



Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 54 810 000 euros
Siège social: 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425

Document de base



En application du règlement COB n° 98-01, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 3 juin 2004, sous le numéro I. 04-104. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès de PagesJaunes, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex ainsi que sur le site Internet de PagesJaunes: bienvenue.pagesjaunes.fr et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	5
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE.....	5
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	5
1.3	ATTESTATION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	5
	1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	5
	1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	6
	1.3.3 Attestation des commissaires aux comptes.....	7
1.4	POLITIQUE D'INFORMATION.....	9
	1.4.1 Responsable de l'information	9
	1.4.2 Calendrier indicatif de la communication financière.....	9
CHAPITRE II.	ÉMISSION/ADMISSION DE VALEURS MOBILIERES.....	10
CHAPITRE III.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	11
3.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	11
	3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 2 et 4 des statuts).....	11
	3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 ^{er} des statuts)	11
	3.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts).....	11
	3.1.4 Objet social (article 3 des statuts).....	11
	3.1.5 Registre du commerce et des sociétés.....	12
	3.1.6 Consultation des documents juridiques.....	12
	3.1.7 Exercice social (article 37 des statuts)	12
	3.1.8 Répartition statutaire des bénéficiaires – paiement des dividendes – acomptes (articles 38 et 39 des statuts)	12
	3.1.9 Assemblées générales (articles 11 et 30 à 36 des statuts).....	13
	3.1.10 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts).....	16
	3.1.11 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts).....	16
	3.1.12 Forme et identification des porteurs de titres (article 9 des statuts).....	17
	3.1.13 Régularisations juridiques	18
	3.1.14 Contrôle de l'Etat.....	18
3.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL.....	18
	3.2.1 Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts).....	18
	3.2.2 Augmentation, réduction et amortissement du capital (article 7 des statuts)	19
	3.2.3 Capital social.....	19
	3.2.4 Capital autorisé non émis	19
	3.2.5 Autres titres donnant accès au capital.....	25
	3.2.6 Acquisition par la Société de ses propres actions	25
	3.2.7 Titres de créance.....	26
	3.2.8 Titres non représentatifs du capital.....	27
	3.2.9 Plans d'options	27
	3.2.10 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années	28
3.3	RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	28

3.3.1	Répartition du capital de la Société	28
3.3.2	Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	28
3.3.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	28
3.3.4	Pactes d'actionnaires.....	28
3.3.5	Nantissements	29
3.3.6	Description du Groupe / Organigramme	29
3.4	DIVIDENDES.....	29
3.5	MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE.....	29

CHAPITRE IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE PAGESJAUNES.....30

4.1	PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	30
4.2	DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE.....	34
4.2.1	Activités de PagesJaunes en France.....	34
4.2.2	International & Filiales.....	52
4.3	AVANTAGES CONCURRENTIELS	59
4.4	STRATEGIE	60
4.4.1	Développer l'audience.....	61
4.4.2	Poursuivre la croissance du chiffre d'affaires.....	61
4.4.3	Poursuivre l'amélioration de la rentabilité du Groupe	62
4.5	RELATIONS AVEC LE GROUPE FRANCE TELECOM.....	62
4.5.1	Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires.....	62
4.5.2	Convention de régie publicitaire.....	63
4.5.3	Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique	64
4.5.4	Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing	65
4.5.5	Conventions de trésorerie	66
4.5.6	Baux et conventions de sous-location	66
4.5.7	Accords d'intéressement et de participation	66
4.5.8	Conventions d'assistance.....	66
4.5.9	Engagement de non-concurrence.....	67
4.5.10	Participation du Groupe France Télécom dans la Société	68
4.6	DEPENDANCE DU GROUPE A L'EGARD DE CERTAINS FACTEURS.....	68
4.6.1	Dépendance à l'égard de brevets et de licences	68
4.6.2	Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	69
4.7	RESSOURCES HUMAINES.....	70
4.7.1	Effectif.....	70
4.7.2	Faits marquants en 2003	72
4.7.3	Relations sociales	72
4.7.4	Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe	72
4.8	POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS	73
4.8.1	Recherche et Développement.....	73
4.8.2	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	73
4.9	ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE.....	73
4.9.1	Note spéciale sur les déclarations	74
4.9.2	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	75

	4.9.3	Risques relatifs aux relations du Groupe avec le Groupe France Télécom	80
	4.9.4	Risques juridiques.....	81
	4.9.5	Risques de marché.....	85
	4.9.6	Risques industriels et environnementaux	85
4.10		ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES	87
4.11		REGLEMENTATION.....	88
	4.11.1	Réglementation de la société de l'information.....	88
	4.11.2	Les annuaires.....	91
	4.11.3	Réglementation sur les bases de données.....	92
	4.11.4	Signature électronique sécurisée	93
	4.11.5	Noms de domaine	93
	4.11.6	Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom.....	94
CHAPITRE V. PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS			95
5.1		RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE.....	95
	5.1.1	Présentation Générale	95
	5.1.2	Vue d'ensemble et principales données financières consolidées pro forma des exercices 2001, 2002 et 2003.....	96
	5.1.3	Commentaires sur les résultats des activités	98
	5.1.4	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissements consolidés pro forma	119
	5.1.5	Engagements hors-bilan et risques	121
	5.1.6	Recours à des estimations	122
	5.1.7	Mise en œuvre des normes IFRS dans le Groupe	122
5.2		PRESENTATION DES COMPTES	124
	5.2.1	Comptes consolidés pro forma	124
	5.2.2	Comptes consolidés	157
	5.2.3	Comptes annuels de la Société	185
5.3		HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE.....	215
CHAPITRE VI. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE.....			216
6.1		COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ACTUELS (DIRECTOIRE / CONSEIL DE SURVEILLANCE).....	216
	6.1.1	Composition et fonctionnement du Directoire	216
	6.1.2	Composition et fonctionnement du Conseil de surveillance.....	219
	6.1.3	Comités institués par le Conseil de surveillance	226
6.2		COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES FUTURS ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (CONSEIL D'ADMINISTRATION)	229
	6.2.1	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration.....	229
	6.2.2	Président du Conseil d'administration et direction générale	235
	6.2.3	Direction générale déléguée.....	235
6.3		INTERETS DES DIRIGEANTS	235
	6.3.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature.....	235
	6.3.2	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers.....	236
	6.3.3	Conventions réglementées.....	238

6.4	INTERESSEMENT DU PERSONNEL	238
	6.4.1 Contrats d'intéressement et de participation	238
	6.4.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.....	240
6.5	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	240
	6.5.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne de PagesJaunes	240
	6.5.2 Observations des commissaires aux comptes sur la partie du rapport du Président relative au contrôle interne	245
6.6	REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	246
CHAPITRE VII. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....		252
7.1	EVOLUTION RECENTE.....	252
7.2	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	253
	7.2.1 Objectifs financiers	253
	7.2.2 Opérations de croissance externe	253
	7.2.3 Autres perspectives.....	253
	7.2.4 Distribution de dividendes	254

Chapitre I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Dans le présent document de base, les expressions « PagesJaunes », « PagesJaunes S.A. » ou la « Société » désignent la société PagesJaunes. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et l'expression le « Groupe Consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidées. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de base figure à la fin de ce document.

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Michel Datchary,
Président du Directoire de PagesJaunes

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

« A ma connaissance, les données du présent document de base sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 3 juin 2004

Monsieur Michel Datchary
Président du Directoire de PagesJaunes

1.3 ATTESTATION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Pour l'exercice 2003

Deloitte Touche Tohmatsu
représenté par Eric Gins
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Pour les exercices 2001 et 2002

Ernst & Young
représenté par Christine Vitrac pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 et
Alain Vincent pour l'exercice clos le 31 décembre 2001

4, rue Auber
75009 Paris

nommé lors de l'Assemblée générale du 25 juin 1992 pour une durée de six exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 29 juin 1998 pour la même durée. La démission de Ernst & Young a été constatée lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003.

et

Salustro Reydel

représenté par Dominique Stiegler pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, et par Edouard Salustro et François Bernard pour l'exercice clos le 31 décembre 2001

8, avenue Delcassé
75008 Paris

nommé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 1980. Ce mandat a été renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée générale du 29 juin 1998 pour une durée de six exercices. La démission de Salustro Reydel a été constatée lors du Conseil de surveillance du 13 mai 2003.

Nomination

Ernst & Young Audit

représenté par Christian Chiarasini

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92 400 Courbevoie

nommé co-commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Cette nomination intervenant après l'examen des comptes consolidés historiques et pro forma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003, c'est en tant que réviseur contractuel que Ernst & Young a émis ses rapports.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS,

7-9 Villa Houssay

92200 Neuilly sur Seine

nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoïn, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Auditex

Tour Ernst & Young

Faubourg de l'Arche

92037 Paris La Défense Cedex

nommé, sous condition suspensive non-rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A., co-commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

1.3.3 Attestation des commissaires aux comptes

Avis des commissaires aux comptes de PagesJaunes sur le présent document de base établi en vue de l'introduction en bourse de PagesJaunes.

« En notre qualité de Commissaires aux Comptes de PagesJaunes et en application du règlement COB n° 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de base établi en vue de l'introduction en bourse de PagesJaunes.

Ce document de base a été établi, pour ce qui concerne les informations relatives à PagesJaunes, sous la responsabilité du Président du Directoire de PagesJaunes. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes de PagesJaunes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le présent document de base, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Les données prospectives présentées correspondent à des objectifs des dirigeants, et non des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par Ernst & Young Audit et RSM Salustro Reydel, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par Ernst & Young Audit et RSM Salustro Reydel, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec une observation sur le point exposé dans la note 1.7 de l'annexe des comptes annuels relatif à la comptabilisation des créances clients.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par Deloitte Touche Tohmatsu, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve avec une observation sur un changement de méthode comptable relatif à la prise en compte des produits d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne décrit dans les notes 1.1, 1.2 et 2.16 de l'annexe aux comptes annuels.

Les comptes consolidés de PagesJaunes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le Directoire selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation

Les comptes consolidés pro forma pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001 établis sous la responsabilité de la direction de la société ont fait l'objet d'un examen par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Au terme de cet examen qui a fait

l'objet d'un rapport inclus aux pages 155 à 157 du présent document de base, nous avons formulé la conclusion suivante :

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets sur les comptes consolidés historiques du Groupe PagesJaunes des acquisitions des filiales de Wanadoo acquises au cours du 1er semestre 2004 dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et, sous réserve des conséquences éventuelles sur les comptes 2001 et 2002 des limitations des diligences relatives aux comptes clients de la société QDQ Media en 2001 et 2002 et rappelées dans notre rapport sur les comptes pro forma, et de leur impact sur la dotation aux provisions clients du compte de résultat 2003, les méthodes comptables utilisées sont conformes avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de PagesJaunes SA, étant précisé que le bilan de QDQ Media au 31 décembre 2003 n'appelle aucune réserve de notre part sur cette conformité.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations que celle liée à la limitation des diligences mentionnée ci-dessus à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de PagesJaunes, présentées dans ce document de base établi à l'occasion de l'opération envisagée.

Concernant les comptes consolidés pro forma relatifs à PagesJaunes contenus dans le présent document de base, nous rappelons que ces comptes ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée. »

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 3 juin 2004

Le Commissaire aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Jean-Paul Picard Eric Gins

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Christian Chiarasini

Le présent document de base inclut par ailleurs :

- le rapport général du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003 et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 du Commissaire aux Comptes et du réviseur contractuel (respectivement page 198 (Section 5.2.3.1.3) et page 184 (Section 5.2.2.3) du présent document de base) comportant la justification des appréciations du Commissaire aux Comptes et du réviseur contractuel établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ; et
- le rapport du Commissaire aux Comptes (page 245 (Section 6.5.2) du présent document de base), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la Société décrivant les procédures

de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.4 POLITIQUE D'INFORMATION

1.4.1 Responsable de l'information

Monsieur Jean-Claude Peltier
Directeur Général Adjoint
Téléphone : 01.46.23.32.07

1.4.2 Calendrier indicatif de la communication financière

Les informations financières données par PagesJaunes (communiqués, présentations, rapports annuels) sont disponibles sur son site Internet : <http://bienvenue.pagesjaunes.fr>.

Le calendrier indicatif de la communication financière de PagesJaunes pour l'année 2004 est le suivant :

- Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2004 : fin juillet 2004
- Résultats du premier semestre 2004 : mi-septembre 2004
- Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2004 : fin octobre 2004.

Chapitre II. ÉMISSION/ADMISSION DE VALEURS MOBILIERES

En cas d'opération financière par appel public à l'épargne, les informations relevant de ce chapitre feront l'objet d'une note d'opération soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Chapitre III. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

Les renseignements relatifs aux statuts et au capital de la Société, figurant de la Section 3.1.4 à la Section 3.1.12 et de la Section 3.2.1 à la Section 3.2.7 du présent Chapitre III résultent, ou sont la conséquence, des résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 mai 2004, sous condition suspensive non-rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A.

La Société est actuellement gérée par un Conseil de surveillance et un Directoire mais elle pourrait prochainement l'être par un Conseil d'administration sous, et dans, les conditions décrites au chapitre VI du présent document de base. En conséquence de quoi, les fonctions qui sont dévolues au Conseil de surveillance et au Directoire dans les développements relatifs aux statuts et au capital du présent chapitre, pourraient prochainement être exercées par un Conseil d'administration, sous réserve du rôle et des pouvoirs qui seraient dévolus au Président et/ou au Directeur général.

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 2 et 4 des statuts)

Dénomination sociale : PagesJaunes.

Siège social et principal établissement de la Société : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1^{er} des statuts)

PagesJaunes est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales ainsi qu'à la date d'enregistrement du présent document de base, aux dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 et de son décret d'application n° 83-1160 en date du 26 décembre 1983.

La Société pourrait être prochainement administrée par un Conseil d'administration se substituant au Conseil de surveillance et au Directoire en vertu de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 sous, et dans, les conditions décrites au chapitre VI du présent document de base.

3.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

3.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- L'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous

procédés et moyens actuels et futurs, ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins.

- Le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet.
- La collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature.
- Toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer.
- Toutes opérations de courtage, de transaction, de négociation, et généralement toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou annexes.
- La prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

3.1.5 Registre du commerce et des sociétés

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425

Code APE : 744 A

3.1.6 Consultation des documents juridiques

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

3.1.7 Exercice social (article 37 des statuts)

Chaque exercice social commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre de chaque année.

3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices – paiement des dividendes – acomptes (articles 38 et 39 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution de dividendes ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves légales ou statutaires.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale sont fixées par elle, ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales.

Le Directoire a la faculté de décider la mise en paiement d'acomptes sur dividende dans les conditions prescrites par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'Etat.

3.1.9 Assemblées générales (articles 11 et 30 à 36 des statuts)

Accès, participation et vote à l'Assemblée générale

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte à leur nom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale ;
- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale .

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Directoire peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte

auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du co-propriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le tiers, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du quart est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

3.1.9.1 Formes et délais de convocations (article 32 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Directoire dans les conditions prévues par la loi.

A défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Elles peuvent également être convoquées par le Conseil de surveillance.

Conformément aux dispositions de l'article 130 du décret du 23 mars 1967, un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à six jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires conformément à l'article 124 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967 précité. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

3.1.9.2 Bureau des Assemblées (article 34 des statuts)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil de surveillance délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

3.1.9.3 Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les 10 jours de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

3.1.9.4 Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de la Société ou limitant les droits de vote.

3.1.10 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

3.1.11 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du franchissement des seuils de 5%, 10%, 20%, 33-1/3%, 50% et 66-2/3% du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, ou viendrait à cesser de détenir, directement ou indirectement, au sens des

articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de cette fraction est tenue, dans les cinq jours de bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès au capital qu'elle détient directement ou indirectement seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

3.1.12 Forme et identification des porteurs de titres (article 9 des statuts)

Les actions pourront prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur à compter de leur admission sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. Si le délai de communication de ces informations n'est pas respecté ou si les informations fournies sont incomplètes ou erronées, la Société a la possibilité de demander la communication de ces informations sous astreinte.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée

d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

3.1.13 Régularisations juridiques

A l'occasion de la préparation de l'introduction en bourse de la Société, l'Assemblée générale mixte de la Société en date du 27 mai 2004, statuant à l'unanimité, a expressément régularisé, réitéré et confirmé, en tant que de besoin, les actes, délibérations ou décisions pris par les assemblées générales ordinaires susceptibles d'être affectés par une irrégularité et a ainsi purgé et mis fin, en tant que de besoin, à toutes causes de nullité éventuelles.

3.1.14 Contrôle de l'Etat

3.1.14.1 Contrôle économique et financier

Dans le cadre des règles relatives au contrôle économique et financier de l'Etat (décret n° 55-733 du 26 mai 1955), s'appliquant aux sociétés dans lesquels l'Etat ou l'un de ses établissements publics détient, séparément ou conjointement, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital ou des droits de vote, un représentant de la mission du contrôle économique et financier de l'Etat auprès de France Télécom peut assister, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil de surveillance de la Société, ainsi que des comités que celui-ci peut créer, et peut demander toutes informations et mener toutes enquêtes qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses attributions.

3.1.14.2 Contrôle par la Cour des comptes

Outre le contrôle exercé par les commissaires aux comptes, les comptes de la Société peuvent être contrôlés par la Cour des comptes conformément à l'article L. 133-2 du Code des juridictions financières, et ce tant que l'Etat détient directement ou indirectement une participation au capital permettant d'exercer un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion. Après vérification des comptes, la Cour des comptes peut émettre un avis sur la gestion financière de la Société. La Cour des comptes peut également demander communication de tous documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission de contrôle, et entendre toutes personnes de son choix.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1 Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et

statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

3.2.2 Augmentation, réduction et amortissement du capital (article 7 des statuts)

Le capital social de PagesJaunes peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi.

3.2.3 Capital social

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital social s'élève à 54 810 000 euros, divisé en 274 050 000 actions entièrement libérées de 0,20 euros toutes de même catégorie.

3.2.4 Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2004 a, sous condition suspensive non-rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A., délégué au Directoire, respectivement dans ses 35^{ème}, 36^{ème} et 37^{ème} résolutions, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital de PagesJaunes par l'émission d'actions ou autres valeurs mobilières pour un montant total maximum de 20 millions d'euros, outre 20 millions d'euros au titre de la 38^{ème} résolution par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (hors augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés). Ces actions et valeurs mobilières peuvent être émises, au choix du Directoire, avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Le tableau ci-dessous récapitule l'état des autorisations adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2004. Toutes les autorisations ont été adoptées sous la condition suspensive non-rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A. :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Titres de créances et assimilés	5 ans 5 ans à compter de l'admission aux négociations et à la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A.	2 milliards d'euros	-

Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes*	26 mois 26 juillet 2006	-	20 millions d'euros
Emissions sans droit préférentiel de souscription*	26 mois 26 juillet 2006	Titres d'emprunt : 20 millions d'euros	20 millions d'euros
(augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)			
Emissions avec droit préférentiel de souscription*	26 mois 26 juillet 2006	Titres d'emprunt : 20 millions d'euros	20 millions d'euros
(augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)			
Emissions réservées à des investisseurs qualifiés ou appartenant à un cercle restreint d'investisseurs	2 ans 26 mai 2006	Titres d'emprunt : 10 millions d'euros	10 millions d'euros
Augmentation de capital réservées au personnel (et assimilés)			
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et / ou de salariés	26 mois 26 juillet 2006	-	5 % du capital social

* L'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2004 a, sous la condition suspensive non-rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A., décidé que ces trois autorisations seraient maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société pour une durée comprise entre l'Assemblée générale du 27 mai 2004 et la prochaine Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.2.4.1 Émission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec et sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2004 a délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires conformément à la loi les pouvoirs nécessaires à l'effet :

1. de procéder pendant une période de vingt-six mois à compter de la date de cette Assemblée, y compris en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société (cette dernière autorisation est donnée pour une durée comprise entre l'Assemblée générale du 27 mai 2004 et la prochaine Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé), à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par l'émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription

autonomes émis à titre onéreux ou gratuit, donnant droit immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions (nouvelles ou déjà émises) de la Société, par souscription (en ce compris les incorporations de réserves de bénéfices ou de primes), conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, étant précisé que :

- (i) le montant nominal maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation est fixé à 20 millions d'euros ;
- (ii) le montant nominal maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 20 millions d'euros ;
- (iii) sont exclues les émissions d'actions de priorité, de certificats d'investissement et de valeurs mobilières donnant accès à ces titres ;
- (iv) en cas d'attribution gratuite de bons de souscription ou d'attribution d'actions aux propriétaires des actions anciennes, le Directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les droits correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués ;
- (v) la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission desdites valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital PagesJaunes ainsi émises pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro, soit en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximal des titres de créance ainsi émis est indépendant du montant des titres de créances ne donnant pas accès au capital dont l'émission a été, ou sera, autorisée. La durée des emprunts ne pourra excéder 50 ans, cette durée étant limitée au maximum à 20 ans pour les titres de créances convertibles, remboursables ou généralement transformables en titres de capital. Ils pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux titres de capital ou aux valeurs mobilières émis, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra, dans l'ordre qu'il estimera opportun, soit limiter, conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au

moins, les trois-quarts de l'émission décidée, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit les offrir au public.

2. de procéder pendant une période de vingt-six mois à compter de la date de cette Assemblée, y compris en cas d'offre publique d'achat ou d'échange des titres de la Société (cette dernière autorisation est donnée pour une durée comprise entre l'Assemblée générale du 27 mai 2004 et la prochaine Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé), à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, sur le marché français, les marchés étrangers et/ou le marché international, par l'émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes émis à titre onéreux ou gratuit, donnant droit immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions (nouvelles ou déjà émises) de la Société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, avec suppression du droit préférentiel de souscription, étant précisé que :
 - (i) ces valeurs mobilières pourront notamment être émises (a) à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, ou (b) à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, avec l'accord de la Société, d'obligations avec bons de souscription d'actions de la Société, ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par souscription (en ce compris les incorporations de réserves, de bénéfices ou de primes), conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de valeurs mobilières qui, à cet effet, sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital social (existant ou à créer) de la Société ;
 - (ii) le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal maximal de toute augmentation de capital susceptible d'être réalisée, immédiatement ou à terme, avec maintien au droit préférentiel de souscription, en vertu de la délégation conférée par l'Assemblée générale décrite au paragraphe 1 ci-dessus ;
 - (iii) le montant nominal maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 20 millions d'euros (ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise ayant cours légal ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies), étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la délégation conférée par l'Assemblée générale décrite au paragraphe 1 ci-dessus ; et que
 - (iv) sont exclues les émissions d'actions de priorité, de certificats d'investissement et de valeurs mobilières donnant accès à ces titres ;
 - (v) si les émissions ont lieu sur le marché français, le Directoire pourra accorder aux actionnaires la possibilité de souscrire par priorité aux actions, aux bons ou aux valeurs mobilières émises pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera pour tout ou partie de l'émission. Ce droit de priorité, non négociable, s'exercera

proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire. Les actions, bons ou valeurs mobilières non souscrits pendant ce délai de priorité feront l'objet d'un placement public en France ou à l'étranger ;

- (vi) la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la loi en vigueur au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit à la date d'enregistrement du présent document de base la moyenne des cours constatés pour les actions de la Société pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission, après correction éventuelle de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital PagesJaunes ainsi émises pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur transformation et actions ou leur remboursement ou amortissement, les stipulations concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal maximal de ces titres de créance ainsi émis est indépendant du montant des titres de créances ne donnant pas accès au capital dont l'émission a été, ou sera, autorisée par l'Assemblée générale.

Pour les émissions effectuées sur le marché français, le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les titres de capital ou les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues dans les conditions légales.

- 3. de procéder, pendant une période de deux ans à compter de la date de cette Assemblée, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera et à un prix d'émission qui sera au moins égal à la part de capitaux propres par action tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé à la date de l'émission, ou, si les circonstances le requièrent, d'un bilan établi en cours d'exercice, certifié par les commissaires aux comptes et arrêté par le Directoire, par l'émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution, et de réserver le droit de souscrire ces émissions au profit d'une ou plusieurs personnes relevant de la catégorie des « investisseurs qualifiés » et/ou appartenant à un « cercle restreint d'investisseurs » au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et du décret n°98-880 du 1^{er} octobre 1998 ou à tous autres investisseurs équivalents à ceux mentionnés ci-avant au sens de droits étrangers, étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation est fixé à 10 millions d'euros (ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise ayant cours légal ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies), et que ce montant s'imputera sur le montant nominal maximal de toute augmentation de capital susceptible d'être réalisée,

immédiatement ou à terme, en vertu de la délégation conférée par l'Assemblée générale décrite au paragraphe 1 ci-dessus. Le montant nominal maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 10 millions d'euros (ou la contre valeur de ce montant en toute autre devise ayant cours légal ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies).

Il est également précisé que l'ensemble des plafonds ci-dessus aux points 1, 2 et 3 sont fixés compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre en supplément, éventuellement, au titre des ajustements effectués conformément aux dispositions légales et réglementaires, aux fins de préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières (y compris de bons de souscription autonomes) donnant accès à terme à des titres de capital de la Société, et le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement qui seraient émises sur le fondement de cette délégation.

3.2.4.2 Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée générale a délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée, y compris en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société (cette dernière autorisation est donnée pour une durée comprise entre l'Assemblée générale du 27 mai 2004 et la prochaine Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé), les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois au moment et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existant, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée générale a délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Le montant d'augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder le montant nominal de 20 millions d'euros, fixé indépendamment du plafond maximal d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières autorisées par l'Assemblée générale et décrites à la Section 3.2.4.1 ci-dessus.

3.2.4.3 Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et / ou de salariés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 IV du Code de commerce et L. 443-1 et suivants du Code du travail, et en application des dispositions de l'article L. 225-129-VII du Code de commerce, délègue au Directoire, sous condition suspensive et non-rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A., pour une durée de vingt six mois à compter du jour de l'Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les conditions et modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions de numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital réservé (i) aux adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise de la

Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et/ou L. 233-16 du Code de commerce et/ou du groupe France Télécom, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires et/ou (ii) aux membres du personnel salarié de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et/ou L. 233-16 du Code de commerce et/ou du groupe France Télécom, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le nombre total d'actions qui pourra être proposé à la souscription en application de cette autorisation au jour de la décision du Directoire ne pourra être supérieur à 5 % du nombre total des actions composant le capital social. Ce nombre d'actions est fixé indépendamment des plafonds maximaux d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières autorisées par les délégations qui précèdent (voir les Sections 3.2.4.1 et 3.2.4.2 ci-dessus).

3.2.5 Autres titres donnant accès au capital

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

3.2.6 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mai 2004 a, sous condition suspensive non-rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A. dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 98-02 de la Commission des opérations de bourse, tel que modifié, autorisé le Directoire à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 100 % du premier cours coté dans le cadre de l'admission aux négociations sur le Premier marché de la Société (hors frais) et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 50 % du premier cours coté dans le cadre de l'admission aux négociations sur le Premier marché de la Société (hors frais), étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, les prix d'achat ou de vente indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence ou pour attribuer gratuitement des actions ainsi acquises, conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code de travail, le prix de vente ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables ; en outre, le prix minimum de vente ne s'appliquera pas en cas de remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pourra pas excéder 400 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période maximale de dix-huit mois à compter du 27 mai 2004 ;

- l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement en numéraire, dans les conditions prévues par les autorités de marché, par tous moyens, notamment sur le marché, ou de gré à gré, y compris par acquisition, cession de blocs, offres publiques d'achat, d'échange ou de vente, par le recours à tous instruments financiers dérivés notamment par l'émission de bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions prévues par les autorités de marché, y compris des ventes d'options d'achat ou d'échange, et aux époques que le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, ou qui viendrait à être permise par la loi; en particulier, la Société pourra utiliser ce programme de rachat d'actions en vue :

- de procéder à des achats et à des ventes en fonction des situations de marché ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- de procéder à des achats et à des ventes aux fins de régularisation de cours de l'action par intervention systématique en contre-tendance ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer par tous moyens, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de titres dans le cadre d'opérations de croissance externe ou, plus généralement, lors de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière ;
- d'utiliser les actions de toute manière appropriée pour optimiser la gestion des fonds propres de PagesJaunes ;
- d'annuler tout ou partie desdites actions conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 27 mai 2004 ;
- de réaliser des opérations de couverture des valeurs mobilières émises par PagesJaunes.

Le Directoire informera les actionnaires, lors de l'Assemblée générale annuelle, des achats, transferts, ou cessions d'actions ainsi réalisés.

En cas d'admission aux négociations des actions de la Société au Premier marché d'Euronext Paris S.A., des informations plus détaillées sur ce programme de rachat figureront dans la note d'opération qui sera soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers.

3.2.7 Titres de créance

L'Assemblée générale du 27 mai 2004 a autorisé sous condition suspensive non-rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A. le Directoire à procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, à l'émission d'obligations

ou de titres assimilés, notamment de titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou de tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société, et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres obligations, de titres assimilés ou d'autres titres conférant un tel droit de créance sur la Société.

L'Assemblée générale a décidé :

- que le montant nominal maximal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des titres à émettre mentionnés ci-dessus ne pourra excéder 2 milliards d'euros, ou la contrevaletur de ce montant soit en l'une quelconque des subdivisions nationales de l'euro, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximal s'appliquera globalement aux obligations ou titres assimilés ainsi qu'aux autres titres de créance émis immédiatement ou en suite de l'exercice de bons, mais que ce même montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement, s'il en était prévu ;
- que cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de l'Assemblée.

Elle a conféré tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, pour :

- procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des titres à émettre, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des titres émis, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux titres à émettre, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions en ce compris leurs éventuelles admissions sur un marché réglementé, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

3.2.8 Titres non représentatifs du capital

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

3.2.9 Plans d'options

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société ne prévoit pas de mettre en place de plans d'options.

3.2.10 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte 10 mars 1999	Passage à l'Euro Augmentation du capital par prélèvement sur le poste « autres réserves »	-	3 140 868,78 F	-	-	3 654 000 €	12 180	300 €
Assemblée générale extraordinaire 23 juin 2000	Augmentation du capital suite à apport de France Télécom	170 520	51 156 000,00 €	547,77 €	42 249 363 €	54 810 000 €	182 700	300 €
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	-	-	-	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €

3.3 RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1 Répartition du capital de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital de la Société se répartit de la manière suivante :

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Wanadoo S.A.	274 050 000	100 %	100 %

Chacun des six membres du Conseil de surveillance nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mai 2004 sera propriétaire d'une action de la Société dans le délai légal de trois mois prévu par l'article L. 225-72 du Code de commerce.

3.3.2 Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Il n'y a pas eu de modification de la répartition du capital de la Société depuis le 1^{er} janvier 2001.

3.3.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Hormis Wanadoo et, indirectement, le Groupe France Télécom, l'ERAP et l'Etat, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur PagesJaunes.

3.3.4 Pactes d'actionnaires

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur le capital et / ou les droits de vote de la Société.

3.3.5 Nantissements

3.3.5.1 Nantissements d'actions de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

3.3.5.2 Nantissements d'actifs de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucun actif significatif de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

3.3.6 Description du Groupe / Organigramme

Un organigramme et une description de la structure du Groupe figure à la Section « 4.1. Présentation générale de la Société et du Groupe - Historique et évolution de la structure du Groupe ».

3.4 DIVIDENDES

Au cours des cinq derniers exercices sociaux, la Société a procédé à la distribution des dividendes suivants :

Année	2003	2002	2001	2000	1999
Montant de la distribution (<i>en euros par action</i>)	1 291,50	1358	830	768	1500
	0,86*	0,91*	0,55*	0,51*	1,00*

* Nombre d'actions ajusté pour tenir compte de la division du nominal des actions.

La politique de distribution de la Société a été, au cours des dernières années, de distribuer à ses actionnaires l'intégralité ou une grande partie de son bénéfice distribuable, tout en préservant une capacité d'autofinancement suffisante pour financer le développement de l'entreprise. La Société a pour objectif de distribuer à ses actionnaires l'intégralité de son bénéfice distribuable au titre de l'exercice considéré. Cet objectif ne constitue cependant en aucun cas un engagement de la Société et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Directoire ou le Conseil d'administration jugera pertinent.

Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits et doivent, passé ce délai, être reversés à l'Etat.

3.5 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

A la date d'enregistrement du présent document de base, les actions de PagesJaunes ne sont admises sur aucun marché réglementé en France ou à l'étranger. La Société a l'intention de présenter une demande d'admission de ses actions au Premier marché d'Euronext Paris S.A.

Chapitre IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE PAGESJAUNES

4.1 PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Le Groupe est aujourd'hui le premier éditeur d'annuaires en France à destination du grand public et des professionnels, disponibles sous forme imprimée et en ligne (Internet et Minitel). En 2003, le Groupe a publié 358 éditions d'annuaires, diffusées à 72,9 millions d'exemplaires et 669 133 professionnels ont utilisé un ou plusieurs supports du Groupe comme média publicitaire pour développer leur activité.

L'offre du Groupe à destination du grand public comporte notamment des annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire en France et QDQ, La Guia Util en Espagne) ainsi que des services d'annuaires en ligne (pagesjaunes.fr, PagesJaunes 3611 et QDQ.com). Sur le marché des professionnels, le Groupe édite notamment les annuaires PagesPro en France et les annuaires Kompass en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg. Le Groupe offre également une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct et de vente d'accès à la requête.

Historique et évolution de la structure du Groupe

Le 4 février 1946, le ministère des P.T.T. a confié à l'Office d'Annonces (l' « ODA »), société détenue par l'Etat au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en bourse de Wanadoo, France Télécom a d'abord apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». Suite à cette réorganisation, la Société est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du Groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à l'Annuaire (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de l'Annuaire et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à la Société par France Télécom.

La publicité dans les annuaires et la Société ont connu depuis 1946 un développement continu en raison de la croissance de la consommation en France, du marché de la publicité et de l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liées à l'augmentation du nombre des abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA (de 1,6 million d'euros en 1956 à 847,5 millions d'euros en 2003), s'est faite notamment grâce à la capacité d'adaptation permanente de la Société en matière commerciale et technologique. Les années 80 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. La Société a connu de nombreuses évolutions technologiques avec notamment l'adoption de la création en PAO (publication assistée par ordinateur) de toutes les annonces « papier » et « télématique » en 1990, le passage à la couleur en 1995, le lancement des services sur Internet en 1997, et enfin l'annuaire « PagesJaunes 2000 » qui a introduit la quadrichromie. Par ailleurs, la Société a cherché à développer son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public, avec une gamme d'annuaires à destination des

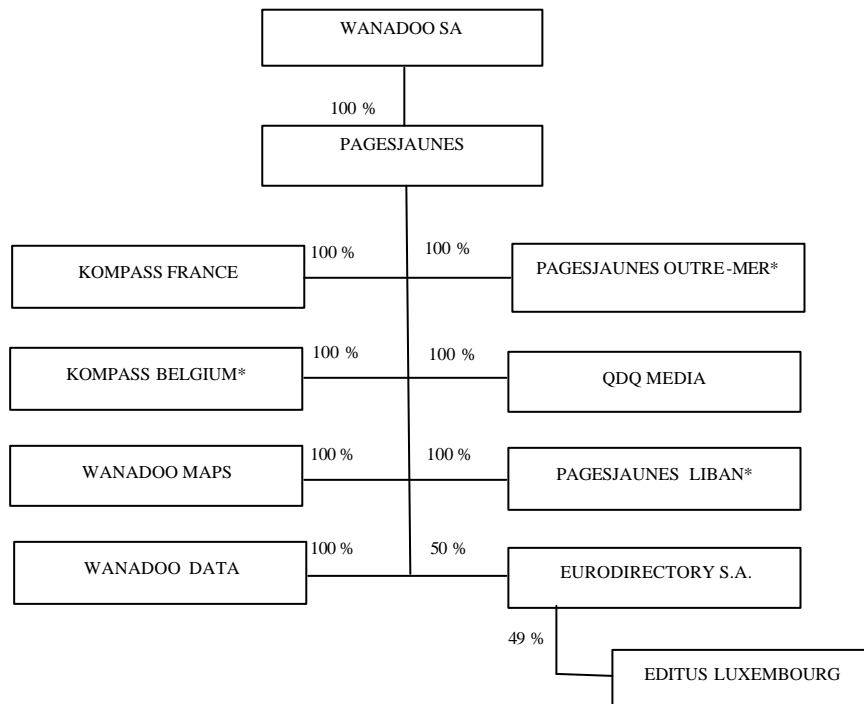
professionnels (Kompass, PagesPro), ainsi qu'une activité de commercialisation de bases de données marketing (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuelle de Wanadoo. Ces reclassements ont été effectués en avril 2004 et ont consisté en :

- la cession par Wanadoo International à la Société de l'ensemble des actions composant le capital de QDQ Media pour un prix de transaction de 106,719 millions d'euros ;
- la cession par Wanadoo France à la Société de l'ensemble des actions composant le capital de Wanadoo Maps pour un prix de transaction de 10,048 millions d'euros ; et
- la cession par Wanadoo International à la Société de l'ensemble des actions composant le capital de Kompass Belgium pour un prix de transaction de 1,799 millions d'euros.

La valorisation de QDQ Media retenue pour cette transaction a été réalisée à partir de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie résultant du plan d'affaires préparé par la direction de cette société prévoyant notamment une génération de flux de trésorerie positifs à partir de 2007 en année pleine. La méthode et les principales hypothèses de valorisation retenues sont cohérentes avec celles qui ont été retenues dans le cadre de la détermination par Wanadoo de la valeur de cette participation dans ses comptes clos le 31 décembre 2003 qui reposaient sur une actualisation des flux de trésorerie au taux de 11 % sur une période de 10 ans et sur une croissance perpétuelle de 3 % par an au delà de cet horizon. En ce qui concerne Wanadoo Maps et Kompass Belgium, la valorisation retenue pour ces transactions correspond à la valeur de chacune de ces sociétés dans les comptes de Wanadoo au 31 décembre 2003.

Un organigramme du groupe ainsi reconstitué figure ci-dessous :



* Filiales de PagesJaunes non consolidées.

L'annuaire, un média publicitaire à part entière

L'annuaire occupe une position unique sur le marché des médias publicitaires locaux. Présent dans les foyers comme dans les entreprises, il permet au consommateur, à la recherche d'un produit ou d'un service, de disposer rapidement d'une information précise et directement utile sur l'ensemble des professionnels susceptibles de répondre à son besoin. Cette information est par ailleurs enrichie d'un certain nombre de contenus publicitaires aidant l'utilisateur dans sa recherche.

Grâce à cet ensemble d'informations, l'annuaire est l'un des médias les plus consultés par les Français de 15 ans et plus à la recherche d'un professionnel au moment de prendre une décision d'achat. Ainsi, en 2003, environ huit Français sur dix de 15 ans et plus ont utilisé au moins une fois dans l'année l'un des services annuaires de la Société en France. Dans 82 % des cas, les consultations de l'annuaire PagesJaunes sont suivies d'un contact commercial. Dans 55 % des cas, ce contact commercial donne lieu à une transaction ou un achat (source : ISL / Crédoc, Baromètre de Consultation des annuaires, synthèse annuelle de décembre 2003 - étude réalisée sur quatre échantillons totalisant 8442 personnes représentatifs de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes). De ce fait, l'annuaire représente pour les professionnels l'un des moyens d'entrée essentiels sur le marché publicitaire local.

Par ailleurs, les supports du Groupe répondent non seulement aux besoins d'information des particuliers et des professionnels au niveau local, mais aussi aux besoins plus spécifiques des professionnels au niveau national et international grâce à la gamme des produits PagesPro, Europages et Kompass qui référencent les professionnels sur des zones géographiques plus larges.

L'annuaire, un modèle économique fondé sur un « cercle vertueux »

L'annuaire a pour objectif d'offrir au plus grand nombre, sous de multiples formes, une information utile et exhaustive. L'audience générée par la consultation de cette information est monétisée auprès des professionnels via la vente d'espaces publicitaires, contribuant ainsi à enrichir le contenu informatif mis à la disposition des utilisateurs.

Le marché européen des annuaires

Le marché européen des annuaires est composé d'éditeurs dont l'activité est principalement tournée vers leur marché domestique, sur lequel ils occupent généralement une position de leader historique. Le marché européen des annuaires représentait 6,368 milliards d'euros en 2002 (source : AMR International, The European Telephone Directory Market Report 2003, Automne 2003). Outre PagesJaunes, les principaux acteurs présents sur le marché européen des annuaires sont Yell, Seat Pagine Gialle, TPI, Eniro, DeTeMedien et VNU World Directories.

Le groupe Yell édite notamment des annuaires imprimés de professionnels dont Yellow Pages et Business Pages directories au Royaume-Uni et Yellow Book directories aux Etats-Unis. Il est également présent en ligne via ses sites yell.com au Royaume-Uni et yellowbook.com aux Etats-Unis.

En Italie, Seat Pagine Gialle édite des annuaires alphabétiques et de professionnels sur support imprimé et en ligne (paginegialle.it). Cette société est également implantée à l'international, notamment au Royaume-Uni à travers Thomson Directories, second éditeur d'annuaires sur ce marché. Elle a par ailleurs une activité de service de renseignements par opérateur en Italie, ainsi qu'au travers de sa filiale Telegate principalement en Allemagne et en Autriche.

TPI, filiale du groupe Telefónica, est spécialisée dans la publication d'annuaires alphabétiques et de professionnels, imprimés et en ligne (paginasamarillas.es pour l'Espagne) en Espagne et en Amérique latine.

Eniro est un groupe suédois essentiellement éditeur d'annuaires de professionnels imprimés et en ligne (eniro.se pour la Suède). Le groupe est principalement présent en Suède, en Norvège, en Finlande, en Allemagne, au Danemark, au Benelux et en Pologne.

DeTeMedien, en Allemagne, fait partie de la division T-com du groupe Deutsche Telekom dont elle édite les annuaires alphabétiques et de professionnels sur support papier, CD-Rom et en ligne (gelbeseiten.de). Le marché allemand, qui est le marché européen le plus important, se répartit sur un grand nombre d'acteurs locaux sous contrat avec l'éditeur DeTeMedien.

VNU Pays-Bas et VNU Belgique sont des filiales de VNU World Directories dont l'activité principale est d'offrir des informations et de la publicité via les annuaires de professionnels, le téléphone et Internet (vnunet.nl et vnunet.be pour les Pays-Bas et la Belgique). VNU World Directories appartient au groupe VNU.

Enfin, d'autres acteurs de plus petite taille sont présents sur le marché européen des annuaires tels que Findexa en Norvège ou encore TDC Forlag au Danemark.

Le tableau ci-dessous fournit une estimation des revenus publicitaires du marché des annuaires dans les principaux pays d'Europe occidentale en 2002 :

Pays	Taille du marché En millions d'euros	Acteur principal
Allemagne	1 125	DeTeMedien
Grande-Bretagne	1 119	Yell*
Italie	1 022	Seat Pagine Gialle*
France	830	PagesJaunes
Espagne	431	TPI*
Suède	303	Eniro*
Pays-Bas	274	VNU*
Belgique	226	VNU*
Norvège	186	Findexa
Danemark	177	TDC Forlag
Autres pays	675	
Marché européen	6 368	

Source : AMR International –The European Telephone Directory Market Report 2003 – Automne 2003

* Sociétés cotées sur un marché réglementé à la date du 1^{er} juin 2004.

Le marché français se caractérise par un montant de dépenses publicitaires annuaires ramené au produit intérieur brut plus faible que la moyenne des autres marchés européens (0,05 % pour le marché français contre 0,08 % pour la moyenne européenne calculée à partir de la taille des neuf autres marchés européens référencés dans le tableau ci-dessus).

4.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités de la Société, soit les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages.
- **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales de la Société, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Wanadoo Maps et le marketing direct de Wanadoo Data).

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires 2003 des activités du Groupe décrites dans ce chapitre :

PagesJaunes en France	CA 2003 (en millions d'euros)	International & Filiales	CA 2003⁽¹⁾ (en millions d'euros)
Annuaire imprimés	595,0	Annuaire grand public	50,9
annuaire PagesJaunes	482,4	QDQ Media	32,6
l'Annuaire	112,6	Editus Luxembourg ⁽²⁾	17,3
		PagesJaunes Liban ⁽³⁾	1,0
Services en ligne	208,2		
pages jaunes.fr	94,8	Kompass	28,7
PagesJaunes 3611	92,5	Kompass France	24,9
création et hébergement de sites	20,9	Kompass Belgium ⁽³⁾	3,8
Autres activités	44,3	Activités complémentaires	15,8
dont QuiDonc	8,1	Wanadoo Data	11,1
dont vente d'accès	10,4	Wanadoo Maps	4,7
dont PagesPro	17,7		
dont Europages	4,4		

⁽¹⁾ Chiffre d'affaires résultant des comptes sociaux de chaque société.

⁽²⁾ Société consolidée par mise en équivalence.

⁽³⁾ Sociétés non consolidées.

4.2.1 Activités de PagesJaunes en France

4.2.1.1 Présentation générale des activités de PagesJaunes en France

Aperçu des services de la Société

En 2003, la Société a publié 237 éditions d'annuaires, diffusés à 56,6 millions d'exemplaires. Le tableau suivant fournit la liste des différents services d'annuaires de la Société en France et leurs modes de diffusion :

Modes de diffusion / Liste des services*	Imprimé	Minitel	Audiotel	CD-Rom	Internet	Internet mobile / SMS	Télévision interactive
Annuaire de professionnels par rubrique	L'annuaire PagesJaunes	PagesJaunes 3611	-	-	pagesjaunes.fr	wap.pagesjaunes.fr	PagesJaunes
Annuaire alphabétique	L'Annuaire	PagesJaunes 3611	-	-	pagesblanches.fr	wap.pagesjaunes.fr	PagesJaunes
Annuaire de professionnels à professionnels	PagesPro	-	-	PagesPro	pagespro.com	-	-
Annuaire inversé	-	3617 QuiDonc	32 88	-	quidonc.fr	62 800 par SMS	QuiDonc

* Cette liste n'inclut pas Europages, annuaire pour lequel PagesJaunes assure uniquement la régie publicitaire.

La Société offre également aux professionnels des services complémentaires à l'activité annuaire, et notamment des prestations de création et d'hébergement de sites Internet permettant aux professionnels de promouvoir leur activité.

En 2003, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 847,5 millions d'euros, en progression de 6,3 % par rapport à 2002, qui représente 92,4 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé. Les revenus de la Société proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et services en ligne (97,8 % du chiffre d'affaires de la Société en 2003). L'essentiel des coûts de la Société correspond à des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés) et à des frais commerciaux et administratifs. L'activité de la Société génère un niveau important de produits et de charges constatés d'avance.

Les annonceurs

La plupart des clients annonceurs de la Société sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et des petites et moyennes entreprises. Le marché potentiel adressé par la Société est composé de 2,9 millions de professionnels (source : Agence des PME, PME : clés de lecture. Définitions, dénombrement, typologies - janvier 2003 (base chiffres INSEE décembre 2001). Périmètre retenu : entreprises du champ ICS, entreprises financières, unités non marchandes, personnes morales soumises au droit administratif et groupements de droit privé).

En 2003, 561 180 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services, soit environ 19 % du marché adressé par la Société. En 2003, les 20 premiers annonceurs ont représenté 1,4 % de ce chiffre d'affaires et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles ont représenté 14,6 % du chiffre d'affaires de la Société (garages et réparation d'automobiles ; agences immobilières ; hôtels et hôtels-restaurants ; déménagements ; restaurants ; coiffeurs ; entreprises de menuiserie ; entreprises d'électricité générale ; plombiers ; pompes funèbres).

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'annonceurs et du chiffre d'affaires moyen par annonceur au cours des trois dernières années :

	2001	2002	2003
Nombre total d'annonceurs ⁽¹⁾	548 232	560 453	561 180
dont nombre de nouveaux annonceurs ⁽²⁾	86 446	89 083	82 080
Annonceurs dans les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire)	520 618	531 270	532 041
Annonceurs dans les services en ligne	383 932	391 842	401 610
dont annonceurs sur pagesjaunes.fr à fin décembre (<i>et en pourcentage du nombre total d'annonceurs</i>)	203 613 37,1 %	231 806 41,4 %	267 175 47,6 %
Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros) ⁽³⁾	1 342	1 384	1 477
Chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés (en euros) ⁽⁴⁾	1 044	1 063	1 118
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr (en euros) ⁽⁵⁾	251	297	380

⁽¹⁾ Le nombre d'annonceurs inclut tous les annonceurs de l'année considérée, y compris ceux ayant confié leur achat d'espace publicitaire dans un support de PagesJaunes à une agence de publicité. Ce nombre diffère de celui communiqué par Wanadoo, qui comptabilise l'ensemble des professionnels confiant leur publicité à une agence de publicité comme un seul annonceur.

⁽²⁾ Nombre d'annonceurs dans l'année qui n'étaient pas annonceurs au titre de l'année précédente.

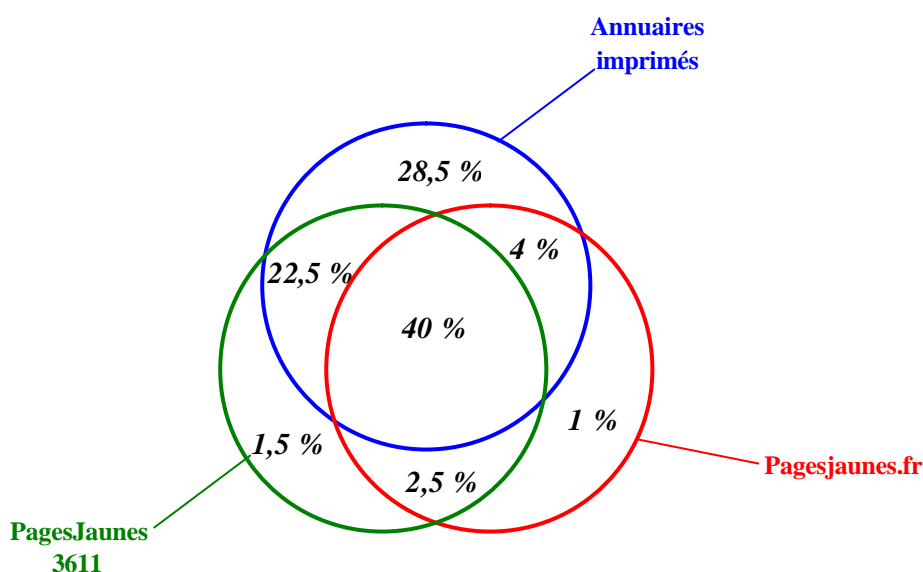
⁽³⁾ Le chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte de la division du chiffre d'affaires de la Société hors QuiDonc et activités de vente d'accès (« chiffre d'affaires publicitaire ») par le nombre total d'annonceurs.

⁽⁴⁾ Le chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés résulte de la division du chiffre d'affaires annuaires imprimés de la Société par le nombre total d'annonceurs dans les annuaires imprimés.

⁽⁵⁾ Le chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr résulte de la division du chiffre d'affaires pagesjaunes.fr par le nombre moyen d'annonceurs sur pagesjaunes.fr de l'année considérée (moyenne arithmétique du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année considérée et du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année précédente).

Des annonceurs multisupports

La majorité des annonceurs de la Société est à la fois cliente dans les annuaires imprimés et dans les annuaires en ligne. Ainsi, en 2003, 66,5 % d'entre eux ont annoncé à la fois dans l'un des annuaires imprimés (annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire) et l'un des services en ligne (PagesJaunes 3611 ou pagesjaunes.fr) et environ 40 % ont annoncé à la fois dans l'un des annuaires imprimés, PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr. Dans ce dernier cas, leur chiffre d'affaires moyen est environ deux fois plus élevé que le chiffre d'affaires moyen par annonceur. Le schéma suivant représente la répartition du parc d'annonceurs en 2003 et illustre la diversité des choix de supports effectués par les annonceurs :



Des annonceurs fidèles

La Société bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs très élevé. Ainsi, 85,5 % des annonceurs clients de la Société en 2002 ont poursuivi leur relation commerciale avec la Société en 2003 (taux similaire à celui de 2002). Le taux de fidélisation est très lié au budget PagesJaunes de l'annonceur qui lui-même dépend étroitement de l'ancienneté de sa relation avec PagesJaunes. Ainsi, le taux de fidélisation est d'environ 79 % pour les annonceurs qui investissent 500 euros ou moins (ce qui concerne en particulier les nouveaux annonceurs), d'environ 89 % pour les annonceurs qui investissent entre 500 et 1 000 euros, d'environ 92 % pour les annonceurs qui investissent entre 1 000 et 1 500 euros et atteint environ 95 % pour les annonceurs qui investissent plus de 1 500 euros (en général les annonceurs les plus anciens).

Typiquement, le budget PagesJaunes de l'annonceur se développe avec son ancienneté. A titre illustratif figure ci-dessous l'évolution du chiffre d'affaires moyen par annonceur pour une population d'annonceurs conquis par la Société en 2000.

	2000	2001	2002	2003	2004**
Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros)*	546	772	903	1 148	1 367

* Etude interne réalisée sur les nouveaux annonceurs conquis en 2000 dans 44 départements.

** Chiffre résultant de la prospection commerciale de ces 44 départements dont la date de fin de vente de produits publicitaires a été antérieure à mars 2004.

Des services reconnus par les annonceurs

Les annonceurs de la Société estiment que PagesJaunes leur apporte environ 20 % de leur clientèle. Par ailleurs, à la question « Parmi les produits ou services de PagesJaunes, quels sont les trois auxquels vous attachez le plus d'intérêt ? », 88 % des annonceurs citent l'annuaire PagesJaunes, 46 % citent l'Annuaire et 37 % pagesjaunes.fr. 78 % des annonceurs sont prêts à recommander PagesJaunes et 36 % l'ont déjà fait (source : Groupe H2A, étude de satisfaction institutionnelle, octobre 2003 - enquête téléphonique réalisée auprès de 3 171 annonceurs représentatifs de la base d'annonceurs de PagesJaunes, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

Depuis plusieurs années, la Société a mis en place un système permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de l'annuaire PagesJaunes. Il s'agit de l'insertion dans son produit publicitaire, d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, lui permettant le comptage des appels ainsi générés. Cette mesure d'efficacité est plus concrète pour l'annonceur local que la notion de « coûts pour mille » (CPM), utilisée par la plupart des médias.

La relation contractuelle

Les professionnels souhaitant promouvoir leur activité sur l'un des supports de la Société concluent un contrat pour la durée d'une édition, soit 12 mois, à l'exception de quelques produits publicitaires spécifiques sur les supports en ligne. Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

Une marque reconnue

La Société est propriétaire de la marque PagesJaunes qui bénéficie d'une forte notoriété, contribuant à développer l'audience de ses annuaires. Mise en place depuis 2001, la campagne publicitaire mettant en scène des « runners », qui personnalisent de façon sympathique et dynamique les services de la Société, a contribué à développer la notoriété de la marque et de ses services. Ainsi, en réponse à la question « *Lorsque vous avez à rechercher un professionnel, un distributeur, un produit ou un service, quelles sont toutes les sources d'information que vous connaissez ne serait-ce que de nom ?* », 47 % des personnes interrogées ont mentionné spontanément au moins l'un des services de PagesJaunes (à comparer au 11 % pour le « bouche à oreille », 8 % pour la presse spécialisée, 7 % pour la presse généraliste, 8 % pour Google, 7 % pour Internet, 3 % pour le « 12 » et 2 % pour les annuaires locaux) et, sur relance en citant les différents services de PagesJaunes, le taux de notoriété assistée atteint 99 % (source : CSA, « Notoriété et image de PagesJaunes en liaison avec l'impact des actions publi-promotionnelles », septembre 2003 – étude réalisée sur un échantillon de 659 personnes représentatif de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

La marque PagesJaunes fait l'objet d'une action contentieuse. Le Tribunal de grande instance de Paris a le 14 mai 2003 confirmé la validité de la marque PagesJaunes et la procédure est actuellement pendante devant la Cour d'appel (voir la Section « 4.9.4 Risques juridiques – Litiges et arbitrages »).

Une audience importante

La Société a su innover pour rendre ses services accessibles au plus grand nombre, quelle que soit la technologie ou le support utilisé – annuaires imprimés, Minitel, Internet, téléphonie mobile, télévision interactive – et quel que soit l'endroit où l'utilisateur se trouve – à son domicile, sur son lieu de travail, ou en mobilité.

La Société bénéficie aujourd'hui d'une audience importante pour l'ensemble de ses services annuaires. Ainsi, selon une étude, 81,5 % des personnes interrogées ont utilisé l'un des supports de la Société en 2003 (source : ISL / Crédoc, Baromètre de Consultation des annuaires, synthèse annuelle de décembre 2003 - étude réalisée sur quatre échantillons totalisant 8442 personnes, représentatifs de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux d'utilisation des différents supports de la Société au cours des quatre dernières années.

Taux d'utilisation	2000	2001	2002	2003
Au moins l'un des supports PagesJaunes	80,4 %	81,5 %	81,3 %	81,5 %
Annuaire PagesJaunes*	64,9 %	68,7 %	68,2 %	67,7 %
L'Annuaire*	66,6 %	68,0 %	66,6 %	65,3 %
PagesJaunes 3611*	21,8 %	18,8 %	17,0 %	13,8 %
Pagesjaunes.fr*	4,0 %	6,6 %	8,8 %	12,8 %

* Utilisation à titre personnel et professionnel, au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

Source : ISL / Crédoc, Baromètre de consultation des annuaires, études réalisées sur des échantillons représentatifs de la population française des 15 ans et plus.

Après une baisse de l'audience de 1994 à 1999 (principalement en raison de la baisse de l'audience du Minitel et de l'Annuaire), l'audience globale des supports de la Société s'est stabilisée depuis 2000 grâce notamment à l'évolution de ses produits et à une politique de communication active.

L'accès aux données

Les informations concernant les particuliers et les professionnels éditées dans les annuaires de la Société sont recueillies au travers de différentes sources.

D'une part, PagesJaunes utilise les bases de données des abonnés de différents opérateurs de télécommunications en France, dont France Télécom, au travers de contrats de mise à disposition de données (voir la Section «4.6.2.4 Accès aux données annuaires»). D'autre part, la Société complète ces informations grâce notamment aux contacts que le réseau commercial entretient auprès des professionnels. Enfin, la Société a mis en place, depuis le 20 mars 2001, un numéro Azur permettant à tout particulier ou professionnel de compléter gratuitement l'information le concernant, en communiquant à la Société son numéro de téléphone mobile.

Les produits publicitaires

La Société offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (imprimés, Minitel et Internet fixe et mobile). En effet, la Société estime que cette diversité des supports est nécessaire pour permettre aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, la Société offre une large gamme de produits publicitaires.

Les produits publicitaires des annuaires imprimés

Les annuaires imprimés offrent aux annonceurs 3 grands types de produits publicitaires :

- Les produits de référencement : il s'agit des inscriptions publicitaires et des annonces dites « en colonne » situées dans les listes éditoriales des particuliers et des professionnels. Ces produits de référencement peuvent prendre la forme d'inscriptions (grossissement de l'intitulé et du numéro de téléphone, achats de lignes supplémentaires pour faire apparaître des informations supplémentaires, telles qu'une adresse email ou le nom d'un site Internet) ou d'annonces en colonne (il s'agit notamment pour l'annuaire PagesJaunes d'informations dans un encadré sur fond jaune classé dans la liste éditoriale).

- Les produits d’impact : il s’agit d’annonces dites « hors colonnes », qui occupent plusieurs colonnes de la liste éditoriale sur une même page. La dimension de ces annonces varie du 1/12ème de page à la pleine page, et elles permettent à l’annonceur de faire figurer du texte ainsi que des photos.
- Les produits d’affichage : il s’agit principalement des couvertures (2ème, 3ème, 4ème), d’encarts, de signets et de sponsoring de l’index et, pour l’Annuaire, de vignettes. Ces produits publicitaires, disponibles en nombre limité, nécessitent une réservation d’espace. Leur fonction se rapproche de celle des produits publicitaires proposés par les supports de presse gratuite ou régionale, ou encore des produits d’affichage local.

Pour répondre au besoin des annonceurs de communiquer sur des offres promotionnelles, PagesJaunes a également créé le Chéquier : distribué avec l’annuaire PagesJaunes, le Chéquier propose au consommateur des coupons de réduction proposés par des annonceurs locaux.

Les produits publicitaires sur PagesJaunes 3611 (Minitel)

PagesJaunes propose à ses annonceurs sur PagesJaunes 3611 trois grands types de produits publicitaires :

- Les produits de référencement : ils offrent la possibilité à un annonceur d’être retrouvé sur une ou plusieurs localités, dans un ou plusieurs départements, ou dans une ou plusieurs rubriques professionnelles correspondant à son activité.
- Les produits d’impact : ils se composent de modules (offrant à l’annonceur une à trois lignes d’informations pour promouvoir son activité et qui le référencent de manière prioritaire dans la liste réponse), de catalogues (une ou plusieurs pages d’information sur l’annonceur et son activité, accessibles depuis la liste réponse sur PagesJaunes 3611) et de fiches d’information (contenant des champs prédéfinis permettant la mise en avant d’informations pratiques pour l’utilisateur).
- Des produits d’affichage avec les bandeaux qui paraissent en bas des listes réponse.

Les produits publicitaires sur pagesjaunes.fr (Internet)

Les produits publicitaires proposés sur pagesjaunes.fr, spécifiquement développés pour le média Internet, permettent aux annonceurs de bénéficier d’espaces et de fonctionnalités supplémentaires pour communiquer auprès de leurs clients et prospects.

Au delà des produits de référencement, également présents sur PagesJaunes 3611, les produits publicitaires sur pagesjaunes.fr peuvent être classés en deux catégories principales :

- Les produits d’impact, avec notamment les modules (voir la description des modules sur PagesJaunes 3611) et d’autres produits accessibles depuis une icône dans la liste réponse à côté des informations concernant l’annonceur : le lien vers le site (permettant ainsi aux internautes consultant pagesjaunes.fr de se rendre sur le site de l’annonceur par un simple « clic »), le spot audio (produit interactif permettant aux professionnels d’enregistrer des messages sonores par téléphone, afin de mettre en avant un événement ou une promotion) et le clip (séquence en son et en images de 30 à 60 secondes qui permet à l’annonceur de mettre en avant ses spécificités).

- Les produits d'affichage, qui apparaissent dans les listes réponse ou encore sur la page d'accueil du site pagesjaunes.fr (vignette, bannière et totem) qui peuvent être « cliquables », afin d'accéder au site de l'annonceur. Pour ces produits d'affichage, l'annonceur peut choisir une publicité locale : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes effectuées pour une ville ou un département choisi, permettant à l'annonceur de bénéficier d'une campagne publicitaire s'apparentant à une campagne d'affichage locale. L'annonceur se voit également offrir la possibilité d'effectuer une publicité thématique : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes qui seront effectuées pour une ville ou un département choisi, sur un secteur d'activité précis.

PagesJaunes propose également une offre publicitaire sur Internet mobile wap.pagesjaunes.fr, composée d'un visuel et d'un texte de une à trois lignes, ce qui permet à l'annonceur de rendre sa publicité accessible sur tous les mobiles équipés du WAP et d'i-Mode.

Cette diversité de supports et de produits permet une structure tarifaire adaptée à tous les annonceurs, quel que soit leur budget de communication.

Organisation commerciale

La Société a mis en place une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et développer le parc de nouveaux clients. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de la Société en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100 % de la Société.

Au 31 décembre 2003, la Société comptait un effectif inscrit de 1 558 vendeurs, contre 1 488 en 2002 et 1 421 en 2001, répartis en trois canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

- La télévente regroupe 566 télévendeurs, dont 359 dédiés à la conquête de nouveaux clients (Télévente Prospects) et 207 dédiés à la fidélisation d'annonceurs conquis les années précédentes (Télévente Clients) et ayant consacré un montant d'environ 500 euros pour promouvoir leur activité sur l'un des supports de la Société.
- La vente terrain regroupe 968 vendeurs rattachés à 19 agences régionales. La vente terrain se consacre à la fidélisation du parc d'annonceurs existants, et dans une moindre mesure à la conquête de nouveaux annonceurs. Les clients régionaux les plus importants sont sous la responsabilité de commerciaux plus expérimentés et disposant d'outils et d'un encadrement spécifiques.
- Le département grands comptes regroupe 15 vendeurs et gère les annonceurs les plus importants en terme de budget ou à fort potentiel de développement. Il s'agit notamment des grandes marques ou encore d'annonceurs disposant d'un réseau de plusieurs points de vente.

Par ailleurs, l'organisation commerciale est dotée d'un service de vente par correspondance qui comprend 9 personnes, et qui, en 2003, a renouvelé le contrat publicitaire d'environ 67 000 petits annonceurs.

Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique déterminée. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser la

relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement. Ainsi, en 2003, ce coût commercial direct a représenté 12,7 % du chiffre d'affaires 2003 de la Société. Ce pourcentage peut être jusqu'à cinq fois supérieur dans le cas de la conquête d'un nouvel annonceur.

Afin d'avoir une force de vente performante, la Société est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies. Ainsi, le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente - comporte quatre semaines de formation alternée entre théorie et pratique. En 2003, outre la formation initiale suivie par les nouveaux télévendeurs, chaque vendeur a suivi en moyenne quatre jours et demi de formation.

Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré : ainsi les vendeurs terrain qui, en 2003, ont réalisé 76 % du chiffre d'affaires de la Société, ont une part variable qui représente 100 % de leur rémunération.

L'organisation commerciale de la Société offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débute en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients » puis vers la force de vente terrain, ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de la Société. Ainsi les vendeurs, dont la moyenne d'âge était d'environ 38 ans fin 2003, ont une ancienneté moyenne de 8 ans au sein de la Société.

En 2003, l'organisation commerciale de la Société a contribué à fidéliser un parc de 479 100 annonceurs et à conquérir 82 080 nouveaux annonceurs. Ce nombre a été inférieur à celui de 2002, car la réorganisation commerciale engagée début 2002 (plan d'évolution commerciale) a affecté, pour l'édition 2003, l'équilibre entre les différents canaux de vente au détriment de la Télévente Prospects. Cette réorganisation commerciale a permis notamment de mieux répartir le portefeuille d'annonceurs entre les différents canaux de vente et de renforcer l'adéquation entre les mécanismes de rémunération des commerciaux et les objectifs de commercialisation des différents produits et services de PagesJaunes par l'ensemble des vendeurs de la Société. Cette réorganisation a nécessité la refonte des conditions de rémunération des vendeurs terrain et une modification de leurs contrats.

Pour le début de l'année 2004, l'organisation commerciale a contribué à la conquête d'un nombre important de clients. Ainsi, au 3 mai 2004, la force de vente a permis la conquête d'environ 72 900 nouveaux clients contre environ 62 600 nouveaux clients au 3 mai 2003 (à un stade avancé équivalent de la prospection commerciale). Par ailleurs, la Société a mis en place début 2004 sous forme de test, des équipes de vente terrain dédiées à la conquête de nouveaux clients dont les résultats se sont avérés positifs en termes de productivité commerciale.

4.2.1.2 Annuaire imprimés

L'activité annuaire imprimés de la Société comporte l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire. Cette activité a généré en 2003 un chiffre d'affaires de 595 millions d'euros, soit 64,9 % du chiffre d'affaires 2003 du Groupe Consolidé. 532 041 annonceurs ont en 2003 acheté un produit publicitaire dans l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire. En 2003, les annuaires imprimés ont donné lieu à 231 éditions, chiffre stable par rapport aux années précédentes.

La parution de ces annuaires est échelonnée sur toute l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année s'échelonne entre avril de l'année précédente et juillet de ladite année. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois et peut être représenté de la manière suivante :

- Vente d'espaces publicitaires. La vente d'espaces publicitaires commence en moyenne six mois avant la publication de l'annuaire et mobilise l'ensemble de la force de vente du département concerné. Au fur et à mesure de la prospection commerciale, les produits publicitaires sont fabriqués par le service de fabrication d'annonces, puis envoyés aux annonceurs pour recueillir leur accord (« bon à tirer »).
- Conception de l'annuaire. Environ trois mois avant la date prévue pour la publication de l'annuaire, la Société arrête la vente d'espaces publicitaires dans l'annuaire concerné et commence la conception de l'annuaire. Cette conception est assurée par le service de production qui est en charge de l'insertion des annonces publicitaires au sein des listes éditoriales de particuliers ou de professionnels et de la mise en page.
- Impression et reliure. L'annuaire est ensuite envoyé sous forme électronique à des imprimeurs extérieurs au Groupe, qui utilisent le papier directement acheté par la Société. Les annuaires façonnés sont ensuite acheminés vers les plateformes des distributeurs.
- Distribution. La distribution des annuaires est assurée par des prestataires extérieurs au Groupe. La qualité de la distribution des annuaires imprimés étant un facteur clé de leur audience, la Société fait réaliser des audits de mesure qualitative et quantitative des prestations réalisées. La rémunération des prestataires dépend en partie des résultats de ces audits.

En 2003, les processus de fabrication et de distribution des annuaires imprimés ont été certifiés conformes à la norme Iso 9001, version 2000, par l'AFAQ.

L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 2 114 rubriques selon la localité d'exercice de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes indique gratuitement son nom, adresse et numéro de téléphone. Pour l'ensemble de la France, l'annuaire PagesJaunes recense environ 4 millions de professionnels.

En 2003, l'annuaire PagesJaunes a donné lieu à 130 éditions, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, à 29,6 millions d'exemplaires. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à la vente sur demande auprès de la Société, par un numéro Azur 0810 810 767. Certains de ces annuaires ont une couverture départementale, d'autres infra départementale. Cette technique de découpage (*scoping*) permet aux annonceurs de promouvoir leur activité dans les annuaires à un coût inférieur sur une zone géographique plus limitée.

L'annuaire PagesJaunes a généré en 2003 un chiffre d'affaires de 482,4 millions d'euros, soit 52,6 % du chiffre d'affaires 2003 du Groupe Consolidé. L'essentiel de ces revenus provient de la publicité contenue dans cet annuaire.

Les charges liées à l'annuaire PagesJaunes résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'annuaire) et des frais commerciaux et administratifs.

En 2004, l'annuaire PagesJaunes donnera lieu à une édition de poche, résultant d'une extraction de professionnels des rubriques les plus utiles aux consommateurs en situation de mobilité. Cette édition de poche sera disponible à Paris en 2004, puis à Lille, Lyon et Marseille, et permettra aux annonceurs ciblant des usages en mobilité de communiquer avec une cible nouvelle d'utilisateurs. Dès le début de l'été, l'édition de poche devrait être mise à la disposition des touristes dans les hôtels. Après l'été, l'édition de poche devrait être également disponible dans les transports en commun de la région parisienne, dans les résidences universitaires et sur les campus des écoles et des universités.

L'Annuaire

L'Annuaire (anciennement Pages Blanches) rassemble la liste des particuliers et entreprises abonnés de différents opérateurs de télécommunications, classés alphabétiquement selon leur localité d'installation. L'Annuaire contient les coordonnées d'environ 25 millions de particuliers et professionnels, pour l'ensemble du territoire français. La Société anticipe que l'inclusion progressive des numéros de téléphone mobile devrait permettre une redynamisation de l'audience et pourrait se traduire également par une augmentation des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'Annuaire).

En 2003, l'Annuaire a donné lieu à 101 éditions départementales distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, à l'exclusion des particuliers ou professionnels disposant d'un Minitel, ce qui représente une diffusion de 26,4 millions d'exemplaires. Il est également disponible à la vente sur demande auprès de la Société, par un numéro Azur 0810 810 767.

France Télécom, éditeur de cet annuaire, a confié à PagesJaunes la prospection, la conception et la fabrication de la publicité à insérer dans l'Annuaire, par convention en date du 30 juin 1967, remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 (voir la Section «4.5.2 Convention de régie publicitaire»). France Télécom a également confié la réalisation, la fabrication et la distribution de l'Annuaire à la Société, par convention en date du 26 juin 2000, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004, et renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente à la durée initiale (voir la Section «4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique »).

Au titre de la convention de régie publicitaire, PagesJaunes est en charge de la prospection commerciale ainsi que de la facturation des annonceurs de l'Annuaire (voir la Section « 4.5.2 Convention de régie publicitaire »). Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par la Société, est intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes. La Société reverse ensuite à France Télécom la partie du chiffre d'affaires qui excède sa commission de régie publicitaire. Le montant ainsi reversé est comptabilisé dans les coûts des services et produits vendus. L'Annuaire a généré en 2003 un chiffre d'affaires de 112,6 millions d'euros, soit 12,3 % du chiffre d'affaires 2003 du Groupe Consolidé. En 2003, PagesJaunes a versé à France Télécom, au titre de cette convention de régie publicitaire, une redevance éditoriale de 64,3 millions d'euros.

PagesJaunes assure la réalisation, la fabrication et la distribution de l'Annuaire et de la recherche alphabétique sur le service Minitel PagesJaunes 3611 pour le compte de France Télécom, qui a l'obligation d'éditer un annuaire universel sous forme imprimée et électronique en application de la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996. La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a modifié le régime existant à compter du 1^{er} janvier 2005 en prévoyant un appel à candidatures d'ici le 31 décembre

2004 pour l'attribution de l'annuaire universel. La Société est dans l'attente de la publication du décret d'application de cette loi, ainsi que de la publication du cahier des charges pour l'édition de l'annuaire universel sous le nouveau régime, pour décider si elle répondra à cet appel à candidatures.

Enfin, France Télécom et PagesJaunes ont conclu un accord en vue du transfert de la marque l'Annuaire à PagesJaunes dont les principaux termes sont décrits à la Section « 4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ».

4.2.1.3 Services en ligne

Au delà de son activité annuaires imprimés, la Société fournit également des services en ligne depuis le lancement en 1985 de PagesJaunes 3611 sur Minitel. Cette offre s'est depuis enrichie avec le lancement du site Internet pagesjaunes.fr en 1997 et le développement la même année d'un service de création et d'hébergement de sites Internet. L'apparition du service PagesJaunes sur Minitel dès 1985 a contribué à la familiarisation des utilisateurs comme des annonceurs à un service annuaire en ligne. Cette familiarisation a ensuite favorisé le développement de pagesjaunes.fr.

En 2003, l'activité services en ligne de la Société a généré un chiffre d'affaires de 208,2 millions d'euros, soit 22,7 % du chiffre d'affaires 2003 du Groupe Consolidé. Environ 401 610 annonceurs ont été, en 2003, clients des services en ligne de la Société. L'essentiel des revenus provient des produits de référencement – communs entre PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr – et des produits publicitaires spécifiques à chacun de ces supports. Le chiffre d'affaires issu des produits de référencement, qui a représenté environ 33 % du chiffre d'affaires des services en ligne en 2003, est réparti entre PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr au pro rata de leur audience respective. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des services en ligne comprend celui de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet. Les principaux coûts liés aux activités en ligne de la Société sont les coûts des systèmes d'information, les coûts commerciaux et de publicité, ainsi que les coûts administratifs.

Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations sur les supports en ligne de la Société :

Nombre de consultations (en millions par mois)	Mars 2003	Septembre 2003	Mars 2004
PagesJaunes 3611 *	27	24	21
Pagesjaunes.fr **	20	25	32
Total	47	49	53

* Source : PagesJaunes. Comptage des requêtes effectuées sur les centres d'interrogation des serveurs de PagesJaunes 3611.

** Source : Cybermétrique-Médiamétrie/e-stat, en nombre de visites.

Depuis septembre 2003, l'audience sur pagesjaunes.fr est devenue plus élevée que l'audience sur PagesJaunes 3611 et a plus que compensé la baisse de cette dernière. En audience cumulée, l'audience des supports en ligne a progressé entre mars 2003 et mars 2004.

PagesJaunes 3611

Lancé en 1985, PagesJaunes 3611 est un service électronique de recherche des abonnés au téléphone, accessible par Minitel. PagesJaunes 3611 donne accès en permanence à la base de

données de la Société, actualisée chaque jour. Il permet une recherche de professionnels ou de particuliers sur tous les départements, par nom (recherche alphabétique) ou par activité. Pour l'utilisateur, les trois premières minutes de consultation sont gratuites ; au-delà, le service devient payant.

PagesJaunes, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche par activité, conserve l'intégralité du chiffre d'affaires publicitaire issu des produits de référencement par activité. France Télécom, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, a confié à PagesJaunes toutes les tâches relatives à la régie publicitaire, la réalisation et l'édition de cet annuaire. Concernant la régie publicitaire, PagesJaunes est rémunérée dans le cadre de la convention s'appliquant également à l'Annuaire (voir la Section « 4.5.2 Convention de régie publicitaire »). Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par PagesJaunes pour les espaces publicitaires en recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611, est intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes. La Société reverse ensuite à France Télécom la partie du chiffre d'affaires qui excède sa commission de régie publicitaire. Le montant ainsi reversé est comptabilisé dans les coûts des services et produits vendus.

PagesJaunes 3611 est le service Minitel le plus consulté en France avec 24,75 millions de consultations en moyenne par mois en 2003 et 21 millions de consultations sur le mois de mars 2004 (source : PagesJaunes). En 2003, PagesJaunes 3611 a généré un chiffre d'affaires de 92,5 millions d'euros, soit 10,1 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé.

Fort de son expérience sur le Minitel, PagesJaunes a su créer sur Internet une offre de produits publicitaires attractive pour les annonceurs au travers du site pagesjaunes.fr.

Pagesjaunes.fr

Le site pagesjaunes.fr a été lancé en 1997 alors que le nombre d'internautes en France et le nombre d'annonceurs sur Internet étaient encore faibles. Le développement du nombre d'internautes en France, ainsi que la notoriété et le contenu des services de pagesjaunes.fr ont permis à la Société d'attirer chaque année une audience plus élevée et un nombre croissant d'annonceurs sur pagesjaunes.fr. A fin décembre 2003, 267 175 annonceurs avaient une parution publicitaire en ligne sur pagesjaunes.fr. En 2003, pagesjaunes.fr a généré un chiffre d'affaires de 94,8 millions d'euros, soit 10,3 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé. Le site pagesjaunes.fr offre différents services aux internautes :

- La recherche d'un professionnel ou d'un particulier au moyen de critères de recherche affinés tels que l'activité, le nom, l'adresse, la localité ou le département du professionnel ou du particulier recherché. Les personnes effectuant une recherche peuvent également accéder aux plans de ville de 1 031 agglomérations et à plus de 3 millions de photos sur 15 villes pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Ces services complémentaires sont offerts par la Société en partenariat avec sa filiale Wanadoo Maps.
- Un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesblanches.fr. Ces liens permettent aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soit révélé. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles.

- Un service appelé « Recherche à Proximité ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir gratuitement la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr.
- L'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc ». Cet annuaire inversé fait l'objet d'une description spécifique à la Section « 4.2.1.4 Autres activités – L'annuaire inversé « QuiDonc ».
- La possibilité d'accéder rapidement à plus de 200 annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr.

La Société a réussi à faire du service pagesjaunes.fr l'un des 10 premiers sites en France en termes d'audience, avec un taux de couverture d'environ 28,5 % (source : Nielsen Home and Work – décembre 2003), une moyenne de 21,3 millions de visites par mois en 2003, 28,8 millions de visites en moyenne par mois sur le premier trimestre 2004 et 32,2 millions en mars 2004 (source : Cybermétrie - Mediamétrie/e-stat). Le site pagesjaunes.fr est également accessible depuis les portails Wanadoo et Voilà, qui appartiennent au Groupe France Télécom et depuis les principaux autres sites d'audience français. Les accès depuis l'ensemble de ces portails et sites ont représenté en 2003 environ 20 % de l'audience de pagesjaunes.fr (source : e-stat, juin 2003).

Selon une étude ISL / Crédoc, 73 % des personnes ayant effectué une recherche sur pagesjaunes.fr ont pris contact avec un professionnel et 51 % d'entre elles ont réalisé une transaction ou un achat suite à ce contact commercial (source : ISL / Crédoc, Baromètre de Consultation des annuaires, synthèse annuelle de décembre 2003 - étude réalisée sur quatre échantillons totalisant 8 442 personnes représentatifs de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

Création et hébergement de sites Internet

Depuis 1997, PagesJaunes offre aux professionnels un service de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création et d'hébergement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de la Société. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain.

L'offre de la Société comprend principalement le dépôt du nom de domaine, la conception du site, l'hébergement, la mise à jour régulière du site et un service d'assistance en ligne. Toutes ces activités sont réalisées directement par PagesJaunes à l'exception de l'activité d'hébergement qui est aujourd'hui encore sous-traitée. Des interlocuteurs experts dans le domaine de la conception de sites accompagnent le client tout au long du processus de réalisation en lui apportant des conseils personnalisés et adaptés.

Cette offre se décompose en deux forfaits distincts et de nombreuses options complémentaires – visite virtuelle d'un point de vente, offres de commerce électronique, « web call-back » – qui permettent de répondre aux besoins plus ou moins complexes des entreprises souhaitant disposer d'un site Internet. PagesJaunes est l'un des principaux acteurs français dans le domaine de la création de sites sur le marché des professionnels, avec au 31 décembre 2003 environ 25 600 sites en parc.

La totalité des revenus provenant de cette activité résulte de la facturation de frais de création, de forfaits de services et de la commercialisation d'options supplémentaires. Cette activité a généré en 2003 un chiffre d'affaires de 20,9 millions d'euros, soit 2,3 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé.

4.2.1.4 Autres activités

L'annuaire PagesPro

L'annuaire PagesPro édité par la Société se positionne comme un annuaire régional à destination des petites et moyennes entreprises, destiné à mettre les professionnels en relation les uns avec les autres. L'annuaire PagesPro est aujourd'hui disponible sous forme d'annuaire imprimé, sur CD-Rom et sur Internet.

L'annuaire PagesPro est envoyé gratuitement aux entreprises figurant sur une liste de distribution établie par PagesJaunes qui comprend des professionnels sélectionnés selon leur activité et leur taille. Préalablement à cette distribution, la Société consulte chacun de ces professionnels pour connaître le support (imprimé ou CD-Rom) sur lequel il souhaite obtenir cet annuaire. Pour les autres, l'annuaire PagesPro est disponible à l'achat.

L'essentiel des revenus provient de la vente d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesPro, qui a généré un chiffre d'affaires de 17,7 millions d'euros en 2003, soit 1,9 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé. 26 131 professionnels ont annoncé sur l'un des services de l'annuaire PagesPro en 2003.

Annuaire PagesPro imprimé

En 2003, l'annuaire PagesPro imprimé répertorie 270 885 professionnels sélectionnés selon leur activité (qui doit être destinée à des professionnels) et leur taille (un seuil minimum d'effectif est établi pour chaque secteur d'activité). Ces professionnels sont regroupés sous 4 352 rubriques professionnelles et classés selon leur localité d'activité.

Cinq versions régionales sont éditées annuellement : Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est, Nord-Est et Ile-de-France. L'annuaire PagesPro contient de nombreuses informations sur les professionnels référencés :

- des coordonnées comprenant la raison sociale, l'adresse, les numéros de télécommunications, l'effectif de l'établissement, les adresses e-mail et des sites Internet ; et
- des informations sur les activités de l'entreprise telles que les activités principales, les produits et services.

En 2003, environ 298 000 exemplaires ont été distribués.

L'annuaire PagesPro CD-Rom

En 2003, l'annuaire PagesPro sur CD-Rom répertorie 512 611 professionnels. La recherche est simplifiée pour l'utilisateur grâce aux choix proposés : recherche libre ou guidée par activité, par code APE, NAF ou SIRET/SIREN, par nom, par zone géographique, ou par effectif. La fonction communicante du CD-Rom permet à l'utilisateur qui dispose d'une connexion Internet d'adresser des messages e-mail à l'entreprise et de consulter ses sites Internet. Il peut également utiliser le système de composition automatique du numéro de téléphone ou de fax.

En 2003, environ 375 000 exemplaires ont été distribués.

Pagespro.com

L'annuaire PagesPro est également disponible gratuitement sur Internet (www.pagespro.com) avec une base de données qui regroupe environ 600 000 professionnels pour l'ensemble du territoire. L'information mise à la disposition de l'internaute est enrichie, par rapport aux annuaires imprimés et CD-Rom PagesPro, d'informations achetées à des tiers (telles que les données économiques sur l'entreprise et les informations sur le dynamisme économique du secteur d'activité). La recherche d'un professionnel par le site pagespro.com est facilitée par la mise à disposition de quatre principaux modes de recherche : par raison sociale, par activité, par code NAF ou SIRET / SIREN. La recherche peut également être affinée à l'aide de critères géographiques : région, département, localité, adresse. L'internaute bénéficie en outre d'un service supplémentaire d'interactivité grâce au plan d'accès et à l'itinéraire pour se rendre dans les locaux de l'entreprise.

L'annuaire inversé « QuiDonc »

Créé en 1998, l'annuaire inversé QuiDonc permet la recherche en France d'un professionnel ou d'un particulier à partir du numéro de téléphone ou de télécopie. Cet annuaire inversé permet également la recherche nominative d'un professionnel ou d'un particulier sur la France entière.

QuiDonc est disponible à partir du Minitel (3617 QuiDonc), sur un serveur Audiotel, par appel téléphonique au 3288 (serveur vocal), par SMS envoyé au 61 800, sur la télévision interactive ainsi que sur les services Wap des opérateurs de téléphonie mobile. QuiDonc est également accessible sur Internet directement (www.quidonc.fr), sur le site pagesjaunes.fr (sous l'onglet « A QuiDonc il est ce numéro ? » et « Mais QuiDonc porte ce nom ? »), et également dans les services payants proposés sur les sites wanadoo.fr et voila.fr.

Le service QuiDonc est un service payant. Sur Internet, le paiement est sécurisé et le coût d'une consultation n'est pas calculé en fonction du temps passé, comme sur le Minitel et sur l'Audiotel, mais par recherche. L'internaute est facturé 0,5 euro TTC par recherche avec « A QuiDonc il est ce numéro ? » et 1,5 euro TTC par recherche avec « Mais QuiDonc porte ce nom ? ».

L'intégralité des revenus attachés à l'activité « QuiDonc » provient du paiement effectué par les utilisateurs. L'annuaire inversé a généré un chiffre d'affaires en 2003 de 8,1 millions d'euros, soit 0,9 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé.

Europages

Europages est un annuaire qui référence 500 000 entreprises sélectionnées pour leur dynamisme à l'import-export dans tous les secteurs d'activité et dans environ 30 pays européens. L'annuaire Europages fournit les adresses, numéros de téléphone et de télécopie, adresses e-mail et sites Internet des entreprises référencées. Ces professionnels sont classés selon une nomenclature détaillée qui comprend 21 secteurs d'activités, 700 rubriques principales et 3 500 rubriques spécialisées. L'annuaire Europages est également disponible sur CD-Rom et accessible par Internet. L'annuaire imprimé et le CD-Rom sont distribués gratuitement à 540 000 entreprises dans toute l'Europe, sélectionnées selon leur activité, leur taille et leur capacité d'exportation.

Europages est une marque déposée par Euredit, filiale du groupe Seat Pagine Gialle. La Société assure la régie publicitaire en France des supports Europages (imprimés, CD-Rom, Internet) en

vertu d'un contrat renouvelé le 30 mai 2000 avec Euredit qui détermine les conditions de régie publicitaire des éditions 2001 à 2006.

Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est engagée pendant la durée du contrat et pendant une période de deux années suivant sa résiliation ou son expiration à ne pas (a) exercer en France d'activité de régie publicitaire d'une base de données professionnelles ou d'un annuaire de professionnels diffusé dans au moins deux pays de la zone constituée par l'Union Européenne et la Suisse, ni (b) participer à la création d'une telle base ou d'un tel annuaire, ni devenir actionnaire ou associé d'une entreprise qui publie ou diffuse en France un tel annuaire ou base de données, étant précisé que ces restrictions ne s'appliquent pas aux activités de régie ou d'édition exercées par le Groupe préalablement au 30 mai 2000. D'autre part, la convention prévoit la faculté pour l'éditeur de résilier le contrat si PagesJaunes n'assure plus à titre exclusif la prospection publicitaire pour France Télécom des annuaires nationaux de France Télécom.

En 2003, le chiffre d'affaires publicitaire réalisé par PagesJaunes pour cette activité a représenté 4,4 millions d'euros et la redevance éditoriale versée à Euredit s'est élevée à 3,9 millions d'euros. Le montant de la redevance ainsi reversé est comptabilisé dans les coûts des services et produits vendus.

Vente d'accès à la requête

La Société exerce l'activité de vente d'accès à la requête depuis le 1er janvier 2002, date à laquelle cette activité a été achetée à Intelmatique (filiale de France Télécom). Cette activité couvre le développement, la mise en place et la vente d'accès à la requête, en ligne et en temps réel, à la base de données des abonnés à la téléphonie fixe de France Télécom (hors listes d'opposition) et aux bases de données d'opérateurs étrangers (19 pays européens, Etats-Unis, Canada et Australie).

En application d'une décision du Conseil de la concurrence du 12 septembre 2003 rendue contre France Télécom, les tarifs de cette activité ont été revus à la baisse de sorte qu'ils soient strictement orientés vers les coûts.

Les principaux clients sont les services de renseignements des opérateurs mobiles français (Orange, SFR, Bouygues Télécom) et des opérateurs étrangers (notamment Belgacom, Swisscom, Deutsche Telekom). En 2003, cette activité a représenté un chiffre d'affaires de 10,4 millions d'euros, soit 1,1 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé.

4.2.1.5 La concurrence en France

La Société estime que son environnement concurrentiel est plus large que la seule concurrence qui viendrait d'autres annuaires grand public ou professionnels. Comme tout média, la Société fait face à deux types de concurrence :

Concurrence sur l'audience : il existe différents moyens pour les consommateurs de trouver les coordonnées d'un particulier ou d'un professionnel ou, plus largement, de trouver des informations commerciales avant de choisir un fournisseur de produits ou de services. Ainsi, les services proposés par la Société ne sont qu'une des nombreuses sources d'informations disponibles pour les consommateurs particuliers ou professionnels.

Concurrence des médias publicitaires locaux : les annonceurs locaux auxquels s'adressent traditionnellement les services de PagesJaunes pour mettre en avant leurs offres de produits et de

services, ont à leur disposition d'autres médias publicitaires à vocation locale pour développer leur activité commerciale.

La concurrence sur l'audience

L'évolution des technologies – notamment Internet et la téléphonie mobile – a significativement modifié l'environnement concurrentiel de la Société. Ainsi, les consommateurs peuvent accéder grâce à Internet, à un nombre important de contenus et de services, en complément ou en substitution des consultations des services de la Société, et grâce à la sophistication des téléphones mobiles, à des fonctionnalités étendues de répertoire électronique.

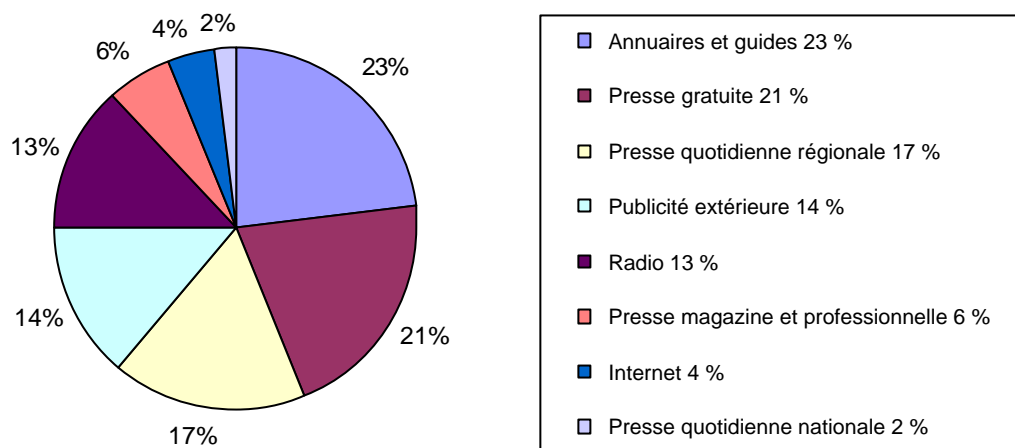
En outre, les services de PagesJaunes sont en concurrence avec les répertoires papier, les services de renseignements par opérateur, ainsi que tous les supports de presse qui répertorient des offres de professionnels.

Ainsi, les principaux concurrents de la Société sont :

- les répertoires électroniques ou papier, permettant de stocker des numéros de télécommunication ;
- les services de renseignements par opérateur (notamment le 12 de France Télécom, le 712 d'Orange, le 612 de Bouygues Télécom et le 222 de SFR) ;
- la presse gratuite (notamment les supports des sociétés Comareg et Spir Communication, 20 Minutes, Métro) ;
- les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Voilà, Yahoo!, MSN) ;
- les portails thématiques sur Internet, ainsi que les sites marchands (ViaMichelin.com, Webcity.fr, Seloger.com, Ebay.fr, Voyages-sncf.com, Hotels.com, Kelkoo.com) ; et
- les autres éditeurs d'annuaires imprimés ou en ligne (notamment Bottin – l'Annuaire Soleil, U Corsu, Iliad) ainsi que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet.

La concurrence des médias publicitaires

Les annuaires de la Société sont en concurrence avec tous les autres médias publicitaires qui permettent à un annonceur de toucher une cible locale. Il s'agit notamment de la presse gratuite, de la presse quotidienne régionale, de la presse magazine, de l'affichage et de la radio locale. Par ailleurs, le développement d'Internet élargit le panorama concurrentiel de la Société. Les éditeurs de contenu thématique sur Internet développent des offres publicitaires à destination des annonceurs locaux (référencement de professionnels, mini-sites descriptifs des prestations de ces professionnels, réservation ou achat en ligne). Il en est de même des moteurs de recherche sur Internet qui développent des offres de placement payantes dans leurs listes de réponses, destinées aux petites et moyennes entreprises. Le marché publicitaire à visée locale en France (tel que défini dans le diagramme ci-dessous) a représenté en 2003 un budget total d'environ 3 815 millions d'euros et le diagramme qui suit présente la répartition de ce budget sur les différents médias publicitaires :



Source : France Pub, chiffres 2003, hors cinéma et télévision locale, marketing direct, promotion, événementiel et relations publiques.

Le marché publicitaire à visée locale a augmenté de 14,5 % entre les années 2000 et 2003 et celui du segment Annuaire et Guides a augmenté de 18 % sur cette même période. En 2003, le segment Annuaire et Guides a représenté 850 millions d’euros. Sur ce segment, les annuaires de la Société sont en concurrence avec tous les autres annuaires imprimés ou en ligne disponibles en France et la part de marché de la Société est d’environ 93 %.

4.2.2 International & Filiales

Au-delà de l’édition d’annuaire grand public en France qui représente l’essentiel de son activité aujourd’hui, le Groupe s’est développé depuis plusieurs années dans trois directions :

- l’édition d’annuaire grand public hors de France,
- le développement des annuaires Kompass en Europe, et
- le développement d’activités complémentaires de l’édition d’annuaire, telles que les services géographiques et le marketing direct.

Le Groupe édite aujourd’hui des annuaires grand public en Espagne, au Liban et au Luxembourg.

Le Groupe est par ailleurs en charge de l’édition des annuaires Kompass en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg.

Enfin, le Groupe a développé des activités complémentaires qui regroupent des services à valeur ajoutée comme les services géographiques de Wanadoo Maps ou l’exploitation par Wanadoo Data des fichiers de données constitués initialement pour la conception d’annuaire.

Les activités International & Filiales des entités du Groupe Consolidé ont représenté en 2003 un chiffre d'affaires total de 69,8 millions d'euros, soit 7,6 % du chiffre d'affaires 2003 du Groupe Consolidé. L'objectif de PagesJaunes est de développer de façon rentable ces activités qui constituent un potentiel de croissance supplémentaire et un prolongement naturel de son activité d'éditeur d'annuaires en France.

4.2.2.1 L'édition d'annuaires grand public hors de France

4.2.2.1.1 QDQ Media

Créée en 1997, la société QDQ Media (anciennement Indice Multimedia) a été constituée pour concurrencer Telefónica Publicidad e Información (TPI), l'éditeur historique des « Páginas Amarillas » en Espagne. QDQ signifie « Qué, Dónde, Quién », c'est-à-dire « Quoi, Où, Qui ». Le projet reposait sur un produit différencié, plus moderne, permettant de tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol (faible pénétration de l'annuaire, faible poids dans le marché publicitaire en comparaison avec les autres marchés européens). QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis a été cédée à PagesJaunes en avril 2004 (voir la Section «4.1 Présentation générale de la Société et du Groupe – Historique et évolution de la structure du Groupe »).

QDQ Media propose aujourd'hui des annuaires imprimés et des services en ligne. Pour commercialiser les espaces publicitaires de ses supports, QDQ Media a développé une force de vente opérant sur le terrain, puis, à partir de 2001, une télévente, l'ensemble représentant aujourd'hui environ 500 personnes. La force de vente terrain est organisée en 7 agences : Centre, Catalogne, Nord, Nord-Ouest, Castille / Canaries, Andalousie et Levant. Chaque agence gère entre 7 et 11 annuaires. La télévente comprend 3 plateformes : Madrid, Barcelone et Saragosse.

La base de données est constituée par QDQ Media à partir de sources publiques et enrichies d'informations recueillies sur le terrain. En outre, QDQ Media accède gratuitement aux bases de données des abonnés des différents opérateurs en vertu d'une décision de la Commission des Marchés des Télécommunications espagnole du 7 novembre 2002.

QDQ Media est aujourd'hui le deuxième éditeur d'annuaires en Espagne en termes de chiffre d'affaires (source : AMR International, The European Telephone Directory Market, automne 2003). Ainsi, 82 517 annonceurs ont fait confiance à QDQ Media en 2003, générant un chiffre d'affaires de 32,6 millions d'euros (dont 0,6 million d'euros éliminé en consolidation), correspondant à 3,6 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé. Les revenus de QDQ Media proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et en ligne. QDQ Media offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires afin de répondre au mieux à la variété de leurs besoins. Les principaux coûts de QDQ Media sont les coûts d'édition (achat du papier, impression et distribution des annuaires) auxquels s'ajoutent les frais commerciaux et les frais administratifs.

Annuaire imprimé : QDQ, La Guia Util

L'annuaire imprimé QDQ, La Guia Util (L'Annuaire Utile) répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 384 rubriques. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité ou par ordre alphabétique, selon l'activité concernée.

Les cinq premiers annuaires QDQ, La Guia Util ont été lancés en 1998 dans la province de Madrid. Les années 1999 à 2001 ont vu la création de 63 annuaires supplémentaires. Aujourd'hui, QDQ Media édite 68 annuaires imprimés qui paraissent chaque année et couvrent la quasi-totalité

du territoire espagnol. Ils sont distribués gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. En 2003, les annuaires QDQ, La Guia Util ont été distribués à 15,5 millions d'exemplaires.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires extérieurs au Groupe en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

35 % de la population espagnole de 16 ans et plus a déclaré avoir utilisé un annuaire QDQ, La Guia Util au cours des 12 derniers mois (source : Gallup España, période avril 2003-mars 2004). Les annuaires les plus anciens sont les mieux établis et leur audience est parfois proche de celle des Páginas Amarillas, comme par exemple dans la province de Madrid où les annuaires en sont à leur sixième ou septième édition.

Les annuaires imprimés ont représenté en 2003 environ 95 % du chiffre d'affaires total de QDQ Media. En 2003, sur le segment des annuaires imprimés par rubriques défini comme la somme de TPI et QDQ Media, la part de marché de QDQ Media s'élevait à 9,4 % (source : pour le chiffre d'affaires annuaire imprimé par rubriques de TPI, communiqué de presse de TPI du 12 février 2004).

Services en ligne

QDQ Media a lancé en 2001 le site QDQ.com pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. Le site QDQ.com s'est développé en bénéficiant notamment de l'apport des services de photographie et géographiques de Wanadoo Maps (l'activité de Wanadoo Maps est décrite à la Section « 4.2.2.3.2 Wanadoo Maps »). Madrid en photos, en janvier 2002, a rencontré un grand succès auprès des internautes et a contribué à une augmentation significative de l'audience du site QDQ.com (le site QDQ.com a reçu une moyenne mensuelle de 536 138 visites en 2002 contre 104 024 visites en décembre 2001 (source : OJD www)). Le service de photographie s'est depuis enrichi des photos des villes de Barcelone, Valence et Séville.

QDQ Media a également lancé QDQ Blancas en juillet 2003, le premier annuaire en ligne espagnol à contenir les données de tous les abonnés des opérateurs de télécommunications qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour les abonnés au téléphone fixe, ou qui ont donné leur consentement préalable pour les abonnés au téléphone mobile. QDQ Blancas est accessible depuis le site Internet QDQ.com.

Le site Internet QDQ.com a reçu en moyenne 615 034 visites par mois en 2003 (source : OJD www), soit une progression de 14,7 % par rapport à 2002. Les annuaires Internet de QDQ Media ont généré environ 5 % du chiffre d'affaires de la société.

Restructuration de QDQ Media

En 2003, l'équipe de direction de QDQ Media a été entièrement renouvelée. La nouvelle équipe a pris des mesures destinées à redresser la situation de la société en procédant notamment à un plan social ainsi qu'à l'assainissement des comptes clients et à la mise en place d'une politique de prévention et de recouvrement des impayés. La réduction d'effectif (environ 120 personnes, essentiellement dans les fonctions support, soit environ 14 % de l'effectif total au 31 décembre 2003), a été accompagnée par une réorganisation destinée à accroître la productivité des équipes et l'efficacité opérationnelle de l'entreprise. D'autre part, des mesures ont été prises

afin de dynamiser le chiffre d'affaires. Ainsi, l'annuaire imprimé QDQ, La Guia Util a été profondément remanié grâce à l'expérience de PagesJaunes. Par ailleurs, un nouveau contrat de travail pour la force de vente terrain a été introduit en 2003 ; il sera étendu en 2004 à l'ensemble de la force de vente terrain. Enfin, QDQ Media a l'intention de mettre en place de nouveaux services tels qu'un service de renseignements par opérateur et un accès à QDQ.com sur téléphones mobiles.

Marché concurrentiel de QDQ Media

Le marché espagnol des annuaires a représenté en 2002 un chiffre d'affaires total de 431,0 millions d'euros, y compris les services par opérateur et annuaires alphabétiques, segments sur lesquels QDQ Media n'était pas présente. Ce marché a connu une croissance moyenne annuelle de 7 % entre 1999 et 2002. (Source : AMR International, The European Telephone Directory Market Report 2003, Automne 2003).

Le marché des annuaires en Espagne est dominé par TPI, filiale de l'opérateur historique Telefónica. Il comprend également des acteurs locaux, notamment Guia Color (Castille-Léon), Tu Distrito (province de Malaga) et Guiaraba (Alava).

4.2.2.1.2 PagesJaunes Liban

La société PagesJaunes Liban a été créée en janvier 1997 pour éditer les annuaires officiels du Liban, sur la base d'un contrat avec le Ministère des Télécommunications du Liban en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006. Aux termes de ce contrat, PagesJaunes Liban commercialise, édite et distribue un annuaire alphabétique (Les Pages Blanches) sur la base de données fournies gratuitement par le Ministère des Télécommunications et un annuaire de professionnels (Les Pages Jaunes), qui utilise une base de données constamment mise à jour par PagesJaunes Liban. Le Ministère prend à sa charge une partie des coûts d'édition et de distribution, PagesJaunes Liban conservant l'essentiel des revenus publicitaires. PagesJaunes Liban est également éditeur de l'annuaire en ligne pagesjaunes.com.lb / yellowpages.com.lb, lancé en 1999 et qui donne accès à toute l'information des annuaires Pages Jaunes et Pages Blanches. PagesJaunes Liban est propriétaire au Liban des marques Pages Jaunes et Pages Blanches en trois langues (français, anglais et arabe).

La société n'est pas consolidée dans les comptes du Groupe compte tenu de son faible chiffre d'affaires (environ un million d'euros en 2003). PagesJaunes Liban tire l'essentiel de ses revenus des produits de la publicité. En 2003, environ 2 060 annonceurs ont choisi de faire de la publicité sur l'un des services de PagesJaunes Liban.

PagesJaunes Liban est la seule société éditrice d'annuaires grand public présente au Liban. La société est en concurrence avec l'ensemble des médias publicitaires locaux ainsi qu'avec les acteurs locaux et internationaux sur Internet. Le marché des annuaires grand public est de taille modeste et évolue dans un environnement économique général difficile.

4.2.2.1.3 Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est depuis sa création en 1995 l'éditeur des annuaires officiels de P&T Luxembourg. Editus Luxembourg est détenue à 49 % par Eurodirectory (société holding détenue à 50 % par PagesJaunes et à 50 % par Seat Pagine Gialle) et à 51 % par P&T Luxembourg. Eurodirectory est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe (voir la note 12 de la Section « 5.2.1.2 Annexes aux comptes consolidés pro forma »). En vertu du pacte d'actionnaires entre Eurodirectory et P&T Luxembourg conclu le 6 juillet 1995, aucune des deux

parties n'est autorisée à créer, participer, favoriser ou accorder une licence à une entreprise directement ou indirectement concurrente d'Editus Luxembourg. Eurodirectory et P&T Luxembourg nomment un nombre identique d'administrateurs, la présidence du Conseil étant assumée par un administrateur désigné sur proposition de P&T Luxembourg.

Editus Luxembourg propose aux utilisateurs un service d'annuaires imprimés et en ligne. Les coordonnées des particuliers et professionnels recensés dans ces annuaires proviennent essentiellement de la base de données de P&T Luxembourg. Les revenus d'Editus Luxembourg proviennent principalement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et en ligne auprès d'environ 14 500 annonceurs. La société Editus Luxembourg a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 17,3 millions d'euros. Les principaux coûts d'Editus Luxembourg sont des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires) et des coûts commerciaux.

Annuaire imprimés

Editus Luxembourg édite L'Annuaire Professionnel, annuaire classé par rubriques, comparable à l'annuaire PagesJaunes en France et L'Annuaire Téléphonique, alphabétique. Chaque annuaire comporte une seule édition couvrant le pays et est distribué au domicile des particuliers et dans les entreprises du Luxembourg. La société édite également l'annuaire InterRégion qui couvre la Sarre, le Palatinat, la Lorraine, le Luxembourg belge et le Grand Duché.

Services en ligne

Les annuaires d'Editus Luxembourg sont également accessibles sur le site luxweb.com qui, au-delà des annuaires, offre des services de portail.

Marché concurrentiel d'Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est le seul éditeur d'annuaires grand public présent au Luxembourg. La société est en concurrence avec l'ensemble des médias publicitaires locaux ainsi qu'avec des acteurs locaux et internationaux sur Internet. Le marché des annuaires grand public a connu une croissance régulière au cours des dernières années.

4.2.2.2 Le développement des annuaires Kompass en Europe

Le concept Kompass est un système mondial de bases de données sur les entreprises qui repose sur une nomenclature détaillée de 52 000 rubriques, propriété de Kompass International, et sur la mise à jour constante de données à valeur ajoutée. Les informations Kompass comprennent les coordonnées de 1,8 million d'entreprises ainsi que des informations sur leurs dirigeants, leurs chiffres clés, leurs marques, leurs produits et leurs services. Kompass bénéficie d'une forte notoriété au niveau européen et notamment en France.

Kompass International, filiale de Coface, est propriétaire de la marque Kompass et la concède dans 70 pays (source : kompass.com). Le Groupe, au travers de ses filiales, bénéficie de la concession Kompass pour la France, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg. Dans chacun de ces quatre pays, les filiales de PagesJaunes possèdent l'exclusivité pour l'utilisation de la marque et de la nomenclature Kompass, l'édition et la commercialisation des espaces publicitaires dans les annuaires Kompass, ainsi que la vente de ces annuaires.

Kompass International édite le site Internet kompass.com qui propose un accès payant à la base de données mondiale Kompass alimentée par l'essentiel de ses concessionnaires.

Kompass France

Kompass France, qui était détenue depuis 1988 au travers d'Eurodirectory, est devenue en 1999 une filiale directe à 100% de PagesJaunes et exploite la marque Kompass en France et en Espagne via une succursale.

Kompass France a deux pôles d'activités : la publicité pour les professionnels d'une part, qui correspond à la vente d'espaces publicitaires sur les supports Kompass (annuaires imprimés, CD-Roms et Internet avec kompass.com), et l'information d'autre part, qui correspond à la vente des supports eux-mêmes et au marketing direct. La base de données sur les entreprises françaises constituée par Kompass France comporte 140 000 entreprises.

Kompass France a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 24,9 millions d'euros en France et en Espagne. L'activité publicité a représenté en 2003 69 % de ce chiffre d'affaires hors échanges et affranchissements avec environ 7000 clients et une force de vente terrain de 84 personnes (en France et en Espagne). L'activité information a représenté le solde avec plus de 5900 clients et une force de vente de 26 personnes.

Kompass Belgium

Créée en 1967, la société Kompass Belgium détient la concession Kompass pour la Belgique (depuis 1967) et pour le Luxembourg (depuis 2000). Kompass Belgium a été cédée par Wanadoo International à PagesJaunes en avril 2004 (voir la Section « 4.1 Présentation générale de la Société et du Groupe – Historique et évolution de la structure du Groupe »). Du fait de sa taille, Kompass Belgium n'est pas consolidée dans les comptes du Groupe.

La base de données constituée par Kompass Belgium est composée d'environ 43 600 sociétés, dont environ 26 500 classées selon la nomenclature Kompass. Ces données sont exploitées sous forme d'annuaires imprimés, de CD-Rom et sont également accessibles sur Internet sur le site kompass.com. Kompass Belgium édite également l'annuaire Safety-Security-Hygiene-Environnement ainsi que Diamonds, l'annuaire de référence pour le secteur diamantaire anversois.

Kompass Belgium a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 3,8 millions d'euros en Belgique et au Luxembourg.

Marchés concurrentiels de Kompass France et Kompass Belgium

Sur le marché de la vente d'informations, Kompass France et Kompass Belgium sont en concurrence avec les spécialistes de l'information économique et financière (dont Coface, Fininfo, ORT, Euridile, Dun & Bradstreet et Experian avec Infogreffe) et les sociétés de marketing direct qui disposent d'une offre d'adresses d'entreprise à entreprise. En outre, la possibilité pour les utilisateurs de trouver l'information gratuitement sur Internet constitue une forme de concurrence.

Sur le marché de la publicité pour les professionnels, Kompass France et Kompass Belgium sont en concurrence avec les éditeurs d'autres annuaires professionnels (dont Europages, PagesPro pour Kompass France, InterRégion pour l'activité au Luxembourg de Kompass Belgium), mais également avec certains sites Internet (moteurs de recherche, portails) qui offrent des produits publicitaires à destination des entreprises.

4.2.2.3 Activités complémentaires de l'édition d'annuaires

4.2.2.3.1 *Wanadoo Data*

Constituée en 1999, Wanadoo Data est spécialisée dans le marketing direct. Wanadoo Data commercialise des fichiers qualifiés de particuliers et d'entreprises pour des campagnes de prospection multi-canal (courrier, téléphone, e-mailing, SMS). Wanadoo Data propose également des prestations d'ingénierie liées au traitement de bases de données marketing (normalisation postale, déduplication, suppression des adresses périmées et restitution des nouvelles adresses, enrichissement, analyses statistiques, géomarketing et hébergement).

Sur les différents marchés où elle opère, Wanadoo Data fait face aux principaux concurrents suivants :

- Marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone, e-mail, SMS) : Mediaprisme, Axiom (Claritas / Consodata), La Poste, l'Insee, Wegener, Ibase et Buongiorno.
- Marché de l'ingénierie liée au traitement de bases de données marketing : Wegener, Bertelsmann (Arvato Services), Axiom (Claritas / Consodata), La Poste, Presse Informatique, DPV, Sogec Datamark Services et Uniservices Informatique.

Wanadoo Data compte environ 1 300 clients, dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications, banque et assurance, presse et édition, automobile.

Le chiffre d'affaires 2003 de Wanadoo Data s'est élevé à 11,1 millions d'euros. Les revenus de Wanadoo Data proviennent de la facturation des fichiers commercialisés et des prestations d'ingénierie fournies. Les coûts de Wanadoo Data résultent principalement des achats de données et des coûts de production, qui sont essentiellement des frais de personnel.

4.2.2.3.2 *Wanadoo Maps*

Créée en 1995, Wanadoo Maps est aujourd'hui un acteur important des services géographiques en ligne. Wanadoo Maps a été acquise par PagesJaunes auprès de Wanadoo France en avril 2004 (voir la Section « 4.1 Présentation générale de la Société et du Groupe - Historique et évolution de la structure du Groupe »).

L'activité de Wanadoo Maps s'articule autour de deux lignes de produits : les services géographiques en ligne et les photos de villes, qui sont des compléments naturels des annuaires en ligne et des facteurs de développement de leur audience.

Wanadoo Maps acquiert l'information géographique brute auprès de tiers et l'intègre dans sa propre plateforme technologique, ce qui lui permet de créer des services tels que l'affichage de plans, le calcul d'itinéraires et la recherche de proximité. Ces services sont commercialisés en mode « clé en main » ou dans le cadre de projets spécifiques ; ils permettent d'enrichir les annuaires pagesjaunes.fr et QDQ.com, mais aussi de guider les utilisateurs d'un site Internet vers la boutique la plus proche, de suivre sur écran des flottes de véhicules ou encore de contribuer à des systèmes de navigation embarquée. Wanadoo Maps met également ces services à disposition du grand public avec mappy.com, accessible sur Internet fixe et mobile ainsi que sur Minitel. Au total, ce sont ainsi plus de 100 millions d'affichages de plans, de calcul d'itinéraires ou de recherches de proximité qui ont été générés en mars 2004 (source : Wanadoo Maps).

Wanadoo Maps crée également des bases de données photographiques de villes entières, qui permettent de visualiser la façade de la plupart des adresses et, associées aux services géographiques en ligne de Wanadoo Maps, d'effectuer de véritables promenades virtuelles dans les villes couvertes par le service. La base de données photographiques de Wanadoo Maps comprend 19 villes (15 en France et quatre en Espagne), avec 4,7 millions de photographies, plus d'un million d'adresses et plus de 15 000 kilomètres de voies ainsi couvertes. Les photographies sont réalisées sur la voie publique par Wanadoo Maps ou par des sociétés tierces auxquelles Wanadoo Maps achète ces photos. Ces bases de données photographiques enrichissent pagesjaunes.fr et QDQ.com et sont également commercialisées auprès d'entreprises et de collectivités locales. Au total, plus de 18 millions de photos ont été visualisées en mars 2004 (source : Wanadoo Maps).

Le chiffre d'affaires de Wanadoo Maps en 2003 s'est élevé à 4,7 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros en intragroupe. Les revenus de Wanadoo Maps proviennent essentiellement des droits perçus pour l'utilisation de sa plateforme de services géographiques, de la cession des droits de diffusion des photographies et de l'actualisation de celles-ci. Les coûts de Wanadoo Maps sont principalement les coûts d'acquisition de l'information cartographique brute et les coûts de réalisation, d'achat et d'indexation des photographies.

Wanadoo Maps fait face à une concurrence importante sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend notamment viamichelin.com, maporama.com, webraska.com et 1bis.com.

Le tableau suivant présente les évolutions du taux de couverture pour les deux sites les plus importants en matière de services géographiques, mappy.com et viamichelin.com :

%	Mars 2003	Septembre 2003	Mars 2004
Mappy.com	18,1	18,4	19,8
Viamichelin.com	10,6	10,5	10,1

Source : Nielsen Home and Work.

La société envisage de changer de dénomination sociale de Wanadoo Maps en Mappy.

4.3 AVANTAGES CONCURRENTIELS

Le Groupe estime détenir aujourd'hui des avantages concurrentiels qui lui assurent une position forte sur son marché domestique et qui devraient lui permettre de poursuivre sa croissance, et d'améliorer la rentabilité de ses activités hors de France.

- **Un portefeuille de marques à forte notoriété.** Le Groupe est propriétaire de marques à forte notoriété sur leur marché respectif, dont notamment PagesJaunes, Les Pages Blanches, QuiDonc, Mappy, et QDQ, La Guia Util. Le Groupe estime que la notoriété de la marque est essentielle sur le marché de la recherche de l'information (voir la Section « 4.2.1.1 Présentation générale des activités de PagesJaunes en France – Une marque reconnue »).
- **Une audience importante sur tous les supports, directement utile pour les annonceurs.** En France, les annuaires imprimés ou en ligne sont parmi les médias les plus consultés par les Français de 15 ans et plus à la recherche d'un professionnel au moment de prendre leur décision d'achat.
- **Une avance significative dans le développement des services en ligne.** En février 2004, le taux de couverture domestique pour les annuaires Internet de PagesJaunes était de

28,9 % par rapport à 16,0 % pour Seat Page Gialle et 6,9 % pour Yell (source : Nielsen Home and Work, février 2004). Par ailleurs, les annuaires en ligne de PagesJaunes ont bénéficié de l'expérience acquise grâce à PagesJaunes 3611. En outre, le chiffre d'affaires publicitaire généré grâce à pagesjaunes.fr est l'un des plus élevés du secteur des éditeurs d'annuaires en Europe et du marché de la publicité sur Internet en France.

- **Une forte capacité d'innovation, pour des services simples et utiles**
 - Le Groupe a su innover pour rendre ses services accessibles au plus grand nombre, quelle que soit la technologie utilisée – annuaires imprimés, Minitel, Internet, téléphonie mobile, télévision interactive – et quel que soit l'endroit où l'utilisateur se trouve – à son domicile, sur son lieu de travail, ou en mobilité.
 - Par ailleurs, le Groupe a su tirer profit des avancées technologiques pour fournir des services complémentaires et favoriser l'audience de ses services en ligne. Ainsi, les services géographiques et la mise en ligne des photos de villes sur les sites pagesjaunes.fr et QDQ.com ont contribué à développer l'audience de ces sites et ont favorisé le développement de l'offre publicitaire.
 - Enfin, l'adossement à France Télécom permet au Groupe de bénéficier de la puissance technologique et des capacités de recherche et de développement de l'un des tous premiers groupes de télécommunications au monde.
- **Une organisation commerciale performante.** La couverture du territoire par une organisation efficace de la force de vente permet d'optimiser la relation client et les coûts commerciaux associés. Les vendeurs reçoivent une formation régulière aux offres et aux nouvelles technologies leur permettant de commercialiser aussi bien les produits imprimés que les services en ligne. Par ailleurs, leur mode de rémunération est particulièrement incitatif au développement et à la fidélisation du parc de clients annonceurs.
- **De nombreux annonceurs fidèles qui reconnaissent la valeur apportée par les services du Groupe.** Le Groupe bénéficie en France d'un taux élevé de fidélité de ses annonceurs qui estiment que les services de PagesJaunes leur apportent une part importante de leur clientèle.
- **Une gamme de produits publicitaires attractive.** Le Groupe offre à ses annonceurs une grande variété de produits publicitaires sur des supports multiples (annuaires imprimés, Minitel, Internet, téléphonie mobile, télévision interactive). Cette diversité de produits et de supports permet aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et de répondre aux évolutions des usages.

4.4 STRATEGIE

La stratégie du Groupe repose sur trois axes majeurs :

- développer l'audience de ses services ;
- accroître le chiffre d'affaires par l'augmentation du nombre de clients, du chiffre d'affaires moyen par annonceur et par le développement de services payants pour l'utilisateur final; et

- poursuivre l'amélioration de la rentabilité.

L'ensemble de cette stratégie repose sur l'actif constitué par les hommes et leur capacité à étendre leurs compétences à des technologies et des services nouveaux.

4.4.1 Développer l'audience

Le Groupe considère que le développement de son audience repose notamment sur l'amélioration continue de la distribution des annuaires imprimés, le développement de nouveaux services destinés spécifiquement aux utilisateurs en mobilité et l'élargissement des plateformes de diffusion des services du Groupe, notamment au travers de partenariats afin de rendre ses services accessibles au plus grand nombre. Par ailleurs, compte tenu de la multiplicité croissante des sources d'information auxquelles les consommateurs peuvent faire appel, le Groupe estime que la publicité destinée à renforcer la notoriété de ses services restera un enjeu prioritaire.

Le Groupe a l'intention de poursuivre le développement de services payants pour les utilisateurs finaux, répondant aux logiques particulières de recherche en situation de mobilité. L'enrichissement des contenus accessibles à ces utilisateurs et le développement de services géolocalisés devraient être des éléments clés de différenciation que le Groupe a pour objectif de mettre en œuvre.

4.4.2 Poursuivre la croissance du chiffre d'affaires

Le Groupe a pour objectif de continuer à augmenter son chiffre d'affaires grâce à l'accroissement du chiffre d'affaires moyen par annonceur et à l'élargissement de la base de ses clients annonceurs, en se concentrant sur les actions suivantes :

- Développer des produits publicitaires innovants, notamment les produits multimédia (tels les spots audio, les clips ou encore les sites Internet des annonceurs), les produits d'affichage disponibles sur les annuaires imprimés et les services en ligne ainsi que les coupons promotionnels.
- Accroître l'efficacité commerciale, grâce notamment à la formation et à l'animation des commerciaux, au partage des bonnes pratiques commerciales et à la répartition optimale des annonceurs entre les différents canaux de vente. Le Groupe estime que ceci devrait permettre d'augmenter les budgets que les annonceurs allouent aux annuaires imprimés, de développer simultanément leur investissement dans les services en ligne, et de fidéliser le parc d'annonceurs existant. Par ailleurs, ces mesures devraient augmenter la pénétration dans les régions présentant aujourd'hui une pénétration inférieure à la moyenne.
- Développer le nombre de ses clients annonceurs, d'une part sur des activités qui s'ouvrent à la publicité (notamment les professions libérales (avocats, médecins etc.)) et d'autre part, sur des activités historiquement peu prospectées par le Groupe (notamment le secteur de la mode et des commerces de détail non alimentaires en centre ville). Ceci devrait reposer en partie sur une augmentation d'environ 20 à 25 % de l'effectif commercial en France (entre fin 2003 et fin 2006), essentiellement dédiée à la conquête de nouveaux clients.

Par ailleurs, le Groupe a pour objectif de développer les services payants pour l'utilisateur final. Au-delà des services liés aux usages en mobilité (notamment les services par Internet mobile) le Groupe étudie l'opportunité de lancer un service de renseignements par opérateur à valeur ajoutée

comme l'ont fait d'autres éditeurs européens d'annuaires. Ces services devraient permettre au Groupe d'augmenter son chiffre d'affaires et également de contribuer à développer son audience.

4.4.3 Poursuivre l'amélioration de la gestion opérationnelle du Groupe

La croissance du chiffre d'affaires devrait contribuer, comme par le passé, à améliorer la rentabilité du Groupe. En effet, les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires) constituent une part importante des charges du Groupe et ne sont pas significativement affectés par la variation du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les coûts de rémunération des canaux de vente, essentiellement variables, sont liés à la génération du chiffre d'affaires.

Au-delà de l'amélioration de la rentabilité liée à la croissance, le Groupe a pour objectif de poursuivre une politique de gestion rigoureuse de ses coûts au travers de l'amélioration continue de l'efficacité de ses processus opérationnels et de l'optimisation des conditions contractuelles négociées avec ses fournisseurs clés.

4.5 RELATIONS AVEC LE GROUPE FRANCE TELECOM

La Société appartient au Groupe France Télécom et bénéficie à ce titre de synergies avec France Télécom. La politique du Groupe a été de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom et ses filiales à des conditions de marché. La présente Section décrit les principaux contrats liant les sociétés du Groupe aux sociétés du Groupe France Télécom.

4.5.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et est ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignements et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année, il est procédé à une comparaison entre la déclaration d'utilisation prévisionnelle et l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative. Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par la Société. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu. Les tarifs ont été fixés en application des décisions rendues du Conseil de la concurrence du 12 septembre 2003 et de l'Autorité de régulation des télécommunications du 23 septembre 2003.

Au titre de cette convention, PagesJaunes s'engage à informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit, affectant la structure et/ou le contrôle de son capital, la

propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat. Par lettre en date du 26 mai 2004, PagesJaunes a informé France Télécom que le projet d'introduction en bourse de PagesJaunes aurait pour conséquence d'entraîner une modification de la structure du capital et serait constitutif d'un changement d'actionnaire. Par lettre en date du 28 mai 2004, France Télécom a indiqué à PagesJaunes qu'elle n'entendait pas exercer son droit à résiliation prévu à la convention pour la partie du capital de PagesJaunes placée sur le marché dans le cadre de l'introduction en bourse de PagesJaunes et qu'elle n'exercerait pas non plus son droit à résiliation si, dans le cadre de cette introduction en bourse, il était procédé à une offre aux salariés du Groupe France Télécom par voie d'augmentation de capital.

En cas de changement de contrôle de PagesJaunes, France Télécom fera ses meilleurs efforts pour permettre à PagesJaunes de continuer à utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom à des conditions de marché.

4.5.2 Convention de régie publicitaire

Au titre de cette convention de régie publicitaire, France Télécom a confié en exclusivité à PagesJaunes la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans l'Annuaire et le service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en page de cette publicité. Cette convention, conclue le 30 juin 1967, a été modifiée à plusieurs reprises et remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 5 ans. En application de cette convention, PagesJaunes est chargée de facturer et de recueillir auprès des annonceurs le montant de la publicité souscrite par eux et est du croire à ce titre (PagesJaunes est responsable du paiement de toutes les insertions parues nonobstant l'insolvabilité éventuelle des clients). France Télécom arrête les tarifs de publicité applicables à chaque édition après concertation avec PagesJaunes. PagesJaunes est rémunérée pour cette activité de régie par une commission calculée sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de chaque exercice comptable comme suit :

- 45 % jusqu'à 65 millions d'euros ;
- 55 % de 65 à 100 millions d'euros ; et
- 65 % au dessus de 100 millions d'euros.

En outre, dans le cas où toute utilisation du service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique deviendrait payante par l'utilisateur, une commission supplémentaire de 10 % serait attribuée à PagesJaunes sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Enfin, un comité de suivi comprenant deux représentants de France Télécom et deux représentants de PagesJaunes a été institué. Ce comité a pour mission l'examen de toutes les questions relatives à l'application de la convention. Le comité fait toutes suggestions et propose toutes solutions qu'il estime utiles.

4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique

Au titre d'une convention en date du 26 juin 2000, France Télécom charge la Société de la réalisation pour son compte des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. France Télécom fixe, en sa qualité d'éditeur de l'Annuaire, le périmètre de la liste de base des abonnés au téléphone à insérer, la nature des éléments relatifs à l'inscription de chaque abonné et le périmètre de la liste de distribution. France Télécom approuve les propositions faites par PagesJaunes sur la conception de l'Annuaire, le calendrier de parution de l'Annuaire papier, les conditions de distribution de l'Annuaire papier et de mise à disposition de l'Annuaire électronique, les actions de promotion de l'Annuaire, les produits publicitaires à insérer dans l'Annuaire ainsi que leur tarif, et établit également les évolutions de l'Annuaire. France Télécom met à la disposition de PagesJaunes tous éléments relatifs au contenu de l'Annuaire concernant France Télécom. Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et est ensuite renouvelable par tacite reconduction pour une période équivalente à la durée initiale à moins que l'une des parties ait notifié à l'autre sa volonté de ne pas la renouveler par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins douze mois avant l'expiration de la période en cours. Si France Télécom, de sa propre initiative ou du fait d'un texte (législatif ou réglementaire) ou d'une décision (administrative ou judiciaire), venait à modifier les caractéristiques de l'Annuaire ou les conditions de sa fabrication ou de sa mise à disposition, les parties sont convenues de se rencontrer afin d'apprécier les possibilités d'une poursuite du contrat compte tenu des modifications à y apporter. Si la poursuite dudit contrat ne s'avérait pas possible de quelque façon que ce soit, il y serait alors mis fin de plein droit sans que l'une ou l'autre des parties puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Au titre de cette convention, PagesJaunes impute l'ensemble des coûts des moyens internes et externes nécessaires aux fins de réalisation de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique sur la redevance éditoriale due à France Télécom.

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a modifié le régime applicable à compter du 1er janvier 2005 en prévoyant un appel à candidatures d'ici le 31 décembre 2004 pour l'attribution de l'annuaire universel. La Société est dans l'attente de la publication du décret d'application de cette loi, ainsi que de la publication du cahier des charges pour l'édition de l'annuaire universel sous le nouveau régime, pour décider si elle répondra à cet appel à candidatures. Par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom et PagesJaunes sont convenues que :

- si à l'issue de cet appel à candidatures, France Télécom était désignée comme fournisseur de l'annuaire universel, la convention de régie publicitaire et la convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique seront poursuivies, sous réserve de modifications que les parties pourront y apporter d'un commun accord ainsi que de la modification de leurs dates d'expiration afin de les aligner sur la date d'échéance de la fourniture de l'annuaire universel par France Télécom si cette date est antérieure à la date d'expiration desdites conventions ;
- si à l'issue de cet appel à candidatures, PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de l'annuaire universel ou si ni PagesJaunes, ni France Télécom ni aucune autre société du Groupe France Télécom n'en devient attributaire :
 - France Télécom cédera à PagesJaunes la marque «L'Annuaire » pour un montant de 7,2 millions d'euros dans le cadre d'un accord à conclure entre les parties (le prix de 7,2 millions d'euros a été établi sur la base de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie supplémentaires que devrait engendrer pour PagesJaunes l'acquisition de cette

marque), étant précisé que si l'attribution de l'annuaire universel intervient après le 30 juin 2005, France Télécom et PagesJaunes se sont engagées à négocier de bonne foi les termes et conditions de cette cession de la marque «L'Annuaire » et notamment son prix ; et

- (i) France Télécom et PagesJaunes résilieront sans délai et sans indemnité à quelque titre que ce soit la convention de régie et la convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, (ii) France Télécom s'engagera jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer PagesJaunes sur l'activité d'édition d'un annuaire imprimé alphabétique en France et (iii) pour ce qui concerne l'exploitation, la diffusion, la mise à disposition et la promotion de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique dont France Télécom devrait rester titulaire en raison de son inaccessibilité légale, ces activités continueront dans le cadre d'un nouveau contrat à négocier de bonne foi entre France Télécom et PagesJaunes ; les modalités de ce contrat devraient être significativement identiques à celles de la convention de régie publicitaire et de la convention relative à la fabrication et à la distribution pour ces activités.

Comme indiqué ci-dessus, si à l'issue de l'appel à candidatures, ni PagesJaunes, ni France Télécom ni aucune autre société du Groupe France Télécom ne devient attributaire de l'annuaire universel, PagesJaunes pourra tout de même éditer un annuaire alphabétique sans pour autant être attributaire de l'annuaire universel. En outre, l'engagement de non-concurrence souscrit par France Télécom dans ce cas permettra d'éviter que France Télécom concurrence PagesJaunes en France jusqu'au 31 décembre 2009 sur l'activité d'édition d'annuaires imprimés alphabétiques.

En ce qui concerne l'appel à candidatures pour l'attribution de l'annuaire universel, PagesJaunes et France Télécom sont convenues que :

- si les conditions de l'appel à candidatures ne permettent qu'à France Télécom ou à une société du Groupe France Télécom autre que PagesJaunes d'y répondre et si l'annuaire universel est attribué à France Télécom ou à cette société, PagesJaunes continuera d'assurer la fabrication, la distribution et la régie de l'annuaire universel pour le compte de France Télécom ou de la société du Groupe France Télécom attributaire de l'annuaire universel, conformément aux termes de la convention du 26 mai 2004 visée ci-dessus ; et
- si les conditions de l'appel à candidatures permettent à PagesJaunes d'y répondre seule, France Télécom ne participera pas à cet appel à candidatures.

La Société estime que l'issue de l'appel à candidatures et la non attribution de l'annuaire universel à PagesJaunes ne constitue pas un facteur de risque.

4.5.4 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing

Ce contrat a été conclu entre France Télécom et Wanadoo Data le 11 mars 2004 avec effet rétroactif au 12 septembre 2003, et prend fin le 11 septembre 2004. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de ce contrat, Wanadoo Data dispose d'un droit d'utilisation des données annuaires de France Télécom, d'une mise à jour hebdomadaire et d'un crédit de rediffusion de 10 millions d'adresses pour un montant annuel hors taxes de 200 000 euros.

Ce contrat prévoit que, Wanadoo Data doit informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit, affectant la structure et / ou le contrôle de son capital, la propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat.

4.5.5 Conventions de trésorerie

Depuis 1999, le Groupe place en vertu de conventions renégociées annuellement la quasi-totalité des disponibilités du Groupe Consolidé auprès de France Télécom.

Par contrat en date du 12 décembre 2003, la Société a placé 480 millions d'euros auprès de France Télécom. Ce placement, échu le 12 mars 2004, a été reconduit pour une nouvelle période de 3 mois. A l'issue de cette période, il pourra être reconduit tacitement pour des nouvelles périodes de trois mois jusqu'au 12 décembre 2004. A cette date, le contrat devra être renégocié. Ces 480 millions d'euros sont rémunérés à un taux d'intérêt variable de EURIBOR 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0,25 %. Toutefois, à la condition que l'encours du prêt n'ait jamais été inférieur à 240 millions d'euros entre le 12 décembre 2003 et le 12 décembre 2004, France Télécom versera à la Société le 12 décembre 2004 une bonification égale à la différence entre 3,70 % et le taux d'intérêt qui aura été appliqué au cours de chaque période de 3 mois ; cette bonification sera applicable pour chaque période de 3 mois sur la seule partie de l'encours qui est resté prêté entre le 12 décembre 2003 et le 12 décembre 2004.

La Société est également liée à France Télécom par une convention de trésorerie dans le cadre de la gestion de trésorerie du Groupe France Télécom, cette convention étant conforme au modèle entre France Télécom et ses filiales. Lorsque créateur, le compte courant de la Société au titre de cette convention est rémunéré au taux EONIA (anciennement TMP) auquel s'ajoute une marge de 0,05 % ; il est également prévu, au titre de cette convention, que la Société a la possibilité d'emprunter des sommes auprès de France Télécom. Conformément au principe de fonctionnement d'un compte courant, les sommes placées (ou, respectivement, toute somme empruntées) peuvent être retirées (ou, respectivement, remboursées) à tout moment.

4.5.6 Baux et conventions de sous-location

La grande majorité des locaux de la Société sont sous-loués par le Groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Ces contrats sont articulés en application d'un principe de refacturation à l'euro – l'euro à chacun des occupants du loyer et des charges y afférentes, en considération de sa quote-part de l'espace occupé.

4.5.7 Accords d'intéressement et de participation

Le Groupe bénéficie de l'accord de participation en vigueur au sein du Groupe France Télécom (voir la Section « 6.4.1 Contrats d'intéressement et de participation »).

4.5.8 Conventions d'assistance

Par convention signée le 26 mai 2004 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2004, renouvelable tacitement, France Télécom s'est engagée à assister et conseiller PagesJaunes notamment dans les domaines juridique, comptable et stratégique et à lui apporter ses compétences sur le choix des modes de financement et des décisions de gestion financière. Les services rendus par France Télécom au titre de cette convention sont facturés à hauteur de 0,49 %

du chiffre d'affaires externe hors taxe du Groupe pour les sociétés françaises et à hauteur de 0,22 % du chiffre d'affaires externe hors taxe du Groupe pour les filiales étrangères. La politique du Groupe France Télécom est de reconsidérer annuellement ces pourcentages de chiffre d'affaires au regard de la nature et du volume des services fournis et de les réviser s'ils deviennent sans rapport avec les frais engagés, étant précisé que conformément à la réglementation applicable, si ces pourcentages devaient s'écarter des conditions de marché, la convention sera soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 ou de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

En outre, par convention signée le 26 mai 2004 pour une durée d'un an (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004 pour la première année), renouvelable tacitement, France Télécom a concédé à PagesJaunes une licence non-exclusive des marques France Télécom en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle de 0,06 % du chiffre d'affaires externe hors taxe des sociétés du Groupe bénéficiant de la licence.

Le chiffre d'affaires externe hors taxe du Groupe a été de 898,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2003.

De plus, par convention signée le 26 mai 2004 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, France Télécom s'engage à assister PagesJaunes dans sa communication financière et ses communications avec les intermédiaires financiers, les entreprises de marché et les autorités de marché. Les services rendus par France Télécom au titre de cette convention sont facturés au coût réel augmenté d'une marge.

Enfin, par convention signée le 1er janvier 2002, PagesJaunes s'est engagée à fournir à Wanadoo International des prestations de conseil et d'assistance notamment en matière administrative et financière dans le cadre de la gestion des filiales annuaires internationales de Wanadoo International en contrepartie d'une rémunération correspondant aux coûts réels augmentés d'une marge. A la date d'enregistrement du présent document de base, cette convention concerne les sociétés Telecontact (Maroc) et Jordan Yellow Pages. Cette convention a été conclue pour une période initiale de deux années, tacitement renouvelable pour des périodes d'une année.

4.5.9 Engagement de non-concurrence

Par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2008 à ne pas concurrencer PagesJaunes, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels (principalement les annuaires PagesJaunes et QDQ, La Guia Util). Pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer PagesJaunes en France uniquement et seulement si PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de l'annuaire universel ou si ni PagesJaunes, ni France Télécom ni aucune autre société du Groupe France Télécom n'en devient attributaire (voir la Section «4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique »).

Il n'existe pas d'autre engagement de non-concurrence pris par France Télécom envers la Société pour les activités annuaires.

4.5.10 Participation du Groupe France Télécom dans la Société

A l'issue de l'introduction en bourse envisagée, le Groupe France Télécom a l'intention de conserver une participation majoritaire dans la Société.

4.6 DEPENDANCE DU GROUPE A L'EGARD DE CERTAINS FACTEURS

4.6.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment des marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité, à l'exception de la marque « L'Annuaire », détenue par France Télécom, de la marque Kompass détenue par Kompass International et de la marque France Télécom, détenue par France Télécom.

La marque PagesJaunes fait l'objet d'un recours en nullité pour différents motifs dont notamment l'absence de distinctivité. Le Tribunal de Grande Instance de Paris a le 14 mai 2003 confirmé la validité de la marque PagesJaunes et la procédure est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris. Une issue défavorable de ce litige pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les objectifs du Groupe (concernant le litige sur la marque PagesJaunes, voir la Section « 4.9.4 Risques juridiques – Litiges et arbitrages »).

La marque « L'Annuaire », qui est la propriété de France Télécom, est utilisée par PagesJaunes aux seules fins de la bonne réalisation des missions confiées par France Télécom à PagesJaunes dans le cadre de la convention relative à l'Annuaire conclue entre les sociétés le 26 juin 2000 (voir la Section « 4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique »).

La marque Kompass, qui est la propriété de Kompass International, fait l'objet de contrats de concession distincts au profit de Kompass France, pour les marchés français et espagnol et de Kompass Belgium, pour les marchés belge et luxembourgeois.

Aux termes de ces contrats de concession, le concédant, Kompass International, impose l'utilisation de sa nomenclature unique « la nomenclature Kompass » et permet en échange l'utilisation de la marque internationale Kompass. Ces contrats prévoient donc que les concessionnaires ont un droit exclusif d'exploitation des marques Kompass sur chaque territoire concerné. En outre, s'agissant du système Kompass, les concessionnaires en détiennent la copropriété avec Kompass International et ce dernier s'interdit d'en accorder la concession à quiconque pendant la durée du contrat de concession.

Pour le territoire français, Kompass International a conclu le 21 septembre 1983 un contrat de concession avec Kompass France. Quant au territoire espagnol, Kompass France a repris, par contrat du 21 octobre 1998, la concession qui était auparavant accordée par Kompass International à Ibericom.

En outre, le 26 avril 1984, Kompass International a conclu avec Kompass Belgium un contrat de concession pour la Belgique. Enfin, Kompass Belgium a repris par un contrat de cession de licence de marque du 4 février 2000, la concession accordée par Kompass International à Editus Luxembourg pour le territoire luxembourgeois.

Pour tous ces territoires, les contrats de concession sont conclus pour une durée indéterminée sauf pour la France où la concession est de 99 ans.

Des accords séparés ont aussi été signés relatifs aux prestations de services sur Internet. Aux termes de ces accords, Kompass International a le droit exclusif d'exploiter le service en ligne de Kompass de manière centralisée et avec la collaboration des concessionnaires.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaine, dont notamment pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, kompass.fr, quidonc.fr, mappy.com et QDQ.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

4.6.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels

4.6.2.1 Achat de papier

Dans le cadre d'un programme de centralisation des achats et s'appuyant sur l'expérience de PagesJaunes, France Télécom a conclu des accords cadre avec un certain nombre de fournisseurs significatifs de papier dont UPM Kymmene France, Holmen Paper AB, Kruger, Norske Skog Canada, Katahdin Paper Company et M Real France. Les termes et conditions de ces accords cadres bénéficient à l'ensemble des sociétés dans lesquelles France Télécom détient plus de 20 % du capital et donc notamment à PagesJaunes et à QDQ Media. Aux termes des accords cadres, chaque société passe ses ordres d'achat directement avec les fournisseurs et est seule responsable des obligations en découlant. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat de volumes fermes. Ils sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004, à l'exception des contrats conclus avec les sociétés Kruger et Katahdin Paper Company en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005, et ne prévoient pas de reconduction tacite. Dans le cas où PagesJaunes voudrait en modifier substantiellement les conditions, le fournisseur devra informer France Télécom qui, si elle le considère nécessaire, ouvrira des négociations à cette fin avec le fournisseur et PagesJaunes. Pour les risques concernant les relations contractuelles avec France Télécom, voir la Section «4.9.3 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le Groupe France Télécom ».

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

4.6.2.2 Impression

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs avec, par ordre d'importance en termes de coûts pour la Société au titre de l'année 2003, les imprimeurs suivants : Imprimerie Nationale (France), EINSA (Espagne), RR Donnelley UK Directory (Royaume-Uni) et Elanders Tryckeri AB (Suède). Ces contrats ont tous été conclus pour l'impression des annuaires 2003, 2004 et 2005 à l'exception du contrat conclu avec l'Imprimerie Nationale qui ne couvre que les éditions 2003 et 2004. Les prix négociés avec les imprimeurs sont fermes pour toute la durée de ces contrats mais les volumes de commandes prévus dans les contrats sont uniquement prévisionnels. PagesJaunes reste propriétaire du papier fourni et l'imprimeur assume les risques du dépositaire en ce qui concerne le papier qui lui est livré en vue de la réalisation des prestations.

Dans le cadre du contrat signé entre PagesJaunes et EINSA, QDQ Media a conclu le 26 septembre 2003 un accord avec l'imprimeur EINSA pour l'impression d'annuaires à partir de septembre 2003. Cet accord expirant le 31 décembre 2005, couvre aussi les éditions 2004 et 2005. Ce contrat prévoit des prix fermes pour toute la durée du contrat et des volumes uniquement prévisionnels.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces imprimeurs.

4.6.2.3 Distribution

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs en vue de la distribution de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire. Par ordre d'importance, ces contrats ont été conclus avec les sociétés Adrexo, Spass Diffusion, Intra Muros Communications et Solys. Tous ces contrats couvrent la distribution des annuaires de PagesJaunes du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 et prévoient des volumes de commandes prévisionnels.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

4.6.2.4 Accès aux données annuaires

La Société a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et France Télécom décrite à la Section « 4.5.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ».

En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs (T.Systems, Tiscali, Kaptech, Louis Dreyfus Communication, 9 Télécom Entreprises, MFS.Communication, Estel, UPC Phone Systems & Network, Afone) des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2003 à 4,3 millions d'euros.

4.7 RESSOURCES HUMAINES

La notion d'effectif du Groupe Consolidé utilisée dans la présente Section recouvre l'ensemble des effectifs des sociétés du Groupe Consolidé à l'exception de ceux d'Editus Luxembourg, société consolidée par mise en équivalence.

4.7.1 Effectif

Au 31 décembre 2003, l'effectif du Groupe Consolidé était de 4 689 salariés inscrits (y compris la partie des commerciaux ayant le statut de Voyageur-Représentant-Placier (« VRP »)) contre 4 787 au 31 décembre 2002 et 4 606 au 31 décembre 2001. Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition géographique des salariés au sein du Groupe Consolidé depuis 2001 :

	2003*		2002*		2001*	
France	3 827	82 %	3 763	79 %	3 697	80 %
<i>dont Ile-de-France</i>	<i>1 811</i>		<i>1 827</i>		<i>1 901</i>	
<i>dont province</i>	<i>2 016</i>		<i>1 936</i>		<i>1 796</i>	
Espagne	862	18 %	1 024	21 %	909	20 %
Total Groupe Consolidé	4 689	100 %	4 787	100 %	4 606	100 %

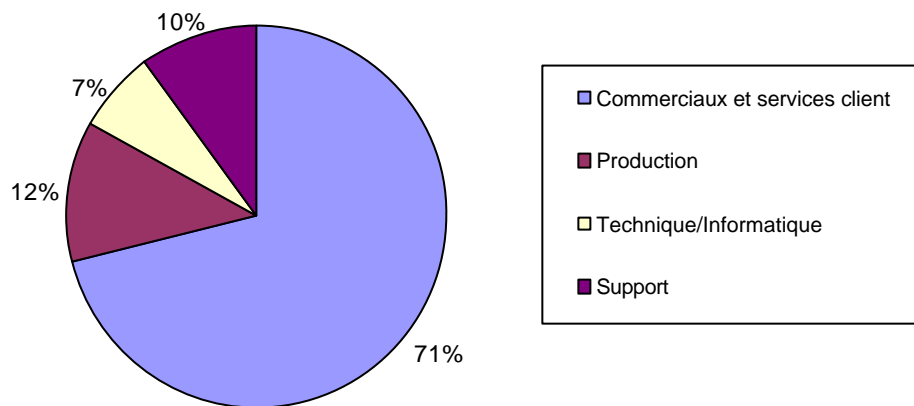
* Salariés inscrits au 31 décembre de l'année

Par ailleurs, PagesJaunes Outre-Mer, PagesJaunes Liban et Kompass Belgium (filiales non consolidées) employaient au 31 décembre 2003 respectivement 16, 37 et 36 salariés.

L'effectif du Groupe Consolidé a peu évolué au cours des trois dernières années : il était de 4 606 salariés au 31 décembre 2001, de 4 787 salariés au 31 décembre 2002 et de 4 689 salariés au 31 décembre 2003. La baisse d'effectif constatée en 2003 est principalement imputable à QDQ Media.

Au 31 décembre 2003, la moyenne d'âge des salariés du Groupe Consolidé était d'environ 38 ans et le taux de féminisation était d'environ 50 %.

L'effectif du Groupe Consolidé au 31 décembre 2003 était réparti de la manière suivante :



Le Groupe se caractérise par une proportion importante de commerciaux par rapport à l'effectif global (environ 2 150 commerciaux terrain ou télévendeurs). En France, au sein de PagesJaunes et Kompass France, les commerciaux terrain (environ 1 000 personnes) ont le statut de VRP et sont rémunérés essentiellement à la commission sur le chiffre d'affaires et sur sa progression.

Au 31 décembre 2003, 4 381 personnes, soit environ 93 % des salariés du Groupe Consolidé, étaient des salariés de droit privé (dont 56 sous contrat à durée déterminée) et 308 personnes, soit environ 7 % des salariés, étaient des fonctionnaires détachés ou mis à la disposition du Groupe par France Télécom (voir la Section « 4.7.4 Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe »).

Seule PagesJaunes est assujettie à l'obligation de produire un bilan social. Celui-ci est présenté chaque année pour avis au Comité d'entreprise et adressé à l'Inspection du travail. Une synthèse du bilan social est adressée à tous les salariés de PagesJaunes.

Le taux de rotation des effectifs de PagesJaunes a été de 10,1 % en 2003 contre 13,3 % en 2002 et 13,9 % en 2001 (le taux de rotation des effectifs correspond au rapport du nombre de personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée ayant quitté la Société au cours de l'exercice sur la moyenne annuelle des personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée).

La majorité des salariés du Groupe a une partie de sa rémunération liée à sa performance individuelle. Pour la force de vente, cette part peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération

annuelle. Pour les cadres, cette part peut représenter jusqu'à 15 % de la rémunération annuelle, et jusqu'à 30 % pour les cadres dirigeants.

Par ailleurs, les salariés de PagesJaunes et de ses filiales en France bénéficient des accords de participation mis en place au niveau du Groupe France Télécom et d'accords d'intéressement propres à certaines sociétés (voir la Section « 6.4.1 Accords d'intéressement et de participation »).

4.7.2 Faits marquants en 2003

L'année 2003 a été marquée par la poursuite de l'optimisation des ressources et de l'organisation de la Société, dans le cadre de l'objectif d'amélioration de la performance opérationnelle du Groupe France Télécom.

D'autre part, les principes de détermination de la part variable de la rémunération des cadres ont été modifiés afin de mieux les aligner avec les objectifs quantitatifs (notamment atteinte d'un chiffre d'affaires par annonceur renouvelé, augmentation du nombre de clients) et qualitatifs (notamment développement de l'audience des supports, migration des systèmes informatiques) de l'entreprise.

Au sein de QDQ Media, un plan de réduction des effectifs concernant 120 salariés a été mis en œuvre au second semestre 2003.

4.7.3 Relations sociales

La Société se caractérise par une présence syndicale importante et ancienne (cinq syndicats représentatifs au plan national et un syndicat autonome).

Les négociations salariales interviennent au début de chaque année et peuvent donner lieu à des tensions sociales (notamment arrêts de travail de quelques heures) à l'appel des principaux syndicats pour appuyer leurs revendications.

4.7.4 Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe

Au 31 décembre 2003 le Groupe comprend 308 fonctionnaires de France Télécom dont le statut est régi par la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom, modifiée, notamment par la loi du 31 décembre 2003.

Parmi ces 308 fonctionnaires, 105 sont détachés et 203 sont mis à disposition de PagesJaunes par France Télécom. En effet, la loi du 2 juillet 1990, telle que modifiée par la loi du 31 décembre 2003, prévoit que les fonctionnaires de France Télécom peuvent être, sur leur demande, mis à disposition, détachés ou placés hors cadre, en vue d'assurer des fonctions propres aux sociétés du groupe et à leurs filiales. La définition de la notion de « filiale » ainsi que les modalités de réintégration au sein de France Télécom, notamment dans le cas où la société objet du détachement ou de la mise à disposition cesserait d'être une filiale de France Télécom, doivent être fixées par un décret en Conseil d'Etat. Ce décret n'a pas été publié au jour du présent document de base. Un projet de décret en cours d'élaboration prévoit que devraient être considérées comme filiales de France Télécom, les sociétés dont France Télécom détient directement ou indirectement la majorité du capital ainsi que les sociétés dont France Télécom détient directement ou indirectement au moins 40 % des droits de vote pendant deux exercices consécutifs à condition qu'aucun autre actionnaire de cette société ne détienne un pourcentage de droits de vote au moins égal à 40 %.

La rémunération des fonctionnaires détachés est directement versée par la Société et la rémunération des fonctionnaires mis à disposition est versée par France Télécom et fait l'objet d'une refacturation à la Société.

Dans le cas où la Société cesserait d'être une filiale de France Télécom au sens du décret et si à cette date, la Société n'est pas considérée comme remplissant une mission d'intérêt général, les 308 fonctionnaires détachés ou mis à disposition devraient être en droit de réintégrer France Télécom selon des modalités qui devront être définies. La Société ne peut pas exclure qu'une telle réintégration massive n'aura pas un effet négatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou les objectifs du Groupe.

4.8 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

4.8.1 Recherche et Développement

Le Groupe se caractérise par une forte culture d'innovation qui ne nécessite pas d'investissements importants en recherche fondamentale et développement. A ce titre, la majeure partie des dépenses de recherche et développement ne sont pas comptabilisées en investissements mais en charges. Cependant, pour faire face aux évolutions technologiques, le Groupe envisage d'augmenter ces investissements au cours des prochaines années.

4.8.2 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le Groupe Consolidé consacre annuellement de 1 à 2% de son chiffre d'affaires en dépenses d'investissement principalement dans le domaine informatique (exploitation, réseau et bureautique) et, dans une moindre mesure, pour l'agencement des installations des locaux occupés pour son fonctionnement.

En matière d'acquisition de participations ou de fonds de commerce, le Groupe n'a pas procédé à des investissements significatifs au titre de l'année 2001.

En janvier 2002, la Société a acquis l'activité de vente d'accès à la requête de la société Intelmatique (filiale du Groupe France Télécom) pour un prix initial de 3,964 millions d'euros. Suite à une décision du Conseil de la Concurrence (voir la Section «4.2.1.4 Autres activités – Vente d'accès à la requête»), la Société a déprécié intégralement le fonds de commerce dans ses comptes sociaux en 2003 (avec une charge constatée de 2,165 millions d'euros). En mai 2004, la Société a procédé au versement d'un complément de prix au titre de cette acquisition pour un montant de 4,1 millions d'euros, montant qui est provisionné dans les comptes 2003 du Groupe et de la Société.

En avril 2004, la Société a acquis les sociétés QDQ Media et Kompass Belgium auprès de Wanadoo International pour des prix de transaction respectifs de 106,719 et 1,799 millions d'euros.

En avril 2004, PagesJaunes a également acquis la société Wanadoo Maps auprès de Wanadoo France pour un prix de transaction de 10,048 millions d'euros.

4.9 ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces

risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

4.9.1 Note spéciale sur les déclarations

Le présent document de base contient des indications sur les objectifs du Groupe, notamment à la Section «7.2 Perspectives d'avenir », et d'autres déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que «avoir pour objectif », «croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « anticiper », « planifier », « devrait », ainsi que d'autres termes similaires. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces indications ou déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces indications ou déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Outre les informations contenues dans le présent document de base, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques, ou l'un de ces risques, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Les faits qui pourraient avoir pour conséquence que les résultats diffèrent des objectifs du Groupe sont divers et variés et comprennent notamment :

- l'évolution du marché de la publicité, et notamment de la publicité à visée locale ;
- la diminution du chiffre d'affaires ;
- les évolutions technologiques et le changement des préférences des utilisateurs ;
- les effets de l'intégration d'entités déjà acquises ou d'investissements passés ou futurs et la capacité à réaliser les bénéfices anticipés ;
- l'incapacité à recruter des commerciaux compétents et qualifiés ;
- les conditions financières ou opérationnelles des clients et des fournisseurs et les rapports avec ces derniers ;
- les fluctuations des coûts et de la disponibilité du papier sur le marché mondial ;
- les risques de contestation des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'activité ;
- les facteurs économiques, réglementaires et politiques au sein des pays où le Groupe exerce ses activités ;
- les facteurs concernant les activités du Groupe, notamment les litiges, les relations de travail, les négociations de conventions collectives et les régimes fiscaux ;
- de manière générale, l'ensemble des risques évoqués dans la présente Section.

La capacité du Groupe à réaliser ses objectifs et d'une manière générale, ses futurs résultats, pourrait être affectée par de nombreux facteurs et notamment par les facteurs décrits ci-dessous et dans le reste du présent document de base.

Les risques liés au Groupe, les risques liés aux secteurs des annuaires et d'Internet et les risques liés aux marchés financiers sont présentés dans chacune de ces catégories, par ordre d'importance décroissante, selon le jugement actuel de la Société. La survenance de faits nouveaux externes ou propres au Groupe est susceptible de modifier à l'avenir cet ordre d'importance.

4.9.2 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

Evolution des technologies et des préférences des consommateurs – Diminution de l'usage des annuaires imprimés et du Minitel

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pénalise la consultation des services sur Minitel et pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation est souvent différent du domicile du particulier concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne (Minitel et Internet) historiquement plus importante, il ne peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie substantielle de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés et de l'exploitation des services Minitel, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne notamment sur Internet pourraient ne pas compenser la baisse attendue des revenus des services Minitel ou une éventuelle baisse des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Incertitude liée au modèle économique de la publicité en ligne

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'elle propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles émergera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître sa rentabilité grâce à une augmentation raisonnable des prix de ses produits publicitaires sur Internet, une augmentation du nombre de concurrents dans le secteur du marché publicitaire en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe pourra maintenir ou accroître ses prix dans le futur. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Perte de personnel dans des fonctions clés

Le Groupe et ses performances dépendent d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques ou commerciales nécessaires au développement de son activité. La capacité

du Groupe à adapter ses produits publicitaires et ses supports aux évolutions technologiques, que ce soit dans le domaine des annuaires imprimés ou de ses activités liées à Internet, dépend étroitement de la présence de personnel dans les domaines de la prospective, de l'innovation et de l'informatique. La capacité du Groupe à maintenir sa présence sur le marché publicitaire local dépend étroitement de la présence de commerciaux compétents et qualifiés sur ses différents marchés. Le marché des professionnels qualifiés dans les domaines commerciaux et technologiques est compétitif et le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'embaucher ou de conserver un personnel suffisamment qualifié pour maintenir sa compétitivité et sa rentabilité. Cette incapacité pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

La performance du Groupe dépend également de manière significative des capacités et services fournis par son équipe de direction. L'équipe de direction a une grande expérience et une grande connaissance de l'industrie des annuaires et de son potentiel. La perte de membres clés de la direction pourrait avoir un impact négatif significatif sur la capacité du Groupe à mettre en oeuvre sa stratégie.

Incapacité à faire face à la concurrence

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité locale sur l'ensemble des marchés géographiques sur lesquels il est présent. Aucune assurance n'est donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir des effets négatifs significatifs sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Sensibilité à la conjoncture économique ; incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue, pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risques liés aux activités espagnoles

Le Groupe est présent en Espagne au travers de QDQ Media, deuxième éditeur d'annuaires sur le marché espagnol. QDQ Media a présenté jusqu'en 2003 de lourdes pertes d'exploitation. Le Groupe a pris des mesures de restructuration en 2003 (voir la Section «4.2.2.1.1 QDQ Media») destinées à redresser la situation de QDQ Media et à lui permettre d'atteindre un REAA positif fin 2006. Le marché espagnol des annuaires est fortement concurrentiel et il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe parviendra à rentabiliser QDQ Media. L'incapacité du Groupe à rendre QDQ Media rentable pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Augmentation du prix du papier ou du coût d'autres facteurs de production

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société. Le prix du papier étant au jour du présent document à un niveau historiquement bas, il est possible que ce prix augmente de manière significative à l'avenir. A titre indicatif, sur la base des volumes de papier achetés par PagesJaunes en 2003, une augmentation de 10 % du prix par tonne du papier sur le marché mondial, entraînant une augmentation équivalente du prix du papier au titre des contrats de fourniture de papier conclus par PagesJaunes, aurait eu pour conséquence une augmentation du coût du papier de 4,9 millions d'euros en 2003 (soit 0,58 % du chiffre d'affaires 2003 de PagesJaunes). La Société n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier.

A compter du 1^{er} janvier 2005 la Société sera tenue, en vertu de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, de contribuer à la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets produits dans le cadre de son activité de publication d'annuaires imprimés. Dans le cas où la Société ne s'acquitterait pas de cette contribution, elle serait soumise à la taxe sur les imprimés distribués prévue au 9 du I de l'article 266 sexies du Code des douanes. L'augmentation des coûts ou charges de la Société en raison de cette contribution ou taxe pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

La Société sous-traite la plupart des tâches nécessaires à l'impression et la reliure des annuaires. L'augmentation des coûts de ces activités pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

De plus, PagesJaunes a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Modification des accords collectifs

Les instances de branche FNP (Fédération Nationale de la Publicité) ont signé un avenant qui comporte des modifications majeures à la convention collective de la publicité dont relève la Société et Kompass France, à l'exclusion des VRP et des fonctionnaires non concernés par ces dispositions. Ces modifications portent sur la révision des minima salariaux par niveau d'emploi, la révision de la prime d'ancienneté (valable uniquement pour les collaborateurs non-cadres), le changement de classification des emplois (12 niveaux sont créés sur la base d'« emplois repères » et entraînent la suppression des coefficients hiérarchiques actuels). Ces modifications auront un impact sur la politique de gestion des ressources humaines. En particulier, la politique salariale des cinq prochaines années devra prendre en compte l'augmentation du coût de la prime d'ancienneté des collaborateurs non-cadres. Ces modifications pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

L'accord interprofessionnel sur la formation signé fin 2003 au plan national par les organisations syndicales, patronales et salariées, doit faire l'objet d'une intervention législative et d'une négociation de branche en 2004. L'ensemble de ces dispositions sur la formation prévoit à ce titre des droits et procédures nouveaux pour les salariés. Il conviendra pour les sociétés telles que PagesJaunes et ses filiales en France d'en définir les modalités d'application après concertation avec les partenaires sociaux. Ces modalités d'application pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités du Groupe.

Risques liés au paiement des services par les clients

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée avant la parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel du Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

Risque d'appauvrissement du contenu des annuaires édités ; incapacité à améliorer les caractéristiques techniques et les fonctionnalités des services offerts par le Groupe

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et en ligne une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées dans les annuaires du Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunications. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données, si le nombre de personnes disposant d'un téléphone fixe devait baisser de manière significative au profit des téléphones mobiles sans qu'il soit possible de créer une base de données complète des abonnés mobile, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques. Le caractère nouveau de ces produits et services et leur rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Domages subis par les systèmes d'information, de production ou de diffusion

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura

la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

Risque lié aux activités Kompass

Le Groupe est éditeur des annuaires Kompass en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg en vertu de contrats avec Kompass International, qui lui concède la marque Kompass dans chacun des quatre pays. En raison de l'évolution des technologies et des préférences des utilisateurs, l'activité des sociétés éditrices de Kompass est de plus en plus orientée vers Internet avec la commercialisation d'espaces publicitaires et la vente d'accès payants au site kompass.com. Le site Internet kompass.com est édité par Kompass International et les sociétés Kompass France et Kompass Belgium, filiales du Groupe et éditrices d'un service Kompass, sont donc de plus en plus dépendantes d'un service dont elles n'ont pas la maîtrise éditoriale. Cette situation pourrait réduire la capacité du Groupe à développer son activité liée aux services Kompass de façon rentable et pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Fluctuation des résultats trimestriels et semestriels du Groupe

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. Cependant, à la différence des annuaires en ligne, la publication et la distribution des annuaires imprimés peuvent s'effectuer de manière irrégulière. D'un point de vue comptable, les produits issus de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires et les coûts peuvent être irréguliers d'un trimestre à un autre et le résultat d'un trimestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires est avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourraient être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le résultat opérationnel, le REAA ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

Effet des investissements ou désinvestissements

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises à la suite de changement de direction ni que les revenus supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions PagesJaunes, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de PagesJaunes. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

Présentation d'états financiers pro forma

Les états financiers consolidés pro forma et les données financières pro forma inclus dans le présent document de base proviennent notamment des résultats des activités des sociétés qui ont été cédées à PagesJaunes depuis le début de l'année 2004. Pour préparer cette information, un certain nombre d'hypothèses et d'ajustements a été effectué. En conséquence, cette information financière n'est pas nécessairement une indication (1) des résultats d'exploitation qu'aurait réalisés le Groupe s'il avait été autonome pour les périodes analysées ou (2) des résultats d'exploitation que le Groupe dégagera dans le futur.

Passage aux normes IFRS

Le Groupe sera tenu d'appliquer de nouvelles normes comptables en 2005, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur ses comptes et rendre la comparaison entre périodes difficile.

En juin 2002, l'Union européenne a adopté une nouvelle réglementation imposant à toutes les sociétés cotées d'appliquer les normes «IFRS» (International Financial Reporting Standards) (antérieurement connues sous le nom de International Accounting Standards ou IAS) dans leurs comptes et ce, dès le 1^{er} janvier 2005. Cette réglementation s'appliquera au Groupe à l'issue de son introduction en bourse.

Les normes IFRS sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur d'importants postes des comptes et du bilan du Groupe. Pour plus d'information sur l'incidence des normes IFRS, voir la Section « 5.1.7 Mise en œuvre des normes IFRS dans le Groupe ». La liste des normes identifiées à cette Section n'a pas un caractère exhaustif ou limitatif et d'autres normes IFRS pourraient avoir un impact significatif sur des postes du compte de résultat ou du bilan du Groupe.

4.9.3 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le Groupe France Télécom

Contrôle du Groupe France Télécom

Dans l'hypothèse d'une admission des titres de la Société à la négociation sur un marché réglementé, le Groupe France Télécom devrait continuer à détenir une participation très importante dans le capital de la Société. France Télécom serait ainsi en mesure d'avoir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales du Groupe et notamment celles requérant l'approbation des actionnaires (l'élection et la révocation des membres du Conseil d'administration, la distribution de dividendes, la modification des statuts et la décision d'engager des opérations importantes pour le Groupe, y compris de nouvelles émissions de titres de capital). Notamment, le contrôle du Groupe France Télécom pourrait avoir un impact significatif sur la politique de recrutement ou de rémunération du Groupe.

Conflits d'intérêt et concurrence avec le Groupe France Télécom

Le Groupe France Télécom pourra exercer un contrôle sur les opérations et la stratégie de PagesJaunes. Bien que France Télécom se soit engagée jusqu'au 31 décembre 2006 à ne pas concurrencer PagesJaunes, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires

imprimés de professionnels, les objectifs économiques du Groupe et ceux de France Télécom pourraient ne pas toujours être concordants. De plus, France Télécom détient des participations majoritaires ou minoritaires dans d'autres sociétés du secteur des télécommunications dans un nombre important de pays d'Europe et dans d'autres pays du monde. Au travers de ces participations, France Télécom peut se trouver en concurrence avec les activités du Groupe. Dans le cadre de la consolidation et de la convergence qui sont attendues dans le secteur des télécommunications, il est possible que d'autres entités du Groupe France Télécom deviennent ainsi concurrentes du Groupe.

Difficultés compétitives liées aux relations avec France Télécom

Pour des raisons stratégiques, le Groupe pourrait ne pas pouvoir nouer des relations commerciales avec des concurrents du Groupe France Télécom. Il est également possible que ces concurrents choisissent de ne pas entrer en relation avec le Groupe du fait de son appartenance au Groupe France Télécom. Certains engagements que France Télécom a souscrit ou pourrait souscrire dans le futur auprès de ses partenaires pourraient limiter la capacité du Groupe à entrer en concurrence avec les partenaires internationaux du Groupe France Télécom. Ces facteurs pourraient réduire les capacités de développement du Groupe et avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Relations contractuelles avec France Télécom

Le Groupe entretient historiquement un certain nombre de relations contractuelles avec le Groupe France Télécom (voir Section «4.5 Relations avec le Groupe France Télécom»). Il ne peut être garanti que la cessation ou la modification de ces relations contractuelles serait sans effet sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

4.9.4 Risques juridiques

Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

- (i) La société Prodis qui exploite sur Internet un site à l'adresse www.pagesjaunes.com et qui est titulaire des noms de domaines pagesjaunes.com et pagesjaunes.net, a assigné le 26 septembre 2000, puis le 20 avril 2001, respectivement les sociétés France Télécom et PagesJaunes, principalement en nullité des marques PagesJaunes, pour divers motifs dont notamment le défaut de distinctivité et la dégénérescence. Dans ce cadre, la société Prodis entend faire valoir que le dépôt de la dénomination Pages Jaunes à titre de marque est frauduleux pour n'être que la traduction du terme Yellow Pages qui désigne aux Etats-Unis, depuis 1886, le concept même d'annuaire professionnel et qui

constitue à ce titre un terme générique repris indifféremment dans différents pays. Par jugement du 14 mai 2003, le Tribunal de grande instance de Paris a confirmé la validité des marques «Pages Jaunes ». La société Prodis a interjeté appel de ce jugement en reprenant les mêmes demandes qui portent également sur la nullité des marques « Pages Blanches », « L'annuaire » et « L'annuaire des Pages Blanches ». Cette procédure est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris et le calendrier procédural n'est pas encore fixé. Aucune assurance ne peut être donnée sur l'issue favorable de ce litige pour le Groupe. Une issue défavorable pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les objectifs du Groupe.

- (ii) PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. A ce jour, la quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. Bien qu'un certain nombre de décisions favorables au Groupe aient été d'ores et déjà rendues en première instance, aucune assurance ne peut être donnée sur l'issue favorable de ces litiges pour le Groupe. Le montant total des demandes s'élève à environ 24 millions d'euros et le risque lié à ces litiges a fait l'objet d'une provision de 7,3 millions d'euros. Une issue défavorable pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les objectifs du Groupe.
- (iii) PagesJaunes a fait l'objet, au cours des années 2001 et 2002, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. Les seuls redressements qui restent en litige représentent un risque d'environ 6,6 millions d'euros (intérêts inclus). La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés et n'a donc pas comptabilisé au 31 décembre 2003 de provisions au titre de ces redressements. Des contentieux seront engagés au cours desquels la Société entend faire valoir ses arguments.
- (iv) PagesJaunes a été assignée le 26 juin 2002 par une agence de publicité (FAC) devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Cette agence de publicité considère que PagesJaunes a commis des actes de concurrence déloyale tels que captation de clientèle, dénigrement, démarchage abusif. Elle demande à ce titre 1 million d'euros de dommages-intérêts. Cette affaire en est à ce jour toujours au stade de la procédure avant plaidoiries. Bien qu'elle considère disposer d'éléments favorables dans ce contentieux, PagesJaunes ne peut exclure une condamnation.
- (v) PagesJaunes a assigné le 10 juin 2003 une agence de publicité (LSM) devant le Tribunal de commerce de Cannes. PagesJaunes, s'appuyant sur de nombreux témoignages de clients, reproche à cette agence des actes de concurrence déloyale visant à entraîner une confusion entre LSM et PagesJaunes dans l'esprit des clients contactés par LSM pour leurs insertions publicitaires dans l'annuaire de PagesJaunes. Le Tribunal de commerce de Cannes, par un jugement du 19 février 2004, a débouté PagesJaunes de ses demandes. PagesJaunes a fait appel de cette décision qui, si elle était confirmée en appel, serait de nature à favoriser le développement de ce type d'actes de concurrence de la part d'autres agences de publicité et à créer des difficultés pour PagesJaunes dans la prospection de ses clients. Bien qu'elle estime disposer d'un

dossier solide dans cette affaire, PagesJaunes ne peut exclure une confirmation en appel de cette décision.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001. Au 17 mai, 2004, le nombre de ces procédures était de 28, pour un montant total de dommages et intérêts demandés de 2,8 millions d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaye de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Évolutions du contexte réglementaire des marchés du Groupe

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (voir la Section « 4.11 Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union Européenne (et notamment la directive « vie privée et communications électroniques »), en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, l'organisation commerciale du Groupe repose pour partie sur une structure de vendeurs terrain ayant le statut de VRP. Cette organisation permet d'optimiser l'efficacité commerciale, en favorisant la souplesse, le recrutement et la formation des forces de vente du Groupe. La modification du statut de ces vendeurs de terrain pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques juridiques liés à l'incertitude des réglementations existantes

L'application des lois et réglementations existantes relatives au secteur des annuaires et d'Internet est en cours de clarification en France et dans l'Union Européenne et un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu, le commerce électronique, le cryptage et les signatures électroniques. Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques juridiques liés à l'application de plusieurs réglementations nationales

Le caractère global du réseau Internet rend possible l'application de plusieurs droits nationaux au Groupe. Bien que le Groupe soit établi principalement en France, certains États ou certaines juridictions nationales pourraient requérir du Groupe qu'il se soumette à leur réglementation

nationale. L'applicabilité potentielle simultanée de plusieurs législations ainsi que les coûts et l'incertitude réglementaire qui pourraient en découler pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Informations personnelles concernant les utilisateurs

Si des tiers avaient la possibilité de pénétrer son réseau ou de s'approprier d'une quelconque façon des informations personnelles sur les utilisateurs ou leurs cartes de crédit, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Cette responsabilité pourrait être engagée sur le fondement de la violation du droit à la protection de la vie privée et à la protection des données. L'instruction de telles demandes et la préparation d'une défense à leur encontre pourraient s'avérer onéreuses alors même que la responsabilité du Groupe ne serait pas retenue et l'existence de telles réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe.

Restrictions au droit du Groupe de collecter des informations personnelles

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (voir la Section «4.11.1.2 Protection des données à caractère personnel»). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de logiciels qui sont installés sur l'ordinateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet (« cookies »), ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces « cookies » pourrait affaiblir l'efficacité de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Utilisation des noms de domaine

Les règles présidant à l'attribution des noms de domaine sont régulièrement modifiées et laissent encore subsister des risques de contentieux entre, d'une part les déposants de noms de domaine, et d'autre part les détenteurs de noms de domaine ou les titulaires de droits de marques ou d'autres droits antérieurs. Bien que des politiques d'attribution des noms de domaine et des lignes directrices aient été adoptées par les instances réglementaires concernées en vue de limiter les

risques de litige, un tiers pourrait se voir accorder le droit d'utiliser des noms de domaine similaires à ceux enregistrés par le Groupe, ou l'utilisation par le Groupe de ses noms de domaine pourrait être limitée en raison de droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.9.5 Risques de marché

Risques de taux de change

PagesJaunes estime que le risque de taux de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

Risque de liquidité

Historiquement, le Groupe a financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement, le Groupe n'ayant recours à l'endettement que de manière ponctuelle. Au 31 décembre 2003, la trésorerie nette du Groupe Consolidé s'élevait à 578,1 millions d'euros contre 556,7 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Le Groupe n'est par ailleurs soumis à aucun risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé de prêts souscrits par ses sociétés ou du non-respect d'engagements financiers (ratios, objectifs, etc.).

Le Groupe ne procède pas à la titrisation de ses créances clients.

Risque de taux d'intérêt

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe n'est pas exposé au risque de variations de taux d'intérêt de façon significative. En effet, les sociétés du Groupe n'ont pas d'emprunts significatifs auprès d'entités non comprises dans le Groupe. Le Groupe pourrait à l'avenir être exposé à des risques de variations de taux d'intérêt dans le cas où il viendrait à emprunter auprès de tiers. En outre, une baisse des taux d'intérêt pourrait réduire les revenus perçus par le Groupe au titre de ses placements auprès de France Télécom (voir la Section « 4.5.5. Conventions de trésorerie »).

Risques sur actions

La Société ne détenant pas de participation ou de titre de portefeuille représentant des montants significatifs, il n'existe pas de risque significatif lié à une variation de la valeur de ses titres ou participations.

4.9.6 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.

En ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe mais qui font l'objet de sous-traitance, comme l'impression ou la distribution des annuaires imprimés notamment, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit soucieux des aspects environnementaux dans le cadre du choix de ses sous-traitants, et bien qu'il ait mis en place, en collaboration avec ses

sous-traitants, des politiques visant à l'amélioration du recyclage des annuaires (notamment par le choix de colles ou d'encre spécifiques aisément recyclables), il ne peut être donnée aucune assurance par le Groupe que ses sous-traitants respecteront l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine de la protection environnementale.

Concernant les activités que le Groupe effectue directement, les impacts environnementaux sont principalement de deux ordres. D'une part, les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier, et d'autre part, les risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumis les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte pour le Groupe de la production et de la mise en circulation d'une grande quantité d'annuaires imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

Réduction de la quantité de papier consommé

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire, le Groupe a notamment mis en place les mesures suivantes :

- optimisation du ciblage, par une évaluation plus précise du nombre d'annuaires à fournir, afin de mieux adapter le nombre d'annuaires livrés aux besoins réels des consommateurs ;
- optimisation de la mise en page et du format des annuaires, permettant de limiter la consommation et la perte de papier lors de la confection des annuaires.

Le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire s'est élevé à environ 69 900 tonnes de papier pour l'année 2003, contre environ 71 600 tonnes en 2002, et 75 300 en 2001.

Le recyclage des annuaires

En parallèle, le Groupe a réalisé un certain nombre d'efforts aux fins de parvenir à un recyclage plus large et plus efficace des annuaires produits.

D'une part, une partie de la pâte à papier utilisée est composée de papier recyclé, et d'autre part, une partie du papier acheté est récupérée lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, diverses actions de récupération et/ou de recyclage ont été menées. Le Groupe a par ailleurs repris à son compte le système dit du « dépôt-reprise » qui confie aux distributeurs d'annuaires, dans les zones urbaines les plus denses, la charge de récupérer les anciens annuaires au moment du dépôt des nouveaux. Enfin, les annuaires excédentaires font l'objet de récupération/recyclage au même titre que les annuaires périmés récupérés. L'ensemble des annuaires ainsi récupérés fait l'objet d'un recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets. C'est au total plus de 25 % du papier acheté qui a pu ainsi être aujourd'hui recyclé.

Impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que la Société ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

4.10 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

PagesJaunes, en sa qualité de filiale de France Télécom, bénéficie de la couverture des programmes d'assurances mis en place pour le Groupe France Télécom. Ce plan d'assurance mutualisé a été souscrit auprès des principaux acteurs du marché de l'assurance et de la réassurance, en vue de couvrir les risques de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport ;
- responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis à vis des clients et des tiers (en ce compris la responsabilité des mandataires sociaux) ; et
- risques automobiles.

Le coût de couverture pour l'ensemble des entités du Groupe France Télécom bénéficiaires de ce programme mutualisé s'est élevé au 31 décembre 2003 à environ 40,4 millions d'euros pour France Télécom. A ce coût supporté par France Télécom, s'est ajouté le coût pris en charge par les filiales adhérentes au programme, pour un montant d'environ 13,8 millions d'euros, soit un montant total pour le Groupe France Télécom au titre de l'année 2003 d'environ 54,2 millions d'euros.

Les primes payées par la Société, comme toute filiale du Groupe France Télécom adhérente au programme d'assurances, représentent dans les différents domaines de risques couverts, une quote-part des primes globales qui est déterminée en proportion des capitaux assurés et du chiffre d'affaires, compte tenu d'une pondération calculée en fonction des caractéristiques et de la nature des risques couverts, ainsi que de l'historique de sinistralité.

Ainsi, en ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2003 s'est élevée à 61 000 euros TTC. Le plafond global de garanties dont bénéficie PagesJaunes au travers du Programme Responsabilité civile du Groupe est de 304,9 millions d'euros par sinistre et par année.

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2003 à environ 364 000 euros TTC. Le plafond global de garanties dont bénéficie la Société au titre du Programme Groupe Dommages aux biens et Pertes d'Exploitation est de 550,0 millions d'euros par sinistre.

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société bénéficie de la couverture d'assurances du programme Flotte automobile, dédié aux filiales du Groupe France Télécom ; la quote-part de la prime pour chaque filiale est déterminée en fonction du nombre de véhicules et de l'historique de sinistralité et dépend également des options de garantie retenues par chacune d'entre elles. Ainsi,

la Société, au titre de l'année 2003, a acquitté une prime de l'ordre de 50 000 euros TTC sur la base de son propre parc de véhicules.

L'ensemble de ces garanties prend en compte la nature des risques encourus par le Groupe au sein du Groupe France Télécom et est en adéquation avec les capacités des offres actuelles du marché de l'assurance et de la réassurance pour des groupes de taille et d'activités similaires.

Dans le cadre de sa politique d'assurances, le Groupe France Télécom fait appel aux grands courtiers internationaux pour, en étroite collaboration avec France Télécom, élaborer, placer et gérer l'ensemble des programmes d'assurances. Ainsi, cette politique permet d'identifier et de quantifier les différents domaines de risques pour déterminer les besoins de garanties dans un objectif d'obtention d'un rapport qualité des couvertures/coûts optimal. Le choix de programmes mutualisés permet aussi d'optimiser, par la pratique de grands contrats Groupe France Télécom, le financement de l'ensemble des risques auprès des marchés de l'assurance et de la réassurance. Cette stratégie de couverture qui consiste à utiliser des programmes « Corporate », tient compte des spécificités des différentes activités des filiales garanties. Elle utilise également des informations obtenues à l'issue de comparaisons concernant des groupes de secteur d'activité identique ou voisins et de taille équivalente.

La politique de prévention, permet de mieux appréhender et de mieux maîtriser les risques auxquels chaque société du Groupe France Télécom peut être exposée. A ce titre, dans le domaine de la prévention des risques physiques, leur identification régulière s'appuie notamment sur une politique de visites sur sites réalisées en partenariat avec les services d'ingénierie interne et ceux des principaux assureurs. Cette gestion permet de détecter les risques éventuels et de les évaluer afin d'apprécier la constante adéquation des couvertures d'assurances avec ces risques et le cas échéant, d'étudier la nécessité d'ajustements des niveaux de prévention et de protection.

4.11 REGLEMENTATION

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, PagesJaunes est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuelle.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

4.11.1 Réglementation de la société de l'information

Le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique a fait l'objet durant l'année 2003 d'intenses discussions entre les institutions françaises et les prestataires de services. Ce projet est destiné à adapter le droit français aux exigences du développement de l'économie numérique et à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Ce projet qui vient notamment compléter la transposition de la directive commerce électronique et qui a été adopté le 13 mai 2004 précise le régime de responsabilité de fournisseurs d'accès et des hébergeurs et traite notamment de l'organisation de la gestion des noms de domaines et de la cryptologie.

4.11.1.1 Liberté des communications en ligne – Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet

La liberté de communication est garantie aux termes de l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et de la loi

du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication. Le cadre juridique ainsi défini repose sur la distinction fondamentale entre correspondance privée dont le secret est protégé, et communication au public, dont la liberté est garantie. Cet ensemble de règles rappelle le respect de grands principes du droit français, tels que le respect de la vie privée, la protection des mineurs, la prévention des contenus illicites, la protection de l'image et des droits des personnes ou encore le respect de la dignité humaine.

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Seule une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1er août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

S'agissant plus particulièrement du texte définitif du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique adopté le 13 mai 2004, les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

4.11.1.2 Protection des données à caractère personnel

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 97/66/CE du 15 décembre 1997 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des télécommunications.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- > d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- > de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ; et
- > de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la loi dite « Informatique et Libertés ») fait l'objet d'un projet de modification et son champ d'application devrait être élargi. Les grands principes protecteurs de la loi Informatique et Libertés devraient être réaffirmés, tels que le droit pour toute personne d'être informée des données à caractère personnel la concernant, le droit d'accéder à ces informations, de s'opposer à la détention de ces informations, de les faire rectifier et l'interdiction de traiter des données sensibles. La distinction entre traitements d'informations réalisés par des acteurs du secteur public soumis à l'autorisation préalable de la CNIL et traitements d'informations réalisés par des acteurs du secteur privé, qui ne font l'objet que d'une obligation de déclaration préalable auprès de la CNIL, devrait être supprimée ou réduite, au profit d'une généralisation du régime de la déclaration préalable. Les pouvoirs de contrôle a posteriori de la CNIL devraient être en conséquence renforcés. Des adaptations spécifiques devraient être en outre apportées, pour permettre des dérogations aux règles de conservation des données à caractère personnel pour tenir compte des dispositifs de stockage nécessaires au bon fonctionnement des réseaux et à l'accroissement de leurs performances et de leur rapidité. Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, dont le délai de transposition dans les États membres est fixé au 31 octobre 2003, étend son champ d'application aux communications électroniques et apporte quelques modifications au dispositif actuel. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- > les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- > les « cookies » ne sont permis que si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, et s'il a la possibilité de refuser ces cookies. Toutefois ne sont pas visées par cette disposition les « cookies » permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou celles strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur. Ces dispositions sont en cours de transposition dans le projet de loi transposant la directive cadre européenne 95/46/CE (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) ;

- > les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions sont en cours de transposition dans le projet de loi relatif aux communications électroniques (article 10, IV) ;
- > s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n°2003-752 du 1er août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ;
- > s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leur coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions sont en cours de transposition dans le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique.

4.11.2 Les annuaires

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1er août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile. Il sera dès lors possible d'éditer un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus.

4.11.3 Réglementation sur les bases de données

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « sui generis » destiné à assurer la protection d'un investissement dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1er juillet 1998, prévoyant un droit « sui generis » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (articles L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-4 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celle résultant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données ou un de ses éléments constitutifs.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L.342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- > l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- > la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut

interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...). »

4.11.4 Signature électronique sécurisée

Quatre ans et demi après l'adoption de la directive européenne du 13 décembre 1999 sur un cadre communautaire pour les signatures électroniques qui devait être transposée dans les États membres avant le 19 juillet 2001, le dispositif juridique français sur la signature électronique sécurisée est désormais complet. Il est constitué de quatre textes successifs : une loi du 13 mars 2000, deux décrets des 30 mars 2001 et 18 avril 2002 et un arrêté du 31 mai 2002.

La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique va au-delà de la seule reconnaissance juridique de la signature électronique et consacre la valeur juridique de l'écrit électronique, celles-ci étant étroitement liées. Elle crée deux types de signature électronique ayant des effets juridiques différents : la signature simple et la signature sécurisée. Cette dernière bénéficie de plein droit de la même force probante que la signature manuscrite puisqu'elle est présumée fiable jusqu'à preuve contraire.

Pour les signatures électroniques qui ne remplissent pas les conditions fixées par ce décret, dites simples, la preuve de la fiabilité technique du procédé utilisé devra être démontrée, par exemple grâce à une expertise judiciaire, même si leur recevabilité en tant que preuve ne pourra être refusée. Il restera possible également de prévoir leur reconnaissance juridique par des conventions de preuve dont le caractère licite apparaît désormais clairement dans l'article 1316-2 du Code civil.

4.11.5 Noms de domaine

Le Groupe a déposé un grand nombre de noms de domaine, en France comme à l'international (voir la Section 4.6.1 « Dépendance à l'égard de brevets et de licences »).

Les noms de domaine sont des termes attribués aux adresses numériques des serveurs connectés au réseau Internet (adresses Internet) afin de permettre une meilleure identification des sites Internet et de faciliter leur mémorisation. En conséquence, les noms de domaine représentent des atouts marketing majeurs pour les sociétés ayant des activités sur Internet.

Les noms de domaine sont formés de deux éléments distincts : un nom de domaine de premier niveau (top level domain name, ou « TLD ») et un nom de domaine de second niveau. Les noms de domaine de premier niveau peuvent être soit génériques (generic top level domain names, ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, soit correspondre à une zone géographique déterminée (country code top level domain names, ou « ccTLDs ») tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne. Les noms de domaines de second niveau correspondent quant à eux à des noms choisis par chaque personne ou société afin d'identifier leurs sites Internet.

L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre de sociétés accréditées par Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Les registres tels que

Verisign pour le « .com » et le « .net » sont responsables de la gestion des extensions. Seuls les bureaux d'enregistrement sont accrédités par l'ICANN pour déposer les noms de domaine.

L'enregistrement de noms de domaine géographiques est supervisé par une autorité nationale désignée dans chaque État, qui tient un registre central et approuve des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement accrédités. Nordnet, filiale de Wanadoo S.A., est un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN pour l'enregistrement des noms de domaines en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ».

En règle générale, les noms de domaines sont attribués sur la base de la règle du “premier arrivé, premier servi” et la plupart des bureaux d'enregistrement, que ce soit pour les noms de domaines génériques ou géographiques, considèrent que le déposant assume seul la responsabilité de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'usage du nom de domaine qu'il enregistre.

Dans la mesure où chaque autorité nationale peut, dans une certaine mesure, définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences d'enregistrement au titre des noms de domaines géographiques peuvent différer des exigences qui s'appliquent aux noms de domaines génériques et peuvent également varier d'un pays à un autre. Notamment, les bureaux d'enregistrement peuvent être plus ou moins stricts lorsqu'ils vérifient, le cas échéant, que l'enregistrement d'un nom de domaine ne portera pas atteinte à des droits antérieurs détenus par des tiers, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle ou autres.

En France, l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération (l'“AFNIC”) est chargée de l'enregistrement des noms de domaines pour le suffixe “.fr”. Un certain nombre de prestataires de services Internet, dont plusieurs filiales du Groupe France Télécom, ont été accrédités par l'AFNIC, conformément aux recommandations émises par l'ICANN, afin de traiter les demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits antérieurs sur une marque, l'issue d'un litige dans ce domaine demeure incertaine. Cela est notamment dû au fait que l'étendue des droits de marque peut être limitée, territorialement ou en raison des classes de produits et services couverts par l'enregistrement, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet par un tiers peut causer un risque de confusion ou permettre des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

4.11.6 Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom

La loi n°2003-1365 du 31 décembre 2003, relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom prévoit, en son article 9, qu'un appel à candidatures sera mis en œuvre afin de désigner le ou les opérateurs qui seront chargés du service public universel, notamment en ce qui concerne le service universel des annuaires (voir la Section «4.2.1.2 Annuaires Imprimés – L'Annuaire »).

Chapitre V. PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

5.1 RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

5.1.1 Présentation Générale

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international, offrant une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités de la Société, soit les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages.
- **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales de la Société, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Wanadoo Maps et le marketing direct de Wanadoo Data).

Le périmètre d'activité du Groupe Consolidé, à la date d'enregistrement du présent document de base, résulte d'une série de reclassements internes de certaines sociétés du Groupe France Télécom. Ces reclassements ont été effectués au cours du premier semestre 2004 en vue de l'introduction en bourse de la Société et ont consisté en la cession à la Société, qui détenait déjà Kompass France et Wanadoo Data, de :

- QDQ Media, deuxième éditeur d'annuaires en Espagne, intégrée en avril 2001 au sein de la division annuaires de Wanadoo. Cette société a été cédée au Groupe en avril 2004 par Wanadoo International pour un prix de transaction de 106,719 millions d'euros et contribue pleinement aux résultats consolidés pro forma du Groupe pour les exercices 2002 et 2003 et pour 9 mois seulement en 2001 (QDQ Media ayant été acquise par Wanadoo en mars 2001) ; et
- Wanadoo Maps, spécialiste de services géographiques en ligne et créateur de photos de villes. Cette société a été cédée au Groupe par Wanadoo France en avril 2004 pour un prix de transaction de 10,048 millions d'euros et contribue pleinement aux résultats consolidés pro forma du Groupe à partir du 1er janvier 2003.

Les comptes consolidés pro forma établis pour les exercices 2001, 2002 et 2003 figurant à la Section « 5.2.1 Comptes consolidés pro forma », et commentés dans le présent chapitre, ont été établis aux fins de présenter le périmètre d'activité du Groupe Consolidé, sa situation financière, le résultat de ses activités et l'évolution de sa trésorerie comme si le Groupe Consolidé avait existé au cours des trois exercices considérés, sur la base des modalités décrites ci-après. Les comptes consolidés pro forma reflètent la consolidation de QDQ Media et Wanadoo Maps à compter de leur date d'entrée dans le Groupe France Télécom. Les comptes pro forma reflètent aussi les prix de transaction de QDQ Media et Wanadoo Maps, imputés sur la trésorerie de la

Société à hauteur d'environ 117 millions d'euros. Toutefois, ils n'intègrent pas les résultats de certaines activités du Groupe considérées comme non significatives en raison de leur taille ou de leur activité. Il s'agit de PagesJaunes Outre-Mer (3,6 millions d'euros de chiffre d'affaires conservés au titre de son activité de régie, pour un REAA de 0,6 million d'euros), PagesJaunes Liban (environ 1 million d'euros de chiffre d'affaires en 2003, pour un REAA à l'équilibre) et Kompass Belgium (3,8 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003, pour un REAA de 0,3 million d'euros).

Les comptes consolidés pro forma ont été préparés principalement à partir des comptes individuels des sociétés consolidées et des éléments extraits des documents comptables de Wanadoo pour 2001, 2002 et 2003 et ont été retraités sur la base des conventions décrites à la Note « 2.1 Modalités d'établissement des comptes consolidés pro forma » de la Section « 5.2.1.2 Annexes aux comptes consolidés pro forma » ci-dessous. Les comptes consolidés pro forma ont par ailleurs fait l'objet d'un examen par le commissaire aux comptes et le réviseur contractuel du Groupe selon les normes professionnelles applicables en France. Le rapport du commissaire aux comptes et du réviseur contractuel sur les comptes consolidés pro forma contient une réserve sur les conséquences éventuelles sur les comptes 2001 et 2002 des limitations des diligences relatives aux comptes clients de la société QDQ Media en 2001 et 2002, et de leur impact sur la dotation aux provisions clients du compte de résultat 2003, étant précisé que le bilan de QDQ Media au 31 décembre 2003 n'a appelé aucune réserve de la part du commissaire aux comptes et du réviseur contractuel.

Les états financiers inclus dans ce document comprennent les comptes consolidés pro forma du Groupe décrits ci-après, ainsi que les comptes consolidés audités du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Les comptes consolidés reflètent les résultats et la situation financière du Groupe Consolidé aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003, sans prendre en compte les acquisitions réalisées au premier semestre 2004, comme décrit ci-dessus, ainsi que les autres ajustements pro forma décrits dans les comptes consolidés pro forma du Groupe. Seuls les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, établis aux fins du présent document de base, ont été audités et approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société. Sont également présentés ci-après les comptes sociaux certifiés de la Société au titre des exercices clos le 31 décembre 2003, 2002 et 2001.

Les commentaires ci-après sont établis sur la base des comptes consolidés pro forma du Groupe Consolidé pour les exercices 2001, 2002 et 2003.

Ces comptes consolidés pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière, du résultat des activités et de l'évolution de la trésorerie tels qu'ils auraient figuré dans les états financiers si le Groupe Consolidé avait été constitué antérieurement au 1er janvier 2001 et avait opéré de manière autonome. Par ailleurs, ces comptes ne sont pas nécessairement indicatifs de ce que seront la situation financière, le résultat des activités et l'évolution de la trésorerie du Groupe Consolidé au cours des exercices futurs.

5.1.2 Vue d'ensemble et principales données financières consolidées pro forma des exercices 2001, 2002 et 2003

Groupe PagesJaunes <i>En millions d'euros</i>	2003	2002	2001	Variation 2003/2002	Variation 2002/2001
Chiffre d'affaires	917,3	871,1	807,1	5,3 %	7,9 %
REAA⁽¹⁾	334,2	278,0	255,9	20,2 %	8,6 %
en % du CA	36,4 %	31,9 %	31,7 %		

Résultat d'Exploitation	321,7	263,0	239,8	22,3 %	9,7 %
<i>en % du CA</i>	<i>35,1 %</i>	<i>30,2 %</i>	<i>29,7 %</i>		
REAA moins Investissements⁽²⁾	322,0	265,6	243,9	21,2 %	8,9 %
<i>En % du CA</i>	<i>35,1 %</i>	<i>30,5 %</i>	<i>30,2 %</i>		

⁽¹⁾ Résultat d'Exploitation Avant Amortissements des immobilisations et participation des salariés.

⁽²⁾ Investissements : acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le chiffre d'affaires pro forma du Groupe Consolidé s'élève à 917,3 millions d'euros en 2003 et a augmenté de manière régulière entre 2001 et 2003, soit respectivement de 7,9 % entre 2001 et 2002 et de 5,3 % entre 2002 et 2003. Hors intégration en 2002 dans le segment PagesJaunes en France de l'activité de vente d'accès à la requête, le chiffre d'affaires a augmenté de 5,8 % entre 2002 et 2003, après une progression de 6,3 % entre 2001 et 2002. Cette augmentation est principalement due à une hausse combinée du chiffre d'affaires moyen par annonceur et du nombre global d'annonceurs.

La croissance du chiffre d'affaires moyen par annonceur a résulté principalement des efforts d'innovation du Groupe dans le domaine des offres de produits publicitaires, tant pour les activités imprimées que pour les activités en ligne. L'augmentation du nombre d'annonceurs a été le fruit de l'amélioration de la fidélisation des annonceurs existants et de la conquête de nouveaux annonceurs. Ces résultats ont été rendus possibles d'une part par le développement de la diversité des supports proposés, avec notamment l'évolution de l'offre publicitaire multimédia sur pagesjaunes.fr (spots audio, clips), et d'autre part par l'amélioration de l'efficacité commerciale, due notamment à la réorganisation commerciale engagée début 2002 (plan d'évolution commerciale, voir la Section «4.2.1.1 Présentation générale des activités de PagesJaunes en France – Organisation commerciale »).

La progression du chiffre d'affaires pro forma du Groupe Consolidé a été alimentée principalement par la hausse du chiffre d'affaires des annuaires imprimés et le dynamisme des activités Internet, qui ont plus que compensé la diminution du chiffre d'affaires de PagesJaunes 3611.

Le Résultat d'Exploitation Avant Amortissements des immobilisations et participation des salariés (« REAA ») pro forma du Groupe Consolidé a augmenté de manière significative entre 2001 et 2003. Le taux de marge du REAA par rapport au chiffre d'affaires a progressé de 31,7 % à 36,4 % sur cette période, l'essentiel de cette progression s'étant effectué entre 2002 et 2003.

La progression de la rentabilité s'explique par une croissance régulière du chiffre d'affaires, combinée à la maîtrise des coûts commerciaux et administratifs (hors charges extraordinaires) ainsi qu'à des gains de productivité notamment sur les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires). Ces coûts constituent une partie importante des coûts du Groupe et ne sont pas significativement affectés par la variation du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les coûts commerciaux sont principalement liés à la génération du chiffre d'affaires par la force de vente, dont la structure de rémunération est essentiellement variable. Enfin, il convient de noter que la progression du REAA entre 2002 et 2003 est également liée, dans une moindre mesure, à la provision pour litiges enregistrée en 2002 dans le cadre du plan d'évolution commerciale.

5.1.3 Commentaires sur les résultats des activités

5.1.3.1 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires pro forma et du résultat d'exploitation pro forma du Groupe Consolidé entre les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003 :

Groupe PagesJaunes	2003	2002	Variation 2003/2002
<i>En millions d'euros</i>			
<i>PagesJaunes en France</i>	<i>847,5</i>	<i>797,6</i>	<i>6,3 %</i>
<i>International & Filiales</i>	<i>69,8</i>	<i>73,5</i>	<i>-5,0 %</i>
Chiffre d'affaires	917,3	871,1	5,3 %
Coût des services et produits vendus	(234,9)	(239,4)	-1,9 %
Frais commerciaux	(292,4)	(289,7)	0,9 %
Frais administratifs	(54,0)	(61,6)	-12,3 %
Frais de recherche et développement	(1,7)	(2,4)	-28,2 %
REAA (Résultat d'Exploitation Avant Amortissements)	334,2	278,0	20,2 %
<i>en % du CA</i>	<i>36,4 %</i>	<i>31,9 %</i>	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(12,6)	(14,9)	-15,8 %
Résultat d'Exploitation	321,7	263,0	22,3 %
<i>en % du CA</i>	<i>35,1 %</i>	<i>30,2 %</i>	
Produits (charges) financiers, nets	19,1	15,8	21,3 %
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	(3,1)	39,6	-107,9 %
Impôt sur les sociétés	(123,4)	(121,5)	1,6 %
Participation des salariés	(26,9)	(24,6)	9,2 %
Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	1,2	1,0	17,2 %
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires	188,5	173,3	8,7 %
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,9)	(4,1)	42,9 %
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat net consolidé part du groupe	182,6	169,2	7,9 %

Le chiffre d'affaires pro forma du Groupe Consolidé a progressé de 5,3 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 917,3 millions d'euros en 2003. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur en France, qui a été obtenue en partie grâce au plan d'évolution commerciale, engagé début 2002 et qui a produit ses effets sur l'édition 2003, dont la commercialisation a débuté en avril 2002.

Le REAA a progressé de 20,2 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 334,2 millions d'euros en 2003. Le taux de marge du REAA par rapport au chiffre d'affaires est passé de 31,9 % en 2002 à 36,4 % en 2003, traduisant une amélioration significative de la rentabilité du Groupe Consolidé. Cette amélioration résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la bonne maîtrise de l'ensemble des charges, notamment de l'optimisation des coûts éditoriaux sur les annuaires imprimés. Ainsi, les coûts des services et produits vendus (tels que définis à la Section « 5.1.3.1.1.2 Coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France (pro forma) ») ont diminué de

1,9 % entre 2002 et 2003. Les frais commerciaux, qui intègrent notamment les charges de personnel relatives à la force de vente, sont restés stables durant cette période, alors même que le chiffre d'affaires progressait de 5,3 %. Les frais administratifs de l'exercice 2002, qui comportent notamment les charges relatives aux fonctions support, ont intégré une provision exceptionnelle de 7,3 millions d'euros pour litiges liés à la réorganisation commerciale de la Société (voir les Sections «4.2.1.1 Présentation générale des activités de PagesJaunes en France – Organisation commerciale », « 5.1.3.1.1.3 Frais commerciaux, administratifs et de recherche et développement du segment PagesJaunes en France (pro forma) » ainsi que la Note 24 de la Section «5.2.1.2 Annexes aux comptes consolidés pro forma »). Hors cette provision, les frais administratifs sont restés stables.

Le résultat net consolidé part du groupe pro forma s'élève à 182,6 millions d'euros à fin 2003 par rapport à 169,2 millions d'euros à fin 2002. Le résultat 2002 intègre la cession à un consortium d'investisseurs immobiliers des immeubles de la Société situés à Sèvres pour un prix d'environ 86 millions d'euros, qui a dégagé, après la levée d'option du crédit-bail, une plus-value après impôt de près de 24,7 millions d'euros. Le résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires s'élève à 188,5 millions d'euros en 2003, soit une progression hors opération de cession des immeubles de Sèvres, de 26,8 % entre 2002 et 2003.

La discussion qui suit présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation ainsi que certains soldes intermédiaires de gestion pro forma pour chacun des deux segments du Groupe Consolidé, le segment PagesJaunes en France d'une part et le segment International & Filiales d'autre part.

5.1.3.1.1 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du segment PagesJaunes en France entre l'exercice clos le 31 décembre 2003 et l'exercice clos le 31 décembre 2002 :

PagesJaunes en France	2003	2002	Variation 2003/2002
<i>En millions d'euros</i>			
Annuaire imprimés	595,0	564,7	5,4 %
Services en ligne	208,2	185,3	12,4 %
Autres activités	44,3	47,6	-6,9 %
Chiffre d'affaires	847,5	797,6	6,3 %
Coût des services et produits vendus	(207,1)	(211,7)	-2,2 %
Frais commerciaux	(233,8)	(227,3)	2,9 %
Frais administratifs	(37,6)	(45,1)	-16,6 %
Frais de recherche et développement	(1,7)	(2,4)	-28,2 %
REAA (Résultat d'Exploitation Avant Amortissements)	367,2	311,1	18,0 %
<i>en % du CA</i>	<i>43,3 %</i>	<i>39,0 %</i>	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(8,4)	(9,4)	-10,2 %
Résultat d'Exploitation	358,8	301,7	18,9 %
<i>en % du CA</i>	<i>42,3 %</i>	<i>37,8 %</i>	

Le segment PagesJaunes en France regroupe toutes les activités de la Société, soit les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires papier et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que d'autres activités (principalement l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages).

5.1.3.1.1.1 *Chiffre d'affaires pro forma du segment PagesJaunes en France*

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé pro forma du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

PagesJaunes en France	2003	2002	Variation 2003/2002
<i>En millions d'euros</i>			
Annuaire imprimés	595,0	564,7	5,4 %
l'annuaire PagesJaunes	482,4	455,4	5,9 %
l'Annuaire	112,6	109,2	3,1 %
Services en ligne	208,2	185,3	12,4 %
Internet	94,8	64,6	46,6 %
Minitel	92,5	100,1	-7,6 %
sites	20,9	20,6	1,9 %
Autres activités	44,3	47,6	-6,9 %
QuiDonc	8,1	8,3	-1,5 %
Autres *	36,2	39,3	-8,0 %
* y/c PagesPro, vente d'accès, Europages			
Chiffre d'affaires	847,5	797,6	6,3 %

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France a progressé de 6,3 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 847,5 millions de euros en 2003, grâce notamment à une augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur de 1384 euros en 2002 à 1477 euros en 2003. En effet, des actions visant à augmenter l'efficacité commerciale ont été entreprises en 2002 parallèlement au plan d'évolution commerciale, notamment une répartition différente des annonceurs existants entre les canaux de vente, ce qui a permis une augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur. En même temps, outre l'augmentation des tarifs, l'offre publicitaire s'est étoffée, non seulement sur les services en ligne, mais également sur les annuaires imprimés avec l'introduction de nouveaux produits d'affichage (voir la Section « 4.2.1.1 Présentation générale des activités de PagesJaunes en France – Les produits publicitaires »).

En 2003, le segment PagesJaunes en France comptait 561 180 annonceurs, soit une quasi-stabilité par rapport à 2002 (560 453 annonceurs). Cette stabilité s'explique par le fait que le nombre de nouveaux annonceurs conquis en 2003 a été inférieur à celui de 2002, car le plan d'évolution commerciale a affecté, pour l'édition 2003, l'équilibre entre les différents canaux de vente au détriment de la Télévente Prospects. Ainsi, le nombre de nouveaux annonceurs conquis en 2003 a été de 82 080, par rapport à 89 083 en 2002.

Enfin, en termes de sous-segments, la progression du chiffre d'affaires a été alimentée à la fois par la hausse du chiffre d'affaires des annuaires imprimés et le dynamisme des activités Internet, qui ont plus que compensé la diminution du chiffre d'affaires de PagesJaunes 3611.

Chiffre d'affaires pro forma des annuaires imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés a progressé de 5,4 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 595,0 millions d'euros en 2003. Il résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire. Entre 2002 et 2003, le chiffre d'affaires de l'annuaire PagesJaunes a progressé de 5,9 % et celui de l'Annuaire a progressé de 3,1 %. Ces progressions s'expliquent essentiellement par l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur (de 1 063 euros en 2002 à 1 118 euros en 2003), permise par l'effet conjugué de l'augmentation des tarifs et de l'introduction de nouveaux produits publicitaires s'apparentant à de l'affichage local.

En 2003, le sous-segment des annuaires imprimés comptait 532 041 annonceurs, soit une quasi-stabilité par rapport à 2002 (531 270 annonceurs). Cette stabilité s'explique par le fait que le nombre de nouveaux annonceurs conquis en 2003 a été inférieur à celui de 2002, car le plan d'évolution commerciale a affecté, pour l'édition 2003, l'équilibre entre les différents canaux de vente au détriment de la Télévente Prospects.

Chiffre d'affaires pro forma des services en ligne

Le chiffre d'affaires des services en ligne a progressé de 12,4 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 208,2 millions d'euros en 2003. Le chiffre d'affaires des services en ligne résulte principalement de la vente de produits publicitaires sur les services en ligne (pagesjaunes.fr et PagesJaunes 3611) ainsi que de l'activité de création et d'hébergement de sites.

Le nombre d'annonceurs sur les services en ligne a augmenté de 391 842 en 2002 à 401 610 en 2003.

La progression de 12,4 % du chiffre d'affaires des services en ligne entre 2002 et 2003 résulte principalement de la croissance du chiffre d'affaires généré par pagesjaunes.fr. La croissance de 46,6 % du chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr a été réalisée grâce à la hausse de 15,3 % du nombre d'annonceurs sur pagesjaunes.fr entre 2002 et 2003 (267 175 annonceurs au 31 décembre 2003 contre 231 806 annonceurs au 31 décembre 2002) et à un accroissement du chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr (380 euros en 2003 comparé à 297 euros en 2002). Cet accroissement du chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte notamment de l'enrichissement de la gamme de produits, avec le développement de produits d'impact multimédia sur pagesjaunes.fr (spots audio, clips) et de produits publicitaires s'apparentant à de l'affichage local, et d'une hausse des tarifs en phase avec l'augmentation de l'audience.

Le chiffre d'affaires sur PagesJaunes 3611 a diminué de 7,6 % entre 2002 et 2003, s'élevant à 92,5 millions d'euros en 2003 à comparer à 100,1 millions d'euros en 2002, confirmant la tendance à la baisse constatée entre 2001 et 2002, et reflétant la baisse de l'audience de PagesJaunes 3611.

Le chiffre d'affaires de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet a progressé de 1,9 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 20,9 millions d'euros au 31 décembre 2003. Un tiers de ce chiffre d'affaires résulte des activités liées à la conception et la création de sites Internet. Les deux autres tiers résultent de la commercialisation de forfaits de services qui comprennent de la mise à jour, de l'hébergement et un service d'assistance en ligne. Par ailleurs, l'introduction de produits innovants (telles que l'e-visite – vision à 360 degrés – ou les options de gestion de mise à jour des sites ou de suivi de l'audience) a contribué à la fidélisation de la clientèle et au maintien du chiffre d'affaires en 2003 sur un marché atomisé et fortement concurrentiel.

Chiffre d'affaires pro forma des autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France a diminué de 6,9 % entre 2002 et 2003, s'élevant à 44,3 millions d'euros en 2003, soit 5,2 % du chiffre d'affaires du segment. Ce chiffre d'affaires résulte principalement des activités de PagesPro sur supports imprimés et Internet, de vente d'accès à la requête aux opérateurs français et étrangers, de l'annuaire inversé QuiDonc en consultation sur les supports Internet, Minitel et Audiotel, et des activités d'Europages sur supports imprimé et Internet. Le recul du chiffre d'affaires de ces activités de 6,9 % s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires de l'activité de vente d'accès à la requête (10,4 millions d'euros en 2003 contre 13,6 millions d'euros en 2002). Celle-ci résulte de la baisse importante des prix de vente imposée par un nouvel environnement juridique, dû à une décision de justice intervenue en septembre 2003 (voir la Section «4.2.1.4 Autres activités – Vente d'accès à la requête»). Le prix de ces prestations est désormais fixé à un prix coûtant majoré d'une rémunération raisonnable des capitaux investis. Les chiffres d'affaires des activités PagesPro, QuiDonc et Europages, sont restés stables en 2003 par rapport à 2002.

5.1.3.1.1.2 Coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France (pro forma)

PagesJaunes en France	2003	2002	Variation 2003/2002
<i>En millions d'euros</i>			
Coût des services et produits vendus	(207,1)	(211,7)	-2,2 %
<i>en % du CA</i>	<i>- 24,4 %</i>	<i>- 26,5 %</i>	

Le coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France s'élève à 207,1 millions d'euros en 2003 et a diminué de 2,2 % par rapport à 2002, tandis que le chiffre d'affaires du segment progressait de 6,3 %. Le coût des services et produits vendus recouvre essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts d'hébergement et de diffusion des annuaires en ligne ainsi que les frais d'achat, de constitution, de mise à jour de bases de données et de fabrication d'annonces publicitaires. Le coût des services et produits vendus a représenté 24,4 % du chiffre d'affaires en 2003 contre 26,5 % en 2002. Les coûts de papier, d'impression et de distribution ont représenté, en 2003, 106,0 millions d'euros, dont 49,0 millions d'euros pour le papier, contre 119,2 millions d'euros en 2002, dont 54,7 millions d'euros pour le papier. Cette baisse globale du coût des services et produits vendus est essentiellement due à une meilleure gestion des coûts de papier, d'impression et de distribution, résultant de la mise en place d'un nouveau logiciel optimisant la pagination, et de la négociation des prix avec les papetiers et les distributeurs des annuaires. Ces coûts ont également diminué du fait de la baisse cyclique du prix du papier. Par ailleurs, jusqu'en 2003 inclus, PagesJaunes versait à Havas une redevance annuelle de 9,1 millions d'euros. Cette charge cessera d'être supportée à partir de 2004.

5.1.3.1.1.3 Frais commerciaux, administratifs et de recherche et de développement du segment PagesJaunes en France (pro forma)

PagesJaunes en France	2003	2002	Variation 2003/2002
<i>En millions d'euros</i>			
Frais commerciaux	(233,8)	(227,3)	2,9 %
Frais administratifs	(37,6)	(45,1)	-16,6 %
Frais de recherche et développement	(1,7)	(2,4)	-28,2 %

Frais commerciaux, administratifs et R&D	(273,2)	(274,8)	-0,6 %
<i>en % du CA</i>	<i>-32,2 %</i>	<i>-34,5 %</i>	

Les frais commerciaux du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 233,8 millions d'euros en 2003, en progression de 2,9 % par rapport à 2002, soit une augmentation moins rapide que celle du chiffre d'affaires, qui a progressé de 6,3 % sur la même période. Les frais commerciaux ont par ailleurs représenté 27,6 % du chiffre d'affaires en 2003 par rapport à 28,5 % en 2002. Ces frais commerciaux se composent de la rémunération et des coûts d'encadrement et d'administration de la force de vente, des coûts de communication et de marketing ainsi que des coûts de gestion et de provision du risque d'impayés sur clients. La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct a représenté 12,7 % du chiffre d'affaires en 2003, contre 13,5 % en 2002. Cette rémunération de la force de vente, en grande partie variable, dépend principalement des résultats commerciaux. L'évolution positive de la gestion des frais commerciaux traduit la volonté du Groupe d'optimiser ses dépenses commerciales et de marketing, sans toutefois remettre en cause son objectif d'augmentation du nombre de nouveaux annonceurs. Cette volonté s'est notamment concrétisée début 2002 par la mise en place de la nouvelle organisation des groupes de vendeurs sur le terrain et la modification des contrats des commerciaux dans le cadre du plan d'évolution commerciale, dont l'effet a été mesurable sur l'édition 2003.

Les frais administratifs du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 37,6 millions d'euros en 2003, soit une diminution de 16,6 % par rapport à 2002. Les frais administratifs représentent 4,4 % du chiffre d'affaires en 2003, par rapport à 5,7 % en 2002. Ces frais administratifs sont composés des coûts des fonctions support et de certaines provisions pour risques et charges. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 intègrent notamment une provision de 7,3 millions d'euros pour litiges liés à l'application du plan d'évolution commerciale. Hors cette provision, les frais administratifs en pourcentage du chiffre d'affaires ont diminué en 2003, passant de 4,7 % à 4,4 % du chiffre d'affaires. Ils incluent des frais d'assistance et de redevance de marque versés au Groupe France Télécom pour un montant de 8,5 millions d'euros en 2003. En raison notamment de la prochaine intégration chez PagesJaunes d'un certain nombre de fonctions support, ces frais seront réduits, à partir de 2005, à environ 6 millions d'euros (voir la Section « 4.5.8 Conventions d'assistance »).

Par ailleurs, 1,7 million d'euros en 2003 ont été consacrés à la recherche et au développement. Les frais de recherche et de développement sont composés essentiellement des charges du personnel des équipes responsables du développement des supports et des produits associés, ainsi que des charges externes de prestations de recherche de France Télécom R&D. L'objectif de ces prestations est de développer de nouvelles fonctionnalités et des prototypes de produits et d'offres sur des nouveaux services. Hors achats de contenus éditoriaux, affectés en 2002 aux frais de recherche et développement pour 0,8 million d'euros, les frais de recherche et développement de PagesJaunes en France ont progressé de 0,1 million d'euros en 2003. Il est à noter que des efforts d'innovation sont également engagés par les services opérationnels, sans être classés en recherche et développement.

5.1.3.1.1.4 REAA pro forma du segment PagesJaunes en France

Le REAA du segment PagesJaunes en France a progressé de 18,0 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 367,2 millions d'euros en 2003. Le taux de marge de REAA de ce segment est passé de 39,0 % à 43,3 % entre 2002 et 2003. Cette performance résulte de la croissance du chiffre d'affaires et de la maîtrise des coûts et, dans une moindre mesure, de la provision exceptionnelle pour litiges liés au plan d'évolution commerciale enregistrée en 2002.

5.1.3.1.1.5 Dotation aux amortissements du segment PagesJaunes en France (pro forma)

La dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition) a diminué de 10,2 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 8,4 millions deuros en 2003, soit moins de 1% du chiffre d'affaires du segment.

5.1.3.1.1.6 Résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France

Le résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France a progressé de 18,9 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 358,8 millions d'euros en 2003. L'amélioration de près de 57,1 millions d'euros par rapport à 2002 résulte de la croissance du chiffre d'affaires et de la maîtrise des coûts et, dans une moindre mesure, de la provision exceptionnelle pour litiges liés au plan d'évolution commerciale enregistrée en 2002.

5.1.3.1.2 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires pro forma et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales entre l'exercice clos le 31 décembre 2003 et l'exercice clos le 31 décembre 2002 :

International & Filiales	2003	2002	Variation 2003/2002
<i>En millions d'euros</i>			
QDQ Media	32,0	38,8	-17,4 %
Autres filiales	37,8	34,8	8,8 %
Chiffre d'affaires	69,8	73,5	-5,0 %
Coût des services et produits vendus	(27,8)	(27,7)	0,4 %
Frais commerciaux	(58,5)	(62,5)	-6,3 %
Frais administratifs	(16,4)	(16,5)	-0,6 %
Frais de recherche et développement	-	-	-
REAA (Résultat d'Exploitation Avant Amortissements)	(33,0)	(33,1)	-0,5 %
<i>en % du CA</i>	<i>-47,2 %</i>	<i>-45,0 %</i>	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(4,2)	(5,6)	-25,1 %
Résultat d'Exploitation	(37,1)	(38,7)	-4,1 %
<i>en % du CA</i>	<i>-53,2 %</i>	<i>-52,6 %</i>	

5.1.3.1.2.1 Chiffre d'affaires pro forma du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé pro forma du segment International & Filiales par ligne de produits pour les périodes closes les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

International & Filiales	2003	2002	Variation 2003/2002
<i>En millions d'euros</i>			
QDQ Media	32,0	38,8	-17,4 %
Autres filiales	37,8	34,8	8,8 %
Kompass France	24,2	23,7	2,3 %
Wanadoo Data	11,0	11,1	-1,0 %
Wanadoo Maps	2,6	-	-
Chiffre d'affaires	69,8	73,5	-5,0 %

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales a diminué de 5,0 % entre 2002 et 2003, et s'élève à 69,8 millions d'euros en 2003.

Hors Wanadoo Maps, la variation du chiffre d'affaires marque une diminution de 8,6 % qui résulte principalement de la baisse de chiffre d'affaires de QDQ Media.

QDQ Media

Le chiffre d'affaires de QDQ Media a diminué de 17,4 % entre 2002 et 2003, s'élevant à 32,0 millions d'euros en 2003. Ce chiffre d'affaires résulte de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne (QDQ.com) de QDQ Media.

La baisse du chiffre d'affaires de QDQ Media entre 2002 et 2003 résulte principalement de l'aboutissement de l'effort d'assainissement de son chiffre d'affaires, conduisant à la non prospection d'un certain nombre de clients présentant un historique de non-paiement ou une solvabilité douteuse. En particulier, les contrats passés avec un certain nombre d'annonceurs « grands comptes » n'ont pas été renouvelés en 2003 suite à des difficultés ou une impossibilité de recouvrement. Suite à ces non-renouvellements, le chiffre d'affaires « grands comptes » est passé d'environ 11 millions d'euros en 2002 (soit 28 % du chiffre d'affaires) à environ 2 millions d'euros en 2003 (soit 6 % du chiffre d'affaires), cette baisse ayant été compensée en partie par une augmentation de 8 % du chiffre d'affaires sur les autres catégories d'annonceurs. Ces décisions ont eu pour conséquence une augmentation significative de la dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients sur l'année (voir Section « 5.1.3.1.2.3 Frais commerciaux et administratifs du segment International & Filiales » pour la comparaison des exercices 2002 et 2003, Section « 5.1.3.2.2.3 Frais commerciaux et administratifs du segment International & Filiales » pour la comparaison des exercices 2001 et 2002 et Note 18 de la Section « 5.2.1.2 Annexe aux comptes consolidés pro forma »).

Le nombre d'annonceurs de QDQ Media a légèrement progressé de 81 355 en 2002 à 82 517 en 2003. Le chiffre d'affaires moyen par annonceur a diminué entre 2002 et 2003, principalement en raison du non-renouvellement de certains annonceurs « grands comptes ».

La part des ventes réalisée par les activités en ligne a représenté 5,5 % du chiffre d'affaires en 2003, comparée à 1,8 % en 2002. Ce pourcentage continue à croître grâce à des efforts commerciaux et de marketing accrus.

Autres Filiales

- Kompass France

Le chiffre d'affaires de Kompass France a progressé de 2,3 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 24,2 millions d'euros en 2003. Le chiffre d'affaires de Kompass France résulte de la commercialisation du système d'informations Kompass qui regroupe des ventes d'espaces publicitaires et de données sur supports imprimés, CD-Rom, Minitel et Internet (Kompass.com, l'annuaire en ligne mondial des concessionnaires Kompass). La vente de supports est complétée par des prestations de marketing direct. L'audience du site Internet Kompass.com, calculée sur la base du nombre de visites, a fortement augmenté en 2003.

- Wanadoo Data

Le chiffre d'affaires de Wanadoo Data est resté stable entre 2002 et 2003, et s'élève à 11,0 millions d'euros en 2003. Il est principalement constitué de la commercialisation de fichiers de prospection et de prestations informatiques de restructuration et d'enrichissement de fichiers menées à partir de multiples bases. En 2003, l'activité de traitement de bases de données marketing, en hausse de 1,0 million d'euros par rapport à 2002, a compensé le recul de l'activité de commercialisation de fichiers de prospection soumise à la pression concurrentielle sur les prix.

- Wanadoo Maps

Wanadoo Maps est entrée dans le périmètre d'activité du Groupe Consolidé au 1er Janvier 2003. Le chiffre d'affaires de Wanadoo Maps résulte essentiellement des droits perçus pour l'utilisation de sa plateforme de services géographiques, de la cession des droits de diffusion de photographies et de l'actualisation de celles-ci. En 2003, le chiffre d'affaires de Wanadoo Maps était de 2,6 millions d'euros, dont près d'un tiers était réalisé avec Wanadoo.

5.1.3.1.2.2 Coût des services et produits vendus du segment International & Filiales (pro forma)

International & Filiales	2003	2002	Variation 2003/2002
<i>En millions d'euros</i>			
Coût des services et produits vendus	(27,8)	(27,7)	0,4 %
<i>en % du CA</i>	<i>-39,9 %</i>	<i>-37,7 %</i>	

Le coût des services et produits vendus recouvre essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts d'hébergement et de diffusion des annuaires en ligne ainsi que les frais d'achat, de constitution, de mise à jour de bases de données et de fabrication d'annonces publicitaires.

Malgré l'entrée de Wanadoo Maps dans le périmètre d'activité du Groupe Consolidé au 1er janvier 2003, qui a contribué aux coûts des services et produits vendus à hauteur de 2,3 millions d'euros, le coût des services et produits vendus est resté stable entre 2002 et 2003. Hors cette intégration, le coût des services et produits vendus a diminué de 7,9 % entre 2002 et 2003, notamment grâce à la diminution des coûts au niveau de QDQ Media. Cette baisse des coûts au sein de QDQ Media est le résultat de négociations réalisées par QDQ Media avec l'ensemble de ses fournisseurs, de l'allègement du grammage du papier, de gains de productivité obtenus grâce à l'internalisation partielle des traitements de fabrication d'annonces et de l'optimisation de la mise

en page des annuaires imprimés. QDQ Media a également pu bénéficier de conditions tarifaires semblables à celles qui sont accordées à PagesJaunes par ses fournisseurs de papier et ses imprimeurs.

5.1.3.1.2.3 *Frais commerciaux et administratifs du segment International & Filiales (pro forma)*

International & Filiales	2003	2002	Variation 2003/2002
<i>En millions d'euros</i>			
Frais commerciaux	(58,5)	(62,5)	-6,3 %
Frais administratifs	(16,4)	(16,5)	-0,6 %
Frais commerciaux et administratifs	(74,9)	(78,9)	-5,1 %
<i>en % du CA</i>	<i>-107,3 %</i>	<i>-107,3 %</i>	

Les frais commerciaux se composent de la rémunération et des coûts d'encadrement et d'administration de la force de vente, des coûts de communication et de marketing ainsi que des coûts de gestion et de provision du risque d'impayés sur clients.

Les frais commerciaux ont baissé de 6,3 % entre 2002 et 2003 et s'élèvent à 58,5 millions d'euros en 2003. Cependant, le montant des frais commerciaux en 2002 reflète un surcoût estimé à 6 millions d'euros résultant de la dépréciation d'un poste d'actif constitué en 2001 au titre d'avances sur rémunérations payées au cours de cet exercice. Par ailleurs, le montant des frais commerciaux en 2003 comprend une dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients de 11,5 millions d'euros (contre 1,9 million d'euros en 2002). La dotation de 11,5 millions d'euros correspond à l'effort d'apurement des créances clients relatives non seulement à l'exercice 2003 mais surtout aux exercices antérieurs. Hors ces éléments, les frais commerciaux ont baissé de 13,9 % entre 2002 et 2003. Cette baisse résulte principalement de la forte réduction des achats d'espaces publicitaires auprès des clients média «grands comptes» avec lesquels le volume d'affaires a été diminué.

En 2003, les frais administratifs sont restés stables. Hors intégration de Wanadoo Maps, inclus dans le périmètre d'activité du Groupe Consolidé à partir du 1^{er} janvier 2003, ils ont diminué de 4,6 % par rapport à 2002. Cette diminution résulte des actions de réduction de frais de structure menées dans l'ensemble du Groupe France Télécom.

5.1.3.1.2.4 *REAA pro forma du segment International & Filiales*

Le REAA fait apparaître en 2003 une perte de 33,0 millions d'euros, stable par rapport à la perte de 33,1 millions d'euros constatée en 2002. Ce niveau de perte est principalement dû au renouvellement du chiffre d'affaires généré par les clients «grands comptes» au sein de QDQ Media. Les autres filiales ont maintenu un REAA positif.

5.1.3.1.2.5 *Dotation aux amortissements du segment International & Filiales (pro forma)*

La dotation aux amortissements a diminué de 25,1 % entre 2002 et 2003, s'élevant à 4,2 millions d'euros en 2003. Il n'y a pas eu d'amortissement accéléré significatif en 2003. La dotation aux amortissements de 5,6 millions d'euros en 2002 intégrait l'amortissement accéléré de la section place de marché du portail marchand de Kompas.fr, à hauteur de 1,4 million de euros. Cet amortissement a été accéléré suite à l'évaluation et l'analyse des perspectives de cet actif.

5.1.3.1.2.6 *Résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales*

Le résultat d'exploitation de l'activité International & Filiales en 2003 affiche une perte de 37,1 millions d'euros, contre une perte de 38,7 millions d'euros constatée en 2002. Ces pertes proviennent principalement du résultat déficitaire de QDQ Media.

5.1.3.1.3 *Analyse du résultat net consolidé pro forma*

Le tableau ci-dessous présente le résultat net consolidé du Groupe Consolidé généré par l'ensemble des activités au cours des exercices clos le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PRO FORMA GROUPE PAGESJAUNES

En millions d'euros

	<i>Exercice clos le 31 décembre</i>	
	<i>2003</i>	<i>2002</i>
Résultat d'exploitation	321,7	263,0
Produits (charges) financiers, nets	19,1	15,8
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	(3,1)	39,6
Impôt sur les sociétés	(123,4)	(121,5)
Participation des salariés	(26,9)	(24,6)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	1,2	1,0
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires	188,5	173,3
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,9)	(4,1)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net consolidé part du groupe	182,6	169,2

5.1.3.1.3.1 *Produits financiers pro forma nets*

Les produits financiers nets ont augmenté de 21,3 % entre 2002 et 2003 et s'élèvent à 19,1 millions d'euros en 2003. Cette augmentation est principalement due à l'amélioration des taux de rémunération. Ces produits financiers sont constitués principalement des produits de placements auprès de France Télécom aux taux du marché (voir la Section 4.5.5 ci-dessus et la Note 23 de la Section « 5.2.1.2 Annexe aux comptes consolidés pro forma »).

5.1.3.1.3.2 *Autres produits et charges non opérationnels (pro forma)*

En 2003, les autres produits et charges non opérationnels s'élevaient à -3,1 millions d'euros (incluant notamment une provision sur titres de 2,4 millions d'euros sur les titres de la filiale libanaise et des frais de restructuration de QDQ Media de 1,1 million d'euros) contre + 39,6 millions d'euros en 2002. En effet, ce montant intégrait en 2002 le produit de la cession des immeubles de Sèvres appartenant à la Société pour un prix de 86 millions d'euros qui a dégagé, après la levée d'option du crédit-bail, une plus-value de près de 39,0 millions d'euros avant impôt, soit 24,7 millions d'euros après impôt.

5.1.3.1.3.3 *Impôt sur les sociétés (pro forma)*

En 2003, le Groupe Consolidé a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 123,4 millions d'euros, en hausse de 1,9 million d'euros par rapport à 2002. Il est à noter qu'en 2002 l'impôt sur les sociétés incluait 14,3 millions d'euros liés à la plus-value de cession des immeubles de Sèvres.

En raison de la distribution prévue par la Société, avant son introduction en bourse, d'un montant de l'ordre de 236 millions de euros, dont 24,9 millions de euros devraient être prélevés sur la réserve spéciale des plus-values à long terme, et donc rapportés à son résultat fiscal 2004, la Société devrait être redevable au titre de 2004 d'un complément d'impôt sur les sociétés de l'ordre de 4,6 millions d'euros.

La Société envisage d'opter, au plus tard le 31 mars 2005, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré, comprenant, outre la Société, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour devenir membres. Cette option prendrait effet à compter du 1er janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

5.1.3.1.3.4 Participation des salariés (pro forma)

La participation des salariés des entités consolidées françaises, mise en place en conformité avec la réglementation en vigueur, résulte en une charge de 26,9 millions d'euros en 2003, par rapport à 24,6 millions d'euros en 2002.

5.1.3.1.3.5 Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence (pro forma)

Le résultat des sociétés mises en équivalence est constitué de la contribution de la société Eurodirectory détenue à 50 % par la Société et dont la quote-part s'élève en 2003 à 1,2 million d'euros, contre 1,0 million d'euros en 2002.

5.1.3.1.3.6 Amortissement des écarts d'acquisition (pro forma)

L'amortissement des écarts d'acquisition s'élevait à 5,9 millions d'euros en 2003 par rapport à 4,1 millions d'euros en 2002.

Cette augmentation de 1,8 millions d'euros entre 2002 et 2003 résulte de l'amortissement sur 5 ans de l'écart d'acquisition de 8,8 millions d'euros dégagé par l'acquisition de Wanadoo Maps par la Société en 2003 (voir Note 9 de la Section «5.2.1.2 Annexes aux comptes consolidés pro forma »).

5.1.3.1.3.7 Résultat net (pro forma)

Le résultat net part du groupe s'est élevé à 182,6 millions d'euros en 2003 par rapport à 169,2 millions d'euros en 2002.

5.1.3.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2001

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires pro forma et du résultat d'exploitation pro forma du Groupe Consolidé entre les exercices clos le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2001 :

Groupe PagesJaunes	2002	2001	Variation 2002/2001
<i>En millions d'euros</i>			
PagesJaunes en France	797,6	743,9	7,2 %
International & Filiales	73,5	63,2	16,4 %
Chiffre d'affaires	871,1	807,1	7,9 %
Coût des services et produits vendus	(239,4)	(249,2)	-4,0 %
Frais commerciaux	(289,7)	(249,5)	16,1 %
Frais administratifs	(61,6)	(49,4)	24,7 %
Frais de recherche et développement	(2,4)	(3,1)	-21,4 %
REAA (Résultat d'Exploitation Avant Amortissements)	278,0	255,9	8,6 %
<i>en % du CA</i>	<i>31,9 %</i>	<i>31,7 %</i>	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(14,9)	(16,1)	-7,2 %
Résultat d'Exploitation	263,0	239,8	9,7 %
<i>en % du CA</i>	<i>30,2 %</i>	<i>29,7 %</i>	
Produits (charges) financiers, nets	15,8	16,2	-2,7 %
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	39,6	(1,6)	
Impôt sur les sociétés	(121,5)	(92,5)	31,3 %
Participation des salariés	(24,6)	(21,3)	15,6 %
Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	1,0	0,8	28,9 %
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires	173,3	141,4	22,6 %
Amortissement des écarts d'acquisition	(4,1)	(3,2)	27,1 %
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat net consolidé part du groupe	169,2	138,1	22,5 %

Le chiffre d'affaires du Groupe Consolidé a progressé de 7,9 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 871,1 millions d'euros en 2002. Cette progression s'explique à la fois par l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur, et par l'augmentation du nombre d'annonceurs.

Le REAA a progressé de 8,6 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 278,0 millions d'euros en 2002. Le taux de marge du REAA par rapport au chiffre d'affaires est resté stable à 31,9 % en 2002 contre 31,7 % en 2001. La croissance du chiffre d'affaires et la bonne maîtrise des coûts des services et produits vendus (notamment des coûts éditoriaux), en diminution de 4,0 % entre 2001 et 2002, ont été compensées par l'augmentation des frais commerciaux et administratifs. En effet, les frais commerciaux, qui intègrent notamment les charges de personnel relatives à la force de vente, ont augmenté de 16,1 % durant cette période. Il convient de noter que les frais administratifs, comprenant les fonctions support, ont augmenté de 24,7 %. Toutefois, ils intègrent en 2002 une provision de 7,3 millions d'euros pour litiges liés au plan d'évolution commerciale.

Le résultat net consolidé part du groupe progresse de 22,5 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 169,2 millions d'euros en 2002. Ce montant intègre la cession des immeubles situés à Sèvres appartenant à la Société qui a dégagé, après la levée d'option du crédit-bail, une plus-value après impôt de près de 24,7 millions d'euros. Hors cette opération de cession d'immeubles, le résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires s'élève à 148,6 millions d'euros, soit une progression de 5,1 % entre 2001 et 2002.

La discussion qui suit présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation ainsi que certains soldes intermédiaires de gestion pour chacun des deux segments du Groupe Consolidé, le segment PagesJaunes en France, d'une part, et le segment International & Filiales, d'autre part.

5.1.3.2.1 Analyse du chiffre d'affaires pro forma et du résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France entre l'exercice clos le 31 décembre 2002 et l'exercice clos le 31 décembre 2001 :

PagesJaunes en France	2002	2001	Variation 2002/2001
<i>En millions d'euros</i>			
<i>Annuaire imprimés</i>	<i>564,7</i>	<i>543,5</i>	<i>3,9 %</i>
<i>Services en ligne</i>	<i>185,3</i>	<i>166,8</i>	<i>11,1 %</i>
<i>Autres activités</i>	<i>47,6</i>	<i>33,6</i>	<i>41,9 %</i>
Chiffre d'affaires	797,6	743,9	7,2 %
Coût des services et produits vendus	(211,7)	(222,7)	-4,9 %
Frais commerciaux	(227,3)	(208,5)	9,0 %
Frais administratifs	(45,1)	(35,1)	28,6 %
Frais de recherche et développement	(2,4)	(3,1)	-21,4 %
REAA (Résultat d'Exploitation Avant Amortissements)	311,1	274,6	13,3 %
<i>en % du CA</i>	<i>39,0 %</i>	<i>36,9 %</i>	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(9,4)	(13,1)	-28,5 %
Résultat d'Exploitation	301,7	261,6	15,4 %
<i>en % du CA</i>	<i>37,8 %</i>	<i>35,2 %</i>	

Le segment PagesJaunes en France regroupe toutes les activités de la Société, soit les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires papier et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que d'autres activités (principalement l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc et la régie d'Europages).

5.1.3.2.1.1 Chiffre d'affaires pro forma du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente la répartition et l'évolution du chiffre d'affaires consolidé pro forma du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

PagesJaunes en France	2002	2001	Variation 2002/2001
<i>En millions d'euros</i>			
Annuaire imprimés	564,7	543,5	3,9 %
l'annuaire PagesJaunes	455,4	437,9	4,0 %
l'Annuaire	109,2	105,7	3,3 %
Services en ligne	185,3	166,8	11,1 %
Internet	64,6	42,7	51,5 %
Minitel	100,1	106,0	-5,5 %
sites	20,6	18,2	13,1 %
Autres activités	47,6	33,6	41,9 %
QuiDonc	8,3	8,5	-3,0 %
Autres *	39,3	25,0	57,1 %
<i>* y/c PagesPro, vente d'accès, Europages</i>			
Chiffre d'affaires	797,6	743,9	7,2 %

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France a progressé de 7,2 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 797,6 millions d'euros en 2002. Cette progression est due à l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur de 1 342 euros en 2001 à 1 384 euros en 2002, et à l'augmentation du nombre d'annonceurs, qui est passé de 548 232 annonceurs en 2001 à 560 453 en 2002.

La progression du chiffre d'affaires entre 2001 et 2002 a été alimentée par la croissance du chiffre d'affaires des annuaires imprimés ainsi que par le dynamisme des activités Internet qui ont largement compensé la diminution du chiffre d'affaires de PagesJaunes 3611.

Chiffre d'affaires pro forma des annuaires imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés a progressé de 3,9 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 564,7 millions d'euros en 2002. Le chiffre d'affaires de l'annuaire PagesJaunes a progressé de 4,0 % et celui de l'Annuaire de 3,3 %. Cette progression s'explique d'une part par une augmentation de 1,8 % du chiffre d'affaires moyen par annonceur (1 044 euros en 2001 à 1 063 euros en 2002), et d'autre part, par une augmentation du nombre d'annonceurs des annuaires imprimés (520 618 en 2001 à 531 270 en 2002).

Chiffre d'affaires pro forma des services en ligne

Le chiffre d'affaires des services en ligne a progressé de 11,1 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 185,3 millions d'euros en 2002. Il résulte principalement de la vente de produits publicitaires sur les services en ligne (pagesjaunes.fr et PagesJaunes 3611) ainsi que de l'activité de création et d'hébergement de sites.

Le nombre d'annonceurs sur les services en ligne a augmenté de 383 932 en 2001 à 391 842 en 2002.

La progression de 11,1 % du chiffre d'affaires des services en ligne entre 2001 et 2002 résulte principalement de la croissance du chiffre d'affaires généré par pagesjaunes.fr. Cette croissance de 51,5 % du chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr résulte d'une augmentation à la fois du chiffre d'affaires moyen par annonceur et du nombre d'annonceurs. Ainsi, le chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr est passé de 251 euros en 2001 à 297 euros en 2002, grâce notamment à un élargissement de l'offre publicitaire et à une augmentation des tarifs. Parallèlement, le nombre d'annonceurs a augmenté de 13,8 % entre 2001 et 2002 (203 613

annonceurs sur pagesjaunes.fr en 2001 contre 231 806 en 2002). En 2002, le chiffre d'affaires sur PagesJaunes 3611 a diminué de 5,5 %, reflétant la baisse d'audience sur le Minitel.

Le chiffre d'affaires de l'activité de création et d'hébergement de sites a progressé de 13,1 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 20,6 millions d'euros en 2002 dans un marché très concurrentiel. Un tiers de ce chiffre d'affaires résulte des activités liées à la conception et la création de sites Internet. Les deux autres tiers résultent de la commercialisation de forfaits de services qui comprennent de la mise à jour, de l'hébergement et un service d'assistance en ligne.

Chiffre d'affaires pro forma des autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France a progressé de 41,9 % entre 2001 et 2002, s'élevant à 47,6 millions d'euros en 2002, soit 6,0 % du chiffre d'affaires du segment. Ce chiffre d'affaires résulte principalement des activités d'édition de l'annuaire PagesPro, des activités de vente d'accès à la requête aux opérateurs français et étrangers, de l'annuaire inversé QuiDonc en consultation sur les supports Internet, Minitel et Audiotel et des activités d'Europages sur support imprimé et Internet. Cette progression de 41,9 % du chiffre d'affaires entre 2001 et 2002 s'explique principalement par l'acquisition début 2002, auprès d'Intelmatique (filiale de France Télécom), de l'activité de vente d'accès à la requête dont le chiffre d'affaires 2002 s'est élevé à 13,6 millions d'euros. Hors cette acquisition, le chiffre d'affaires des autres activités est stable à environ 34 millions d'euros.

5.1.3.2.1.2 Coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France (pro forma)

PagesJaunes en France	2002	2001	Variation 2002/2001
<i>En millions d'euros</i>			
Coût des services et produits vendus	(211,7)	(222,7)	-4,9 %
<i>en % du CA</i>	<i>-26,5 %</i>	<i>-29,9 %</i>	

Le coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France s'élève à 211,7 millions d'euros en 2002 en diminution de 4,9 % entre 2001 et 2002, tandis que le chiffre d'affaires a progressé de 7,2 %. Le coût des services et produits vendus représente 26,5 % du chiffre d'affaires en 2002, contre 29,9 % en 2001. Les coûts d'achat de papier, d'impression et de distribution ont représenté, en 2002, 119,2 millions d'euros, dont 54,7 millions d'euros pour le papier, contre 125,8 millions d'euros en 2001, dont 57,9 millions d'euros pour le papier. Cette diminution sensible est essentiellement due à l'optimisation des coûts d'achat de papier, d'impression et de distribution des annuaires, suite aux négociations avec les papetiers et les imprimeurs et au renforcement du contrôle des distributeurs. Ces coûts ont également diminué du fait de la baisse cyclique du prix du papier.

5.1.3.2.1.3 *Frais commerciaux, administratifs et de recherche et développement du segment PagesJaunes en France (pro forma)*

PagesJaunes en France	2002	2001	Variation 2002/2001
<i>En millions d'euros</i>			
Frais commerciaux	(227,3)	(208,5)	9,0 %
Frais administratifs	(45,1)	(35,1)	28,6 %
Frais de recherche et développement	(2,4)	(3,1)	-21,4 %
Frais commerciaux, administratifs et R&D	(274,8)	(246,6)	11,4 %
<i>en % du CA</i>	<i>-34,5 %</i>	<i>-33,2 %</i>	

Les frais commerciaux du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 227,3 millions d'euros en 2002 et ont augmenté de 9,0 % entre 2001 et 2002, soit légèrement plus rapidement que le chiffre d'affaires, qui a progressé de 7,2 % sur la même période. Les frais commerciaux représentent 28,5 % du chiffre d'affaires en 2002, contre 28,0 % en 2001. La rémunération de la force de vente a représenté 13,5 % du chiffre d'affaires en 2002, contre 12,9 % en 2001. En 2002, les frais commerciaux intègrent également des coûts d'application du plan d'évolution commerciale. Hors ces coûts exceptionnels, les frais commerciaux ont augmenté de 6,8 %, donc moins rapidement que le chiffre d'affaires.

Les frais administratifs du segment PagesJaunes en France ont progressé de 28,6 % entre 2001 et 2002 et s'élèvent à 45,1 millions d'euros en 2002. Ils représentent 5,7 % du chiffre d'affaires en 2002 contre 4,7 % en 2001. Cette augmentation est principalement due à une provision de 7,3 millions de euros pour litiges liés à l'application du plan d'évolution commerciale. Hors cette provision, les frais administratifs en pourcentage du chiffre d'affaires sont stables à 4,7 % entre 2002 et 2001.

Par ailleurs, 2,4 millions d'euros ont été consacrés en 2002 à la recherche et au développement. Les frais de recherche et de développement sont composés essentiellement de charges de personnel des équipes responsables du développement des supports et des produits associés ainsi que des charges externes de prestations de recherche France Télécom R&D dont l'objectif est de développer de nouvelles fonctionnalités et des prototypes de produits et d'offres sur des nouveaux services. Hors achats de contenus éditoriaux qui étaient affectés en 2001 et 2002 en frais de recherche et développement pour respectivement 1,6 et 0,8 million d'euros, les frais de recherche et développement du segment PagesJaunes en France progressent légèrement de 1,5 million en 2001 à 1,6 million d'euros en 2002. Il est à noter que des efforts d'innovation sont également engagés par les services opérationnels, sans être classés en recherche et développement.

5.1.3.2.1.4 *REAA pro forma du segment PagesJaunes en France*

Le REAA du segment PagesJaunes en France a progressé de 13,3 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 311,1 millions d'euros en 2002. Le taux de marge du REAA de ce segment est passé de 36,9 % à 39,0 % entre 2001 et 2002 malgré les coûts et provisions liés au plan d'évolution commerciale mis en œuvre en 2002. Cette amélioration résulte principalement de l'accroissement du chiffre d'affaires en 2002 et de la maîtrise du coût des services et produits vendus du segment.

5.1.3.2.1.5 Dotation aux amortissements du segment PagesJaunes en France (pro forma)

La dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition) a diminué de 28,5 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 9,4 millions d'euros en 2002.

5.1.3.2.1.6 Résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France

Le résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France a progressé de 15,4 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 301,7 millions d'euros en 2002, soit une amélioration de 40,1 millions d'euros par rapport à 2001.

5.1.3.2.2 Analyse du chiffre d'affaires pro forma et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires pro forma et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales entre l'exercice clos le 31 décembre 2002 et l'exercice clos le 31 décembre 2001 :

International & Filiales	2002	2001	Variation 2002/2001
<i>En millions d'euros</i>			
QDQ Media	38,8	30,6	26,8 %
Autres filiales	34,8	32,6	6,6 %
Chiffre d'affaires	73,5	63,2	16,4 %
Coût des services et produits vendus	(27,7)	(26,6)	4,3 %
Frais commerciaux	(62,5)	(41,1)	52,0 %
Frais administratifs	(16,5)	(14,3)	15,1 %
Frais de recherche et développement	-	-	-
REAA (Résultat d'exploitation Avant Amortissements)	(33,1)	(18,8)	76,5 %
<i>en % du CA</i>	<i>-45,0 %</i>	<i>-29,7 %</i>	
Dotation aux amortissements (avant écarts d'acquisition)	(5,6)	(3,0)	84,4 %
Résultat d'exploitation	(38,7)	(21,8)	77,6 %
<i>en % du CA</i>	<i>-52,6 %</i>	<i>-34,5 %</i>	

Ces résultats reflètent la consolidation de QDQ Media sur 9 mois en 2001 et sur 12 mois en 2002.

5.1.3.2.2.1 Chiffre d'affaires pro forma du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé pro forma du segment International & Filiales par ligne de produits pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

International & Filiales	2002	2001	Variation 2002/2001
<i>En millions d'euros</i>			
QDQ Media	38,8	30,6	26,8 %
Autres filiales	34,8	32,6	6,6 %
Kompass France	23,7	22,8	3,8 %
Wanadoo Data	11,1	9,8	13,0 %
Chiffre d'affaires	73,5	63,2	16,4 %

Le chiffre d'affaires pro forma du segment International & Filiales a progressé de 16,4 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 73,5 millions d'euros en 2002. La progression du chiffre d'affaires du segment entre 2001 et 2002 résulte principalement d'une prise en compte sur 12 mois en 2002 de l'activité de QDQ Media (essentiellement sur annuaires imprimés), contre neuf mois en 2001.

QDQ Media

Le chiffre d'affaires de QDQ Media a progressé de 26,8 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 38,8 millions d'euros en 2002. Le chiffre d'affaires 2001 est comptabilisé sur neuf mois seulement.

En considérant la totalité du chiffre d'affaires de QDQ Media pour l'année 2001, le chiffre d'affaires est resté globalement stable mais a été modifié dans la composition de ses clients : l'entreprise a commencé à réduire la part des clients «grands comptes» afin de limiter son exposition au risque d'impayés lié à ce type de clients à haut budget.

Autres Filiales

– Kompass France

Le chiffre d'affaires de Kompass France a progressé de 3,8 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 23,7 millions d'euros en 2002. Le chiffre d'affaires de Kompass France résulte de la commercialisation du système d'informations Kompass qui regroupe des ventes d'espaces publicitaires et de données sur supports imprimés, CD Rom, Minitel et Internet (Kompass.com, l'annuaire en ligne mondial des concessionnaires Kompass). La vente de supports est complétée par des prestations de marketing direct. La croissance entre 2001 et 2002 résulte d'une progression du chiffre d'affaires publicitaire partiellement compensée par un recul des ventes de supports.

– Wanadoo Data

Le chiffre d'affaires de Wanadoo Data a progressé de 13,0 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 11,1 millions d'euros en 2002. Il est principalement constitué de la commercialisation de fichiers de prospection et de prestations informatiques de restructuration et d'enrichissement de fichiers menées à partir de multiples bases. La croissance du chiffre d'affaires de 13,0 % de Wanadoo Data résulte d'une forte progression de son activité de traitement de bases de données marketing et du lancement de nouvelles offres, en particulier de prospection par e-mailing, alors que le chiffre d'affaires de commercialisation de fichiers de prospection a stagné.

5.1.3.2.2.2 *Coût des services et produits vendus du segment International & Filiales (pro forma)*

International & Filiales	2002	2001	Variation 2002/2001
<i>En millions d'euros</i>			
Coût des services et produits vendus	(27,7)	(26,6)	4,3 %
<i>en % du CA</i>	-37,7 %	-42,0 %	

Le coût des services et produits vendus a augmenté de 4,3 % entre 2001 et 2002 et s'élève à 27,7 millions d'euros en 2002. Il a été réduit de 42,0 % du chiffre d'affaires en 2001 à 37,7 % en 2002, du fait de la diminution des charges du portail Kompas.fr et des économies réalisées chez QDQ Media notamment grâce à la réduction du volume d'espaces publicitaires gratuits ou offerts à prix promotionnel.

5.1.3.2.2.3 *Frais commerciaux et administratifs du segment International & Filiales (pro forma)*

International & Filiales	2002	2001	Variation 2002/2001
<i>En millions d'euros</i>			
Frais commerciaux	(62,5)	(41,1)	52,0 %
Frais administratifs	(16,5)	(14,3)	15,1 %
Frais commerciaux et administratifs	(78,9)	(55,4)	42,5 %
<i>en % du CA</i>	-107,3 %	-87,7 %	

Les frais commerciaux ont augmenté globalement de 52,0 % entre 2001 et 2002 et s'élèvent à 62,5 millions d'euros en 2002. Cette augmentation résulte de la prise en compte en 2001 des coûts de QDQ Media sur neuf mois seulement et d'un surcoût en 2002 estimé à 6 millions d'euros qui résulte de la dépréciation en 2002 d'un poste d'actif constitué en 2001 au titre d'avances sur rémunérations payées au cours de cet exercice.

Les frais administratifs ont globalement augmenté de 15,1 % entre 2001 et 2002 et s'élèvent à 16,5 millions d'euros en 2002. Cette augmentation est principalement due à la prise en compte en 2001 des coûts de QDQ Media sur neuf mois seulement.

5.1.3.2.2.4 *REAA pro forma du segment International & Filiales*

Le REAA fait ressortir en 2002 une perte de 33,1 millions d'euros contre une perte de 18,8 millions d'euros en 2001. Cette variation de 76,5 % résulte essentiellement de la prise en compte de QDQ Media sur 12 mois en 2002 contre 9 mois en 2001 et de l'augmentation des frais commerciaux chez QDQ Media (essentiellement liée à la dépréciation en 2002 des avances sur rémunération).

5.1.3.2.2.5 *Dotation aux amortissements pro forma du segment International & Filiales*

La dotation aux amortissements s'élève à 5,6 millions d'euros en 2002, en augmentation de 2,6 millions d'euros par rapport à 2001. Cette augmentation résulte des investissements réalisés en

2000 et en 2001 par QDQ Media et de l'amortissement accéléré de la section place de marché du portail marchand Kompas.fr.

5.1.3.2.2.6 *Résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales*

Le résultat d'exploitation de l'activité International & Filiales affiche en 2002 une perte de 38,7 millions d'euros contre une perte de 21,8 millions d'euros en 2001.

5.1.3.2.3 *Analyse du résultat net consolidé pro forma*

Le tableau ci-dessous présente le résultat net consolidé de PagesJaunes généré par l'ensemble des activités entre les exercices clos le 31 décembre 2001 et l'exercice clos le 31 décembre 2002 :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PRO FORMA GROUPE PAGESJAUNES	Exercice clos le 31 décembre	
	2002	2001
	<i>En millions d'euros</i>	
Résultat d'exploitation	263,0	239,8
Produits (charges) financiers, nets	15,8	16,2
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	39,6	(1,6)
Impôt sur les sociétés	(121,5)	(92,5)
Participation des salariés	(24,6)	(21,3)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	1,0	0,8
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires	173,3	141,4
Amortissement des écarts d'acquisition	(4,1)	(3,2)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net consolidé part du groupe	169,2	138,1

5.1.3.2.3.1 *Produits financiers nets (pro forma)*

En 2002, les produits financiers nets de 15,8 millions d'euros sont en légère diminution par rapport à 16,2 millions d'euros en 2001, essentiellement du fait de l'évolution des taux. Ces produits financiers sont constitués principalement des produits de placement auprès de France Télécom aux taux du marché (voir Section « 5.1.4 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissements consolidés pro forma » et Note 23 de la Section « 5.2.1.2 Annexes aux comptes consolidés pro forma »).

5.1.3.2.3.2 *Autres produits / charges non opérationnels (pro forma)*

En 2002, les autres produits et charges non opérationnels s'élèvent à +39,6 millions d'euros contre -1,6 million d'euros en 2001. Cette augmentation résulte principalement du produit de cession net des immeubles de Sèvres détenus par la Société et cédés au 1er trimestre 2002.

5.1.3.2.3.3 *Impôts sur les sociétés (pro forma)*

En 2002, le Groupe Consolidé a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 121,5 millions d'euros, en progression de 29,0 millions d'euros par rapport à 2001, dont 14,3 millions d'euros correspondant à la plus-value de cession des immeubles de Sèvres appartenant à la Société.

5.1.3.2.3.4 Participation des salariés (pro forma)

La participation des salariés des entités consolidées françaises, mise en place en conformité avec la réglementation en vigueur, résulte en une charge de 24,6 millions d'euros en 2002, par rapport à 21,3 millions d'euros en 2001.

5.1.3.2.3.5 Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence (pro forma)

Le résultat des sociétés mises en équivalence est constitué de la contribution de la société Eurodirectory détenue à 50 % par la Société et dont la quote-part s'élève en 2002 à 1,0 million d'euros contre 0,8 million d'euros en 2001.

5.1.3.2.3.6 Amortissement des écarts d'acquisition (pro forma)

L'amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 4,1 millions d'euros en 2002 contre 3,2 millions en 2001. Cette augmentation de 0,9 million d'euros résulte de la prise en compte sur 12 mois en 2002 de l'amortissement de l'écart d'acquisition relatif à QDQ Media (voir Note 9 de la Section « 5.2.1.2 Annexes aux comptes consolidés pro forma »).

5.1.3.2.3.7 Résultat net (pro forma)

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 169,2 millions d'euros en 2002 contre 138,1 millions d'euros en 2001, soit une progression de 31,1 millions d'euros entre 2001 et 2002.

5.1.4 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissements consolidés pro forma

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie pro forma du Groupe Consolidé sur les trois exercices clos le 31 décembre 2001, 2002 et 2003 :

	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
<i>En millions d'euros</i>			
Valeurs mobilières de placement (VMP)	11,6	11,4	11,9
Disponibilités	461,1	498,1	433,2
Total VMP et disponibilités	472,7	509,5	445,1
Avances d'actionnaires	3,3	3,3	3,3
Dettes de crédit-bail	-	0,3	40,8
Autres dettes financières	12,9	31,9	16,0
Endettement financier brut	16,2	35,5	60,1
Part à moins d'un an	16,2	35,4	23,5
Part à plus d'un an	-	0,1	36,6
Trésorerie nette	456,5	474,0	385,0

La trésorerie nette pro forma du Groupe Consolidé au 31 décembre 2003 s'élevait à 456,5 millions d'euros, à comparer à 474,0 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 385,0 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Depuis 1999, le Groupe place en vertu de conventions renégociées annuellement la quasi-totalité des disponibilités du Groupe Consolidé auprès de France Télécom. Voir la Section « 4.5.5. Conventions de trésorerie ».

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pro forma aux 31 décembre 2003, 2002 et 2001 :

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE PRO FORMA

	Exercice clos le 31 décembre		
	2003	2002	2001
<i>En millions d'euros</i>			
Flux net de trésorerie généré par l'activité	252,3	175,1	59,9
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(21,9)	29,6	(26,4)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement	(267,1)	(139,1)	(118,4)
Variation nette des disponibilités	(36,7)	65,6	(85,0)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	(0,3)	(0,8)	-
Disponibilités à l'ouverture	498,1	433,2	518,2
Disponibilités à la clôture	461,1	498,1	433,2

Les disponibilités au 31 décembre 2003 s'élèvent à 461,1 millions d'euros, contre 498,1 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 433,2 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont augmenté significativement entre 2001 et 2002 (progression de 192,3 %) et entre 2002 et 2003 (progression de 42,9 %). Ces progressions sont dues à l'amélioration du REAA, qui passe de 255,9 millions d'euros en 2001 à 34,2 millions d'euros en 2003, mais également à l'amélioration du besoin en fonds de roulement, fruit d'une attention particulière portée aux comptes clients du segment PagesJaunes en France.

En 2001 et 2003, les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissements comprennent les acquisitions de QDQ Media (2001) et Wanadoo Maps (2003) alors qu'en 2002 se retrouve le produit de la cession des immeubles de Sèvres par la Société.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement comprennent principalement les dividendes versés en 2001 (140,3 millions d'euros), en 2002 (151,6 millions d'euros, en augmentation de 8,1 %) et en 2003 (248,1 millions d'euros, en augmentation de 63,6 %), la progression du dividende sur la période 2001 à 2003 s'expliquant par la hausse du résultat net consolidé part du groupe.

Les dépenses d'investissement du Groupe sont décrites dans la Section « 4.8.2. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices ».

5.1.5 Engagements hors -bilan et risques

Le récapitulatif des engagements hors bilan donnés significatifs au 31 décembre 2003 se présente comme suit :

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
<i>En millions d'euros</i>				
Contrats de location simple	72,5	13,4	46,7	12,4
Engagements d'achats de biens et services	73,4	40,5	32,9	-
Total	145,9	53,9	79,6	12,4

Engagements conditionnels	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
<i>En millions d'euros</i>				
Avals et cautions	1,0	1,0	-	-
Total	1,0	1,0	-	-

Contrats de location

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 au titre des locations simples s'est élevée 14,4 millions d'euros, comparée à 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2002. Sur ces 14,4 millions d'euros, 9,3 millions sont facturés par France Télécom. La part de France Télécom dans les engagements futurs s'élève à 8,3 millions d'euros pour 2004, 33,6 millions d'euros pour 2005 à 2008 et 8,9 millions d'euros au-delà.

Engagements d'achats de biens et services

Dans le cadre de son activité, PagesJaunes s'engage auprès de fournisseurs de papier sur la base de contrats annuels avec des engagements de volumes fermes. D'autre part, PagesJaunes s'engage aussi auprès d'imprimeurs sur la base de contrats tri-annuels ou bi-annuels et de distributeurs sur la base de contrats annuels pour la réalisation et la distribution des PagesJaunes et de l'Annuaire. Ces derniers engagements font seulement l'objet de volumes prévisionnels de commandes sans valeur contractuelle minimum. Ces engagements sont évalués à 64,4 millions d'euros dont 36 millions d'euros à échéance 2004 et 28 millions d'euros à échéance 2005. Ces montants peuvent varier en fonction du volume réel pour chaque année.

QDQ Media est de même engagée auprès de fournisseurs de papier, avec des engagements de volumes fermes et d'imprimeurs. Ces engagements s'élèvent à 9 millions d'euros dont 4,5 millions d'euros pour 2004 et 4,5 millions d'euros pour 2005.

Montages déconsolidants et entités ad hoc

Le groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'y a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

Litiges et arbitrages

Les risques juridiques auxquels le Groupe Consolidé est exposé sont décrits à la Section «4.9.4 Risques Juridiques».

5.1.6 Recours à des estimations

La préparation des états financiers établis conformément aux principes comptables généralement admis, conduit la Direction de PagesJaunes à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition. Les montants réels pourraient donc s'avérer différents des estimations effectuées.

Provisions pour risques et pour dépréciation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est constituée sur la base d'une revue des risques individuels et collectifs en tenant compte notamment des retards de paiement pour les créances clients. Les provisions passées jusqu'à ce jour ont donc bénéficié de l'expérience antérieure. Toutefois, le Groupe pourrait être amené à l'avenir à modifier à la hausse comme à la baisse ces taux de provisions en fonction des résultats constatés.

Pour autant, une aggravation du coût des créances douteuses d'un cinquième de leur montant actuel n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats du Groupe.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont considérés comme des actifs à long terme et sont amortis selon leur durée de vie estimée lors de l'acquisition. Cette durée de vie est estimée par la Direction sur la période pendant laquelle ces actifs doivent générer des avantages économiques. L'amortissement de ces écarts d'acquisition pourrait être ajusté en fonction des écarts constatés entre les plans d'affaires initialement prévus et le réel de la période.

Impôts différés actifs

La détermination de nos obligations et charges en matière d'impôts nécessite une interprétation des textes fiscaux. Les impôts différés actifs sont constitués principalement de charges non déductibles l'année de leur constat, devenant déductibles fiscalement dans l'année de la mise en paiement réelle de ces charges, ce qui amène le Groupe PagesJaunes à recalculer annuellement les postes constituant ces impôts différés actifs.

5.1.7 Mise en œuvre des normes IFRS dans le Groupe

Le Groupe France Télécom a mis en place un projet de conversion aux normes internationales (IAS/IFRS) dès le mois de juillet 2003, avec pour objectif d'avoir identifié les principales différences de méthodes comptables au cours du premier semestre 2004 et de préparer le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 selon les nouvelles normes, dès la publication par IASB des dernières normes attendues dans le courant de l'exercice 2004.

Ce projet est mené dans le cadre d'une démarche plus large qui vise à enrichir le reporting de gestion et mettre en place un nouvel outil de consolidation / restitution commun à l'ensemble du Groupe France Télécom, y compris le Groupe PagesJaunes.

Afin d'assurer l'homogénéité des nouvelles politiques comptables et de leur mise en œuvre au sein du Groupe France Télécom, le projet de conversion IFRS est mené par une équipe centrale qui anime l'ensemble du projet pour le Groupe France Télécom.

La première phase, en cours, du projet dite « diagnostic » vise à mesurer les écarts entre les nouvelles normes et la pratique actuelle en vigueur au sein du Groupe France Télécom, et sera suivie d'une mise en œuvre en terme de procédure, de formation et de système d'information, en particulier pour le nouvel outil de consolidation, pour être opérationnel en 2005.

Le Groupe PagesJaunes participe aux principales instances de suivi en place pour assurer le succès du projet et mesurer son avancement. Ces instances sont à trois niveaux :

- un Comité de pilotage programme avec les principaux acteurs Groupe France Télécom et sous-groupe ;
- un Comité technique en charge de la pré-validation des points et options techniques IFRS majeurs ;
- un Comité stratégique programme, commun aux projets IFRS / nouvelle Consolidation et Reporting, réunissant les Directeurs Exécutifs du Groupe France Télécom et sous-groupes et la Direction Financière de France Télécom.

Principales normes identifiées par le Groupe France Télécom susceptibles d'avoir une incidence sur les comptes du Groupe PagesJaunes au titre de l'exercice 2005 et du comparatif 2004 :

- présentation des états financiers et information sectorielle : les normes internationales peuvent modifier de manière significative la présentation du compte de résultat, notamment en supprimant la notion de produits et charges non opérationnels et en réintégrant l'amortissement des écarts d'acquisition dans le résultat opérationnel, et du bilan, en imposant une classification par échéance des actifs et des passifs. Elle requiert de présenter une information détaillée par secteur d'activité et/ou par zone géographique. La préparation de cette information selon la norme IAS 14 est en cours d'analyse ;
- évaluation des actifs incorporels : compte tenu des discussions en cours au sein de l'IASB sur les projets de normes relatifs à la définition, l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels (IFRS 3 et révisions des normes IAS 36 et IAS 38), la Société n'est pas en mesure aujourd'hui d'estimer les divergences avec les règles actuellement appliquées par le Groupe France Télécom pour la préparation des comptes selon les normes françaises ;
- impôts différés : contrairement aux dispositions du règlement sur les comptes consolidés, la norme IAS 12 requiert de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs aux immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprises ; elle interdit l'actualisation des impôts différés ;
- enfin, la norme relative à la première adoption des IAS / IFRS prévoit des dispositions spécifiques et des options actuellement à l'étude par le Groupe France Télécom ; elles concernent notamment le retraitement ou non des regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004, l'évaluation des immobilisations corporelles, la mise à zéro des écarts actuariels liés aux engagements de retraite et celle des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres.

5.2 PRESENTATION DES COMPTES

5.2.1 Comptes consolidés pro forma

5.2.1.1 Comptes consolidés pro forma (Exercice clos le 31 décembre 2003)

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDES PRO FORMA

Compte de résultat consolidé pro forma des exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Bilan consolidé pro forma aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Tableau de variation des capitaux propres consolidés pro forma pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Tableau des flux de trésorerie consolidés pro forma pour les exercices clos le 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Annexe des comptes consolidés

note 1 -	Description de l'activité
note 2 -	Méthodes comptables
note 3 -	Informations complémentaires
note 4 -	Informations par segment d'activité
note 5 -	Charges de personnel
note 6 -	Résultat financier
note 7 -	Autres produits (charges) non opérationnels, nets
note 8 -	Impôt sur les sociétés
note 9 -	Ecarts d'acquisition des sociétés intégrées
note 10 -	Autres immobilisations incorporelles
note 11 -	Immobilisations corporelles
note 12 -	Titres mis en équivalence
note 13 -	Autres titres de participation
note 14 -	Autres actifs à long terme
note 15 -	Créances clients nettes de provisions
note 16 -	Autres créances et charges constatées d'avance
note 17 -	Produits constatés d'avance
note 18 -	Provisions pour dépréciation des actifs
note 19 -	Endettement financier brut, disponibilités et valeurs mobilières de placement
note 20 -	Provisions et autres dettes
note 21 -	Capitaux propres
note 22 -	Plan d'options de souscription d'actions
note 23 -	Transactions avec des entreprises liées
note 24 -	Engagements hors bilan et risques
note 25 -	Evénements postérieurs à la clôture
note 26 -	Rémunération des dirigeants
note 27 -	Périmètre de consolidation

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ PRO FORMA

(En milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions et résultats par action)

	Notes	<i>Exercice clos le 31 décembre</i>		
		2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	4	917 341	871 123	807 101
Coût des services et produits vendus		(234 933)	(239 385)	(249 236)
Frais commerciaux		(292 385)	(289 742)	(249 533)
Frais administratifs		(54 043)	(61 603)	(49 398)
Frais de recherche et développement		(1 737)	(2 419)	(3 079)
Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations	4	334 243	277 974	255 855
Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations		(12 575)	(14 933)	(16 100)
Résultat d'exploitation		321 668	263 041	239 755
Produits (charges) financiers, net	6	19 298	15 856	16 133
Ecart de change net		(193)	(104)	57
Résultat courant des sociétés intégrées		340 773	278 793	255 945
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	7	(3 144)	39 616	(1 564)
Impôt sur les sociétés	8	(123 440)	(121 459)	(92 477)
Participation des salariés		(26 866)	(24 608)	(21 296)
Résultat net des sociétés intégrées		187 323	172 342	140 608
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		1 175	1 003	778
Amortissement des écarts d'acquisition	9	(5 884)	(4 117)	(3 238)
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	9	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		182 614	169 228	138 148
Intérêts minoritaires				
Résultat net consolidé part du Groupe		182 614	169 228	138 148
Résultat par action (en euros)				
Nombre d'actions au 31 décembre		182 700	182 700	182 700
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires				
- de base		1 031,74	948,80	773,87
Résultat net part du Groupe				
- de base		999,53	926,26	756,15

BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA*(En milliers d'euros)*

	Notes	<i>Exercice clos le 31 décembre</i>		
		2003	2002	2001
ACTIF				
Ecarts d'acquisition positifs nets	9	72 484	69 535	73 652
Autres immobilisations incorporelles nettes	10	2 331	1 173	1 352
Immobilisations corporelles nettes	11	25 917	28 465	77 961
Titres mis en équivalence	12	2 504	2 353	1 965
Titres de participation nets	13	388	2 169	6 165
Autres actifs à long terme nets	14	1 596	1 918	2 987
Impôts différés à long terme nets	8	6 508	6 354	17 043
Total de l'actif immobilisé		111 728	111 967	181 125
Stocks		7 428	12 424	12 821
Créances clients nettes de provisions	15	389 894	377 939	353 140
Impôts différés à court terme nets	8	18 056	12 817	6 409
Autres créances et charges constatées d'avance	16	137 870	127 332	135 003
Valeurs mobilières de placement	19	11 600	11 409	11 893
Disponibilités	19	461 083	498 075	433 202
Total de l'actif circulant		1 025 931	1 039 996	952 468
TOTAL DE L'ACTIF		1 137 659	1 151 963	1 133 593
PASSIF				
Capital social		54 810	54 810	54 810
Prime d'émission		42 249	42 249	42 249
Réserves		40 764	119 640	133 133
Résultat net part du Groupe		182 614	169 228	138 148
Réserve de conversion		0	0	0
Actions propres		0	0	0
Capitaux propres	21	320 437	385 927	368 340
Intérêts minoritaires		0	0	0
Dettes financières à long et moyen terme	19	0	54	36 589
Autres dettes à long terme	20	24 924	24 213	17 695
Total des dettes à long terme		24 924	24 267	54 284
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme	19	3 822	4 077	8 158
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	19	12 351	31 356	15 393
Dettes fournisseurs		119 987	108 690	106 359
Charges à payer et autres provisions à court terme	20	179 079	177 858	171 775
Autres dettes	20	1 915	3 124	3 999
Produits constatés d'avance	17	475 144	416 664	405 285
Total des dettes à court terme		792 298	741 769	710 969
TOTAL DU PASSIF		1 137 659	1 151 963	1 133 593

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PRO FORMA

(En milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)

	<i>Nombre d'actions émises</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Acquisitions Réalisées en 2004</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total Capitaux propres</i>
Solde au 01 janvier 2001	182 700	54 810	42 249	0	166 030	263 089
Acquisition de QDQ Media				107 417		107 417
Résultat de l'exercice 2001					138 148	138 148
Distribution de dividendes					(140 314)	(140 314)
Solde au 31 décembre 2001	182 700	54 810	42 249	107 417	163 864	368 340
Résultat de l'exercice 2002					169 228	169 228
Distribution de dividendes					(151 641)	(151 641)
Solde au 31 décembre 2002	182 700	54 810	42 249	107 417	181 451	385 927
Résultat de l'exercice 2003					182 614	182 614
Distribution de dividendes					(248 104)	(248 104)
Solde au 31 décembre 2003	182 700	54 810	42 249	107 417	115 961	320 437

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES PRO
FORMA**

(En milliers d'euros)

Notes

Exercice clos le 31 décembre

	2003	2002	2001
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé part du groupe	182 614	169 228	138 148
<i>Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>			
Amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition	18 459	19 050	19 338
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs	1 383	(26 025)	11 444
Variation des autres provisions	20 834	5 415	(7 043)
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence	(151)	(389)	(324)
Impôts différés	(5 355)	4 283	(3 790)
Intérêts minoritaires	0	0	0
Ecart de change non réalisé	0	(54)	0
Autres éléments non monétaires	0	0	180
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>			
Diminution (augmentation) des stocks	5 136	397	(2 333)
Diminution (augmentation) des créances clients	(24 151)	(28 979)	(58 634)
Diminution (augmentation) des autres créances	(10 448)	6 703	18 219
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	11 011	4 606	(41 267)
Augmentation (diminution) des autres dettes	52 996	20 910	(14 088)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	252 328	175 145	59 850
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations	(11 516)	(14 625)	(9 747)
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels	95	33 477	211
Rachat des actions propres	0	0	0
Acquisitions des titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	(10 067)	0	(17 279)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	0	0	0
Produits des cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée	0	7 158	1 799
Autres diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme	(370)	3 540	(1 382)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(21 858)	29 550	(26 398)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) des emprunts à long terme	(308)	(3 377)	1 781
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	(18 731)	15 963	20 088
Contributions des actionnaires minoritaires	0	0	0
Dividendes versés	(248 106)	(151 641)	(140 314)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement	(267 145)	(139 055)	(118 445)
Variation nette des disponibilités	(36 675)	65 641	(84 993)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	(317)	(768)	0
Disponibilités à l'ouverture	498 075	433 202	518 195
Disponibilités à la clôture	461 083	498 075	433 202

5.2.1.2 Annexes aux comptes consolidés pro forma

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe PagesJaunes offre depuis plus de cinquante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international;

Dans le cadre de cette Section 5.2.1.2 «Annexes aux comptes consolidés pro forma », sauf indication contraire, les termes la « société » et « PagesJaunes SA » se réfèrent à PagesJaunes SA et les termes « PagesJaunes », « le Groupe » et « Groupe PagesJaunes » se réfèrent à PagesJaunes SA et à ses filiales consolidées.

2. METHODES

2.1 - Modalités d'établissement des comptes consolidés pro forma

Les comptes consolidés pro forma des exercices 2001, 2002 et 2003 sont destinés à présenter l'effet sur les comptes consolidés historiques du Groupe PagesJaunes des acquisitions des filiales de Wanadoo acquises au cours du 1^{er} semestre 2004.

Ces comptes pro forma ont été établis sur la base des comptes consolidés historiques de PagesJaunes et de ceux de ses filiales acquises retraitées comme il est indiqué aux paragraphes ci-dessous.

Les principales conventions retenues pour l'établissement des comptes pro forma sont les suivantes :

2.1.1 Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation (note 27) pour les exercices 2001 à 2003 comprend :

- Les filiales et les participations de PagesJaunes au 31 décembre 2003,
- QDQ Media et Wanadoo Maps acquises au cours du 1^{er} semestre 2004 auprès de Wanadoo, et qui sont incluses dans les comptes pro forma à compter de leur date d'entrée dans le périmètre Wanadoo, respectivement le 1^{er} avril 2001 et le 1^{er} janvier 2003,

Les cessions de ODA do Brasil et Telelistas réalisées par PagesJaunes SA, en 2001, ayant un impact sur le résultat consolidé inférieur à 2millions d'euros n'ont pas été retraitées dans les comptes consolidés pro forma.

2.1.2 Filiales non consolidées

Pour l'établissement des comptes proforma, la société Kompass Belgium, acquise pour 1,8 millions d'euros, n'a pas été retenue, compte tenu de son caractère peu significatif.

2.1.3 Conventions concernant le compte de résultat.

Le compte de résultat intègre :

- les résultats consolidés opérationnels de PagesJaunes combinés avec ceux des filiales acquises,
- l'amortissement de l'écart d'acquisition de ces filiales calculé au 31 décembre 2003 et correspondant provisoirement à l'écart d'acquisition à cette date,
- les charges financières correspondant au financement des prix d'acquisition.

L'impôt courant comptabilisé dans les comptes consolidés pro forma correspond à celui déclaré par les sociétés du Groupe. Il a été corrigé de la variation de résultat liée au retraitement des produits financiers.

Le calcul de la participation a été révisé pour tenir compte des éléments énumérés ci-dessus.

Aucun ajustement relatif aux charges de structures n'a été comptabilisé, dans la mesure où les entités appréhendent déjà à titre individuel ces charges.

2.1.4 Conventions concernant le bilan

Le bilan consolidé pro forma 2001 a été construit comme suit :

- Afin que les capitaux propres au 31 décembre 2003 correspondent à ceux qui apparaissent dans le bilan consolidé de PagesJaunes après consolidation des filiales acquises en 2004, les pertes de ces filiales et l'amortissement d'écart d'acquisition, entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2003 (107 millions d'euros), ont été portés, par convention, en augmentation des capitaux propres consolidés de PagesJaunes,
- Afin de réaliser une cohérence entre le compte de résultat et le bilan, le bilan intègre l'écart d'acquisition des filiales acquises et constaté au 31 décembre 2003 (64 millions d'euros), majoré, par convention, des amortissements figurant dans le compte de résultat des exercices 2001 à 2003 (10 millions d'euros),
- Afin de ne présenter sur la période que les flux opérationnels des entités acquises, les flux correspondant aux augmentations de capital de QDQ Media souscrites par Wanadoo au cours des exercices 2002 et 2003 (80 millions d'euros) ont été éliminés des flux de la période et constatés, par convention, en diminution des dettes proforma.

Ce bilan au 31 décembre 2001 se résume comme suit :

	PagesJaunes historique	Filiales	Combinés	Ecritures pro forma		Pro Forma 31 déc. 2001
Ecart d'acquisition	2 396	0	2 396	73 895	-2 639	73 652
VMP et disponibilités	484 296	1 361	485 657	-17 000	-23 562	445 095
Autres créances					2 317	2 317
Autres dettes					6 366	6 366
Dettes	56 128	102 964	159 092	-79 511	-19 441	60 140
Résultat	167 791	-21 732	146 059		-7 911	138 148
Capitaux propres	119 307	-22 623	96 684	107 417	26 091	230 192

2.2 - Méthodes comptables

Les comptes consolidés pro forma de PagesJaunes ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Dans le cadre de cette première consolidation, les changements de méthodes intervenus dans les comptes sociaux de PagesJaunes ont été réputés au 1^{er} janvier 2001, à savoir : la reconnaissance du chiffre d'affaires d'insertions publicitaires dans les annuaires électroniques.

2.2.1 Première application des nouveaux textes comptables

Loi de Sécurité Financière

La loi de Sécurité Financière est applicable depuis sa publication au Journal Officiel le 2 août 2003. Cette loi comprend une disposition comptable supprimant la nécessité de détention de titres d'une entité contrôlée pour la consolider. Cette disposition sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2004. A ce jour, PagesJaunes n'est pas en relation avec de telles entités.

Règlement CRC 02-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Ce règlement redéfinit les notions d'amortissement et de dépréciation et précise les situations dans lesquelles un test de dépréciation des actifs corporels et incorporels doit être conduit. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 et peut faire l'objet d'une application complète anticipée dès le 1^{er} janvier 2002. Le Groupe PagesJaunes n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement dans ses comptes clos au 31 décembre 2003.

Règlement CRC 2003-05 du 20 novembre 2003 relatif au traitement comptable des coûts de création de sites internet

Dans la continuité du projet d'avis relatif à la définition des actifs et du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, ce règlement présente le traitement comptable des coûts de conception et de développement des sites Internet en précisant les conditions et modalités d'inscription à l'actif de ces coûts. Le groupe PagesJaunes n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement dans ses comptes clos au 31 décembre 2003.

Recommandation 03-R du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires

Cette recommandation, applicable au 1^{er} janvier 2004, avec une possibilité d'application anticipée au 1^{er} janvier 2003, précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite. Son champ d'application concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme, les indemnités de rupture de contrat de travail et les cotisations sociales et fiscales correspondantes. PagesJaunes revoit actuellement les modalités de mise en place de cette recommandation au sein du Groupe pour son application au 1^{er} janvier 2004.

Règlement CRC 2003-01 du 2 octobre 2003 relatif au traitement comptable des activités d'échange dans le cadre de transactions internet.

Ce règlement précise le champ d'application, les principes d'évaluation, les modalités d'estimation de la valeur vénale ainsi que les informations complémentaires à présenter en annexe au titre des activités d'échange dans le cadre des transactions internet. Le groupe PagesJaunes n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement dans ses comptes clos au 31 décembre 2003.

2.2.2 Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont établis en euros.

- Les coûts opérationnels avant amortissements des immobilisations sont ventilés selon les destinations suivantes :
 - Les coûts des services et produits correspondent aux coûts des services et biens vendus et/ou parus pendant la période ;
 - Les frais commerciaux reflètent les charges résultant des actions mises en œuvre par l'entreprise pour vendre ses produits et services, dont la rémunération de la force de vente ;
 - Les frais administratifs reflètent les charges afférentes aux fonctions support (gestion, comptabilité, ressources humaines, achats, stratégie, etc) ;
 - Les frais de recherche et développement sont constitués, pour la partie recherche, des travaux originaux organisés et conduits avec l'objectif d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles et, pour la partie développement, de la mise en œuvre avant le commencement d'une production commercialisable ou d'une utilisation interne, de plans et d'études pour la production de produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou fortement améliorés, en application de découvertes réalisées ou de connaissances acquises.
- Le résultat d'exploitation correspond à la différence entre les produits et les charges opérationnels. Le résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations.
- La participation des salariés aux fruits de l'expansion est inscrite sur une ligne distincte du compte de résultat, après le résultat d'exploitation.

- Les «Autres produits (charges) non opérationnels, nets » comprennent principalement les résultats de cession d'entreprises consolidées et de titres de participation, les mouvements de provisions sur titres de participation et valeurs mobilières de placement, les dividendes reçus, les coûts et les mouvements de provisions pour restructuration. Ils comprennent aussi le résultat des cessions dont l'importance relative dépasse le cadre de l'activité courante (actifs immobiliers, créances commerciales...).
- La charge d'amortissement des écarts d'acquisition concerne les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle et de la mise en équivalence.
- Le bilan présente les actifs et les dettes en fonction de leur degré de liquidité ou d'exigibilité croissante et distingue les éléments à court terme, dont l'échéance est inférieure à un an, des éléments à long terme.
- Le tableau des flux de trésorerie présente la variation de la trésorerie, hors découverts bancaires et hors valeurs mobilières de placement à échéance de plus de trois mois à la date d'acquisition, dont les variations sont respectivement incluses dans les activités de financement et d'investissement.

2.3 - Méthodes de consolidation

Une société, acquise ou créée, sur laquelle le Groupe exerce un contrôle ou une influence notable, est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque les seuils fixés ci-après sont atteints pour au moins deux des trois critères suivants : chiffre d'affaires de 5 millions d'euros, total actif de 10 millions d'euros et un actif net de 2 millions d'euros.

Les principales méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles PagesJaunes exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les sociétés dans lesquelles PagesJaunes exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les sociétés non consolidées mentionnées à la note 14 « Titres de participation » ne présentent pas au regard des comptes consolidés de caractère significatif, par elles-mêmes ou prises ensemble ;
- Les opérations et les soldes intra groupe significatifs sont éliminés.

Comptabilisation des acquisitions d'entreprise et écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » pour les sociétés consolidées.

La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition, comprise généralement entre 5 et 20 ans est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de la société acquise et son caractère stratégique.

La valeur actuelle des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen périodique, au moins annuel, et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition.

PagesJaunes apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition au niveau de chacune des sociétés intégrées ou mises en équivalence.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée de l'activité et sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie de l'activité lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Cette estimation est valorisée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

PagesJaunes privilégie dans son appréciation de la valeur d'usage, la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ceux-ci sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires issus du processus de planification stratégique et étendus sur un horizon approprié n'excédant pas 10 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur actuelle est déterminée par référence à la valeur vénale.

2.4 - Autres méthodes comptables

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture.

Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises sont constatés en résultat de la période.

Comptabilisation des produits et des charges correspondantes

Les principaux produits issus des activités de PagesJaunes sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance ».
- Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne sont étalés sur la durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

Les charges directement affectables aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernées les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que la redevance éditoriale.

Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage et de communication de marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Créances clients

En raison des différents types de clientèle (particuliers, grandes entreprises, professionnels), PagesJaunes ne se considère pas exposée à une concentration du risque client. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition, et qui sont évalués au coût historique, qui est proche de leur valeur de réalisation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Stocks et en cours de production

Les en cours de production sont valorisés au prix de revient et sur la base des coûts directs. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est inférieur à la valeur probable de réalisation.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les licences et brevets.

Les marques et les parts de marché sont comptabilisées au coût d'acquisition ; le plus souvent, il est déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur une durée généralement comprise entre 1 et 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses de maintenance et de réparation sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribueraient à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à PagesJaunes les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Dépréciation des autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes), leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable ; la valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les tests de dépréciation sont réalisés par groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable (lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle).

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes, sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Impôts différés

PagesJaunes constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts. Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement peut être établi.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession internes de titres de participation d'entreprises consolidées ou des provisions pour dépréciations et pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information est alors fournie en annexe.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressource ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Engagements de retraite et avantages similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- la table de mortalité retenue est la TV92-94,
- les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge,
- Age de départ à la retraite retenu : 60 ans,
- Les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge,
- Taux d'actualisation : 5 %.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers établis conformément aux principes comptables généralement admis, conduit la Direction de PagesJaunes à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et les titres de participation. Les montants réels pourraient s'avérer différents des estimations effectuées.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A des fins d'illustration, le tableau ci-dessous présente le résultat d'exploitation de l'année 2001 de PagesJaunes et QDQ Media sur 12 mois.

(En milliers d'euros)	PagesJaunes (1)	QDQ Media (2)	Total combiné
Chiffre d'affaires	807 101	8 199	815 300
Charges opérationnelles	-551 246	-44 487	-595 733
Résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations	255 855	-36 288	219 567
Dotation aux amortissements des immobilisations	-16 100	-239	-16 501
Résultat d'exploitation	239 755	-36 527	203 066

¹ Comptes consolidés pro forma de Pages Jaunes

² Compte de résultat QDQ Media pour les mois de janvier à mars 2001

4. INFORMATIONS PAR SEGMENTS D'ACTIVITE

Les activités de PagesJaunes s'organisent en deux principaux segments :

- **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités de la Société, soit les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages.
- **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales de la Société qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Wanadoo Maps et le marketing direct de Wanadoo Data).

<i>(En milliers d'euros, sauf les effectifs)</i>	PagesJaunes France	International & Filiales	Total Groupe
Au 31 décembre 2003			
Chiffre d'affaires	847 506	69 835	917 341
REAA ⁽¹⁾	367 195	(32 952)	334 243
Amortissements	(8 395)	(4 180)	(12 575)
Résultat d'exploitation	358 800	(37 132)	321 668
Investissements corporels et incorporels	7 278	5 003	12 281
Effectif moyen ⁽²⁾	3 011	1 248	4 259
Au 31 décembre 2002			
Chiffre d'affaires	797 579	73 544	871 123
REAA ⁽¹⁾	311 099	(33 125)	277 974
Amortissements	(9 351)	(5 582)	(14 933)
Résultat d'exploitation	301 748	(38 707)	263 041
Investissements corporels et incorporels	8 543	3 806	12 349
Effectif moyen ⁽²⁾	2 975	1 297	4 272
Au 31 décembre 2001			
Chiffre d'affaires	743 895	63 206	807 101
REAA ⁽¹⁾	274 623	(18 768)	255 855
Amortissements	(13 073)	(3 027)	(16 100)
Résultat d'exploitation	261 550	(21 795)	239 755
Investissements corporels et incorporels	7 049	4 901	11 950
Effectif moyen ⁽²⁾	2 887	1 094	3 981

(1) REAA : résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations

(2) Effectif moyen en équivalent temps plein, hors personnel fonctionnaire mis à disposition dont les coûts sont refacturés à France Télécom

Analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Chiffre d'affaires			
France	885 330	832 354	776 519
Autres	32 011	38 769	30 582
Immobilisations			
France	27 711	26 790	76 637
Autres	8 430	8 947	7 580

5. CHARGES DE PERSONNEL

<i>(En milliers d'euros, sauf les effectifs)</i>	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Effectif moyen ⁽¹⁾	4 259	4 272	3 981
Traitements et salaires	174 920	175 229	148 658
Charges sociales	67 994	68 114	58 415
Total frais de personnel ⁽²⁾	242 914	243 343	207 073
Production immobilisée	(92)	(234)	(254)
Variation provision pour indemnité de départ à la retraite	1 635	1 491	5 245
Autres ⁽³⁾	5 689	5 072	4 796
Total des charges de personnel ⁽²⁾	250 146	249 672	216 860

(1) Effectif moyen en équivalent temps plein

(2) Hors participation des salariés et coûts de personnel liés aux restructurations du plan TOP (classés en charges non opérationnelles)

(3) Notamment taxes assises sur les salaires

6. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est principalement constitué des produits de placement auprès de France Télécom.

L'impact des effets de change est non significatif (-0.1 million d'euros au 31 décembre 2003).

7. AUTRES PRODUITS (CHARGES) NON OPERATIONNELS, NETS

Au 31 décembre 2002, le résultat non opérationnel s'élevait à 39,6 millions deuros et était principalement constitué du résultat de cession de l'immobilier PagesJaunes (détail figurant en note 11).

8. IMPOT SUR LES SOCIETES

8.1 Preuve d'impôt Groupe :

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Résultat avant impôt	306 054	290 687	230 625
Taux légal d'imposition	35,43 %	35,43 %	36,43 %
Impôt théorique	(108 435)	(102 990)	(84 017)
Amortissements des écarts d'acquisition	(2 085)	(1 459)	(1 179)
Résultat des sociétés mises en équivalence	416	355	283
Pertes des filiales	(14 007)	(14 616)	(9 563)
Dividendes régime mère et filiales	66	110	17
Autres produits et charges non taxables	605	(3 393)	1 982
Plus ou moins values long terme	0	534	0
Impôt effectif	(123 440)	(121 459)	(92 477)

8.2 - Impôt au bilan :

La position bilantielle nette se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Indemnités de départ en retraite	5 668	4 725	4 637
Dépréciations d'éléments d'actif	1 655	0	0
Provisions temporairement non déductibles	4 235	3 088	2 918
Reports déficitaires et amortissements réputés différés	56 762	43 522	22 313
Provision pour participation	9 987	8 737	7 496
Crédit bail	0	0	7 899
Autres impôts différés actifs	4 171	2 406	2 078
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs ⁽¹⁾	(57 914)	(43 307)	(23 889)
Impôts différés nets du Groupe	24 564	19 171	23 452

(1) Correspondant principalement à la dépréciation des impôts différés actifs sur déficits reportables de QDQ Media

Cette position nette du groupe est présentée comme suit au bilan :

(En milliers d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Impôts différés actifs nets long terme (à plus d'un an)	6 508	6 354	17 043
Impôts différés actifs nets court terme	18 056	12 817	6 409
Impôts différés passifs nets long terme (à plus d'un an)	0	0	0
Impôts différés passifs nets court terme	0	0	0
Total	24 564	19 171	23 452

Les impôts différés actifs et passifs des sociétés ont été évalués en prenant en considération la sortie en 2004, sans indemnisation, des sociétés du périmètre d'intégration fiscale formé par Wanadoo SA.

PagesJaunes SA envisage d'opter, au plus tard le 31 mars 2005, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré, comprenant, outre PagesJaunes SA, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

9. ECARTS D'ACQUISITION DES SOCIÉTÉS INTEGREGES

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Durée d'amortissement	Période close le				
		31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001		
		Valeur brute (1)	Amortissements Cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Wanadoo Maps	5 ans	8 833	(1 767)	7 066	0	0
Wanadoo Data	5 ans	2 995	(1 797)	1 198	1 797	2 396
QDQ Media	20 ans	73 895	(9 675)	64 220	67 738	171 256
Total		85 723	13 239	72 484	69 535	73 652

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Solde en début d'exercice	69 535	73 652	0
Acquisitions/cessions	8 833	0	76 890
Dotation aux amortissements	(5 884)	(4 117)	(3 238)
Solde en fin d'exercice	72 484	69 535	73 652

Les principales acquisitions concernent :

- L'intégration de QDQ Media en 2004 qui permettra de dégager un écart d'acquisition positif pour un montant d'environ 64 millions d'euros, compte tenu d'un prix d'acquisition des titres de 17 millions d'euros (hors financement des opérations courantes) comme mentionné à la note 2.1. Celui-ci a été constaté en avril 2004 mais a été réputé constaté en 2001 et amorti sur 20 ans à compter de cette date.
- En 2003, l'acquisition de Wanadoo Maps a dégagé un écart d'acquisition de 8,8 millions d'euros amorti sur une période de 5 ans, compte tenu d'un prix d'acquisition de 10 millions d'euros.
- L'écart d'acquisition Wanadoo Data correspond à l'acquisition de Chronaxies puis sa fusion dans Wanadoo Data.

10. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre				
	2003		2002	2001	
	Valeur brute	Amortissements Cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Autres immobilisations incorporelles	3 776	(1 445)	2 331	1 173	1 352
Total	3 776	(1 445)	2 331	1 173	1 352

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles, s'analyse de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Solde en début d'exercice	1 173	1 352	21
Acquisitions	1 569	123	1 205
Effet des variations de périmètre	63	0	291
Cessions	(13)	0	0
Dotation aux amortissements	(1 089)	(302)	(165)
Reclassements	628	0	0
Solde en fin d'exercice	2 331	1 173	1 352

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre				
	2003			2002	2001
	Valeur brute	Amortissements Cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	400	(40)	360	0	47 977
Informatique et terminaux	72 543	(54 561)	17 982	25 192	22 711
Autres	23 648	(16 073)	7 575	3 273	7 273
Total	96 591	(70 674)	25 917	28 465	77 961

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Solde en début d'exercice	28 465	77 961	75 426
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10 712	12 230	10 777
Effet des variations de périmètre	319	0	8 050
Cessions et mises au rebut	(1 465)	(47 929)	(357)
Dotations aux amortissements	(11 486)	(14 631)	(15 935)
Reclassements	(628)	834	0
Solde en fin d'exercice	25 917	28 465	77 961

En 2002, le Groupe avait cédé à un consortium d'investisseurs immobiliers ses immeubles en bien propre et en crédit-bail sis à Sèvres pour un prix total de 86 millions d'euros. La valeur nette comptable des immeubles cédés s'élevait à 47 millions d'euros.

12. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

La rubrique « Titres mis en équivalence » enregistre la valeur de la société Eurodirectory à 50 %. La valeur comptable des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Eurodirectory			
Solde en début d'exercice	2 353	1 965	1 641
Quote-part de résultat	1 175	1 003	778
Dividendes versés	(1 024)	(614)	(454)
Solde en fin de période	2 504	2 353	1 965

13. AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau ci-dessous détaille les principales participations non consolidées :

(En milliers d'euros)	Période close le 31 décembre							
					2003	2002	2001	
	% intérêt	Capitaux propres ⁽¹⁾	Résultat net (1)	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Annuaire et autres activités								
PagesJaunes Outremer	100 %	484	354	76	0	76	76	76
PagesJaunes Liban	100 %	21	(123)	2 125	(1 813)	312	2 093	2 093
Maroc Annuaire	0 %	0	0	0	0	0	0	2 896
PagesJaunes Jordanie	0 %	0	0	0	0	0	0	1 100
TOTAL		0	0	2 201	(1 813)	388	2 169	6 165
Avances capitalisables						0	0	0
TOTAL						388	2 169	6 165

(1) Sur la base des comptes au 31 décembre 2003

14. AUTRES ACTIFS A LONG TERME

(En milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Autres actifs à long terme	1 596	1 918	2 987
TOTAL	1 596	1 918	2 987

Les autres actifs à long terme comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts et cautionnements ainsi que les autres immobilisations financières.

15. CREANCES CLIENTS

Les créances clients ont une échéance qui est généralement de moins d'un an.

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(En milliers d'euros)	Période close le décembre		
	2003	2002	2001
Créances clients brutes	415 448	390 020	364 556
Provisions pour dépréciation	(25 555)	(12 082)	(11 416)
Créances clients nettes	389 894	377 939	353 140

16. AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les autres créances et charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Acomptes d'IS	29 027	24 538	21 714
TVA à recevoir	17 809	17 501	14 693
Comptes-courants filiales non consolidées	859	1 281	334
Autres créances	12 322	8 669	9 970
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	55 353	52 843	65 791
Capital souscrit non appelé ⁽²⁾	22 500	22 500	22 500
Total	137 870	127 332	135 003

(1) Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges sur vente d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne, étalées sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

(2) Le capital souscrit non appelé correspond au solde de l'augmentation de capital 2003 de QDQ Media, réputée faite au 1^{er} avril 2001 et que Wanadoo International s'est engagée à libérer sur 2004.

17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(En milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Produits constatés d'avance	475 144	416 664	405 285
Total	475 144	416 664	405 285

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et annuaire en ligne étalées sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

18. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS

Le détail des différentes provisions pour dépréciation des actifs, autres que les actifs corporels et incorporels se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations (reprises) nettes	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
Au 31 décembre 2003				
Titres de participation		1 813		1 813
Créances clients	12 082	13 473		25 555
Autres actifs	1 032	304		1 336
Valeurs mobilières de placement				
Au 31 décembre 2002				
Titres de participation				
Créances clients	11 416	666		12 082
Autres actifs	2 696	(1 664)		1 032
Valeurs mobilières de placement	15	(15)		-
Au 31 décembre 2001				
Titres de participation	28 896	(10 494)	(18 402)	
Créances clients	5 204	191	6 021	11 416
Autres actifs	4 958	(2 568)	306	2 696
Valeurs mobilières de placement		(10)	25	15

(1) comprennent les effets de change et de variation de périmètre

Au 31 décembre 2003, la dotation nette de provisions sur titres de participation concerne les titres PagesJaunes Liban.

L'augmentation de la dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients est liée à une revue de la politique de provisionnement pour dépréciation des créances clients chez QDQ Media, ayant entraîné une dotation aux provisions de 11,5 millions d'euros sur la période.

19. ENDETTEMENT FINANCIER BRUT, DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Valeurs mobilières de placement	11 600	11 409	11 893
Disponibilités ⁽¹⁾	461 083	498 075	433 202
Total VMP et disponibilités	472 683	509 484	445 095
Comptes courants	3 312	3 312	3 312
Dettes de crédit bail		307	40 804
Autres dettes financières	12 861	31 868	16 024
Endettement financier brut	16 173	35 487	60 140
Part à moins d'un an	16 173	35 433	23 551
Part à plus d'un an	0	54	36 589
Trésorerie (endettement) net	456 510	473 997	384 955

(1) Incluant les comptes courants et placements à moins de 3 mois auprès de France Télécom

Le tableau ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des autres dettes financières :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Banques créditrices, spots, lignes de crédit	12 057	31 097	15 393
Autres emprunts	804	771	631
Total	12 861	31 868	16 024

L'évolution des dettes financières de PagesJaunes s'analyse de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Solde en début d'exercice	35 487	60 140	58 503
Augmentation (diminution) nette	(17 174)	(24 653)	(59 978)
Effets des variations de périmètre ⁽¹⁾	(1 899)	0	62 690
Reclassements	(241)	0	(1 075)
Solde en fin d'exercice	16 173	35 487	60 140

(1) correspond à l'entrée de périmètre de QDQ Media en 2001 et Wanadoo Maps en 2003

20. PROVISIONS ET AUTRES DETTES

Les provisions et autres dettes à long terme se décomposent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Engagements de retraite et assimilés	17 176	15 541	14 050
Provisions pour litiges sociaux ⁽¹⁾	7 690	8 672	3 645
Autres provisions pour risques et charges	58	0	0
Total	24 924	24 213	17 695

(1) cf. Note 24 Litiges et Arbitrages

Les provisions pour risques et charges et autres dettes à court terme s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Provisions pour restructuration	0	0	4 305
Autres provisions à court terme ⁽²⁾	4 205	43	61
Sous-total provisions à court terme	4 205	43	4 366
Charges à payer ⁽¹⁾	174 874	177 815	167 409
Impôt différé passif à court terme			
Total	179 079	177 858	171 775

(1) principalement constitué de la participation des salariés, de provisions sur charges de personnel et de la TVA à payer

(2) dont complément de prix Intelmatique à verser (cf. note 25)

L'évolution des provisions pour risques et charges court et long terme est la suivante :

(En milliers d'euros)						31 décembre 2003
	1 ^{er} janvier 2003	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	
Engagements de retraite et assimilés	15 541	1 635	0		0	17 176
Provisions pour litiges sociaux	8 672	84	(1 066)		0	7 690
Autres provisions pour risques et charges	43	4 182	(20)		112	4 377
Total des provisions pour risques et charges	24 256	5 901	(1 086)		112	29 129
Dont long terme	24 213	1 719	(1 066)		112	24 924
Dont court terme	43	4 182	(20)		0	4 205

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Dotation de l'exercice	Reprise (provision non utilisée)
Résultat d'exploitation	5 817	
Résultat non opérationnel	84	
Dont résultat financier	84	

21. CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2003, le capital social de la société PagesJaunes est divisé en 182 700 actions de nominal de 300 euro.

Ne comprend aucun autre titre donnant accès au capital.

22. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Les différents plans de souscription d'actions Wanadoo, approuvés par le Conseil d'administration de Wanadoo et attribués aux salariés du Groupe PagesJaunes sont récapitulés ci-après :

- *Plan de stock-options 2000*

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de Wanadoo et de ses filiales. Il se décline en un plan 1 sans condition de performance et un plan 2 avec condition de performance.

L'exercice des options selon le plan 2 est soumis aux conditions de performance suivantes :

- si la croissance du cours des actions Wanadoo observée sur une période de 5 ans est inférieure à 80 % de la croissance de l'indice Eurostoxx Télécommunications sur cette même période, alors seules 50 % des options pourront être exercées
- si cette croissance est comprise entre 80 et 100 %, alors 66,66 % des options pourront être exercées
- si cette croissance est comprise entre 100 et 120 %, alors 83,3 % des options pourront être exercées
- si cette croissance est supérieure à 120 % alors 100 % des options pourront être exercées
- les autres options de souscription d'actions peuvent être exercées 3 ans après leur date d'attribution mais ne peuvent être cédées que 4 ans après leur date d'attribution.

- *Plans de stock-options d'avril et novembre 2001*

Ces plans sont destinés aux salariés et mandataires sociaux de Wanadoo et de ses filiales hors Freeserve. Toutes les options attribuées peuvent être exercées 3 ans après leur attribution mais ne deviennent cessibles que 4 ans après leur date d'attribution.

L'exercice des options attribuées aux membres du Comité de Direction du groupe Wanadoo est par ailleurs soumis aux conditions de performance suivantes :

- 15 % des options seront disponibles si l'évolution du cours de l'action Wanadoo est supérieure à celle de l'Eurostoxx Télécommunications
- 15 % des options seront disponibles si l'évolution du cours de l'action Wanadoo est supérieure ou égale à l'évolution de cinq valeurs du domaine d'activité de Wanadoo (T-Online, Lycos Europe, Tiscali, Seat, Eniro)
- 50 % des options seront disponibles si le résultat d'exploitation avant amortissement pro forma de Wanadoo, à périmètre constant, est positif au 4ème trimestre 2002
- 20 % des options seront disponibles sans condition.
- *Plans de stock-options de juin et novembre 2002*

Ces plans sont destinés aux salariés et mandataires sociaux de Wanadoo et de ses filiales hors Freeserve. Toutes les options attribuées peuvent être exercées 3 ans après leur attribution mais ne deviennent cessibles que 4 ans après leur date d'attribution.

- *Plan de stock-options 2003*

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de Wanadoo et de l'ensemble de ses filiales. Toutes les options attribuées peuvent être exercées 3 ans après leur attribution mais ne deviennent cessibles que 4 ans après leur date d'attribution.

Les différents plans de souscription d'actions attribués aux salariés sont récapitulés ci-après :

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	10 043 500	8,45
Attribuées	2 147 000	6,48
Plan de stock-options 2003	2 147 000	6,48
Exercées	0	
Annulées/rendues/caduques	119 500	6,50
Plan de stock-options 2000	10 000	19,00
Plan de stock-options 2001	58 500	6,00
Plan de stock-options 2002	42 000	5,40
Plan de stock-options 2003	9 000	6,48
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2003	12 071 000	8,12

Le détail des options en circulation au 31 décembre 2003 est le suivant :

	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice (en mois)	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2003
Plan de stock-options 2000	2 059 000	6,7	19,00	
Plan de stock-options 2001	4 163 000	15,7	6,00	
Plan de stock-options 2002	3 711 000	30,06	5,40	
Plan de stock-options 2003	2 138 000	47,5	6,48	
Total	12 071 000		8,12	

Les options de souscription d'actions nouvelles Wanadoo accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe PagesJaunes sont enregistrées chez Wanadoo à la date d'exercice des options.

23. TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, résumés ci-dessous, s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante :

Créances sur les entreprises liées

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Entreprise liée			
France Télécom SA	16 910	28 382	21 975
Wanadoo SA	13 756	3 191	4 352
Wanadoo International	22 500	22 500	22 500
Autres sociétés du groupe France Télécom	5 792	1 943	3 533
Total	58 958	52 825	52 360

A ces créances s'ajoutent les comptes courants et placements avec France Télécom qui s'élèvent à 449,6 millions d'euros au 31 décembre 2003, 496,9 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 414,2 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Dettes envers les entreprises liées

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Entreprise liée			
France Télécom SA	26 068	32 977	28 539
Wanadoo SA	11 624	6 777	809
Autres sociétés du Groupe France Télécom	9 000	3 141	4 768
Total	46 692	42 895	34 116

Transactions significatives avec des entreprises liées

(En milliers d'euros)		Période close le 31 décembre		
		2003	2002	2001
Nature de la transaction				
Groupe France Télécom	Connectivité	(265)	0	0
	Redevance publicitaire ⁽¹⁾	(17 754)	(15 591)	(25 955)
	Accès aux bases de données	(10 692)	(12 049)	(11 740)
	Recherche & développement	(826)	(999)	(907)
	Immobilier	(9 349)	(6 440)	(173)
	Management fees	(6 980)	(5 625)	(2 162)
	Redevances de marques	(1 490)	(871)	0
	Autres prestations opérationnelles	(11 916)	(6 219)	(4 473)

(1) redevance relative à l'Annuaire (ex Pages Blanches)

Les principales conventions conclues avec le Groupe France Télécom et Wanadoo sont relatives à :

- la mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ;
- la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans l'Annuaire et le PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en page de cette publicité ;
- la réalisation pour le compte de France Télécom des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'Annuaire et du PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ; et
- des redevances de marque et management fees.

24- ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Le récapitulatif des engagements hors bilan donnés significatifs se présente comme suit :

Obligations contractuelles	Total en milliers d'euros	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	72 451	13 407	46 683	12 361
Engagements d'achats de biens et services	73 400	40 545	32 855	
Total	145 851	53 952	79 538	12 361

Engagements conditionnels	Total en milliers d'euros	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Avals et cautions	981	981		
Total	981	981		

Contrats de location

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 au titre des locations simples s'est élevée 14,4 millions d'euros, comparée à 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2002. Sur ces 14,4 millions d'euros, 9,3 millions sont facturés par France Télécom. La part de France Télécom dans les engagements futurs s'élève à 8,3 millions pour 2004 et 33,6 millions pour 2005 à 2008 et 8,9 millions au-delà.

Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité, PagesJaunes SA s'engage auprès de fournisseurs de papier sur la base de contrats annuels avec des engagements de volumes fermes. D'autre part, PagesJaunes SA s'engage aussi auprès d'imprimeurs sur la base de contrats tri-annuels ou bi-annuels et de distributeurs sur la base de contrats annuels pour la réalisation et la distribution des PagesJaunes et de l'Annuaire. Ces derniers engagements font seulement l'objet de volumes prévisionnels de commandes sans valeur contractuelle minimum. Ces engagements sont évalués à 64,4 millions d'euros dont 36 millions d'euros à échéance 2004 et 28 millions d'euros à échéance 2005. Ces montants peuvent varier en fonction du volume réel pour chaque année.

QDQ Media est de même engagée auprès de fournisseurs de papier, avec des engagements similaires de volumes fermes et d'imprimeurs. Ces engagements s'élèvent à 9 millions d'euros dont 4,5 millions d'euros pour 2004 et 4,5 millions d'euros pour 2005.

Montages déconsolidants et entités ad hoc

Le groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation de risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

- (i) La société Prodis qui exploite sur Internet un site à l'adresse www.pagesjaunes.com et qui est titulaire des noms de domaines pagesjaunes.com et pagesjaunes.net, a assigné le 26 septembre 2000, puis le 20 avril 2001, respectivement les sociétés France Télécom et PagesJaunes, principalement en nullité des marques PagesJaunes, pour divers motifs dont notamment le défaut de distinctivité et la dégénérescence. Dans ce cadre, la société Prodis entend faire valoir que le dépôt de la dénomination Pages Jaunes à titre

de marque est frauduleux pour n'être que la traduction du terme Yellow Pages qui désigne aux Etats-Unis, depuis 1886, le concept même d'annuaire professionnel et qui constitue à ce titre un terme générique repris indifféremment dans différents pays (Page Gialle ...). Par jugement du 14 mai 2003, le Tribunal de Grande Instance de Paris a confirmé la validité des marques « Pages Jaunes ». La société Prodis a interjeté appel de ce jugement en reprenant les mêmes demandes qui portent également sur la nullité des marques « Pages Blanches », « L'annuaire » et « L'annuaire des Pages Blanches ». Cette procédure est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris et le calendrier procédural n'est pas encore fixé. Aucune assurance ne peut être donnée sur l'issue favorable de ce litige pour le Groupe. Une issue défavorable pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les objectifs du Groupe.

- (ii) PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un projet d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du 2^{ème} trimestre 2002. A ce jour, la quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. Bien qu'un certain nombre de décisions favorables au Groupe aient été d'ores et déjà rendues en première instance, aucune assurance ne peut être donnée sur l'issue favorable de ces litiges pour le Groupe. Le montant total des demandes s'élève à environ 26 millions d'euros et le risque lié à ces litiges a fait l'objet d'une provision de 7,3 millions d'euros.
- (iii) PagesJaunes a fait l'objet, au cours des années 2001 et 2002, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés. Des contentieux seront engagés au cours desquels la Société entend faire valoir ses arguments.
- (iv) PagesJaunes a été assignée le 26 juin 2002 par une agence de publicité (FAC) devant le tribunal de commerce de Nanterre. Cette agence de publicité considère que PagesJaunes a commis des actes de concurrence déloyale tels que captation de clientèle, dénigrement, démarchage abusif. Elle demande à ce titre un million d'euros de dommages-intérêts. Cette affaire en est à ce jour toujours au stade de la procédure avant plaidoiries. Bien qu'elle considère disposer d'éléments favorables dans ce contentieux, PagesJaunes ne peut exclure une condamnation.
- (v) PagesJaunes a assigné le 26 juin 2003 une agence de publicité (LSM) devant le tribunal de commerce de Cannes. PagesJaunes, s'appuyant sur de nombreux témoignages de clients, reproche à cette agence des actes de concurrence déloyale visant à entraîner une confusion entre LSM et PagesJaunes dans l'esprit des clients contactés par LSM pour leurs insertions publicitaires dans les annuaires de PagesJaunes. Le Tribunal de commerce de Cannes, par un jugement du 19 février 2004, a débouté PagesJaunes de ses demandes. PagesJaunes a fait appel de cette décision qui, si elle était confirmée en appel, serait de nature à favoriser le développement de ce type d'actes de concurrence de la part d'autres agences de publicité et à créer des difficultés pour PagesJaunes dans la prospection de ses clients. Bien qu'elle estime disposer d'un dossier solide dans cette affaire, PagesJaunes ne peut exclure une confirmation en appel de cette décision.

25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

PagesJaunes SA devrait procéder avant son introduction en bourse à une distribution d'un montant de l'ordre de 236 millions de euros. Cette distribution sera prélevée en partie sur la réserve spéciale des plus-values à long terme, pour un montant de l'ordre de 24,9 millions d'euros. Dès lors, en application des dispositions de l'article 209 quater du Code Général des Impôts, PagesJaunes SA devra rapporter à son résultat fiscal 2004 la somme ainsi prélevée, sous déduction de l'impôt perçu lors de la réalisation des plus-values correspondantes. PagesJaunes SA devrait de ce fait être redevable au titre de 2004 d'un complément d'impôt sur les sociétés d'un montant de l'ordre de 4,6 millions d'euros.

En avril 2004, PagesJaunes SA et Intelmatique filiale de France Télécom ont fixé à 4,1 millions d'euros le montant du complément de prix à verser par PagesJaunes SA au titre du contrat d'acquisition du fonds de commerce vente d'accès de données.

26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

	Montant des rémunérations brutes globales en euros	dont avantages en nature en euros	Provisions indemnités de départ en retraite
Monsieur Michel Datchary	282 577	3 900	150 074
Monsieur Jean-Claude Peltier	170 723	2 091	119 329
Monsieur Claude Marchand	162 263	3 023	17 456
Monsieur Alain Coulmeau	151 788	2 562	154 412
Monsieur Jean-Marie Guille	136 463	2 027	50 702

27. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

PERIMETRE 2003

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

<i><u>Entreprise</u></i>	<i><u>Pays</u></i>	<i><u>Date d'entrée périmètre</u></i>	<i><u>Intérêt</u></i>	<i><u>Contrôle</u></i>
PagesJaunes	France	2001	100 %	100 %
Kompass France	France	2001	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	2001	100 %	100 %
Wanadoo Maps	France	2003	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	2001	100 %	100 %

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

<i><u>Entreprise</u></i>	<i><u>Pays</u></i>	<i><u>Date d'entrée périmètre</u></i>	<i><u>Intérêt</u></i>	<i><u>Contrôle</u></i>
Eurodirectory	Luxembourg	2001	50 %	50 %

PERIMETRE 2002

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
PagesJaunes	France	2001	100 %	100 %
Kompass France	France	2001	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	2001	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	2001	100 %	100 %

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
Eurodirectory	Luxembourg	2001	50 %	50 %

PERIMETRE 2001

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
PagesJaunes	France	2001	100 %	100 %
Kompass France	France	2001	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	2001	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	2001	100 %	100 %

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
Eurodirectory	Luxembourg	2001	50 %	50 %

5.2.1.3 Rapport du Commissaire aux comptes et du réviseur contractuel sur les comptes consolidés pro forma (Exercice clos le 31 décembre 2003)

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, avenue de l'Arche
92400 Courbevoie
S.A. au capital de EUR 3.044.220
344 366 315 R.C.S. Nanterre

**Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris**

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de EUR 1.266.944
377 876 R.C.S. Nanterre

**Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles**

Monsieur le Président du Directoire,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes consolidés pro forma couvrant les périodes du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001, du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002 et du 1er janvier 2003 au 31

décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion de l'introduction en bourse de la société PagesJaunes.

Ces comptes consolidés pro forma ont été établis une première fois le 5 mai 2004 sous la responsabilité de la direction de la société. Ces comptes avaient fait l'objet, de notre part, d'un examen qui nous avait conduits à exprimer une conclusion sans réserve dans notre rapport émis en date du 6 mai 2004. Ces comptes ont été établis une seconde fois par le Directoire du 27 mai 2004 sous la responsabilité de la direction de la société pour tenir compte des modifications apportées aux comptes historiques, comme indiqué dans le rapport du Directoire.

Ces comptes consolidés pro forma ont été établis à partir des comptes consolidés du Groupe PagesJaunes au 31 décembre 2003, modifiés et arrêtés une seconde fois par le Directoire du 27 mai 2004, ainsi que des comptes annuels de QDQ Media et Wanadoo Maps. Les comptes consolidés du Groupe PagesJaunes, qui sont présentés avec les comptes pro forma, ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve ni observation sur ces comptes consolidés.

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1^o alinéa, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre notre opinion sur les comptes consolidés de PagesJaunes, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2003, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les comptes annuels de QDQ Media au titre des exercices clos le 31 décembre 2001 et 2002 ont fait l'objet d'un audit par Audihispana qui les a conduits à exprimer une opinion avec réserve pour limitation des diligences sur les comptes clients et, en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2001, une observation relative à un changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires présenté en notes 2 et 21 de l'annexe.

Les comptes annuels de QDQ Media au titre des exercices clos le 31 décembre 2003 ont fait l'objet d'un audit par Deloitte Madrid qui les a conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation.

Nous avons effectué notre examen des comptes consolidés pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes consolidés pro forma ainsi que la mise en oeuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés.

Les comptes consolidés pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets sur les comptes consolidés historiques du Groupe PagesJaunes des acquisitions des filiales de Wanadoo acquises au cours du 1er semestre 2004 dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et, sous réserve des conséquences éventuelles sur les comptes 2001 et 2002 des limitations des diligences relatives

aux comptes clients de la société QDQ Media en 2001 et 2002 et rappelées ci-dessus, et de leur impact sur la dotation aux provisions clients du compte de résultat 2003, les méthodes comptables utilisées sont conformes avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de PagesJaunes SA, étant précisé que le bilan de QDQ Media au 31 décembre 2003 n'appelle aucune réserve de notre part sur cette conformité.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine le 28 mai 2004

Le Réviseur Contractuel

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Christian Chiarasini

Jean-Paul Picard

Eric Gins

5.2.2 Comptes consolidés

5.2.2.1 Comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2003)

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat consolidé des exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Bilan consolidé aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Tableau des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Annexe des comptes consolidés

- note 1 - Description de l'activité
- note 2 - Méthodes comptables
- note 3 - Variations du périmètre de consolidation
- note 4 - Informations par segment d'activité
- note 5 - Charges de personnel
- note 6 - Résultat financier
- note 7 - Autres produits (charges) non opérationnels, nets
- note 8 - Impôt sur les sociétés
- note 9 - Ecarts d'acquisition des sociétés intégrées
- note 10 - Autres immobilisations incorporelles
- note 11 - Immobilisations corporelles
- note 12 - Titres mis en équivalence
- note 13 - Autres titres de participation

note 14 -	Autres actifs à long terme
note 15 -	Créances clients nettes de provisions
note 16 -	Autres créances et charges constatées d'avance
note 17 -	Produits constatés d'avance
note 18 -	Provisions pour dépréciation des actifs
note 19 -	Endettement financier brut, disponibilités et valeurs mobilières de placement
note 20 -	Provisions et autres dettes
note 21 -	Capitaux propres
note 22 -	Transactions avec des entreprises liées
note 23 -	Engagements hors bilan et risques
note 24 -	Événements postérieurs à la clôture
note 25 -	Rémunération des dirigeants
note 26 -	Périmètre de consolidation

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ*(En milliers d'euros excepté pour les données relatives aux actions)*

	Notes	<i>Exercice clos le 31 décembre</i>		
		2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	4	882 739	832 354	792 571
Coût des services et produits vendus		(216 552)	(222 094)	(238 337)
Frais commerciaux		(253 405)	(244 235)	(230 877)
Frais administratifs		(42 655)	(50 530)	(43 397)
Frais de recherche et développement		(1 737)	(2 419)	(3 079)
Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations	4	368 390	313 076	276 881
Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations		(9 661)	(11 940)	(15 099)
Résultat d'exploitation		358 729	301 136	261 782
Produits (charges) financiers, nets	6	25 763	20 893	21 878
Ecart de change net		(200)	(116)	(3 078)
Résultat courant des sociétés intégrées		384 292	321 913	280 582
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	7	(2 149)	39 732	2 262
Impôt sur les sociétés	8	(125 174)	(123 047)	(93 937)
Participation des salariés		(26 934)	(24 608)	(21 296)
Résultat net des sociétés intégrées		230 035	213 990	167 611
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	12	1 175	1 003	779
Amortissement des écarts d'acquisition	9	(599)	(599)	(599)
Résultat net de l'ensemble consolidé		230 611	214 394	167 791
Intérêts minoritaires		0	0	0
Résultat net consolidé part du Groupe		230 611	214 394	167 791
Résultat par action (en euros)				
Nombre d'actions au 31 décembre		182 700	182 700	182 700
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires				
- de base		1 265,52	1 176,75	921,67
Résultat net part du Groupe				
- de base		1 262,24	1 173,48	918,40

BILAN CONSOLIDÉ*(En milliers d'euros)*

	Notes	<i>Exercice clos le 31 décembre</i>		
		2003	2002	2001
ACTIF				
Ecarts d'acquisition nets	9	1 198	1 797	2 396
Autres immobilisations incorporelles nettes	10	558	823	1 088
Immobilisations corporelles nettes	11	18 370	21 003	70 645
Titres mis en équivalence	12	2 504	2 353	1 965
Titres de participation nets	13	388	2 169	6 165
Autres actifs à long terme nets	14	1 352	1 733	2 816
Impôts différés à long terme nets	8	6 508	6 354	17 043
Total de l'actif immobilisé		30 878	36 232	102 118
Stocks		7 112	11 127	10 741
Créances clients nettes de provisions	15	371 791	349 799	326 706
Impôts différés à court terme nets	8	18 034	12 816	6 409
Autres créances et charges constatées d'avance	16	102 745	98 786	93 454
Valeurs mobilières de placement	19	11 600	11 409	11 863
Disponibilités	19	581 935	577 909	472 433
Total de l'actif circulant		1 093 217	1 061 846	921 606
TOTAL DE L'ACTIF		1 124 095	1 098 078	1 023 724
PASSIF				
Capital social		54 810	54 810	54 810
Prime d'émission		42 249	42 249	42 249
Réserves		4 688	38 398	22 248
Résultat net part du groupe		230 611	214 394	167 791
Réserve de conversion		0	0	0
Actions propres		0	0	0
Capitaux propres	21	332 358	349 851	287 098
Intérêts minoritaires		0	0	0
Dettes financières à long et moyen terme	19	0	3	36 213
Autres dettes à long terme	20	24 805	24 213	17 695
Total des dettes à long terme		24 805	24 216	53 908
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme	19	3 822	3 822	7 818
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	19	11 559	28 771	12 097
Dettes fournisseurs		107 312	98 890	96 311
Charges à payer et autres provisions à court terme	20	177 247	177 188	163 174
Autres dettes		1 654	2 911	3 722
Impôts différés à court terme nets	8	0	0	0
Produits constatés d'avance	17	465 338	412 429	399 596
Total des dettes à court terme		766 932	724 011	682 718
TOTAL DU PASSIF		1 124 095	1 098 078	1 023 724

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS*(En milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)*

	<i>Nombre d'actions émises</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total Capitaux propres</i>
Solde au 01 janvier 2001	182 700	54 810	42 249	162 562	259 621
Résultat de l'exercice 2001				167 791	167 791
Distribution de dividendes				(140 314)	(140 314)
Solde au 31 décembre 2001	182 700	54 810	42 249	190 040	287 098
Résultat de l'exercice 2002				214 394	214 394
Distribution de dividendes				(151 641)	(151 641)
Solde au 31 décembre 2002	182 700	54 810	42 249	252 793	349 851
Résultat de l'exercice 2003				230 611	230 611
Distribution de dividendes				(248 104)	(248 104)
Solde au 31 décembre 2003	182 700	54 810	42 249	235 300	332 358

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE
(En milliers d'euros)

	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2003	2002	2001
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE				
Résultat net consolidé part du groupe		230 611	214 394	167 791
<i>Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>				
Amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition		10 260	12 540	15 698
Moins-values (plus values) sur cessions d'actifs		942	(26 025)	(2 872)
Variation des autres provisions		9 576	4 482	2 704
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence		(151)	(389)	(324)
Impôts différés		(5 370)	4 281	(3 790)
Intérêts minoritaires		0	0	0
Ecart de change non réalisé		0	0	0
Autres éléments non monétaires		0	0	180
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>				
Diminution (augmentation) des stocks		4 014	(385)	(6 161)
Diminution (augmentation) des créances clients		(23 644)	(22 811)	(55 781)
Diminution (augmentation) des autres créances		(4 378)	(4 719)	29 903
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		7 977	4 475	(34 818)
Augmentation (diminution) des autres dettes		47 619	26 054	(9 878)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		277 456	211 897	102 652
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations		(7 416)	(11 858)	(7 130)
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		95	33 477	278
Rachat des actions propres		0	0	0
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise		(32)	0	(958)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence		0	0	0
Produits des cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée		0	7 153	1 199
Autres diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme		(430)	3 509	(737)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		(7 783)	32 281	(7 348)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation (diminution) des emprunts à long terme		(2)	(2 967)	(3 623)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		(17 222)	16 674	2 110
Contributions des actionnaires minoritaires		0	0	0
Dividendes versés		(248 106)	(151 641)	(140 314)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement		(265 330)	(137 934)	(141 827)
Variation nette des disponibilités		4 343	106 244	(46 523)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités		(317)	(768)	31
Disponibilités à l'ouverture		577 909	472 433	518 925
Disponibilités à la clôture		581 935	577 909	472 433

5.2.2.2 Annexes aux comptes consolidés

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe PagesJaunes offre depuis plus de cinquante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Dans le cadre de cette Section «5.2.2.2 Annexes aux comptes consolidés », sauf indication contraire, les termes la «société » et «PagesJaunes SA » se réfèrent à PagesJaunes SA et les termes «PagesJaunes », « le Groupe » et « Groupe PagesJaunes » se réfèrent à PagesJaunes SA et à ses filiales consolidées.

2. METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de PagesJaunes ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Dans le cadre de cette première consolidation, les changements de méthodes intervenus dans la période 2001 à 2003, ont été réputés au 1^{er} janvier 2001, à savoir : la reconnaissance du chiffre d'affaire d'insertions publicitaires dans les annuaires électroniques.

2.1 Première application des nouveaux textes comptables

Loi de Sécurité Financière

La loi de Sécurité Financière est applicable depuis sa publication au Journal Officiel le 2 août 2003. Cette loi comprend une disposition comptable supprimant la nécessité de détention de titres d'une entité contrôlée pour la consolider. Cette disposition sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2004. A ce jour, PagesJaunes n'est pas en relation avec de telles entités.

Règlement CRC 02-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Ce règlement redéfinit les notions d'amortissement et de dépréciation et précise les situations dans lesquelles un test de dépréciation des actifs corporels et incorporels doit être conduit. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 et peut faire l'objet d'une application complète anticipée dès le 1^{er} janvier 2002. Le Groupe PagesJaunes n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement dans ses comptes clos au 31 décembre 2003.

Recommandation 03-R du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires

Cette recommandation, applicable au 1^{er} janvier 2004, avec une possibilité d'application anticipée au 1^{er} janvier 2003, précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite. Son champ d'application concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme, les indemnités de rupture de contrat de travail et les cotisations sociales et

fiscales correspondantes. PagesJaunes revoit actuellement les modalités de mise en place de cette recommandation au sein du Groupe pour son application au 1^{er} janvier 2004.

Règlement CRC 2003-05 du 20 novembre 2003 relatif au traitement comptable des coûts de création de sites Internet

Dans la continuité du projet d'avis relatif à la définition des actifs et du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, ce règlement présente le traitement comptable des coûts de conception et de développement des sites Internet en précisant les conditions et modalités d'inscription à l'actif de ces coûts. Le groupe PagesJaunes n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement dans ses comptes clos au 31 décembre 2003.

Règlement CRC 2003-01 du 2 octobre 2003 relatif au traitement comptable des activités d'échange dans le cadre de transactions Internet

Ce règlement précise le champ d'application, les principes d'évaluation, les modalités d'estimation de la valeur vénale ainsi que les informations complémentaires à présenter en annexe au titre des activités d'échange dans le cadre des transactions Internet. Le groupe PagesJaunes n'a pas opté pour l'application anticipée de ce règlement dans ses comptes clos au 31 décembre 2003.

2.2. Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont établis en euros.

- Les coûts opérationnels avant amortissements des immobilisations sont ventilés selon les destinations suivantes :
 - Les coûts des services et produits correspondent aux coûts des services et biens vendus et/ou parus pendant la période ;
 - Les frais commerciaux reflètent les charges résultant des actions mises en œuvre par l'entreprise pour vendre ses produits et services, dont notamment la rémunération de la force de vente ;
 - Les frais administratifs reflètent les charges afférentes aux fonctions support (gestion, comptabilité, ressources humaines, achats, stratégie, etc.) ;
 - Les frais de recherche et développement sont constitués, pour la partie recherche, des travaux originaux organisés et conduits avec l'objectif d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles et, pour la partie développement, de la mise en œuvre avant le commencement d'une production commercialisable ou d'une utilisation interne, de plans et d'études pour la production de produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou fortement améliorés, en application de découvertes réalisées ou de connaissances acquises.
- Le résultat d'exploitation correspond à la différence entre les produits et les charges opérationnels. Le résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations.

- La participation des salariés aux fruits de l'expansion est inscrite sur une ligne distincte du compte de résultat, après le résultat d'exploitation.
- Les «Autres produits (charges) non opérationnels, nets » comprennent principalement les résultats de cession d'entreprises consolidées et de titres de participation, les mouvements de provisions sur titres de participation et valeurs mobilières de placement, les dividendes reçus, les coûts et les mouvements de provisions pour restructuration. Ils comprennent aussi le résultat des cessions dont l'importance relative dépasse le cadre de l'activité courante (actifs immobiliers, créances commerciales...).
- La charge d'amortissement des écarts d'acquisition concerne les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle et de la mise en équivalence.
- Le bilan présente les actifs et les dettes en fonction de leur degré de liquidité ou d'exigibilité croissante et distingue les éléments à court terme, dont l'échéance est inférieure à un an, des éléments à long terme.
- Le tableau des flux de trésorerie présente la variation de la trésorerie, hors découverts bancaires et hors valeurs mobilières de placement à échéance de plus de trois mois à la date d'acquisition, dont les variations sont respectivement incluses dans les activités de financement et d'investissement.

2.3 - Méthodes de consolidation

Une société, acquise ou créée, sur laquelle le Groupe exerce un contrôle ou une influence notable, est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque les seuils fixés ci-après sont atteints pour au moins deux des trois critères suivants : chiffre d'affaires de 5 millions d'euros, total actif de 10 millions d'euros et un actif net de 2 millions d'euros.

Les principales méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles PagesJaunes exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les sociétés dans lesquelles PagesJaunes exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les sociétés non consolidées mentionnées à la note 14 « Titres de participation » ne présentent pas au regard des comptes consolidés de caractère significatif, par elles-mêmes ou prises ensemble ;
- Les opérations et les soldes intra groupe significatifs sont éliminés.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est une devise différente de l'euro, sont convertis de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;

- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Comptabilisation des acquisitions d'entreprise et écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondée sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » pour les sociétés consolidées.

La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition, comprise généralement entre 5 et 20 ans, est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique.

La valeur actuelle des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen périodique, au moins annuel, et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition.

PagesJaunes apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition au niveau de chacune des sociétés intégrées ou mises en équivalence.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée de l'activité et sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie de l'activité lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Cette estimation est valorisée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

PagesJaunes privilégie dans son appréciation de la valeur d'usage, la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ceux-ci sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires issus du processus de planification stratégique et étendus sur un horizon approprié n'excédant pas 10 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur actuelle est déterminée par référence à la valeur vénale.

2.4 - Autres méthodes comptables

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture.

Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises sont constatés en résultat de la période.

Comptabilisation des produits et charges correspondantes

Les principaux produits issus des activités de PagesJaunes sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance ».
- Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne sont étalés sur la durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.
- Les charges directement affectables aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernées les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que la redevance éditoriale.

Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage et de communication de marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Créances clients

En raison des différents types de clientèle (particuliers, grandes entreprises, professionnels), PagesJaunes ne se considère pas exposée à une concentration du risque client. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur

date d'acquisition, et qui sont évalués au coût historique, qui est proche de leur valeur de réalisation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Stocks et encours de production

Les encours de production sont valorisés au prix de revient et sur la base des coûts directs. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est inférieur à la valeur probable de réalisation.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les licences et brevets.

Les marques et les parts de marché sont comptabilisées au coût d'acquisition ; le plus souvent, il est déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommations des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur une durée généralement comprise entre 1 et 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses de maintenance et de réparation sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribueraient à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à PagesJaunes les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Dépréciation des autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes), leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable ; la valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les tests de dépréciation sont réalisés par groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable (lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle).

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes, sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Impôts différés

PagesJaunes constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts. Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement peut être établi.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession internes de titres de participation d'entreprises consolidées ou des provisions pour dépréciations et pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information est alors fournie en annexe.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressource ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Engagements de retraite et avantages similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- La table de mortalité est la TV92-94,
- Les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge,
- Age de départ à la retraite retenu : 60 ans,
- Les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge,
- Taux d'actualisation : 5 %.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers établis conformément aux principes comptables généralement admis, conduit la Direction de PagesJaunes à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et les titres de participation. Les montants réels pourraient s'avérer différents des estimations effectuées.

3. VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

• 2001

Principales cessions

Les sociétés ODA do Brasil et Telelistas ont été cédées au 30 septembre 2001.

Restructurations internes

Fusion de Chronaxies dans Wanadoo Data.

- **2002 et 2003**

Aucune opération impactant le périmètre de consolidation.

4. INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITES

Les activités de PagesJaunes s'organisent en deux principaux segments :

- **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités de la société, soit les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages.
- **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales de la Société, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Wanadoo Maps et le marketing direct de Wanadoo Data).

(En milliers d'euros, sauf les effectifs)	PagesJaunes France	International & Filiales	Total Groupe
Au 31 décembre 2003			
Chiffre d'affaires	847 506	35 233	882 739
REAA (1)	365 913	2 477	368 390
Amortissements	(8 395)	(1 266)	(9 661)
Résultat d'exploitation	357 518	1 211	358 729
Investissements corporels et incorporels	7 278	522	7 800
Effectif moyen (2)	3 011	303	3 314
Au 31 décembre 2002			
Chiffre d'affaires	797 579	34 775	832 354
REAA (1)	311 280	1 796	313 076
Amortissements	(9 351)	(2 589)	(11 940)
Résultat d'exploitation	301 929	(793)	301 136
Investissements corporels et incorporels	8 543	1 419	9 962
Effectif moyen (2)	2 975	298	3 273
Au 31 décembre 2001			
Chiffre d'affaires	743 895	48 676	792 571
REAA (1)	274 673	2 208	276 881
Amortissements	(13 073)	(2 026)	(15 099)
Résultat d'exploitation	261 600	182	261 782
Investissements corporels et incorporels	7 049	2 285	9 334
Effectif moyen (2)	2 887	556	3 443

(1) REAA : résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations

(2) Effectif moyen en équivalent temps plein, hors personnel fonctionnaire mis à disposition dont les coûts sont refacturés à France Télécom

5. CHARGES DE PERSONNEL

<i>(En milliers d'euros, sauf les effectifs)</i>	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Effectif moyen ⁽¹⁾	3 314	3 273	3 443
Traitements et salaires	155 189	151 642	142 120
Charges sociales	63 085	62 286	58 339
Total frais de personnel ⁽²⁾	218 274	213 928	200 459
Production immobilisée	(92)	(234)	(254)
Variation provision pour indemnité de départ à la retraite	1 635	1 491	5 245
Autres ⁽³⁾	5 669	5 072	5 066
Total des charges de personnel ⁽²⁾	225 486	220 257	210 516

(1) Effectif moyen en équivalent temps plein

(2) Hors participation des salariés et coûts de personnel liés aux restructurations du plan TOP (classés en charges non opérationnelles)

(3) Notamment taxes assises sur les salaires

6. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est principalement constitué des produits générés par la trésorerie placée chez France Télécom.

7. AUTRES PRODUITS (CHARGES) NON OPERATIONNELS, NETS

Au 31 décembre 2002, le résultat non opérationnel s'élevait à 39,7 millions d'euros et comprenait principalement la cession de l'ensemble immobilier de PagesJaunes.

8. IMPOT SUR LES SOCIETES

8.1 Preuve d'impôt Groupe :

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Résultat avant impôt	355 785	337 441	261 728
Taux légal d'imposition	35,43 %	35,43 %	36,43 %
Impôt théorique	(126 055)	(119 555)	(95 348)
Amortissement des écarts d'acquisition	(212)	(212)	(218)
Résultat des sociétés mise en équivalence	416	355	283
Sociétés en pertes	(323)	(902)	(2 188)
Plus ou moins value long terme	0	534	0
Plus ou moins value consolidée	0	0	1 474
Provisions pour risques	0	(2 534)	0
Autres produits et charges non taxables	999	(732)	2 059
Impôt effectif	(125 174)	(123 047)	(93 937)

8.2 Impôt au bilan :

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Détail			
Indemnités de départ en retraite	5 668	4 725	4 637
Amortissements exceptionnels	1 655	0	0
Provisions temporairement non déductibles	4 171	3 088	1 353
Reports déficitaires et ARD	808	935	976
Provision pour participation	9 968	8 737	7 496
Crédit Bail	0	0	7 899
Autres impôts différés actifs	2 272	1 686	1 091
Total	24 542	19 171	23 452

Cette position nette du groupe est présentée comme suit au bilan :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Impôts différés actifs nets long terme (à plus d'un an)	6 508	6 354	17 043
Impôts différés actifs nets court terme	18 034	12 817	6 409
Impôts différés passifs nets long terme (à plus d'un an)	0	0	0
Impôts différés passifs nets court terme	0	0	0
Total	24 542	19 171	23 452

Les impôts différés actifs et passifs des sociétés ont été évalués en prenant en considération la sortie en 2004, sans indemnisation, des sociétés du périmètre d'intégration fiscale formé par Wanadoo SA.

PagesJaunes SA envisage d'opter, au plus tard le 31 mars 2005, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes SA, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

9. ECARTS D'ACQUISITION DES SOCIETES INTEGREES

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Durée d'amortissement	Valeur brute	Période close le			
			31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001	
			Amortissements Cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Wanadoo Data (ex Médiateel)	5	2 995	(1 797)	1 198	1 797	2 396

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Solde en début d'exercice	1 797	2 396	2 995
Acquisitions/cessions			
Dotation aux amortissements	(599)	(599)	(599)
Solde en fin d'exercice	1 198	1 797	2 396

L'écart d'acquisition provient de l'acquisition puis de la fusion de Chronaxies dans Wanadoo Data en 2001.

10. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre				
	2003		2002		2001
	Valeur brute	Amortissements Cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Autres immobilisations incorporelles	1 225	(667)	558	823	1 088
Total	1 225	(667)	558	823	1 088

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles, s'analyse de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Solde en début d'exercice	823	1 088	509
Acquisitions	0	0	1 204
Effet des variations de périmètre	0	0	(426)
Cessions	0	0	(67)
Dotation aux amortissements	(265)	(265)	(137)
Variation de change	0	0	4
Solde en fin d'exercice	558	823	1 088

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre				
	2003		2002		2001
	Valeur brute	Amortissements Cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	0	0	0	0	47 977
Informatique et terminaux	61 051	(49 132)	11 919	19 365	17 366
Autres	20 898	(14 447)	6 451	1 638	5 302
Total	81 949	(63 579)	18 370	21 003	70 645

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001

Solde en début d'exercice	21 003	70 645	76 420
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 800	9 962	8 130
Effet des variations de périmètre	0	0	1 375
Cessions et mises au rebut	(1 037)	(47 929)	(357)
Dotations aux amortissements	(9 396)	(11 675)	(14 962)
Variation de change	0	0	39
Solde en fin d'exercice	18 370	21 003	70 645

En 2002, le Groupe avait cédé à un consortium d'investisseurs immobiliers ses immeubles en bien propre et en crédit-bail sis à Sèvres pour un prix total de 86 millions d'euros. La valeur nette comptable des immeubles cédés s'élevait à 47 millions d'euros.

12. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

La rubrique « Titres mis en équivalence » enregistre la valeur de la société Eurodirectory à 50 %. La valeur comptable des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Eurodirectory			
Solde en début d'exercice	2 353	1 965	1 641
Quote-part de résultat	1 175	1 003	778
Dividendes versés	(1 024)	(614)	(454)
Solde en fin de période	2 504	2 353	1 965

13. AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau ci-dessous détaille les principales participations non consolidées :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre							
		2003		2002		2001		
	% intérêt	Capitaux propres (1)	Résultat net (1)	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Annuaire et autres activités								
PagesJaunes Outre-Mer	100%	484	354	76	0	76	76	76
PagesJaunes Liban	100%	21	(123)	2 125	(1 813)	312	2 093	2 093
Maroc Annuaire	0%	0	0	0	0	0	0	2 896
PagesJaunes Jordanie	0%	0	0	0	0	0	0	1 100
TOTAL		0	0	2 201	(1 813)	388	2 169	6 165
Avances capitalisables						0	0	0
TOTAL						388	2 169	6 165

14. AUTRES ACTIFS A LONG TERME

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Autres actifs à long terme	1 352	1 733	2 816
TOTAL	1 352	1 733	2 816

Les autres actifs à long terme comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts et cautionnements ainsi que les autres immobilisations financières.

15. CREANCES CLIENTS

Les créances clients ont une échéance qui est généralement de moins d'un an.

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Créances clients brutes	378 359	354 398	331 587
Provisions pour dépréciation	(6 568)	(4 599)	(4 881)
Créances clients nettes	371 791	349 799	326 706

16. AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les autres créances et charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Acomptes d'IS	27 225	23 823	21 194
TVA à recevoir	15 485	14 051	12 262
Comptes-courants filiales non consolidées	857	1 277	268
Autres créances	4 964	7 373	12 065
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	53 944	52 262	47 665
Total	102 745	98 786	93 454

(1) Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges sur vente d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Produits constatés d'avance	465 338	412 429	399 596
Total	465 338	412 429	399 596

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

18. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde en début de période	Dotations (reprises) nettes	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
Au 31 décembre 2003				
Titres de participation		1 813		1 813
Créances clients	4 599	1 969		6 568
Autres actifs	225	1 039		1 264
Valeurs mobilières de placement				

Au 31 décembre 2002

Titres de participation			
Créances clients	4 881	(282)	4 599
Autres actifs	1 961	(1 736)	225
Valeurs mobilières de placement			

Au 31 décembre 2001

Titres de participation			
Créances clients	9 779	(409)	(4 489)
Autres actifs	3 252	(1 291)	1 961
Valeurs mobilières de placement			

(1) comprennent les effets de change et de variation de périmètre

Au 31 décembre 2003, la dotation nette de provisions sur titres de participations concerne les titres PagesJaunes Liban.

19. ENDETTEMENT FINANCIER BRUT, DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Valeurs mobilières de placement	11 600	11 409	11 863
Disponibilités ⁽¹⁾	581 935	577 909	472 433
Total VMP et disponibilités	593 535	589 318	484 296
Comptes courants	3 312	3 312	3 312
Dettes de crédit bail		1	40 199
Autres dettes financières	12 069	29 283	12 617
Endettement financier brut	15 381	32 596	56 128
Part à moins d'un an	15 381	32 593	19 915
Part à plus d'un an		3	36 213
Trésorerie (endettement) net	578 154	556 722	428 168

(1) essentiellement constituées des comptes-courants et placements à moins de 3 mois auprès de France Télécom.

Le tableau ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des autres dettes financières :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Banques créditrices, spots, lignes de crédit	11 265	28 512	12 097
Autres emprunts	804	771	520
Total	12 069	29 283	12 617

L'évolution des dettes financières de PagesJaunes s'analyse de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Solde en début d'exercice	32 596	56 128	62 069
• Augmentation (diminution) nette	(17 214)	(23 532)	(3 026)
• Effet des variations de périmètre			(5 152)
• Reclassements			(539)
• Variation de change			1 264

Solde en fin d'exercice	15 381	32 596	56 128
--------------------------------	---------------	---------------	---------------

20. PROVISIONS ET AUTRES DETTES

Les provisions et autres dettes à long terme se décomposent de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Engagements de retraite et assimilés	17 176	15 541	14 050
Provisions litiges sociaux ⁽¹⁾	7 629	8 672	3 645
Total	24 805	24 213	17 695

(1) cf. Note 23 Litiges et Arbitrages

Les provisions pour risques et charges et autres dettes à court terme s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre		
	2003	2002	2001
Provisions pour restructuration	60	23	53
Autres provisions à court terme ⁽¹⁾	4 085	20	8
Sous-total provisions à court terme	4 145	43	61
Charges à payer ⁽²⁾	173 102	177 188	163 113
Impôt différé passif à court terme			
Total	177 247	177 231	163 174

(1) Dont complément de prix Intelmatique à verser (cf. Note 25)

(2) Principalement constitué de la participation des salariés, de provisions de charges de personnel et de la TVA à payer.

L'évolution des provisions pour risques et charges court et long terme est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	1 ^{er} janvier 2003	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2003
Engagements de retraite et assimilés	15 541	1 635	0	17 176
Provisions pour litiges sociaux	8 672	84	(1 127)	7 629
Autres provisions pour risques et charges	43	4 122	(20)	4 145
Total des provisions pour risques et charges	24 256	5 841	(1 147)	28 950
Dont long terme	24 213	1 719	(1 127)	24 805
Dont court terme	43	4 122	(20)	4 145

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Dotations de l'exercice	Reprise (provision non utilisée)
Résultat d'exploitation	5 757	
Résultat non opérationnel	84	
Dont résultat financier	84	

21. CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2003, le capital social de la société PagesJaunes est divisé en 182 700 actions de nominal 300 euros.

Ne comprend aucun autre titre donnant accès au capital.

22. TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, résumés ci-dessous, s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante :

Créances sur les entreprises liées

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre	
	2003	2002
Entreprise liée		
France Télécom SA	16 910	28 382
Wanadoo SA	13 466	3 191
Autres sociétés du Groupe France Télécom	3 786	1 966
Total	34 162	33 539

A ces créances s'ajoutent les comptes-courants et placements avec France Télécom qui s'élèvent à 581,4 millions d'euros au 31 décembre 2003, 577 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 454,5 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Dettes envers les entreprises liées

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période close le 31 décembre	
	2003	2002
Entreprise liée		
France Télécom	26 068	32 977
Wanadoo SA	11 385	6 589
Autres sociétés du Groupe France Télécom	9 113	3 124
Total	46 566	42 690

Transactions significatives avec des entreprises liées

<i>(En milliers d'euros)</i>	Nature de la transaction	Période close le 31 décembre	
		2003	2002
Groupe France Télécom	Connectivité	(265)	0
	Redevance publicitaire ⁽¹⁾	(17 754)	(15 591)
	Accès aux bases de données	(10 692)	(12 049)
	Recherche & développement	(826)	(999)
	Immobilier	(9 349)	(6 440)
	Management fees	(6 980)	(5 625)
	Redevances de marques	(1 490)	(871)
	Autres prestations opérationnelles	(11 447)	(6 605)

(1) redevance relative à l'Annuaire (ex Pages Blanches)

Les principales conventions conclues avec le Groupe France Télécom et Wanadoo sont relatives à :

- la mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ;

- la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans l'Annuaire et le PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en page de cette publicité ;
- la réalisation pour le compte de France Télécom des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'Annuaire et du PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ; et
- redevances de marque et management fees.

23- ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Le récapitulatif des engagements hors bilan donnés significatifs se présente comme suit :

Obligations contractuelles	Total en milliers d'euros	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	71 341	12 297	46 683	12 361
Engagements d'achats de biens et services	64 400	36 045	28 355	0
Total	135 741	48 342	75 038	12 361

Engagements conditionnels	Total en milliers d'euros	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Avals et cautions	440	440		

Contrats de location

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des dix prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 au titre des locations simples s'est élevée à 13,6 millions d'euros, comparée à 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2002. Sur ces 13,6 millions d'euros, 9,3 millions sont facturés par France Télécom. La part de France Télécom dans les engagements futurs s'élève à 8,3 millions pour 2004, 33,6 millions pour 2005 à 2008 et 8,9 millions au-delà.

Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité, PagesJaunes s'engage auprès de fournisseurs de papier sur la base de contrats annuels avec des engagements de volumes fermes. D'autre part, PagesJaunes s'engage aussi auprès d'imprimeurs sur la base de contrats tri-annuels ou bi-annuels et de distributeurs sur la base de contrats annuels pour la réalisation et la distribution des PagesJaunes et de l'Annuaire. Ces derniers engagements font seulement l'objet de volumes prévisionnels de commandes sans valeur contractuelle minimum. Ces engagements sont évalués à 64,4 millions d'euros dont 36

millions d'euros à échéance 2004 et 28 millions d'euros à échéance 2005. Ces montants peuvent varier en fonction du volume réel pour chaque année.

Montages déconsolidants et entités ad hoc

Le groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation de risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

- (i) La société Prodis qui exploite sur Internet un site à l'adresse www.pagesjaunes.com et qui est titulaire des noms de domaines pagesjaunes.com et pagesjaunes.net, a assigné le 26 septembre 2000, puis le 20 avril 2001, respectivement les sociétés France Télécom et PagesJaunes, principalement en nullité des marques PagesJaunes, pour divers motifs dont notamment le défaut de distinctivité et la dégénérescence. Dans ce cadre, la société Prodis entend faire valoir que le dépôt de la dénomination Pages Jaunes à titre de marque est frauduleux pour n'être que la traduction du terme Yellow Pages qui désigne aux Etats-Unis, depuis 1886, le concept même d'annuaire professionnel et qui constitue à ce titre un terme générique repris indifféremment dans différents pays (Page Gialle ...). Par jugement du 14 mai 2003, le Tribunal de Grande Instance de Paris a confirmé la validité des marques « Pages Jaunes ». La société Prodis a interjeté appel de ce jugement en reprenant les mêmes demandes qui portent également sur la nullité des marques « Pages Blanches », « L'annuaire » et « L'annuaire des Pages Blanches ». Cette procédure est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris et le calendrier procédural n'est pas encore fixé. Aucune assurance ne peut être donnée sur l'issue favorable de ce litige pour le Groupe. Une issue défavorable pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les objectifs du Groupe.
- (ii) PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un projet d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du 2ème trimestre 2002. A ce jour, la quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. Bien qu'un certain nombre de décisions favorables au Groupe aient été d'ores et déjà rendues en première instance, aucune assurance ne peut être donnée sur

l'issue favorable de ces litiges pour le Groupe. Le montant total des demandes s'élève à environ 26 millions d'euros et le risque lié à ces litiges a fait l'objet d'une provision de 7,3 millions d'euros.

- (iii) PagesJaunes a fait l'objet, au cours des années 2001 et 2002, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés. Des contentieux seront engagés au cours desquels la Société entend faire valoir ses arguments.
- (iv) PagesJaunes a été assignée le 26 juin 2002 par une agence de publicité (FAC) devant le tribunal de commerce de Nanterre. Cette agence de publicité considère que PagesJaunes a commis des actes de concurrence déloyale tels que captation de clientèle, dénigrement, démarchage abusif. Elle demande à ce titre un million d'euros de dommages-intérêts. Cette affaire en est à ce jour toujours au stade de la procédure avant plaidoiries. Bien qu'elle considère disposer d'éléments favorables dans ce contentieux, PagesJaunes ne peut exclure une condamnation.
- (v) PagesJaunes a assigné le 26 juin 2003 une agence de publicité (LSM) devant le tribunal de commerce de Cannes. PagesJaunes, s'appuyant sur de nombreux témoignages de clients, reproche à cette agence des actes de concurrence déloyale visant à entraîner une confusion entre LSM et PagesJaunes dans l'esprit des clients contactés par LSM pour leurs insertions publicitaires dans les annuaires de PagesJaunes. Le Tribunal de commerce de Cannes, par un jugement du 19 février 2004, a débouté PagesJaunes de ses demandes. PagesJaunes a fait appel de cette décision qui, si elle était confirmée en appel, serait de nature à favoriser le développement de ce type d'actes de concurrence de la part d'autres agences de publicité et à créer des difficultés pour PagesJaunes dans la prospection de ses clients. Bien qu'elle estime disposer d'un dossier solide dans cette affaire, PagesJaunes ne peut exclure une confirmation en appel de cette décision.

24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

PagesJaunes SA devrait procéder avant son introduction en bourse à une distribution d'un montant de l'ordre de 236 millions de euros. Cette distribution sera prélevée en partie sur la réserve spéciale des plus-values à long terme, pour un montant de l'ordre de 24,9 millions d'euros. Dès lors, en application des dispositions de l'article 209 quater du Code Général des Impôts, PagesJaunes SA devra rapporter à son résultat fiscal 2004 la somme ainsi prélevée, sous déduction de l'impôt perçu lors de la réalisation des plus-values correspondantes. Pages Jaunes SA devrait de ce fait être redevable au titre de 2004 d'un complément d'impôt sur les sociétés d'un montant de l'ordre de 4,6 millions d'euros.

En avril 2004, PagesJaunes SA et Intelmatique filiale de France Télécom ont fixé à 4,1 millions d'euros le montant du complément de prix à verser par PagesJaunes SA au titre du contrat d'acquisition du fonds de commerce vente d'accès de données.

25. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

	Montant des rémunérations brutes globales en euros	dont avantages en nature en euros	Provisions indemnités de départ en retraite
Monsieur Michel Datchary	282 577	3 900	150 074
Monsieur Jean-Claude Peltier	170 723	2 091	119 329
Monsieur Claude Marchand	162 263	3 023	17 456
Monsieur Alain Coulmeau	151 788	2 562	154 412
Monsieur Jean-Marie Guille	136 463	2 027	50 702

26. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

ANNUAIRES

PERIMETRE 2003

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
Kompass France	France	2001	100 %	100 %
PagesJaunes	France	2001	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	2001	100 %	100 %

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
Eurodirectory	Luxembourg	2001	50 %	50 %

PERIMETRE 2002

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
Kompass France	France	2001	100 %	100 %
PagesJaunes	France	2001	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	2001	100 %	100 %

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
Eurodirectory	Luxembourg	2001	50 %	50 %

PERIMETRE 2001

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée</u> <u>périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
Kompass France	France	2001	100 %	100 %
PagesJaunes	France	2001	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	2001	100 %	100 %

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

<u>Entreprise</u>	<u>Pays</u>	<u>Date d'entrée</u> <u>périmètre</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Contrôle</u>
Eurodirectory	Luxembourg	2001	50 %	50 %

5.2.2.3 Rapport du Commissaire aux comptes et du réviseur contractuel sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2003)

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche,
11, avenue de l'Arche
92400 Courbevoie
S.A. au capital de EUR 3.044.220
344 366 315 R.C.S. Nanterre

**Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris**

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de EUR 1.266.944
377 876 R.C.S. Nanterre

**Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et votre Directoire, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PagesJaunes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Comme indiqué dans le rapport du Directoire, les comptes consolidés ont été arrêtés une première fois par le Directoire du 5 mai 2004. Ces comptes avaient fait l'objet, de notre part, d'un audit qui nous avait conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation dans notre rapport émis en date du 6 mai 2004. Les comptes consolidés ont été modifiés et arrêtés une seconde fois par le Directoire du 27 mai 2004. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que contrairement aux dispositions de l'article 139 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport n'a pas été mis à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, compte tenu de la date d'arrêté des comptes consolidés par le Directoire.

Paris et Neuilly-sur-Seine le 27 mai 2004

Le Réviseur Contractuel

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Christian Chiarasini

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Jean-Paul Picard

Eric Gins

5.2.3 Comptes annuels de la Société

5.2.3.1 Comptes annuels 2003

5.2.3.1.1 Comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2003)

Bilan PagesJaunes au 31 décembre 2003

(en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENT	NET 2003	NET 2002
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 036,9	18 495,6	2 541,3	7 121,5
AUTRES	21 036,9	18 495,6	2 541,3	7 121,5

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 152,0	41 374,8	13 777,2	14 563,6
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 152,0	41 374,8	13 777,2	14 563,6
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 134,2	17 443,2	34 691,0	50 256,5
PARTICIPATIONS & CREANCES RATTACHEES	51 107,8	17 432,9	33 674,8	49 631,7
AUTRES TITRES IMMOBILISES	25,6	10,2	15,4	15,4
PRETS	412,8	-	412,8	50,1
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	588,0	-	588,0	559,3
ACTIF IMMOBILISE – TOTAL I	128 323,1	77 313,6	51 009,5	71 941,6
STOCKS ET EN-COURS	6 689,2	28,9	6 660,3	10 698,7
AVANCES & ACOMPTES SUR COMMANDES	6 469,2	-	6 469,2	3 630,7
CREANCES D’EXPLOITATION	411 883,2	5 720,6	406 162,6	379 962,5
CREANCES CLIENTS	360 131,7	5 085,9	355 045,8	334 798,2
CREANCES FISCALES, SOCIALES & AUTRES	51 751,5	634,7	51 116,8	45 164,3
CREANCES DIVERSES	98,1	-	98,1	98,9
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	11 600,2	-	11 600,2	11 030,0
DISPONIBILITES	582 393,9	-	582 393,9	578 452,2
CHARGES CONSTATEES D’AVANCE	21 032,2	-	21 032,2	902,5
ACTIF CIRCULANT – TOTAL II	1 040 165,9	5 749,5	1 034 416,5	984 865,4
ECART CONVERSION ACTIF – TOTAL III	83,8		83,8	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 168 572,8	83 063,0	1 085 509,8	1 056 807,0

Bilan PagesJaunes au 31 décembre 2003 (suite)

(en milliers d'euros)

PASSIF	2003	2002
CAPITAL	54 810,0	54 810,0
PRIMES D'APPORT	42 249,4	42 249,4
RESERVES	70 178,7	70 178,7
RESERVE LEGALE	5 481,0	5 481
AUTRES RESERVES	739,8	739
RESERVES PLUS VALUES LONG TERME	63 957,9	63 957,9
REPORT A NOUVEAU	149,8	42 149,8
RESULTAT DE L'EXERCICE	167 924,4	206 106,6
CAPITAUX PROPRES – TOTAL I	339 383,8	415 494,5
PROVISIONS POUR RISQUES	11 761,4	24 431,4
PROVISIONS POUR RISQUES – TOTAL II	23 888,5	24 431,4
DETTES FINANCIERES (1)(2)	19 469,9	38 566,5
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	11 210,7	27 541,6
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES	8 259,2	11 024,8
DETTES D'EXPLOITATION	249 037,7	236 840,3
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	101 248,7	93 847,4
DETTES FISCALES, SOCIALES & AUTRES	147 789,0	142 992,9
DETTES DIVERSES	1 391,8	23 761,5
DETTES S/IMMOBILISATIONS & COMPTES RATTACHES	793,5	332,6
DETTES FISCALES, SOCIALES & AUTRES	598,2	23 428,9
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	452 338,1	317 672,8
DETTES – TOTAL III	722 237,5	616 841,1
ECARTS CONVERSION PASSIF – TOTAL IV	-	40,2
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 085 509,8	1 056 807,0

Compte de Résultat PagesJaunes au 31 décembre 2003

(en milliers d'euros)

	2003	2002
PRODUITS D'EXPLOITATION		
CHIFFRE D'AFFAIRES	847 610	805 646
PRODUITS ANNEXES	3 443	5 383
EN-COURS DE PRODUCTION	20	301
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES	(7)	109
REPRISES SUR PROVISIONS	3 727	5 986
CREANCES RECUPEREES & AUTRES PRODUITS	55 204	59 966
TOTAL I	909 998	877 391
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET SOUS TRAITANCE	184 411	206 098
VARIATION DE STOCK	4 465	(522)
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	128 361	128 550
IMPOTS & TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	16 459	17 860
SALAIRES	141 457	139 382
CHARGES SOCIALES	57 113	56 845
AUTRES CHARGES	1 036	3 524
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 992	9 086
DOTATIONS AUX PROVISIONS	6 188	14 488
TOTAL II	547 482	575 311
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	362 516	302 080
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS DE PARTICIPATION	2 235	1 451
PRODUITS FINANCIERS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	25 831	21 693
REPRISES SUR PROVISIONS	-	1 891
TOTAL III	28 065	25 036
CHARGES FINANCIERES		
PERTES S/CREANCES FINANCIERES & DIVERSES CHARGES FINANCIERES	24	2 565
DOTATIONS AUX PROVISIONS	17 517	-
TOTAL IV	17 541	2 565
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	10 524	22 471
3-RESULTAT COURANT (1+2)	373 039	324 551
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPERATIONS DE GESTION	284	74
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	74	93 525
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	1 082	500
TOTAL V	1 440	94 100
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATIONS DE GESTION	-	30
SUR OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	64 300	-
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 003	67 472
DOTATION POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	7 318	-
TOTAL VI		67 502
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	(71 181)	26 597
PARTICIPATION DES SALARIES	26 778	24 440
IMPOT SUR LES BENEFICES	107 156	120 601
TOTAL DES PRODUITS	939 503	996 526
TOTAL DES CHARGES	771 579	790 420
BENEFICE	167 924	206 106

Annexe PagesJaunes

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de PagesJaunes, société qui a pour activités principales :

- la vente de publicité des annuaires PagesJaunes (version papier et électronique)
- la régie publicitaire et l'édition déléguée des annuaires Pages Blanches et annuaire électronique (3611) de France Télécom,

ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

1.1 - Principes de prise en compte des produits et des charges

La publicité facturée est prise en compte dans le résultat au cours de l'année de parution des annuaires. Il en est de même des charges affectables directement aux annuaires telles que redevances, commissions versées aux représentants et sous-traitance.

Dans le cadre d'une meilleure information sur le chiffre d'affaires de PagesJaunes, il a été procédé dans les comptes 2003 à un changement de méthode de prise en compte du chiffre d'affaires en ligne. Ce chiffre d'affaires, qui était auparavant reconnu comme pour les annuaires imprimés au moment de la parution/mise en ligne, est depuis 2003 étalé sur la durée d'affichage.

Les charges affectables directement ont été retraitées, et rapportées au chiffre d'affaires comptabilisé sur l'exercice 2003 ; sont concernées les commissions vendeurs et télévendeurs, ainsi que la redevance éditoriale.

1.2 - Incidence du changement de méthode (données pro forma)

L'incidence de ce changement de méthode sur les principaux postes du compte de résultat des exercices 2003 et 2002 est présentée ci-dessous comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée :

Compte de résultat	2003	2002
<i>en millions d'euros</i>		
Chiffre d'affaires	847,6	797,6
Résultat d'exploitation	362,5	294,9
Résultat net	167,9	201,5

1.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortis sur 1 à 4 ans prorata temporis, ainsi que des fonds de commerce comptabilisés au coût d'acquisition, dont la durée d'amortissement est généralement liée à la durée de vie du fonds de

commerce ; par ailleurs des provisions peuvent être établies, en cas notamment, de perte de valeur de ces fonds de commerce.

1.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

?	Agencements et installations	5/8 ans
?	Matériel informatique	3/4 ans
?	Matériel de production	3/4 ans
?	Mobilier et matériel de bureau	5/10 ans
?	Matériel de transport	4 ans

1.5 - Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est jugée durablement inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire est déterminée par référence aux capitaux propres de la participation, et en fonction de ses perspectives d'avenir.

1.6 - Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les en-cours de production sont évalués en prix de revient et sur la base des coûts directs.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est inférieur à la valeur probable de réalisation.

1.7 - Créances Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est constituée sur la base d'une revue des risques individuels et collectifs des clients en retard de paiement pour les créances concernant les éditions parues. D'autre part, les créances antérieures à l'exercice font l'objet de provisions selon la meilleure estimation.

1.8 - Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur de bilan.

La valeur d'inventaire est égale au cours moyen du mois de décembre pour les titres cotés et au dernier cours de négociation pour les titres non cotés.

Les intérêts courus sur obligations sont rattachés aux comptes de valeurs mobilières correspondants.

1.9 - Disponibilités

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

1.10 - Provisions pour risques et charges

Les droits acquis par les salariés en activité donnent lieu à la constitution d'une provision pour indemnités de départ à la retraite.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- La table de mortalité retenue est la TV92-94.
- Les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge.
- Age de départ à la retraite retenu : 60 ans.
- Les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge.
- Taux d'actualisation : 5 %.

1.11 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux commandes clients validées et facturées. L'extourne du produit constaté d'avance, et donc la comptabilisation du chiffre d'affaires, intervient lors de la parution des annuaires papier et, pour les annuaires en ligne, au prorata de la durée d'affichage.

1.12 - Résultat financier

Les produits financiers sont présentés nets de frais de découvert bancaire et de charges provisionnées au titre des intérêts courus sur les comptes bloqués dans le cadre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Par ailleurs, les frais d'achats sur titres et autres, sont rattachés aux charges financières.

1.13 - Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage et de communication de marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

II - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Tous les chiffres présentés ci-après (à l'exception de la Note 2.10) sont exprimés en millions d'euros.

2.1 - Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou virements	Reprises sur cessions	Valeurs clôture de l'exercice
Logiciels	16,8	1,1	-1,5	-	16,4
Amortissements	-13,9	-2,0	-	1,5	-14,4
Fonds de commerce	4,6	-	-	-	4,6
Provisions pour dépréciation des Fonds de commerces (pages i, DVA)	-0,4	-3,7	-	-	-4,1
Immobilisations nettes	7,1	-4,6	-1,5	1,5	2,5

La variation de la période s'explique par l'acquisition de logiciels ou progiciels d'exploitation, et par la provision pour dépréciation du fonds de commerce DVA, suite au jugement du Conseil de la concurrence du 12/09/2003, nous ayant amené à constater la perte de valeur sur cette activité.

2.2 - Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou virements	Reprises sur cessions	Valeurs clôture de l'exercice
Autres immob. corporel.	62,7	6,2	-13,7	-	55,2
Amortissements	- 48,1	- 6,0	-	12,7	- 41,4
Immobilisations nettes	14,6	0,2	-13,7	12,7	13,8

La variation s'explique pour l'essentiel, par l'acquisition de micro-ordinateurs PC, en remplacement des « macintosh » dans le cadre du projet Rivage, sortis de l'actif.

2.3 - Immobilisations financières

La variation des immobilisations financières s'analyse de la façon suivante :

	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions ou remboursements	Dotations/ Reprises	Valeurs en fin d'exercice
Participations et créances rattachées	49,6	1,5	-	-	51,1
Provisions	-	-	-	-17,4	-17,4
Prêts, dépôts et cautionnements versés	0,6	0,7	-0,3	-	1,0
Immobilisations financières nettes	50,2	2,2	-0,3	-17,4	34,7

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

- Les acquisitions concernent un nouveau prêt à Kompass France pour 1,5, et prêts au Personnel concernant la dernière ORP de France Télécom pour 0,6.

Les provisions pour dépréciation concernent les filiales suivantes :

- PagesJaunes Liban pour 1,8. Par ailleurs les créances rattachées ont également été provisionnées pour 0,6.
- Kompass France pour un montant de 15,0.

2.4 - Stocks et en cours

	2003	2002
Valeur brute	6,7	11,1
Provision pour dépréciation	-	-0,4
Stock et en cours nets	6,7	10,7

2.5 - Provisions pour dépréciation des créances

	Valeurs au début de l'exercice	Créances comptabilisées en Irrécouvrable	Dotations	Valeurs en fin d'exercice
Créances d'exploitation	3,7	-1,8	3,8	5,7
Total	3,7	-1,8	3,8	5,7

2.6 - Créances à plus et moins d'un an

La quasi-totalité des créances est à moins d'un an.

2.7 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de bons de capitalisation, pour 11,6 et intègrent les intérêts courus non échus.

2.8 - Disponibilités

Les disponibilités incluent la trésorerie placée auprès de France Télécom pour une durée inférieure ou égale à 3 mois. Au 31 décembre 2003, ces placements s'élevaient à 582,3. Afin d'assurer la comparaison des comptes, ces placements ont été reclassés en disponibilités au 31 décembre 2002.

2.9 - Produits à recevoir inclus dans les postes du Bilan

Fournisseurs, avoirs à recevoir	2,8
Créances clients, factures à établir	11,5
Créances fiscales et sociales, dégrèvements d'impôts à obtenir	0,2
Créances diverses, intérêts courus sur prêts	0,7
Valeurs mobilières de placement, intérêts courus	4,0
Total	19,2

2.10 - Capital social & variation des capitaux propres

Le capital social s'élève à 54 810 000 euros, il est composé de 182 700 actions de 300 euros chacune de valeur nominale.

<u>Variation des capitaux propres :</u>	(en euros)
Capitaux propres au 1/01/2003 :	415 494 456
Affectation résultat 2002 :	206 106 573
Dividende versé	- 248 106 600
Report à nouveau	149 788
Résultat 2003	167 924 373
Capitaux propres au 31/12/2003	335 312 229

2.11 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière soit 15,7.

Le niveau total des engagements s'analyse suivant le tableau ci-après :

Valeur actuarielle des droits acquis au 31/12/2003	17,2
Provision comptabilisée au 31/12/2003	15,7
Solde disponible à la compagnie d'assurance	1,5
Total	17,2

Au 31/12/2003 la société est engagée dans des procédures contentieuses, dans le cadre de son activité ordinaire ; compte tenu des provisions constituées, le dénouement de ces affaires ne devrait pas avoir d'influence négative significative sur la situation financière de la Société.

A l'occasion du rachat de l'activité «services d'accès aux bases de données annuaires» à la société Intelmatique (Groupe France Telecom), PagesJaunes a consenti un complément de prix d'acquisition calculé en fonction des résultats atteints en 2003 sur cette activité. Au terme d'une négociation intervenue en avril 2004, ce complément de prix a été finalement arrêté à 4,1 M€ Il a fait l'objet d'une provision de même montant pour faire face à la perte de valeur du fonds.

Les provisions ont évolué comme suit :

	Valeurs au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Provisions pour procès et litiges en cours	7,7	-	-0,1	7,6
Provision pour projet Rivage	0,9	-	-0,9	-
Provision pour risque fonds de commerce DVA(1)	1,1	-	-1,1	-
Provision pour risques & charges sur complément de prix Intelmatique	0	4,1	-	4,1
Provision pour médailles du travail	-	0,5	-	0,5
Provision pour IFC	14,7	1,0	-	15,7
Autres provisions	0	0,1	-	0,1
Total	24,4	1,6	-2,1	23,9

(1) Reclassée en provision pour dépréciation des fonds de commerce.

2.12 - Dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués par :

- des comptes bloqués de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 2,5 ;
- des comptes courants dans le cadre de conventions de trésorerie avec nos filiales, Wanadoo Data et PagesJaunes Outremer pour 5,7.

2.13 - État des échéances des dettes

	Montant brut	à un an au plus
Concours bancaires courants	11,2	11,2
Emprunts et dettes financières diverses	8,3	8,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101,2	101,2
Dettes fiscales et sociales	147,2	147,2
Autres	1,4	1,4
Total	269,3	269,3

2.14 - Charges à payer incluses dans les postes du Bilan

Dettes fournisseurs & comptes rattachés, factures non parvenus	69,2
Dettes fiscales & sociales, TVA, impôts, salaires et charges sociales à payer	61,6
Autres Dettes diverses à payer	0,4
Total	131,2

2.15 - Résultat financier

Le résultat financier comprend pour l'essentiel :

- les produits de placement de la trésorerie pour 25,8 ;
- des dividendes des filiales pour 2,2 ;

- des provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées pour 17,5.

2.16 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend :

- l'impact du changement de méthode comptable sur la prise en compte du chiffre d'affaires en ligne concernant l'effet 2002, à l'ouverture au 1/01/2003, soit une charge exceptionnelle de 64,3 ;
- des moins-values de cessions sur immobilisations corporelles pour 0,9 ;
- une provision pour dépréciation du fonds de commerce DVA pour 3,2
- une provision pour risques et charges sur complément de prix du fonds de commerce Intelmatique, pour faire face à la perte de valeur du fonds pour 4,1 ;
- divers autres produits exceptionnels pour 0,3.

2.17 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

	Résultat avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant	373,0	-138,1	234,9
Résultat exceptionnel et participation	- 98,0	31,0	-67,0
Résultat comptable	275,0	107,1	167,9

2.18 - Fiscalité

Situation fiscale latente et différée

	Brut
Allègement de la dette future d'impôt	
• Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	27,9
• Provision pour indemnités de fin de carrière	15,7
• Autres	1,1
Total	44,7
<u>Soit un allègement futur d'impôt de :</u>	<u>15,8</u>

Contentieux fiscal

PagesJaunes a fait l'objet au cours des années 2001 et 2002 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés. Des contentieux seront engagés au cours desquels la société entend faire valoir ces arguments.

2.19 - Engagements hors bilan

	2003	2002
Engagements reçus : Cautions reçues	0,4	0,3
Engagements donnés : Cautions données	0,4	7,3
Autres (achats de papier, et impression)	64,4	97,8

Service d'accès aux bases de données annuaires racheté à Intelmatique

A l'occasion du rachat de cette activité, PagesJaunes a consenti un engagement de complément de prix d'acquisition calculé en fonction des résultats atteints en 2003 sur cette activité.

Le montant s'élève à 4,1 millions d'euros et sera versé en 2004.

2.20 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

Elles se ventilent comme suit :

Conseil de surveillance	0,005
Direction	0,014
	<hr/>
	0,019

2.21 - Effectifs

	2003	2002
Cadres	705	689
Agents de maîtrise et techniciens	2 224	2 206
Employés	41	40
Total	2 970	2 935

L'effectif correspond à l'effectif moyen mensuel présent.

2.22 - Entreprises liées

Les principaux postes du bilan et du résultat concernent France Télécom, Wanadoo S.A. et Kompass France.

Ils s'établissent ainsi :

France Télécom :

- Le montant de la redevance de publicité Pages Blanches et Pages Minitel s'élève à 64,3 (après changement de méthode comptable).
- Les charges de loyers concernant les immeubles du Siège social pour 6,8.
- Le solde fournisseur dû par PagesJaunes se monte à 14,0.

- Les coûts éditoriaux Pages Blanches facturés à France Télécom, se montent à 52,7. Le solde client dû par France Télécom est de 11,6.
- Les avances de trésorerie effectuées par PagesJaunes sont de 582,3. Les produits financiers correspondants s'établissent à 25,5.

Wanadoo S.A. :

- Les *management fees* et redevances de marques pour 8,5 et la dette fournisseur correspondante, soit 11,3 ; ainsi que la créance d'impôt concernant l'intégration fiscale pour 11,2 (après changement de méthode comptable).

Kompass France :

- Les intérêts sur créances financières rattachées pour 0,1, ainsi que la créance de 4,2.

2.23 - Consolidation

PagesJaunes est consolidée par intégration globale dans les comptes de Wanadoo S.A.

2.24 - Intégration fiscale

PagesJaunes est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par Wanadoo depuis le 1^{er} janvier 2001.

En vertu de la convention d'intégration fiscale, PagesJaunes est redevable envers Wanadoo, de l'impôt sur les sociétés, dont elle aurait dû s'acquitter auprès du Trésor si elle n'avait pas été membre du groupe fiscal. L'économie d'impôt pouvant en résulter, est acquise à Wanadoo S.A.

5.2.3.1.3 Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2003)

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de EUR 1.266.944
377 876 R.C.S. Nanterre

**Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PAGESJAUNES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire du 5 mai 2004. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

En préambule, il convient de rappeler que les comptes annuels ont été arrêtés une première fois par le Directoire du 11 février 2004. Ces comptes avaient fait l'objet, de notre part, d'un audit qui nous avait conduit à exprimer une opinion sans réserve dans notre rapport en date du 11 février 2004.

Suite à un événement survenu après la date d'arrêt des comptes, et rappelé dans la note 2.11 de l'annexe aux comptes sociaux, les comptes annuels ont été modifiés et arrêtés une seconde fois par le Directoire du 5 mai 2004.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit et les appréciations qu'il nous a conduits à effectuer fournissent une base raisonnable sur laquelle se fonde l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1^o alinéa, du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Par ailleurs, la société a procédé à un changement de méthode comptable relatif à la prise en compte du chiffre d'affaires en ligne. Nous nous sommes assurés du bien fondé de ce changement et de la présentation qui en a été faite dans les notes 1.1, 1.2 et 2.16 de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly, le 6 mai 2004

Le Commissaire aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Jean-Paul PICARD

Eric GINS

5.2.3.2 Compte annuels 2002

5.2.3.2.1 Comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2002)

Compte de Résultat PagesJaunes au 31 décembre 2002

(en milliers d'euros)

	2002	2001
PRODUITS D'EXPLOITATION		
PRESTATIONS DE SERVICE : PUBLICITE	805 646	751 720
PRODUITS ANNEXES	5 383	7 738
EN-COURS DE PRODUCTION	301	(4 489)
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES	109	281
REPRISES SUR PROVISIONS	5 986	7 140
CREANCES RECUPEREES ET AUTRES PRODUITS	59 966	59 724
TOTAL I	877 391	822 113
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET SOUS TRAITANCE	206 098	222 803
VARIATION DE STOCK	(522)	(6 645)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	128 550	124 463
IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 860	14 485
SALAIRES	139 382	127 848
CHARGES SOCIALES	56 845	51 337
AUTRES CHARGES	3 524	2 583
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 086	12 225
DOTATIONS AUX PROVISIONS	14 488	9 934
TOTAL II	575 311	559 034
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	302 080	263 078
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS DE PARTICIPATIONS	1 451	530
PRODUITS FINANCIERS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	21 693	25 023
REPRISES SUR PROVISIONS	1 891	
TOTAL III	25 036	25 553
CHARGES FINANCIERES		
PERTES S/CREANCES FINANCIERES & DIVERSES CHARGES FINANCIERES	2 565	2
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	925
TOTAL IV	2 565	927
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	22 471	24 626
3-RESULTAT COURANT (1+2)	324 551	287 705
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPERATIONS DE GESTION	74	11
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	93 525	186
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	500	31 225
TOTAL V	94 100	31 421
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATIONS DE GESTION	30	1
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	67 472	30 012
DOTATION POUR RISQUES ET CHARGES	0	500
TOTAL VI	67 502	30 512

4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	26 597	909
PARTICIPATION DES SALARIES	24 440	21 207
IMPOT SUR LES BENEFICES	120 601	100 120
TOTAL DES PRODUITS	996 526	879 087
TOTAL DES CHARGES	790 420	711 800
BENEFICE	206 106	167 286

Bilan PagesJaunes au 31 décembre 2002

(en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENT	NET 2002	NET 2001
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 441,9	14 320,4	7 121,5	4 462,6
AUTRES	21 441,9	14 320,4	7 121,5	4 462,6
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 710,7	48 147,1	14 563,6	43 907,3
TERRAINS BATIS	0,0		0	9 917,6
CONSTRUCTIONS	0,0		0	19 206,0
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 710,7	48 147,1	14 564	14 783,7
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50 266,7	10,2	50 256,5	55 225,5
PARTICIPATIONS & CREANCES RATTACHEES	49 631,7	0,0	49 631,7	54 458,3
AUTRES TITRES IMMOBILISES	25,6	10,2	15,4	15,4
PRETS (1) (2)	50,1		50,1	214,9
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	559,3	0,0	559,3	536,9
ACTIF IMMOBILISE – TOTAL I	134 419,3	62 477,7	71 941,6	103 595,4
STOCKS ET EN-COURS	11 134,3	435,6	10 698,7	10 230,8
AVANCES & ACOMPTE SUR COMMANDES	3 630,7		3 630,7	3 727,9
CREANCES D'EXPLOITATION	383 672,7	3 710,2	379 962,5	307 211,2
CREANCES CLIENTS (1)	338 291,9	3 493,7	334 798,2	246 585
CREANCES FISCALES, SOCIALES & AUTRES	45 380,8	216,5	45 164,3	60 626,2
CREANCES DIVERSES	578 592,7		578 592,7	455 057,1
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	11 030,0		11 030,0	10 366,9
DISPONIBILITES	48,3		48,3	17 459,2
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	902,5		902,5	2 530,3
ACTIF CIRCULANT – TOTAL II	989 011,2	4 145,8	984 865,4	806 583,5
ECART CONVERSION ACTIF – TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 123 430,6	66 623,5	1 056 807,0	910 178,9
(1) DONT A PLUS D'UN AN			3 420,9	10 220,2
(2) DONT A MOINS D'UN AN			609,4	1 794,7

Bilan PagesJaunes au 31 décembre 2002 (suite)

(en milliers d'euros)

PASSIF	2002	2001
CAPITAL	54 810,0	54 810,0
PRIMES D'APPORT	42 249,4	42 249,4
RESERVES	70 178,7	70 178,7
RESERVE LEGALE	5 481,0	5 481,0
AUTRES RESERVES	739,8	739,8
RESERVES PLUS VALUES LONG TERME	63 957,9	63 957,9
REPORT A NOUVEAU	42 149,8	26 504,3
RESULTAT DE L'EXERCICE	206 106,6	167 286,5
CAPITAUX PROPRES – TOTAL I	415 494,5	361 028,9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 431,4	16 892,7
PROVISIONS POUR RISQUES – TOTAL II	24 431,4	16 892,7
DETTES FINANCIERES (1) (2)	28 566,5	23 025,0
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	27 541,6	11 288,6
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES	11 024,8	11 736,4
AVANCES ET ACOMPTES SUR EDITIONS POSTERIEURES	0,0	307 215,0
DETTES D'EXPLOITATION	236 840,3	180 152,2
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	93 847,4	89 941,1
DETTES FISCALES, SOCIALES & AUTRES	142 992,9	90 211,0
DETTES DIVERSES	23 761,5	21 699,9
DETTES S/IMMOBILISATIONS & COMPTES RATTACHES	332,6	2 148,2
DETTES FISCALES & AUTRES DETTES	23 428,9	19 551,7
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	317 672,8	14,5
DETTES – TOTAL III	616 841,1	532 106,6
ECARTS CONVERSION PASSIF – TOTAL IV	40,2	150,7
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 056 807,0	910 178,9
(1) DONT A PLUS D'UN AN	2 534,9	5 013,2
(2) DONT A MOINS D'UN AN	36 031,6	18 011,8

Annexe PagesJaunes

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de PagesJaunes, société qui a pour activités principales :

- la vente de publicité des annuaires PagesJaunes (version papier et électronique)
- la régie publicitaire et l'édition déléguée des annuaires Pages Blanches et annuaire électronique (3611) de France Télécom,

ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

1.1 - Principes de prise en compte des produits et des charges

La publicité facturée est prise en compte dans le résultat au cours de l'année de parution des annuaires; par ailleurs les produits électroniques sont pris en compte dès la mise en ligne. Il en est de même des charges affectables directement aux annuaires telles que redevances, commissions versées aux représentants et sous-traitance...

1.2 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortis sur 1 à 4 ans prorata temporis, ainsi que des fonds de commerce, dont la durée d'amortissement est généralement liée à l'obsolescence normale des fonds de commerce, et plus généralement sur 3 à 4 ans ; par ailleurs des provisions peuvent être établies, en cas notamment, de perte de valeur de ces fonds de commerce.

1.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

? Constructions	40 ans
? Agencements et installations	5/8 ans
? Matériel informatique	3/4 ans
? Matériel de production	3/4 ans
? Mobilier et matériel de bureau	5/10 ans
? Matériel de transport	4 ans

1.4 - Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est jugée durablement inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire est déterminée par référence aux capitaux propres de la participation, et en fonction de ses perspectives d'avenir.

1.5 - Stocks et en-cours de production

Les en-cours de production sont évalués en prix de revient et sur la base des coûts directs. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est inférieur à la valeur probable de réalisation.

1.6 - Créances Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est constituée sur la base d'une revue des risques individuels et collectifs des clients en retard de paiement pour les créances concernant les éditions parues. D'autre part, les créances antérieures à l'exercice font l'objet de provisions selon la meilleure estimation.

1.7 - Mise en place du progiciel Qualiac

Le 6 octobre 2002, la société a procédé au démarrage du nouveau système de facturation et de comptabilité auxiliaire clients Qualiac (environnement unix) en remplacement de BEST (développement spécifique fonctionnant sous MVS).

Suite à cette mise en place la société a procédé à une nouvelle présentation des comptes Clients au Bilan du 31/12/2002.

En effet, dès la validation de la commande et de l'envoi de la facture au client, la facture est comptabilisée au débit du compte client, avec comme contrepartie un compte de produit constaté d'avance.

A la date de parution de l'annuaire imprimé, ou à la date de mise en ligne pour les annuaires électroniques, le chiffre d'affaires est constaté par une extourne du produit constaté d'avance.

Ce changement de présentation permet d'appréhender au bilan la totalité des créances résultant de la facturation.

Jusqu'au 31/12/2001, seuls les règlements reçus des clients concernant les éditions postérieures étaient enregistrés au passif du bilan en avances et acomptes, avec comme contrepartie un compte de banque pour les chèques encaissés, ou un compte clients "effets à recevoir" pour les valeurs à terme.

Le bilan proforma ci-après, concernant les comptes clients et comptes associés, tient compte du changement de méthode, et permet la comparaison entre le 31/12/2002 et le 31/12/2001.

<u>Actif</u>	2002	2001 (proforma)	2001
Créances clients	334,8	313,9	246,6
Créances fiscales & sociales	42,6	39,4	57,9
<u>Passif</u>			
Avances & acptes s/ Ed n+1	0	0	307,2
Dettes fiscales & sociales	142,4	131,9	88,9
Produits constatés d'avance	317,7	313,2	0,0

1.8 - Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur de bilan.

La valeur d'inventaire est égale au cours moyen du mois de décembre pour les titres cotés et au dernier cours de négociation pour les titres non cotés.

Les intérêts courus sur obligations sont rattachés aux comptes de valeurs mobilières correspondants.

1.9 - Provisions pour risques et charges

Les droits acquis par les salariés en activité donnent lieu à la constitution d'une provision pour indemnités de départ à la retraite.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres retenus en la matière.

1.10 - Résultat financier

Les produits financiers sont présentés nets de frais de découvert bancaire et de charges provisionnées au titre des intérêts courus sur les comptes bloqués dans le cadre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Par ailleurs, les frais d'achats sur titres et autres, sont rattachés aux charges financières.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - Levée d'option du Crédit Bail et cession des immeubles de Sèvres

Faisant suite à l'autorisation du Conseil de Surveillance en date du 12 décembre 2001, PagesJaunes a exercé l'option de rachat du Crédit Bail de Sèvres le 7 mars 2002, et procédé à la vente des immeubles à CWA en date du 12 mars 2002.

Par ailleurs, France Télécom est devenu locataire des immeubles, PagesJaunes devenant sous-locataire.

2.2 - Acquisition du Fonds Commerce de Ventes de données annuaires

Dans le cadre de la consolidation des activités annuaires auprès de PagesJaunes, la société a acquis en janvier 2002, auprès d'Intelmatique, l'activité de vente d'accès aux données annuaires.

2.3 - Filiales

Dans le cadre de la poursuite de la restructuration juridique du groupe Wanadoo, PagesJaunes a cédé ses filiales Jordan Yellow Pages, Telecoma Salvador et les Filiales PagesJaunes au Maroc à Wanadoo International.

Dans le même cadre, PagesJaunes a cédé ses créances auprès de ses filiales à Wanadoo International.

L'ensemble de ces opérations a été réalisé en valeur vénale.

2.4 - Contrôle Urssaf

Un contrôle Urssaf a débuté en mars 2002, portant sur les périodes 2000 et 2001. Il s'est terminé en décembre 2002.

Les principaux chefs de redressement, portent sur la taxe sur les transports des VRP, ainsi que l'application des mesures d'allègement Aubry II, suite à l'accord de réduction du temps de travail.

2.5 - Vérification fiscale

Les redressements acceptés pour les exercices 1998 et 1999, ont été comptabilisés dans les comptes de l'exercice 2002, soit en charges à payer ou remboursés à France Télécom, dans le cadre de l'intégration fiscale pour l'année 1999.

Par ailleurs les redressements concernant la dépréciation des titres et créances d'Oda do Brasil, et l'imposition des bénéficiaires d'Eurodirectory réalisés au Luxembourg sont contestés par l'Entreprise.

2.6 - Mise en place progressive du progiciel de gestion des achats (P.O.) d'Oracle applications

Le projet « Pacha » de gestion des achats, à partir du logiciel P.O. d'Oracle applications a été mis en place progressivement : en juin 2002 pour les sites pilotes (Direction des Systèmes d'Information et Direction Financière) ;

en octobre, d'autres Directions et Unités d'affaires ont été déployées (Annuaire en ligne, Sites, Communication, Direction de l'organisation) ; l'ensemble des Directions et Unités d'Affaires seront intégrées au projet en janvier 2003.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Tous les chiffres présentés ci-après sont exprimés en millions d'euros.

3.1 - Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou virements	Reprises sur cessions	Valeurs clôture de l'exercice
Logiciels	16,0	2,3	(1,5)		16,8
Fonds de commerce	1,4	3,2			4,6
Amortissements, provisions	(12,9)	(2,9)		1,5	(14,3)
Immobilisations nettes	4,5	2,6	(1,5)	1,5	7,1

La variation de la période s'explique par l'acquisition du fonds de commerce de Ventes de Données Annuaire, et l'acquisition des droits d'utilisation de logiciels ou progiciels.

3.2 - Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou virements	Reprises sur cessions	Valeurs clôture de l'exercice
Terrains	9,9	14,0	(23,9)		0
Constructions	28,5	20,6	(49,1)		0
Autres immob. corporel.	64,0	6,1	(7,4)		62,7
Amortissements	(58,5)	(6,5)		16,9	(48,1)
Immobilisations nettes	43,9	34,2	(80,4)	16,9	14,6

La variation des terrains et constructions s'explique par l'opération sur les immeubles de Sèvres (levée d'option du crédit bail en date du 7 mars 2002, et cession de l'ensemble des immeubles le 12 mars 2002), les autres mouvements concernent pour l'essentiel des acquisitions, et mises au rebut de matériels informatiques.

3.3 - Immobilisations financières

La variation des immobilisations financières s'analyse de la façon suivante :

	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions ou remboursements	Dotations/ Reprises	Valeurs en fin d'exercice
Participations et créances rattachées	55,3	0,2	(5,9)		49,6
Provisions	(1,9)			1,9	0
Prêts, dépôts et cautionnements versés	1,8	0,1	(1,3)		0,6
Immobilisations financières nettes	55,2	0,3	(7,2)	1,9	50,2

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

- Les cessions concernent Jordan Yellow Pages pour 1,2, les filiales marocaines pour 3,3 ainsi que l'abandon des créances concernant Télélistas (créance Conforguias, et dépôt & cautionnement à Bio papeles) pour 1,9.
- Par ailleurs les reprises de provisions pour dépréciation concernent les mêmes créances.

3.4 - Stocks et en cours

	2002	2001
Valeur brute	11,1	10,3
Provision pour dépréciation	(0,4)	(0,1)
Stock & en cours nets	10,7	10,2

3.5 - Provisions pour dépréciation des créances

	Valeurs au début de l'exercice	Créances soldées	Dotations	Valeurs en fin d'exercice
Créances d'exploitation	3,7	(3,3)	3,0	3,7
Total	4,0	(3,3)	3,0	3,7

3.6 - Créances

Les créances incluent les fonds placés auprès de France Télécom dans le cadre de conventions d'emprunt et de compte courant. Au 31 décembre 2002, les fonds placés auprès de France Télécom s'élèvent à 578,5 dont 480 sous forme de prêt d'une durée de 1 an.

3.7 - Créances à plus et moins un an

La quasi-totalité des créances est à moins d'un an.

3.8 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de bons de capitalisation, pour 11 et intègrent les intérêts courus non échus.

3.9 - Produits à recevoir inclus dans les postes du Bilan

Fournisseurs, avoirs à recevoir	2,7
Créances Clients, Factures à établir	9,1
Créances fiscales & sociales, dégrèvements d'impôts à obtenir	1,1
Créances diverses, intérêts courus sur prêts	1,5
Valeurs Mobilières de placement, intérêts courus	3,4
Total	17,8

3.10 - Capital social & variation des capitaux propres

Le capital social s'élève à 54 810 000 Euros, il est composé de 182 700 actions de 300 Euros.

<u>Variation des capitaux propres</u> :	(€euros)	
Capitaux propres au 1/01/2002 :		361 028 883 €
Affectation résultat 2001 :	167 286 495	
Dividende versé	(151 641 000)	
Report à nouveau	15 645 495	
Résultat 2002		206 106 573
Capitaux propres au 31/12/2002		<u>415 494 456</u>

3.11 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière soit 14,7.

Le niveau total des engagements s'analyse suivant le tableau ci-après :

Valeur actuarielle des droits acquis au 31/12/2002	<u>15,6</u>
Provision comptabilisée au 31/12/2002	14,7
Solde disponible à la compagnie d'assurance	0,9
Total	15,6

Au 31/12/2002 la société est engagée dans des procédures contentieuses, dans le cadre de son activité ordinaire ; compte tenu des provisions constituées, le dénouement de ces affaires ne devrait pas avoir d'influence négative sur la situation financière de la Société.

Le tableau ci-après explique ces variations :

	Valeurs au début de l'exercice	Dotations/reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Provisions pour procès et litiges en cours	3,6	6,1	9,7
Provisions pour IFC	13,3	1,4	14,7
Total	16,9	7,5	24,4

Les dotations et reprises concernent le plan social pour 5,2, la charge relative à 2004 que le projet « Rivage » pour 0,9 et 1,1 de provisions pour risque de perte de valeur sur le fonds de commerce Vente de Données Annuaire, ainsi que des reprises sur procès divers pour 0,6 et 0,5 de reprise de provision d'impôt sur vérification fiscale.

3.12 - Dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués par des comptes bloqués de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 4,9.

3.13 - Etat des échéances des dettes

	Montant brut	à un an au plus	de 1 à 5 ans
Concours bancaires courants	27,5	27,5	0
Emprunts et dettes financières diverses	11,0	8,5	2,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93,8	93,8	0
Dettes fiscales et sociales	142,4	142,4	0
Autres	24,4	24,4	0
Total	299,1	296,6	2,5

3.14 - Charges à payer incluses dans les postes du Bilan

Dettes fournisseurs & comptes rattachés, factures non parvenues	70,4
Dettes fiscales & sociales, tva, impôts, salaires et charges sociales à payer	63,8
Autres Dettes diverses à payer	2,6
Total	136,8

3.15 - Résultat financier

Le résultat financier comprend pour l'essentiel les produits de placement de la trésorerie pour 21,0 des dividendes des filiales pour 1,5.

3.16 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend :

- Des plus values de cession sur immobilisations corporelles pour 22,8 et sur cessions de titres pour 3,2.
- Une reprise de provisions pour impôt pour 0,5.

3.17 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

	Résultat avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant	324,5	(119,4)	205,1
Résultat exceptionnel et participation	2,2	(1,2)	1,0
Résultat comptable	326,7	120,6	206,1

3.18 - Situation fiscale latente et différée

Allègement de la dette future d'impôt

	Brut	Impôt
• Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	24,4	
• Provision pour indemnités de fin de carrière	14,7	
• Autres	1,0	
• Ecart de conversion passif	0,1	
Total	40,2	

Soit un allègement futur d'impôt de : 14,3

3.19 - Engagements hors bilan

	2002	2001
<u>Engagements reçus :</u>		
Crédit bail (1)	-	50,2
Autres	0,3	0,3
<u>Engagements donnés :</u>		
Crédit bail, loyers restant à courir (1)	-	50,9
Cautions données (2)	7,3	1,6
Autres (achats de papier, et impression)	97,8	61,9

(1) Les engagements reçus ou donnés de 2001 concernaient les immeubles du Siège social, cédés en 2002.

(2) Les cautions intègrent l'estimation du montant à payer en 2004, concernant le fonds de commerce Vente des Données Annulaires.

3.20 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

Elles se ventilent comme suit :

Conseil de Surveillance	0,014
Direction	<u>0,010</u>
	0,025

3.21 - Effectifs

	2002	2001
Cadres	689	662
Agents de maîtrise et techniciens	2 206*	1 350
Employés	40	790
Total	2 935	2 802

L'effectif correspond à l'effectif moyen mensuel présent.

* Les vrp sont inclus en 2002, dans les techniciens (précédemment en employés).

3.22 - Entreprises liées

Les principaux postes du bilan et du résultat concernent France Télécom, Wanadoo SA et Kompass France.

Ils s'établissent ainsi :

France Télécom :

- Les charges relatives à la redevance de publicité Pages Blanches et Pages Minitel s'élèvent à 63,6.
- Les charges de loyers concernant les immeubles de Siège social pour 5,4.
- Le solde fournisseur dû par PagesJaunes se monte à 20,2.
- Les coûts éditoriaux Pages Blanches facturés à France Télécom, se montent à 59,6. Le solde client dû par France Télécom est de 20,3.
- Les prêts et avances de Trésorerie effectués par PagesJaunes sont de 578,5. Les produits financiers correspondants s'établissent à 21,4.

Wanadoo SA :

- Les management fees et redevances de marques pour 6,5 et la dette fournisseur correspondante soit 6,0, ainsi que la dette d'impôt concernant l'intégration fiscale pour 21,4.

Kompass France :

- Les intérêts sur créances financières rattachées pour 0,2, ainsi que la créance de 2,6.

3.23 - Consolidation

PagesJaunes est consolidée par intégration globale dans les comptes de Wanadoo SA.

3.24 - Intégration fiscale

PagesJaunes est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par Wanadoo depuis le 1^{er} janvier 2001.

En vertu de la convention d'intégration fiscale, PagesJaunes est redevable envers Wanadoo, de l'impôt sur les sociétés, dont elle aurait dû s'acquitter auprès du Trésor si elle n'avait pas été membre du groupe fiscal. L'économie d'impôt pouvant en résulter, est acquise à Wanadoo SA.

5.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Montant des rémunérations versées par le Groupe aux cabinets de commissaires aux comptes en 2003 (périmètre pro forma des sociétés intégrées)

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	<i>en % des honoraires</i>	Deloitte Touche Tohmatsu	<i>en % des honoraires</i>
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	47	100 %	352	100 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	-	-	-	-
Sous-total	47	100 %	352	100 %
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	47	100 %	352	100 %

Montant des rémunérations versées par le Groupe aux cabinets de commissaires aux comptes en 2002 (périmètre pro forma des sociétés intégrées)

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	<i>en % des honoraires</i>	RSM Salustro Reydel	<i>en % des honoraires</i>
Audit				
Commissariat aux comptes, Certification, examens des comptes individuels et consolidés	149	100 %	196	100 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	-	-	-	-
Sous-total	149	100 %	196	100 %
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	149	100 %	196	100 %

Chapitre VI. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

La Société est actuellement dirigée par un Conseil de surveillance et un Directoire conformément aux dispositions du Livre II du Code de commerce et à la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, à laquelle est soumise la Société tant que la participation directe ou indirecte de l'Etat demeure supérieure à la majorité du capital social de la Société.

L'Assemblée générale du 27 mai 2004 a nommé des membres du Conseil de surveillance qui ont, à leur tour, renouvelé les mandats des membres du Directoire à l'occasion d'une réunion du Conseil qui s'est tenue le même jour que l'Assemblée.

Il a cependant été décidé, lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 et en conformité avec les dispositions légales précitées, que, sous condition suspensive et non-rétroactive de l'admission aux négociations des actions de la Société et de leur première cotation sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A., la Société sera gérée par un Conseil d'administration. Ce Conseil sera composé des huit administrateurs nommés par l'Assemblée générale du 27 mai 2004 et, le cas échéant, de quatre administrateurs représentant les salariés en vertu de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983. Il a également été décidé que cette modification ne prendra effet qu'à la première des deux dates suivantes : (i) au 16^{ème} jour suivant la proclamation publique du résultat des élections qui seront organisées afin de désigner les quatre administrateurs représentant les salariés qui devront faire partie de ce Conseil conformément aux dispositions de la loi du 26 juillet 1983 susvisée et de son décret d'application n° 83-1160 en date du 26 décembre 1983 et si cette loi est encore applicable à la Société ou (ii) au 15^{ème} jour après le jour où la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 ne serait plus applicable à la Société. La proclamation publique du résultat de ces élections interviendra au plus tard le 31 octobre 2004. L'Assemblée générale du 27 mai 2004 a par ailleurs d'ores et déjà nommé, sous condition suspensive et non-rétroactive de l'admission aux négociations des actions de la Société et de leur première cotation sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A., les huit autres administrateurs qui siègeront au Conseil d'administration et qui sont présentés à la Section 6.2.1 « Composition et fonctionnement du Conseil d'administration ». Ces huit administrateurs, tout comme les éventuels administrateurs représentant les salariés, ne prendront leurs fonctions qu'à la date mentionnée ci-dessus pour la prise d'effet de la modification du mode de gestion de la Société en Conseil d'administration.

Sont en conséquence présentés dans la Section 6.1 de ce chapitre la composition et le fonctionnement du Conseil de surveillance, du Directoire et des comités de la Société tels qu'ils existent à la date d'enregistrement du présent document de base et dans la Section 6.2, la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société tel qu'il existera après son introduction en bourse et la prise d'effet du mode de gestion de la Société en Conseil d'administration.

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ACTUELS (DIRECTOIRE / CONSEIL DE SURVEILLANCE)

6.1.1 Composition et fonctionnement du Directoire

La Société est actuellement dirigée par un Directoire composé de personnes physiques, nommées par le Conseil de surveillance (y compris le Président du Directoire) pour la même durée que celle du mandat des membres du Conseil de surveillance qui les a nommés (soit cinq ans conformément à la loi du 26 juillet 1983 susvisée).

Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de surveillance et ne peut en vertu des statuts et conformément à la loi être inférieur à deux, ni supérieur à cinq. Le Directoire est actuellement composé de cinq membres.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire et si un membre du Conseil de surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil de surveillance prend fin dès son entrée en fonction.

Outre l'expiration du mandat, les fonctions de membre du Directoire cessent par le décès, la faillite personnelle, la démission ou la révocation de l'intéressé. Un membre du Directoire peut par ailleurs démissionner de ses fonctions mais seulement à la fin d'un exercice et à charge de prévenir le Conseil de surveillance au moins trois mois à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (cette durée de trois mois pouvant être réduite d'un commun accord entre les membres du Conseil de surveillance statuant à la majorité simple et le membre du Directoire démissionnaire).

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale des actionnaires ou par le Conseil de surveillance et si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages – intérêts.

Les membres du Directoire sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, les suivants :

Nom	Date de nomination	Fonction	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés
Michel DATCHARY	27 mai 2004 (Nommé Président du Directoire pour la première fois le 4 juin 1996)	Président du Directoire	- Président et administrateur de QDQ Media - Administrateur de Kompass France - Administrateur de Wanadoo Data - Administrateur de Wanadoo France
Alain COULMEAU	27 mai 2004	Membre du Directoire	- Directeur Commercial PagesJaunes - Président et administrateur de PagesJaunes Outre-Mer
Jean-Marie GUILLE	27 mai 2004	Membre du Directoire	- Directeur de l'Unité d'Affaires Annuaire en ligne - Administrateur de Wanadoo Data - Administrateur de Wanadoo Maps - Administrateur de PagesJaunes Outre-Mer
Claude MARCHAND	27 mai 2004	Membre du Directoire	- Directeur Général Adjoint en charge de l'Unité d'Affaires Annuaire imprimés
Jean-Claude PELTIER	27 mai 2004	Membre du Directoire	- Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Financières, Juridiques et des Participations de PagesJaunes - Administrateur de QDQ Media - Administrateur de Kompass France - Administrateur de Kompass Belgium - Administrateur d'Eurodirectory S.A.

Le Directoire se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné par celui qui le convoque. Il s'est réuni quatre fois en 2001, quatre fois en 2002 et quatre fois en 2003.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les membres du Directoire peuvent participer aux réunions du Directoire via les moyens de télécommunication ; ces membres sont alors réputés présents pour le calcul de la majorité. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet ; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de surveillance par les dispositions légales ou réglementaires est de sa compétence. La cession des immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent cependant faire l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

En outre, le Directoire ne peut, sans l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, effectuer l'une des opérations suivantes :

- acquérir, échanger ou céder tous fonds de commerce ;
- faire apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de la direction. Toutefois, cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la Société.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de surveillance peut également attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de «Directeur général». A ce jour, aucun des membres du Directoire ne s'est vu attribuer ce titre par le Conseil de surveillance. Le Président du Directoire et les directeurs généraux sont par ailleurs autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

La rémunération de chacun des membres du Directoire est fixée par le Conseil de surveillance lors de la nomination.

Michel Datchary est Président du Directoire de PagesJaunes depuis 1996. Michel Datchary a commencé sa carrière au sein du Groupe Havas en 1977 avant d'entrer dans le groupe ODA. Il y a notamment occupé les fonctions de Responsable de Produit en 1979, de Directeur adjoint du Marketing en 1981, de Directeur général d'une filiale en 1985, de Directeur général adjoint, membre du Directoire de l'ODA en 1992. Il était depuis 2000 Directeur de la division annuaire de Wanadoo. Michel Datchary est diplômé de l'Institut de promotion commerciale de la Chambre de commerce de Pau (1977).

Alain Coulmeau est membre du Directoire de PagesJaunes depuis le 24 septembre 2002. Il a commencé sa carrière au sein du groupe Havas en 1966 avant d'intégrer PagesJaunes en 1970 en

tant que Conseiller commercial. Il a ensuite successivement occupé différentes fonctions au sein de PagesJaunes comme notamment celles de Responsable de vente en 1973, de Responsable Commercial de la filiale Grands Comptes Satellite en 1979, de Directeur du Groupe Annuaire Electronique, de Directeur des Ventes en 1986, de Directeur des Ventes et de la Télévente en 1997. Il est depuis 2000 Directeur Commercial de PagesJaunes et depuis 2003 Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Outre-Mer. Né en 1946, il est titulaire d'un BEPC.

Jean-Marie Guille est membre du Directoire de PagesJaunes depuis le 24 septembre 2002. Il a débuté sa carrière dans le groupe Bayard Presse où il a occupé de 1977 à 1983 la fonction de Responsable de la promotion du quotidien La Croix. Il est entré chez PagesJaunes en 1983 en tant que Chef de produit PagesJaunes au sein de la Direction Marketing. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Général de la filiale Programme Marketing Annuaire S.A. avant d'être nommé Directeur du Marketing de PagesJaunes en 1994. Il est aujourd'hui Directeur de l'Unité d'Affaires On Line. Né en 1954, Jean-Marie Guille est diplômé de l'ESC Toulouse.

Claude Marchand est membre du Directoire de PagesJaunes depuis le 27 mars 1997. Il est entré chez PagesJaunes en mars 1997 en tant que Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Techniques et de la Qualité. Auparavant, il avait exercé différentes responsabilités dans le domaine de la communication et des médias : télévision publique (ingénieur ORTF puis Directeur régional de FR3 de 1970 à 1990), Directeur Général de sociétés d'exploitation de télévision par câble (la CGV à Toulouse et France Télécom Câble à Lille) de 1990 à 1994, puis Directeur Délégué du journal Var Matin et Directeur industriel du groupe de presse La Provence (Groupe Lagardère) de 1994 à 1997. Il est aujourd'hui Directeur de l'Unité d'Affaires Annuaire imprimés. Né en 1948, il est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications.

Jean-Claude Peltier est membre du Directoire de PagesJaunes depuis le 14 janvier 1988. Il a successivement occupé au sein de PagesJaunes la fonction de Directeur Financier à partir de 1984 puis celle de Directeur Général Adjoint, chargé des Affaires Financières à partir de 1989. Il est aujourd'hui Directeur Général Adjoint et Directeur des Affaires Financières, Juridiques et des Participations. Né en 1947, il est titulaire d'une Maîtrise en sciences économiques, est diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris Dauphine et possède le Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures.

6.1.2 Composition et fonctionnement du Conseil de surveillance

En vertu des statuts de la Société, le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire est exercé par un Conseil de surveillance composé de neuf à dix-huit membres, représentant les actionnaires et les salariés de l'entreprise, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment, à la date d'enregistrement du présent document de base, à la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. Le Conseil de surveillance est actuellement composé de neuf membres.

Conformément aux dispositions de la loi précitée du 26 juillet 1983, les représentants des salariés membres du Conseil de surveillance sont élus parmi les salariés ayant plus de deux années d'ancienneté au sein de la Société ou de l'une de ses filiales par les salariés qui remplissent, à la date du scrutin, les conditions requises pour être électeur au Comité d'entreprise de la Société ou de l'une de ses filiales. La fonction de représentant des salariés au sein du Conseil de surveillance est par ailleurs incompatible avec toute autre fonction de représentation des intérêts du personnel à l'intérieur de la Société ou de ses filiales (notamment avec les fonctions de délégué syndical, membre du Comité d'entreprise, délégué du personnel, membre du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ainsi qu'avec les fonctions de permanent syndical. Les mandats des

représentants des salariés au sein du Conseil de surveillance ne sont pas rémunérés (à l'exception du remboursement des charges occasionnées par l'exercice de leur mandat). Les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés et élus conformément à la loi du 26 juillet 1983 ne peuvent être révoqués que pour faute grave, par le Président du tribunal de grande instance statuant en la forme des référés, à la demande de la majorité des membres du Conseil de surveillance. L'article 13 de la loi du 26 juillet 1983 prévoit toutefois que l'Assemblée générale peut révoquer les membres du Conseil de surveillance représentant des salariés en cas de dissensions graves entravant l'administration de la société à condition que l'ensemble du Conseil soit renouvelé.

Chaque membre du Conseil de surveillance, à l'exception des représentants des salariés, doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action. Cette action est nominative.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de cinq années. Leurs mandats prennent effet à la date de la première réunion du Conseil mis en place ou renouvelé et prennent fin, le même jour, à l'issue d'une période de cinq ans. Néanmoins, le Conseil de surveillance reste en fonction jusqu'à la première réunion du nouveau Conseil mis en place ou renouvelé.

Le Conseil de surveillance nomme parmi ses membres un Président et un Vice-président qui exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat de membre du Conseil de surveillance. Le Président et le Vice-président doivent être des personnes physiques. Le Vice-président est chargé de présider les séances du Conseil en cas d'absence du Président. En cas d'absence du Président ou du Vice-président, le Conseil désigne pour chaque séance celui de ses membres présents chargé de la présider. Le Conseil peut aussi nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres du Conseil et même en dehors des actionnaires. Le Président, le Vice-président et le secrétaire sont toujours rééligibles.

Les membres du Conseil de surveillance sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, les suivants :

Nom	Date de prise de fonction	Fonction	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés
Michel COMBES	27 mai 2004	Président Membre du Conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Exécutif Finance de France Télécom - Président du Conseil d'administration de Globecast North America - Président du Conseil d'administration de Newsforce International Holdings BV - Représentant permanent de Cogecom au sein du Conseil d'administration de Wanadoo - Administrateur de Mobistar

Nom	Date de prise de fonction	Fonction	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés
Rémy SAUTTER	27 mai 2004	Vice-président Membre du Conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de Bayard d'Antin - Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL - Président de Sicav Multimedia et Technologies - Administrateur de Wanadoo - Administrateur d'Insert - Administrateur de M6 - Administrateur de M6 Publicité - Administrateur de Partner Re (USA) - Administrateur de Duke Street Capital (UK) - Administrateur de Taylor Nelson Sofres
Olivier BARBEROT	27 mai 2004	Membre du Conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur exécutif chargé du Développement et de l'Optimisation des Compétences Humaines de France Télécom - Directeur exécutif chargé de l'Animation des Réseaux de Management et Communication Interne de France Télécom
Elie COHEN	27 mai 2004	Membre du Conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil Scientifique de Vigeo et Administrateur - Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII) - Administrateur d'Orange
François de CARBONNEL	27 mai 2004	Membre du Conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Managing Director dans la Corporate and Investment Bank de Citigroup
Frank E. DANGEARD	27 mai 2004	Membre du Conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Exécutif Responsable des Equilibres Financiers et Création de Valeur de France Télécom - Membre du Conseil de surveillance d'Equant - Administrateur d'Orange - Administrateur de Wanadoo
Alexandre GHAMRAOUI	27 mai 2004	Membre du Conseil de surveillance*	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller Commercial Master à la Direction Commerciale de PagesJaunes

Nom	Date de prise de fonction	Fonction	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés
Marc REBIERE	27 mai 2004	Membre du Conseil de surveillance*	- Directeur de la Télévente de PagesJaunes au sein de la Direction Commerciale
Pascal VERGNES	27 mai 2004	Membre du Conseil de surveillance*	- Conseiller Commercial Master Plus au sein de la Direction Commerciale de PagesJaunes
Marcel ROULET	10 avril 2002	Censeur	- Président d'Honneur et Administrateur de France Télécom - Administrateur de Thomson - Représentant permanent de Thomson S.A. au sein du Conseil d'administration de Thales - Administrateur du CCF - Président du Conseil de surveillance de GIMAR Finances SCA - Membre du Conseil de surveillance de Eurazeo - Consultant conseil en entreprise

* Membre représentant des salariés en vertu de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983.

Michel Combes a été nommé Directeur exécutif chargé de la fonction Groupe Finance en janvier 2003. Michel Combes a débuté sa carrière en 1986 à France Télécom à la Direction des Réseaux Extérieurs puis à la Direction des Affaires Industrielles et Internationales. Nommé en 1991 conseiller technique du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, puis du Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, Michel Combes est revenu à France Télécom en juin 1995 comme Directeur Général adjoint de TDF, fonction qu'il a cumulée de juin 1996 à fin 1999 avec celle de Président-Directeur Général de GlobeCast. Vice-président exécutif du groupe Nouvelles Frontières de décembre à fin 2001, Michel Combes occupait en dernier lieu les fonctions de Directeur Général d'ASSYSTEM, société spécialisée dans l'assistance technique. Né en 1962, Michel Combes est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications.

Olivier Barberot est membre du Conseil de surveillance de PagesJaunes depuis le 4 février 2004. Il a été nommé Directeur exécutif chargé du Développement et de l'Optimisation des Compétences Humaines ainsi que de l'Animation des Réseaux de Management et Communication Interne en mars 2003 dans le cadre du plan Ambition FT 2005. Après avoir occupé plusieurs postes d'ingénieur jusqu'en 1985, Olivier Barberot a été Secrétaire Général du Futuroscope de Poitiers de 1985 à 1991, puis Secrétaire Général de CGI jusqu'en 1993. De 1993 à 1997, il a été Secrétaire Général de l'Université Léonard de Vinci. Depuis 1997, il était membre du comité exécutif responsable de la fonction Ressources Humaines chez Thomson. Né en 1954, Olivier Barberot est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris.

François de Carbonnel a rejoint fin 1999 Citigroup comme «Managing Director» dans la Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat

par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (USA) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président Directeur Général de Midial S.A., fonction qu'il a occupé jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon, de la Faculté de Sciences Economiques et de la Business School de Carnegie-Mellon University.

Elie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Elève chercheur à l'Ecole des Mines puis Chargé de recherche au Centre de Sociologie de l'Innovation de l'Ecole des Mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme Directeur de recherche au Groupe d'Analyse des Politiques Publiques de Paris 1 puis au Centre d'Etudes de la Vie Politique Française (FNSP). Comme Maître de Conférences puis Professeur, Elie Cohen a enseigné à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, à l'Ecole Nationale Supérieure Ulm, à l'Ecole Nationale d'Administration et à Harvard au Collège des Ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Elie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Elie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et est membre du Conseil d'administration d'Orange depuis 2003. Il est membre du Conseil Scientifique de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales. Né en 1950, Elie Cohen est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Docteur en Gestion et Docteur en Sciences Politiques.

Frank E. Dangeard a été nommé Directeur exécutif chargé de la Mission Equilibres Financiers et Création de Valeur à France Télécom S.A. en janvier 2003. Nommé Président du Conseil d'administration de Thomson (anciennement Thomson Multimédia) en octobre 2002, il avait rejoint cette société en avril 1997 au poste de Directeur Général Adjoint et avait été nommé Vice-Président du Conseil d'administration en juillet 2001. Il est également administrateur d'Orange S.A., de Thomson (anciennement Thomson Multimédia), de Wanadoo S.A. et membre du Conseil de surveillance d'Equant N.V. De septembre 1989 à avril 1997, Frank E. Dangeard était managing director de SBC Warburg, et depuis 1995, Président du Directoire de la banque d'affaires SBC Warburg France. De septembre 1986 à juin 1989, il a exercé les fonctions d'avocat au sein du cabinet Sullivan & Cromwell à New York et à Londres. Il est membre du barreau de New York. Né en 1958, Frank E. Dangeard est diplômé d'HEC, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de la Harvard Law School.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations (1971-1981) avant d'être nommé Conseiller technique au cabinet du Ministre de la Défense pour les Affaires Financières et Budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur Financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur Général de RTL jusqu'en 1996. Remy Sautter a occupé les fonctions de Directeur Général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président Directeur Général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de Surveillance de RTL. Né en 1945, Remy Sautter est Licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration.

Alexandre Ghamraoui occupe depuis 1999 la fonction de Conseiller Commercial Master à la Direction Commerciale de PagesJaunes. Après avoir exercé de 1982 à 1992 des activités commerciales dans des domaines variés (biens d'équipements aux garages et industries, grande distribution), il est entré chez PagesJaunes comme Conseiller Commercial. Alexandre Ghamraoui a ensuite poursuivi l'ensemble de sa carrière au sein de la Direction Commerciale. Né en 1960, Alexandre Ghamraoui est titulaire d'un Bac Technique Automobile.

Marc Rebière a été nommé en 2002 Directeur de la Télévente de PagesJaunes au sein de la Direction Commerciale. De 1977 à 1980, il a été responsable du suivi des investissements sur opérations de promotion immobilières et des relations promoteurs au sein du service immobilier du groupe Drouot. Entré en juin 1980 chez PagesJaunes, il a assumé diverses fonctions de responsable au sein de la Direction Commerciale avant d'occuper la fonction de Directeur de la Télévente. Né en 1954, Marc Rebière est diplômé de l'Institut de la Construction et de l'Habitation.

Pascal Vergnes occupe depuis 2002 la fonction de Conseiller Commercial Master Plus au sein de la Direction Commerciale de PagesJaunes. Après avoir débuté sa carrière professionnelle en 1982 comme agent de recouvrement, Pascal Vergnes s'est orienté vers une carrière commerciale d'abord au sein de la Prévention Routière puis au sein d'un cabinet d'assurances avant d'intégrer en 1987 en tant que Conseiller Commercial la Direction Commerciale de PagesJaunes. Né en 1963, Pascal Vergnes est titulaire d'un Brevet de Technicien de Transports.

Marcel Roulet est Président d'Honneur de France Télécom S.A dont il a assuré la Présidence de 1991 à 1995. Par la suite, Marcel Roulet a exercé les fonctions de Président Directeur Général de Thomson S.A entre février 1996 et mars 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) entre février 1996 et janvier 1998. Ingénieur Général des Télécommunications en retraite depuis le 1er janvier 1999, Marcel Roulet exerce des activités de consultant conseil en entreprise. Marcel Roulet est par ailleurs administrateur de Thomson, représentant permanent de Thomson S.A au sein du Conseil d'administration de Thales, administrateur du CCF et Président du Conseil de Surveillance de Gimar Finances. Il est membre du Conseil de Surveillance d'Eurazeo. Né en 1933, Marcel Roulet est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications.

Le Conseil de surveillance estime que parmi ses membres, deux peuvent être qualifiés d'indépendants. Il s'agit de MM. François de Carbonnel et Rémy Sautter, nommés par l'Assemblée générale du 27 mai 2004. Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

Le Conseil de surveillance se réunit sur convocation de son Président et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation et au moins quatre fois dans l'année pour examiner les rapports trimestriels que doit lui présenter le Directoire.

Toutefois, le tiers au moins des membres du Conseil de surveillance peut, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. La convocation se fait par tous moyens et en cas d'urgence, elle peut même être faite verbalement.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil de surveillance peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés participant à la séance. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil examine toute question inscrite à l'ordre du jour par le Président ou le Conseil. Il s'est réuni cinq fois en 2001, quatre fois en 2002 et quatre fois en 2003 avec, lors de cet exercice, un taux de présence de 64,5 %.

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil de surveillance en ait préalablement délibéré. De plus, une fois par trimestre au moins, il entend le rapport du Directoire sur la gestion de la Société et après la clôture de l'exercice, le Conseil de surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire.

Il présente à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance peut par ailleurs conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, et il peut décider de la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de surveillance lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

Indépendamment des rémunérations exceptionnelles qui peuvent être allouées pour des missions ou mandats particuliers, les membres du Conseil de surveillance peuvent recevoir des jetons de présence dont le montant fixé par l'Assemblée générale est maintenu jusqu'à nouvelle décision. Le Conseil répartit librement entre les membres concernés ces jetons de présence. Les mandats des représentants des salariés au sein du Conseil de surveillance ne sont pas rémunérés (à l'exception du remboursement des frais exposés pour l'exercice de leur mandat). Aucun jeton de présence n'a été versé au titre des exercices 2001, 2002 et 2003 aux membres du Conseil de surveillance.

Le Censeur

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs Censeur(s) sur proposition du Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance comprend actuellement un Censeur, M. Marcel Roulet, nommé par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 avril 2002.

Les Censeurs, qui peuvent être actionnaires de la Société, sont choisis à raison de leur personnalité ou de leur expérience. Ils ont pour mission d'émettre tout avis, conseil ou suggestion auprès des organes de la Société détenant un pouvoir propre et d'assister le Directoire dans la détermination des orientations de l'activité de la Société. Les Censeurs pourront être membres des Comités de la Société.

Les Censeurs peuvent être invités aux séances du Directoire ou du Conseil de surveillance et peuvent prendre part aux délibérations avec voix consultative sans que toutefois leur absence puisse nuire à la valeur des délibérations. Les Censeurs disposent des mêmes informations que les membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour exercer leur mission.

La durée des fonctions des Censeurs est de 3 ans. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat des Censeurs. Les Censeurs sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent

être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire. M. Marcel Roulet a été nommé par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 avril 2002 pour une durée de trois ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale statuant en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

En cas de décès, de démission ou de cessation de fonctions pour tout autre motif d'un Censeur, le Conseil de surveillance peut procéder à tout moment à la nomination d'un successeur, cette nomination provisoire étant soumise à la ratification de la prochaine Assemblée.

Les Censeurs peuvent percevoir une rémunération qui est fixée par l'Assemblée générale ordinaire. La rémunération prévue pour M. Marcel Roulet est décrite au titre de la Section « 6.3.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature ».

Règlement intérieur

Un règlement intérieur du Conseil de surveillance, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Bouton, a été approuvé par le Conseil de surveillance qui s'est tenu le 27 mai 2004. Le règlement intérieur est disponible sur le site Internet de Pagesjaunes (bienvenue.pagesjaunes.fr). Les principales dispositions de ce règlement intérieur sont présentées à la Section « 6.6 Règlement intérieur du Conseil de surveillance ».

Charte de déontologie

Le Conseil de surveillance a adopté le 27 mai 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de PagesJaunes à bienvenue.pagesjaunes.fr). La Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil de surveillance et du Directoire et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil de surveillance, du Directoire, dirigeant et employé du Groupe.

6.1.3 Comités institués par le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent une activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Président du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance, lors de sa réunion du 27 mai 2004, a ainsi mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

6.1.3.1 Comité d'audit

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil de surveillance sur proposition de son Président. Par ailleurs, aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date d'enregistrement du présent document de base est la suivante :

- > M. Remy Sautter, Président,
- > M. Frank E. Dangeard
- > M. Michel Combes

Missions du Comité d'audit

Le Comité d'audit aura pour mission, pour le compte du Conseil de surveillance :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et de tableaux d'activité et de résultat ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner le rapport d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner chaque année le rapport du Directoire sur l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil de surveillance ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil de surveillance et du Directoire, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. A l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

6.1.3.2 Comité des rémunérations et des nominations

Composition du Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil de surveillance sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date d'enregistrement du présent document de base est la suivante :

- > M. Francois de Carbonnel, Président,
- > M. Olivier Barberot
- > M. Elie Cohen
- > M. Marcel Roulet

Missions du Comité des rémunérations et des nominations

Il est chargé de soumettre au Conseil de surveillance des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil de surveillance, du Président du Conseil de surveillance, des membres du Directoire, du Président du Directoire, d'éventuels directeurs généraux et des membres des comités du Conseil de surveillance. Il est également tenu informé par le Président du Conseil de surveillance des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil de surveillance le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil de surveillance.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil de surveillance la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil de surveillance, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

6.1.3.3 Composition et fonctionnement des comités

Les règles de fonctionnement sont fixées par le Conseil de surveillance sur les principes suivants :

- > les comités sont convoqués par leurs présidents dans un délai minimum de cinq jours et sans délai en cas d'urgence ;
- > les réunions des comités peuvent se tenir en tous lieux y compris par visioconférence ou conférence téléphonique (sauf sur les sujets à confidentialité renforcée, qualifiés comme tels lors de la saisine de leurs présidents) ;

- > les comités peuvent inviter des experts externes ou internes pour l'examen de questions particulières, les frais d'intervention des experts externes étant à la charge de la Société.

Les comités sont des organes collégiaux qui ont un rôle consultatif. Ils n'ont pas de pouvoir propre, leur rôle consistant à éclairer le Conseil ou son Président.

Les membres des comités qui sont des membres du Conseil de surveillance ne peuvent pas recevoir une rémunération permanente au titre de leur participation aux comités. Ils peuvent par contre recevoir une allocation exceptionnelle pour une mission spéciale et temporaire et peuvent également percevoir une part supérieure à celle des autres membres du Conseil de surveillance dans les jetons de présence.

Les membres des comités non membres du Conseil de surveillance peuvent recevoir une rémunération fixée par le Conseil de surveillance, à la charge de la Société.

6.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES FUTURS ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (CONSEIL D'ADMINISTRATION)

Un Conseil d'administration prendra ses fonctions et remplacera le Conseil de surveillance et le Directoire de la Société à la première des deux dates suivantes : sous condition suspensive et non-rétroactive de l'admission des actions de la Société et de leur première cotation sur le Premier marché d'Euronext Paris S.A. (i) au 16^{ème} jour suivant la proclamation publique des résultats des élections des administrateurs représentant les salariés qui interviendra dans les conditions de la loi susvisée du 26 juillet 1983 et de son décret d'application ou (ii) au 15^{ème} jour après le jour où la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 ne serait plus applicable à la Société.

6.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a d'ores et déjà nommé huit administrateurs sous la même condition et à la même date que celle mentionnée ci-dessus quant à la prise de fonction du Conseil d'administration de la Société. A ceux-ci viendront s'ajouter quatre administrateurs représentants des salariés en application de la loi de 1983 susvisée si celle-ci est applicable à la Société à cette date. A l'exception des administrateurs élus par les salariés, chaque administrateur devra détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts d'ores et déjà adoptés par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 et qui prendront effet sous la même condition et à la même date que celle mentionnée ci-dessus quant à la prise de fonction du Conseil d'administration de la Société, et conformément à la loi, chaque administrateur sera nommé pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs seront rééligibles sans limitations.

Leurs mandats prendront effet à la date de la première réunion du Conseil mis en place ou renouvelé et prendront fin, le même jour, à l'issue d'une période de cinq ans. Néanmoins, le Conseil d'administration reste en fonction, en vertu du décret d'application de ladite loi de 1983, jusqu'à la première réunion du nouveau Conseil mis en place ou renouvelé.

Le Conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le Président sera élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et il sera rééligible.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence de son Président et toutes les fois qu'il le jugera convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne se sera pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration pourra demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général pourra également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibèrera valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration pourront intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participeront à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication.

Le Conseil d'administration déterminera les orientations de l'activité de la société et veillera à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisira de toute question intéressant la bonne marche de la société et règlera par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procédera aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur recevra toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et pourra se faire communiquer tous les documents qu'il estimera utiles.

Le(s) Censeur(s)

Les statuts qui entreront en vigueur dans les conditions précédemment évoquées prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

Les censeurs seront chargés de formuler des conseils, des suggestions, des avis auprès des organes de la Société détenant un pouvoir propre, et d'assister le Conseil d'administration dans la détermination des orientations de l'activité de la Société. Ils pourront être membres des comités de la société.

Les censeurs auront accès aux mêmes informations que les administrateurs. Les censeurs pourront être invités aux séances du Conseil d'administration, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la valeur des délibérations. Ils disposeront d'une voix simplement consultative et non délibérative.

La durée de leurs fonctions sera de trois ans. Elle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera le mandat du ou des censeurs. Les censeurs seront indéfiniment rééligibles. Ils pourront être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a d'ores et déjà nommé Marcel Roulet comme censeur du Conseil d'administration et il prendra ses fonctions lorsque le Conseil d'administration prendra lui-même ses fonctions dans les conditions précédemment évoquées.

En cas de décès, de démission, ou de cessation de fonctions pour tout autre motif d'un censeur, le Conseil d'administration peut procéder à tout moment à la nomination d'un successeur, cette nomination provisoire étant soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée.

Les censeurs peuvent percevoir une rémunération qui est fixée par l'Assemblée générale ordinaire. La rémunération prévue pour Marcel Roulet est décrite au titre de la Section « 6.3.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature ».

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a d'ores et déjà nommé les membres du Conseil d'administration et censeur suivants :

Nom	Date de nomination*	Fonction	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés
Olivier BARBEROT	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur exécutif chargé du Développement et de l'Optimisation des Compétences Humaines de France Télécom - Directeur exécutif chargé de l'Animation des Réseaux de Management et Communication Interne de France Télécom
François de CARBONNEL	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Managing Director dans la Corporate and Investment Bank de Citigroup
Elie COHEN	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil Scientifique de Vigeo et Administrateur - Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII) - Administrateur d'Orange
Michel COMBES	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Exécutif Finance de France Télécom - Président du Conseil d'administration de Globecast North America - Président du Conseil d'administration de Newsforce International Holdings BV - Représentant permanent de Cogecom au sein du Conseil d'administration de Wanadoo - Administrateur de Mobistar
Frank E. DANGEARD	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Exécutif Responsable des Equilibres Financiers et Création de Valeur de France Télécom - Membre du Conseil de surveillance d'Equant - Administrateur d'Orange - Administrateur de Wanadoo
Patricia LANGRAND	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vice Président de l'Agrégation des contenus de France Télécom

Stéphane PALLEZ	27 mai 2004	Administrateur	- Directeur Exécutif Délégué dans le domaine de l'équilibre financier et de la création de la valeur de France Télécom
Rémy SAUTTER	27 mai 2004	Administrateur	- Président Directeur Général de Bayard d'Antin - Président du Conseil de Surveillance d'Ediradio/RTL - Président de Sicav Multimedia et Technologies - Administrateur de Wanadoo - Administrateur d'Insert - Administrateur de M6 - Administrateur de M6 Publicité - Administrateur de Partner Re (USA) - Administrateur de Duke Street Capital (UK) - Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK)
Marcel ROULET	27 mai 2004	Censeur	- Président d'Honneur et administrateur de France Télécom - Administrateur de Thomson - Représentant permanent de Thomson S.A. au sein du Conseil d'administration de Thales - Administrateur du CCF - Président du Conseil de surveillance de GIMAR Finances SCA - Membre du Conseil de surveillance de Eurazeo - Consultant conseil en entreprise

* Les administrateurs, à l'exception des administrateurs qui seront élus par les salariés le cas échéant, et le censeur ont été nommés par l'Assemblée générale du 27 mai 2004. Ces administrateurs, ainsi que les éventuels administrateurs représentants des salariés et le censeur, ne prendront leurs fonctions qu'à la première des deux dates suivantes : (i) le 16^{ème} jour suivant la proclamation publique des résultats des élections de ces représentants qui devrait avoir lieu au plus tard le 31 octobre 2004 ou (ii) au 15^{ème} jour après le jour où la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 ne serait plus applicable à la Société.

En outre quatre administrateurs seront élus par les salariés dans les conditions de la loi du 26 juillet 1983 et de son décret d'application susvisés au plus tard le 31 octobre 2004 si la loi du 26 juillet 1983 est applicable à PagesJaunes à cette date.

Le Conseil de surveillance estime que parmi les huit administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004, deux administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants. Il s'agit de MM. François de Carbonnel et Rémy Sautter.

Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

Olivier Barberot est membre du Conseil de surveillance de PagesJaunes depuis le 4 février 2004. Il a été nommé Directeur exécutif chargé du Développement et de l'Optimisation des Compétences Humaines ainsi que de l'Animation des Réseaux de Management et

Communication Interne en mars 2003 dans le cadre du plan Ambition FT 2005. Après avoir occupé plusieurs postes d'ingénieur jusqu'en 1985, Olivier Barberot a été Secrétaire Général du Futuroscope de Poitiers de 1985 à 1991, puis Secrétaire Général de CGI jusqu'en 1993. De 1993 à 1997, il a été Secrétaire Général de l'Université Léonard de Vinci. Depuis 1997, il était membre du comité exécutif responsable de la fonction Ressources Humaines chez Thomson. Né en 1954, Olivier Barberot est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris.

François de Carbonnel a rejoint fin 1999 Citigroup comme «Managing Director» dans la Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (USA) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président Directeur Général de Midial S.A., fonction qu'il a occupé jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon, de la Faculté de Sciences Economiques et de la Business School de Carnegie-Mellon University.

Elie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Elève chercheur à l'Ecole des Mines puis Chargé de recherche au Centre de Sociologie de l'Innovation de l'Ecole des Mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme Directeur de recherche au Groupe d'Analyse des Politiques Publiques de Paris 1 puis au Centre d'Etudes de la Vie Politique Française (FNSP). Comme Maître de Conférences puis Professeur, Elie Cohen a enseigné à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, à l'Ecole Nationale Supérieure Ulm, à l'Ecole Nationale d'Administration et à Harvard au Collège des Ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Elie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Elie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et est membre du Conseil d'administration d'Orange depuis 2003. Il est membre du Conseil Scientifique de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales. Né en 1950, Elie Cohen est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Docteur en Gestion et Docteur en Sciences Politiques.

Michel Combes a été nommé Directeur exécutif chargé de la fonction Groupe Finance en janvier 2003. Michel Combes a débuté sa carrière en 1986 à France Télécom à la Direction des Réseaux Extérieurs puis à la Direction des Affaires Industrielles et Internationales. Nommé en 1991 conseiller technique du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, puis du Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, Michel Combes est revenu à France Télécom en juin 1995 comme Directeur Général adjoint de TDF, fonction qu'il a cumulée de juin 1996 à fin 1999 avec celle de Président-Directeur Général de GlobeCast. Vice-président exécutif du groupe Nouvelles Frontières de décembre à fin 2001, Michel Combes occupait en dernier lieu les fonctions de Directeur Général d'ASSYSTEM, société spécialisée dans l'assistance technique. Né en 1962, Michel Combes est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications.

Frank E. Dangeard a été nommé Directeur exécutif chargé de la Mission Equilibres Financiers et Création de Valeur à France Télécom S.A. en janvier 2003. Nommé Président du Conseil d'administration de Thomson (anciennement Thomson Multimédia) en octobre 2002, il avait rejoint cette société en avril 1997 au poste de Directeur Général Adjoint et avait été nommé Vice-Président du Conseil d'administration en juillet 2001. Il est également administrateur d'Orange

S.A., de Thomson (anciennement Thomson Multimédia), de Wanadoo S.A. et membre du Conseil de surveillance d'Equant N.V. De septembre 1989 à avril 1997, Frank E. Dangeard était managing director de SBC Warburg, et depuis 1995, Président du Directoire de la banque d'affaires SBC Warburg France. De septembre 1986 à juin 1989, il a exercé les fonctions d'avocat au sein du cabinet Sullivan & Cromwell à New York et à Londres. Il est membre du barreau de New York. Né en 1958, Frank E. Dangeard est diplômé d'HEC, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de la Harvard Law School.

Patricia Langrand a été nommée en mars 2004 Vice-Président de l'Agrégation des Contenus de France Télécom. Elle a débuté sa carrière au sein de France Télécom S.A. en 1988 et y a exercé différentes fonctions afférentes à la stratégie, au marketing et à la finance. En 1995, elle a été nommée Directeur de la Communication Audiovisuelle et du Multimédia au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Fin 1999, elle a rejoint le groupe Canal + comme Directeur des Nouvelles Technologies avant de revenir chez France Télécom S.A en Novembre 2002 en tant que Directeur du Cabinet de Thierry Breton. Née en 1963, Patricia Langrand est diplômée de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Télécommunications.

Stéphane Pallez a été nommée en avril 2004 Directeur Exécutif Délégué auprès de Frank E. Dangeard et lui apporte son concours dans le domaine de l'équilibre financier et de la création de la valeur. De 1988 à 1990, elle a été Administrateur suppléant représentant la France à la Banque Mondiale avant d'être de 1991 à 1993 Conseiller technique en charge des affaires industrielles au cabinet du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, successivement sous Pierre Bérégovoy et Michel Sapin. Sa carrière a ensuite évolué au sein de la direction du Trésor où elle a été successivement Sous-Directeur Responsable de la réglementation en matière d'assurance (de 1995 à 1998), Chef de Service, Sous-Directeur chargée de la gestion d'un portefeuille de participations de l'Etat (de 1998 à 2000) et finalement Chargée des affaires européennes et internationales (de 2000 à 2004). Née en 1959, Stéphane Pallez est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations (1971-1981) avant d'être nommé Conseiller technique au cabinet du Ministre de la Défense pour les Affaires Financières et Budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur Financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur Général de RTL jusqu'en 1996. Remy Sautter a occupé les fonctions de Directeur Général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président Directeur Général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de Surveillance de RTL. Né en 1945, Remy Sautter est Licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration.

Marcel Roulet est Président d'Honneur de France Télécom S.A dont il a assuré la Présidence de 1991 à 1995. Par la suite, Marcel Roulet a exercé les fonctions de Président Directeur Général de Thomson S.A entre février 1996 et mars 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) entre février 1996 et janvier 1998. Ingénieur Général des Télécommunications en retraite depuis le 1er janvier 1999, Marcel Roulet exerce des activités de consultant conseil en entreprise. Marcel Roulet est par ailleurs administrateur de Thomson et de Thales (en tant que représentant de Thomson S.A), du CCF et Président du Conseil de Surveillance de Gimar Finances. Il est membre du Conseil de Surveillance d'Eurazeo. Né en 1933, Marcel Roulet est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications.

Règlement intérieur

L'adoption d'un règlement intérieur par le Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Bouton et dans des termes similaires au règlement intérieur du Conseil de surveillance a été recommandé par l'Assemblée générale du 27 mai 2004. Les principales dispositions de ce règlement intérieur seront, le cas échéant, disponibles sur le site Internet de la Société (bienvenue.pagesjaunes.fr).

Charte de déontologie

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a également recommandé l'adoption par le Conseil d'administration d'une charte de déontologie similaire à celle adoptée par le Conseil de surveillance.

Comités institués par le Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 27 mai 2004 a enfin recommandé au futur Conseil d'administration d'adopter des comités similaires à ceux du Conseil de surveillance ainsi qu'un Comité d'orientation dont les principales missions pourraient être d'examiner les grandes orientations économiques, sociales et technologiques de la Société.

6.2.2 Président du Conseil d'administration et direction générale

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, sera nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration aura le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général sera nommé par le Conseil d'administration.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société.

6.2.3 Direction générale déléguée

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration pourra nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués sera de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration déterminera l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration confirmera ou renouvellera les cadres dirigeants en fonction au moment du changement de mode de gestion en Conseil d'administration.

6.3 INTERETS DES DIRIGEANTS

6.3.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, l'ensemble des rémunérations et avantages en nature individuellement reçues par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2003 au sein de PagesJaunes est résumé dans le tableau ci-dessous :

Nom des membres du Directoire	Rémunérations brutes globales (en euros)	dont avantages en nature (en euros)
Michel Datchary		
2003	282 577	3 900
2002	282 509	1 816
Jean-Claude Peltier		
2003	170 723	2 091
2002	177 005	1 601
Claude Marchand		
2003	162 263	3 023
2002	155 888	1 177
Alain Coulmeau		
2003	151 788	2 562
2002	151 441	1 832
Jean-Marie Guille		
2003	136 463	2 027
2002	127 589	1 465

Les rémunérations mentionnées dans le tableau ci-dessus comprennent notamment les sommes perçues par les membres du Directoire au titre de leur contrat de travail avec la Société mais également leur rémunération en tant que membre du Directoire. Le Conseil de surveillance du 27 mai 2004 a décidé de maintenir la rémunération annuelle du mandat des membres du Directoire qui est de 2 287 euros pour chaque membre du Directoire, portée à 4 573 euros pour le Président du Directoire.

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre des exercices 2001, 2002 et 2003 aux membres du Conseil de surveillance. L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a fixé le montant des jetons de présence à répartir librement entre les membres du Conseil de surveillance à la somme globale de 45 000 euros au titre de l'exercice 2004. L'Assemblée susvisée a également d'ores et déjà fixée cette somme globale à 45 000 euros pour les membres du Conseil d'administration au titre du même exercice, cette enveloppe devenant effective dans les conditions précédemment évoquées quant à la date de prise de fonction du Conseil d'administration.

Les mandats des représentants des salariés au sein du Conseil de surveillance ou du Conseil d'administration ne sont par ailleurs pas rémunérés (à l'exception du remboursement des frais exposés pour l'exercice de leur mandat).

En ce qui concerne Marcel Roulet, censeur du Conseil de surveillance, l'Assemblée générale des actionnaires du 10 avril 2002 a fixé sa rémunération à 5000 euros pour l'exercice en cours (2002) et les exercices à venir (2003 et 2004). Marcel Roulet, a par ailleurs d'ores et déjà été nommé par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 censeur du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans et il prendra ses fonctions à ce titre lors de l'entrée en fonction du Conseil d'administration dans les conditions décrites ci-dessus. L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a fixé sa rémunération au titre de censeur du Conseil d'administration à 10 000 euros au titre de l'exercice 2004, étant précisé que cette rémunération sera portée à 15 000 euros s'il participe aux comités du Conseil d'administration.

6.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

	Plan Wanadoo juillet 2000	Plan Wanadoo avril 2001	Plan Wanadoo juin 2002	Plan Wanadoo novembre 2003
Prix d'exercice en euros	19	6	5,4	6,48

Date du début d'exercice des options		juillet 2005	avril 2004	juin 2005	novembre 2006
Date d'échéance de la période d'exercice et du plan		juillet 2010	avril 2011	juin 2012	novembre 2013
Michel Datchary	Nombre d'options attribuées	18 000	100 000	60 000	60 000
	Nombre d'options levées	N/A*	0	N/A*	N/A*
Jean-Claude Peltier	Nombre d'options attribuées	12 000	44 000	30 000	18 000
	Nombre d'options levées	N/A*	0	N/A*	N/A*
Alain Coulmeau	Nombre d'options attribuées	12 000	40 000	30 000	18 000
	Nombre d'options levées	N/A*	0	N/A*	N/A*
Claude Marchand	Nombre d'options attribuées	12 000	40 000	30 000	18 000
	Nombre d'options levées	N/A*	0	N/A*	N/A*
Jean-Marie Guille	Nombre d'options attribuées	12 000	40 000	30 000	18 000
	Nombre d'options levées	N/A*	0	N/A*	N/A*

* N/A = Non applicable, la période d'exercice n'ayant pas encore débuté.

Le tableau ci-dessus présente les quatre plans d'options de souscription d'actions de Wanadoo en vigueur et dont bénéficient les mandataires sociaux de la Société et qui ont été adoptés conformément aux articles L. 225-177 du Code de commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966) par l'Assemblée générale extraordinaire de la société Wanadoo du 22 juin 2000.

Le plan de juillet 2000 a été décidé par le Conseil d'administration de Wanadoo le 18 juillet 2000, celui d'avril 2001 le 2 avril 2001, celui de juin 2002 le 4 juin 2002 et celui de novembre 2003 le 26 novembre 2003.

Ces décisions ont été prises par le Conseil d'administration de Wanadoo conformément aux résolutions prises par l'Assemblée générale mixte des 22 et 28 juin 2000 dans sa 32^{ème} résolution.

Les options attribuées en juillet 2000 comportent pour l'ensemble des membres du Directoire une clause de performance. Ainsi seul 50 % des options attribuées permettront en toute hypothèse de souscrire à des actions Wanadoo. Un sixième des 50 % restants permettront de souscrire à des actions Wanadoo, si la valeur de l'action Wanadoo reflète à hauteur d'au moins 80 % l'évolution positive de l'Eurostoxx Telecoms (indice boursier qui regroupe des valeurs européennes de sociétés du secteur des télécommunications), deux sixièmes des 50 % restants si la valeur de l'action Wanadoo reflète à hauteur d'au moins 100 % l'évolution positive de l'Eurostoxx Telecoms et la totalité des 50 % restants, si la valeur de l'action Wanadoo reflète à hauteur d'au moins 120 % l'évolution positive de l'Eurostoxx Telecoms.

Seules les options attribuées en avril 2001 à Michel Datchary comportent une clause de performance. Ainsi, seul 20 % de la totalité des options attribuées à Michel Datchary permettront en toute hypothèse de souscrire à des actions Wanadoo. Les 15 % suivants de la totalité des options attribuées à Michel Datchary donneront droit à souscrire à des actions Wanadoo si l'évolution de celles-ci est supérieure à celles de l'Eurostoxx Telecoms. Les 15 % suivants de la totalité des options attribuées à Michel Datchary donneront droit à souscrire à des actions Wanadoo si l'évolution de ces dernières est supérieure à celle des cinq valeurs suivantes : Telekom Online, Lycos Europe, Tiscali, SEAT Pagine Gialle et Eniro. Finalement, les 50 % suivants de la totalité des options attribuées à Michel Datchary donneront droit à souscrire à des actions Wanadoo si l'Ebitda Wanadoo pro forma à périmètre constant est positif au quatrième trimestre 2002.

Par ailleurs, aucun plan de souscription ou d'achat donnant droit à des actions PagesJaunes n'a été autorisé ou décidé par l'Assemblée générale de la Société.

6.3.3 Conventions réglementées

Deux conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en vertu de l'article L. 225-86 du Code de commerce ont été conclues et autorisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Dans les deux cas, les dirigeants communs étaient Michel Datchary et Jean-Claude Peltier.

La première convention a été autorisée par le Conseil de surveillance dans sa séance du 12 février 2003. Il s'agit d'une convention conclue entre la Société et QDQ Media dans le cadre de prestations de conception, de réalisation et de mise en ligne des Pages Blanches sur Internet, réalisées par la Société au profit de QDQ Media.

La seconde convention a été autorisée par le Conseil de surveillance dans sa séance du 16 décembre 2003. Il s'agit de la convention de trésorerie qui remplace celle signée le 20 octobre 2000 et par laquelle la Société consent à Kompass France une avance de trésorerie dont le montant maximum est fixé à 5 500 000 euros. En vertu de cette convention les sommes empruntées par Kompass France portent intérêt à Eonia + 0,15 point et les sommes disposées par cette dernière portent intérêt à Eonia + 0,05 point.

6.4 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.4.1 Contrats d'intéressement et de participation

Participation

L'accord de participation signé par France Télécom le 19 novembre 1997 avec quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC et FO) couvre les sociétés du Groupe France Télécom détenues à plus de 50 % par France Télécom dont la Société fait partie. La réserve spéciale de participation du Groupe France Télécom est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire (avenant dérogatoire signé le 29 juin 2001).

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 20 % en fonction de leur temps de présence et pour 80 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement sont affectées au Plan d'épargne du Groupe France Télécom et bloquées durant cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de la participation au titre des trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	Participation totale distribuée par le Groupe France Télécom	Contribution de PagesJaunes	Participation distribuée aux salariés de PagesJaunes
2001	122	21,2	2,7
2002	100	24,4	2,4
2003	115	26,8	2,8

Intéressement

Six accords d'intéressements ont été signés chez PagesJaunes depuis 1989.

Depuis 1999, le calcul de la masse globale d'intéressement est assis sur le résultat d'exploitation de l'année.

Cette masse est constituée de deux montants :

- le premier est exprimé en fonction d'un pourcentage du résultat d'exploitation ;
- le deuxième est calculé selon un taux qui varie en fonction de la croissance du chiffre d'affaires (variation du chiffre d'affaires de l'année « n » par rapport à celui de l'année antérieure « n-1 ») et s'applique sur le résultat d'exploitation.

Le dernier accord d'intéressement en vigueur (couvrant les années 2001-2002-2003) a repris les mêmes critères de calcul avec toutefois une modification sur les pourcentages appliqués par tranche de résultats d'exploitation afin de tenir compte de l'évolution du résultat d'exploitation de la Société suite à la fusion avec le Service National des Annuaire de France Télécom.

Un nouvel accord d'intéressement couvrant les années 2004-2005-2006 doit être négocié avant le 30 juin 2004.

Le tableau ci-dessous présente le montant de l'intéressement au cours des cinq derniers exercices :

(en milliers d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003
Intéressement PagesJaunes	1 706	6 557	5 702	6 099	6 677

Plan d'épargne d'entreprise

Le plan d'épargne groupe du Groupe France Télécom est accessible aux employés (fonctionnaires et salariés de droit privé) de la Société qui ont plus de trois mois d'ancienneté tant que France Télécom détient plus de 50 % de la Société. Il comporte plusieurs fonds communs de placement, dont certains sont consacrés aux actions France Télécom et Equant.

6.4.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription d'actions Wanadoo consenties durant l'exercice 2003 aux dix salariés du Groupe PagesJaunes plus gros attributaires non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées ou levées	Prix en euros	Date de 1 ^{er} exercice possible	Dates d'échéance du plan	Plan
Options consenties en 2003					
Abikhalil Thomas	18 000	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Carrigue Pierre	18 000	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Chaperon André	18 000	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Ménager Jean-Loup	18 000	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Paoli Dominique	18 000	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Shwartz Valérie	18 000	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Macabeo Bertrand	18 000	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Gagneux Sylvie	18 000	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Merouze Dominique	Retraité	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Papaud Valérie	18 000	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003
Options levées en 2003 :	N/A	6,48	Novembre 2006	Novembre 2013	Wanadoo Nov. 2003

6.5 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

6.5.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne de PagesJaunes

« En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code du commerce, le Président de votre Conseil de surveillance vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Préparation et organisation des travaux du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société et contrôle leur mise en œuvre par le Directoire.

Il entend, une fois par trimestre, la présentation par le Directoire de la marche des affaires de l'entreprise.

Les documents permettant aux membres du Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président leur sont communiqués avant la réunion du Conseil.

La politique de PagesJaunes en matière de gouvernance d'entreprise prévoit (cf. art. 18 des statuts) que le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil pour engager toute opération d'investissement ou de désinvestissement lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession.

Le Conseil de surveillance comprend neuf membres dont six sont des représentants du Groupe France Télécom et trois sont des membres élus parmi le personnel de PagesJaunes conformément aux dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

S'ajoutent à ces neuf membres, un censeur, Monsieur Marcel Roulet, qui est administrateur de France Télécom, mais n'exerce aucune fonction au sein de PagesJaunes.

Un représentant du Comité d'Entreprise ainsi que le Commissaire aux Comptes assistent également aux séances du Conseil.

Le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois en 2000, cinq fois en 2001, quatre fois en 2002 et également quatre fois en 2003.

La durée moyenne d'une séance du Conseil de surveillance est d'environ une heure trente.

En moyenne, six membres du Conseil sur les neuf qui composent votre Conseil ont participé à chaque séance au cours de l'exercice 2003.

Mission du censeur

L'Assemblée générale du 10 avril 2002 a modifié les statuts de la société afin de permettre la nomination d'un ou plusieurs censeurs sur proposition du Conseil de surveillance.

Le censeur a pour mission de mettre tout avis, conseil ou suggestion auprès des organes de Direction de la société et d'assister le Conseil dans la détermination des orientations de la société.

C'est ainsi qu'au cours de la même Assemblée générale, Monsieur Marcel Roulet a été nommé en qualité de censeur.

Compte tenu de la possibilité offerte par les statuts, il a été invité à chaque réunion du Conseil de surveillance par son Président et y a participé avec régularité.

Limitation aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire, sous réserve des stipulations de l'article 18 des statuts qui précise les limitations de pouvoirs du Directoire ainsi que les pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires ou au Conseil de surveillance, et dans la limite de l'objet social et des délégations de pouvoirs en vigueur au sein de PagesJaunes, est investi des pouvoirs le plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Président du Directoire de PagesJaunes a mis en place un ensemble de délégations de pouvoirs et de signature vers chacun des membres du Comité Exécutif de PagesJaunes. Chaque membre du Comité Exécutif décline lesdites délégations dans son domaine de compétence.

Procédures de contrôle interne mises en place au sein de PagesJaunes

Pour l'organisation de son contrôle interne et du management de ses risques, PagesJaunes a mis en place un certain nombre de processus internes, ci-après décrits, et s'appuie également sur les ressources et les compétences du Groupe France Télécom en ce domaine, guidées par le référentiel COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations,
- fiabilité des informations financières
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Couvrant l'ensemble des activités de PagesJaunes, ce processus vise à exercer une vérification raisonnable – et non une certitude – que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

L'audit interne

Les auditeurs internes du Groupe France Télécom sur lesquels PagesJaunes s'appuie mettent en œuvre les normes de l'Institute Of Internal Auditors et sont soumis à son Code de déontologie.

Les missions d'Audit Interne font l'objet d'un suivi des recommandations et en particulier des plans d'action élaborés et mis en place par les filiales du Groupe.

Les procédures de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable et de gestion de PagesJaunes
- le reporting comptable et de gestion unifié
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe Wanadoo
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe Wanadoo
- la convergence des systèmes d'informations
- le programme d'amélioration continue des processus des contrôles internes financiers.

La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Financières et Juridiques, le Directeur Financier, le service du Contrôle de Gestion et le service Comptable assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de PagesJaunes.

Ainsi,

- Ils assurent la production des comptes sociaux de PagesJaunes dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- Ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- Ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le Comité Exécutif de PagesJaunes ;
- Ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion de PagesJaunes ;
- Ils identifient et réalisent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion de PagesJaunes.

Le reporting comptable et de gestion unifié

PagesJaunes s'inscrit dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe qui comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan prévisionnel à trois ans au moins ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires.

Chaque année, un plan prévisionnel est établi par PagesJaunes à l'horizon des trois années suivantes ou plus. Ce plan prévisionnel est élaboré sur la base des choix stratégiques de PagesJaunes, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire :

Le processus budgétaire est décliné pour PagesJaunes et ses filiales. Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes :

- en novembre, actualisation du budget pour l'année en cours (prévision de fin d'année) et élaboration par chaque entité d'un budget pour le premier et le second semestre de l'année suivantes ;

- en mai, actualisation de la prévision initiale pour le premier semestre en cours (prévision de fin de semestre) qui est comparée à la prévision initiale. Une actualisation du budget du second semestre est aussi établie à la même date ;

Le budget et les re-prévisions sont « mensualisés » pour servir de référence au reporting. Les prévisions et re-prévisions permettent d'anticiper l'analyse du traitement d'un certain nombre d'opérations de clôture comptable.

Le reporting mensuel :

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de PagesJaunes. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au Comité Exécutif de PagesJaunes.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

En dehors de l'outil interne Holos, le service du Contrôle de gestion et le service comptable de PagesJaunes utilisent le même outil informatique du Groupe France Télécom pour produire le reporting du réalisé et du budget (CARAT).

Les revues d'affaires :

Les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe Wanadoo et de PagesJaunes. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe et de PagesJaunes, ainsi que de permettre un suivi de l'avancement des chantiers du programme TOP.

Les revues d'affaires sont tenues chaque trimestre et présentées au Président et Directeur général ainsi qu'au Directeur Financier et Juridique de Wanadoo par le Management de PagesJaunes.

Le Commissaire aux Comptes :

Dans le cadre de ses missions légales, le Commissaire aux Comptes intervient pour réaliser des procédures convenues ; à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau de PagesJaunes ; et pour la clôture annuelle, par une revue de la pré-clôture suivi d'un audit des comptes au 31 décembre. Il apporte ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations est assuré par la Direction Financière.

Le programme d'amélioration continue des processus de contrôle interne financier

En 2003, PagesJaunes a participé au lancement, à l'échelle de l'ensemble du Groupe France Télécom, d'un programme de renforcement de l'efficacité du contrôle interne sur la production des données financières et comptables. Ce programme doit permettre au Groupe France Télécom de satisfaire en temps voulu (fin 2005) aux dispositions de l'article 404 de la loi américaine Sarbanes-Oxley à laquelle France Télécom est assujettie en raison de sa cotation à la bourse de New York (l'article 404 prévoit notamment que le Président atteste de l'efficacité du contrôle interne et que le Commissaire aux comptes fasse un rapport sur cette attestation).

Ce programme offre l'opportunité de procéder de manière systématique et cohérente à un examen documenté de l'ensemble des processus de contrôle interne financier et de doter chaque responsable de processus des moyens de piloter une amélioration continue de leur efficacité. Pour tout processus qui contribue de manière significative aux données financières du Groupe, il s'agit de vérifier, selon une méthodologie homogène au sein du Groupe, la qualité et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

La conduite de ce programme de vaste ampleur est assurée, au niveau du Groupe France Télécom, par un Comité de Pilotage, présidé par les Directeurs exécutifs en charge de la Fonction Groupe Finance et du Secrétariat Général et par une Equipe Projet qui définit, anime et coordonne les travaux et s'assure du bon déroulement du projet. Wanadoo, comme chaque Division et comme les autres filiales cotées du Groupe France Télécom a mis en place une structure de pilotage comparable.

Ce programme est réalisé en liaison avec le Commissaire aux Comptes. »

6.5.2 Observations des commissaires aux comptes sur la partie du rapport du Président relative au contrôle interne

« Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société PAGES JAUNES et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous le contrôle du conseil de surveillance, il revient au directoire de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- Prendre connaissance de la documentation sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenue dans le rapport du Président du conseil de

surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly, le 31 mars 2004
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte Touche Tohmatsu

Eric GINS »

6.6 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un règlement intérieur du Conseil de surveillance, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Bouton a été approuvé et mis en œuvre par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 27 mai 2004. Ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société (bienvenue.pagesjaunes.fr). Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont les suivantes :

Préparation et organisation des travaux du Conseil de surveillance

Orientations stratégiques

Le Conseil de surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par le Directoire.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil de surveillance pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à 10 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession.

Le Directoire doit également obtenir l'autorisation du Conseil de surveillance pour tout investissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou tout engagement supérieur à 10 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans les orientations budgétaires de la Société et qui ne présente pas un caractère opérationnel usuel.

Le Président ou tout autre membre du Directoire porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Information des membres du Conseil de surveillance

Chaque membre du Conseil de surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque Conseil de surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent Conseil.

Le membre du Conseil de surveillance souhaitant, afin de disposer des informations nécessaires à l'exercice de son mandat, effectuer une visite au sein d'un établissement du Groupe, en fait la demande écrite au Président du Directoire par le biais du secrétariat du Conseil de surveillance en précisant l'objectif de cette visite.

Contrôle par le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par son Président ou par le Président du Comité d'audit. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le Conseil décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le Conseil de surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Président du Conseil fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe.

L'audition de personnels du Groupe lorsqu'elle est nécessaire est organisée.

Le Président du Conseil veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au Conseil de surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

Possibilité de conférer une mission à un membre du Conseil de surveillance

Lorsque le Conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques.

Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du Conseil de surveillance, ils ne prennent part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président du Conseil un projet de lettre de mission qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le Président du Conseil soumet, s'il y a lieu, le projet de lettre de mission, pour avis, aux comités du Conseil intéressés et communique aux Présidents de ces comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président du Conseil aux membres du Conseil de surveillance de la Société.

Le Conseil de surveillance délibère sur les suites à donner au rapport de mission.

Comités du Conseil de surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de surveillance a créé un Comité d'audit et un Comité des rémunérations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque comité sont fixés par les Chartes desdits comités, approuvées par le Conseil de surveillance.

Réunions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance arrête chaque année, pour l'année à venir sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil (chiffre d'affaires du premier et troisième trimestre ; résultats du 1er semestre et comptes annuels ; réunion précédant l'Assemblée générale annuelle ...) et, le cas échéant, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du Conseil doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux membres du Conseil 48 heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Le Conseil de surveillance fait un point une fois par an sur son fonctionnement.

Participation aux réunions de Conseil de surveillance par visioconférence

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil de surveillance peuvent intervenir par des moyens de visioconférence.

Le Président du Conseil veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du Conseil souhaitant participer au Conseil de surveillance (i) lorsque son lieu de convocation n'est pas celui du siège de la société ou (ii) pour les membres résidant en province ou à l'étranger ou qui s'y trouvent pour un motif légitime et (iii) dans tout autre cas approprié.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. A défaut, les membres du Conseil de surveillance concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du Conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du Conseil de surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du Conseil de surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visioconférence. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont toutefois pas applicables pour l'adoption des décisions prévues aux articles L. 225-59, L. 225-61 et L. 225-81 du Code de commerce, respectivement relatifs :

- à la nomination des membres du Directoire par le Conseil de surveillance et à l'attribution à l'un d'entre eux la qualité de Président ;
- à la révocation par le Conseil de surveillance des membres du Directoire lorsque les statuts prévoient cette possibilité ;
- à l'élection du Président du Conseil de surveillance et du Vice-président ainsi qu'à la fixation de leur rémunération.

Devoirs et responsabilité des membres du Conseil de surveillance

Devoir de confidentialité des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du Conseil de surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, ès qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président du Conseil porte à la connaissance des membres du Conseil de surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du Conseil de surveillance, le Président du Conseil de surveillance, après avis de la conférence des Présidents des Comités réunie à cet effet, fait rapport au Conseil de surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend à ce manquement.

Devoirs d'indépendance des membres du Conseil de surveillance

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du Conseil de surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du Conseil de surveillance est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra au membre du Conseil de surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Chaque membre du Conseil de surveillance qui n'est pas nommé en raison de sa qualité de collaborateur ou dirigeant du Groupe France Télécom doit détenir au moins une action de la Société.

Les membres du Conseil de surveillance mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Chaque semestre, les membres du Conseil de surveillance communiquent au Président sur sa demande les informations lui permettant de porter à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société.

Les membres du Conseil de surveillance s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats semestriels du Groupe et d'informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du Conseil de surveillance.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux membres des comités du Conseil de surveillance.

Le Président rend compte au Conseil de surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant aux titres de leurs fonctions des informations et/ou participant aux titres de leurs fonctions aux opérations visées respectent ces règles.

Devoir de diligence des membres du Conseil de surveillance

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque membre s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses comités.

Le Conseil de surveillance veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque membre, notamment par sa contribution aux travaux des comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque membre s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

Chapitre VII. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 EVOLUTION RECENTE

Le 29 avril 2004, Wanadoo a annoncé son chiffre d'affaires pour le 1er trimestre 2004 arrêté le 31 mars 2004. Ci-après figure la section du communiqué de presse diffusé à cette même date concernant le segment annuaires du groupe Wanadoo.

« Segment Annuaires : croissance pro forma⁽¹⁾ de 8 % du chiffre d'affaires à calendrier de publication comparable⁽²⁾ au premier trimestre 2004

Le segment Annuaires réalise un chiffre d'affaires de 184 millions d'euros, en hausse de 12% au premier trimestre 2004 par rapport au chiffre d'affaires pro forma⁽¹⁾ de la même période de 2003. Après recadrage du calendrier en parution des annuaires⁽²⁾, la croissance pro forma⁽¹⁾ du segment Annuaires dans son ensemble s'établit à 8 % au premier trimestre 2004 par rapport au premier trimestre 2003.

En France, le chiffre d'affaires des activités Annuaires est en hausse de 12% à 174 millions d'euros au premier trimestre 2004 par rapport au chiffre d'affaires pro forma⁽¹⁾ du premier trimestre 2003. Après recadrage du calendrier de parution des annuaires⁽²⁾, la croissance pro forma du segment Annuaires en France s'élève à 7% au premier trimestre 2004 par rapport au premier trimestre 2003.

En Espagne, les annuaires QDQ, La Guia Util et QDQ.com de QDQ Media retrouvent le chemin de la croissance avec une progression pro forma⁽¹⁾ de 18 % de leur chiffre d'affaires au premier trimestre 2004 par rapport à la même période de l'exercice précédent. QDQ Media bénéficie des premiers effets de la réorganisation menée en 2003 (assainissement du chiffre d'affaires et mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante).

Le chiffre d'affaires des Annuaires imprimés augmente en pro forma⁽¹⁾ de 9 % au premier trimestre 2004 par rapport au premier trimestre 2003. Après recadrage du calendrier de parution des annuaires⁽²⁾, les annuaires imprimés enregistrent une croissance de 3 % de leur chiffre d'affaires en France grâce aux innovations apportées ces derniers mois, à une efficacité commerciale accrue et à la notoriété de PagesJaunes.

Les Annuaires en ligne (publicité intégrant Minitel et Internet) et la création de sites génèrent des revenus de 64 millions d'euros au premier trimestre 2004, en hausse de 24 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma⁽¹⁾ du premier trimestre 2003. Les annuaires en ligne représentent 35 % du chiffre d'affaires total du segment Annuaires et continuent de jouer un rôle moteur dans la croissance de l'ensemble du segment Annuaires.

Les revenus générés par l'annuaire Internet pagesjaunes.fr augmentent en pro forma⁽¹⁾ de 56 % au premier trimestre 2004 par rapport au premier trimestre 2003. L'augmentation continue de l'audience de pagesjaunes.fr lui permet d'ancrer sa position dans le classement général des 10 sites Internet les plus consultés en France (source : Nielsen Home & Work – février 2004). Le nombre d'annonceurs en ligne en France et Espagne poursuit sa progression pour atteindre 289 000 annonceurs au 31 mars 2004.

Notes

- (1) *Le chiffre d'affaires pro forma de Wanadoo s'entend à taux de change et périmètre comparables ; le chiffre d'affaires de Wanadoo Belgique et Wanadoo Edition, cédés au cours de l'exercice 2003, est retraité au premier trimestre 2003. En outre, le chiffre d'affaires pro forma tient compte de la méthode comptable de reconnaissance du chiffre d'affaires des annuaires Minitel et Internet adoptée au quatrième trimestre 2003 pour l'ensemble de l'exercice 2003 qui consiste à étaler le chiffre d'affaires généré par les annuaires Minitel et Internet sur la durée de parution des annonces. Ce changement de méthode correspond à la volonté de Wanadoo de retenir une pratique internationale qui se dessine et qui pourrait s'imposer à tous les annuairistes en Europe.*
- (2) *Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2004 est corrigé des 6,8 millions d'euros de revenus de l'annuaire d'Indre et Loire dont la date de publication a changé entre les exercices 2003 (avril) et 2004 (mars). »*

7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

La présente Section 7.2 contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la Section « 4.9 Analyse des risques du Groupe ».

7.2.1 Objectifs financiers

Le Groupe a pour objectif de réaliser un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires consolidé compris entre 4 % et 6 % par an au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

Concernant le segment PagesJaunes en France, le Groupe a pour objectif de réaliser au titre de l'exercice 2004 un REAA de 400 millions d'euros.

Enfin, le Groupe a pour objectif de poursuivre le développement de QDQ Media et d'atteindre un REAA à l'équilibre d'ici fin 2006. Dans le cas où le Groupe estimerait que la situation de QDQ Media ne répond pas à cet objectif de rentabilité, le Groupe examinera toutes les options stratégiques y compris la cession ou la cessation d'activité de QDQ Media.

7.2.2 Opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie actuelle et en l'absence de logique industrielle forte, le Groupe n'envisage pas de procéder à des acquisitions majeures. Le Groupe est toutefois attentif aux évolutions de son modèle économique et de son environnement concurrentiel. Ces évolutions pourraient conduire le Groupe à réévaluer sa politique d'acquisition à l'avenir. Il pourrait par ailleurs s'intéresser à des acquisitions complémentaires de contenus ou de technologies. Il est précisé que le Groupe étudie la possibilité d'acquérir Jordan Yellow Pages et Telecontact (Maroc) qui sont actuellement des filiales de Wanadoo International.

7.2.3 Autres perspectives

La Société étudie l'opportunité de lancer un service de renseignements par opérateur à valeur ajoutée, comme l'ont fait d'autres éditeurs européens d'annuaires.

Par ailleurs, PagesJaunes a l'intention d'étudier la nature de l'appel à candidatures concernant l'annuaire universel (voir les Sections « 4.2.1.2 Annuaire imprimés – l'Annuaire » et « 4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ») lorsque celui-ci sera publié et envisagera d'y répondre si les conditions de cet appel d'offres sont compatibles avec les intérêts de la Société.

7.2.4 Distribution de dividendes

La politique de distribution des dividendes est définie par le Directoire ou le Conseil d'administration, après analyse notamment des résultats et de la situation financière du Groupe. La Société a pour objectif de distribuer à ses actionnaires l'intégralité de son bénéfice distribuable au titre de l'exercice considéré. Cet objectif ne constitue cependant en aucun cas un engagement de la Société et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Directoire ou le Conseil d'administration jugera pertinent.

Glossaire

Annuaire : Un annuaire est une compilation de listes de professionnels et / ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Chiffre d'affaires du Groupe Consolidé : Chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de PagesJaunes et de l'ensemble de ses filiales, à l'exception du chiffre d'affaires de PagesJaunes Outre-Mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidées.

Chiffre d'affaires externe du Groupe : Chiffre d'affaires du Groupe réalisé avec des tiers extérieurs au Groupe France Télécom.

Editeur : Personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Groupe : Le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe Consolidé : Le Groupe Consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban.

Groupe France Télécom : La société France Télécom et l'ensemble de ses filiales.

I-mode : Protocole d'échange de données développé par l'opérateur japonais de téléphonie mobile NTT DoCoMo permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Intranet : Réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Numéro Azur : Numéro de télécommunication dont le coût est partagé entre l'éditeur du service et l'appelant.

PagesJaunes ou PagesJaunes S.A. : La société PagesJaunes.

Régisseur de publicité : Personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Résultat d'Exploitation Avant Amortissements ou REAA : Résultat d'exploitation de l'entité concernée avant amortissements des immobilisations et participation des salariés.

Société : La société PagesJaunes.

Taux de couverture d'un site Internet : Nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

WAP (Wireless Application Protocol) : Protocole d'échange de données développé notamment par plusieurs fabricants de téléphones mobiles permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Web call-back : Fonctionnalité de mise en relation téléphonique avec l'annonceur sur requête du consultant depuis une icône placée sur le site Internet de l'annonceur.

pagesjaunes